Diplôme national de master

Domaine - sciences humaines et sociales

Mention - histoire civilisation patrimoine

Parcours - cultures de l'écrit et de l'image

Mémoire 2 recherche / juillet 2025

Les salles de lecture des bibliothèques municipales au XIX^{e} siècle

Marie-Agnès Bonnot

Sous la direction de Fabienne Henryot
Maître de conférences – Enssib

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

Remerciements

Que soient vivement remerciés ma directrice de mémoire, Mme Henryot qui était toujours très disponible pour répondre à mes questions, ainsi que mes amis et ma famille qui m'ont soutenue pendant cette période.

J'adresse aussi de sincères remerciements à M. Eddy Noblet, directeur adjoint et conservateur à la bibliothèque du Carré d'Art de Nîmes, et à Fanny Veillault, pour leur relecture attentive et dévouée.

Je porte également une chaleureuse gratitude aux différents services d'archives qui se sont montrés très coopératifs et m'ont apporté des réponses rapides et concises.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

Résumé :

Une salle de lecture dans une bibliothèque municipale au XIX^e^ siècle, c'est un espace de partage entre publics, bibliothécaires, et livres dans la majorité des cas ; un espace à tous et pour tous, un espace visuel, un espace (in)sonore, un espace olfactif, un espace du sensible. Chaque protagoniste se l'approprie et y éprouve sa sensibilité, au confort physique (mobilier, température), au confort moral (accueil, respect), en somme, à « l'autre ». Les comportements qui en résultent varient selon chaque type d'utilisateurs et la personnalité de chacun. Malgré une évolution au cours du siècle, malgré sa dimension universelle, avec ses collections encyclopédiques, et sa vocation éducative encouragée par le Ministère, la salle de lecture est aussi un espace fermé, un espace privilégié, qui dénote finalement une situation souvent conflictuelle entre publics et protagonistes et reflète son caractère multifonctionnel.

Descripteurs : salle de lecture – confort – mobilier et boiseries – accueil – lecture et lecteur – personnel et usagers – espace – partage

Abstract :

A reading room in a nineteenth-century municipal library is a space where the public, librarians and, in the majority of cases, books, can be shared ; a space for everybody and for everyone, a visual space, an (in)audible space, an olfactory space, a sensitive space. Each protagonist makes it his own and experiences his sensitivity to physical comfort (furniture, temperature), moral comfort (welcome, respect), in short, to the « other ». The resulting behaviour varies according to the type of user and the personality of each individual. Despite its evolution over the century, despite its universal dimension, with its encyclopaedic collections, and its educational vocation encouraged by the Ministry, the reading room is also a closed space, a privileged space, which ultimately denotes an often conflictual situation between the public and the protagonists, and reflects its multifunctional nature.

Keywords : reading room – coziness – furniture and wainscoting – welcome – reading and reader – employees and users – space – share

Droits d'auteurs

Droits d'auteur réservés.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

Toute reproduction sans accord exprès de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.

OU

Cette création est mise à disposition selon le Contrat :
« **Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France** » disponible en ligne http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr ou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

Droits d'auteur réservés. OU

Sommaire

Introduction..... 10
Chapitre I. Présentation de l'historiographie et des sources.....22
I. L'état de l'art.....22
A. Historiographie générale.....22
B. Les trois bibliothèques.....23
C. Les salles de lecture.....23
II. Les sources.....25
A. Les archives.....25
B. Les livres d'époque.....28
Chapitre II. Les lecteurs et leur environnement en salle de lecture : la place des sens..... 29
I. La vue.....29
A. L'architecture.....29
B. Le mobilier et l'ameublement.....39
C. La question de la lumière et de l'éclairage.....50
II. L'ouïe.....55
A. Le bruit ou le silence des lecteurs.....55
B. L'isolement.....56
C. Le bruit des employés.....58
III. L'odorat.....59
A. L'odeur des lecteurs.....59
B. L'odeur des livres.....59
C. L'odeur de la salle de lecture.....60
D. Le goût.....63
IV. Le toucher.....63
A. Le confort matériel.....63
B. Le contact avec les livres.....71
V. Un sixième sens ? Un sens intellectuel ?.....72
Chapitre III. Du public en salle de lecture.....74
I. Qui vient en salle de lecture ?.....74
A. Typologie et inspection des lecteurs.....74
B. Les visiteurs.....83
C. Entre acceptation et discrimination.....87
II. Conditions de lecture en salle de lecture.....90
A. Où ?.....90
B. Quand ?.....94
C. Combien ?.....102
D. Comment ?.....105
Chapitre IV : Des livres et de leurs usages.....108

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

I. Conditions de conservation....108
A. Organisation et rangement des livres....109
B. Mobilier....110
C. Les mesures de protection....113
II. Quels livres en salle de lecture ?....114
A. Bref retour sur les moyens d'acquisition....114
B. Donc des collections globalement peu adaptées et/ou incomplètes....117
C. Des efforts pour satisfaire les lecteurs....122
D. Les livres demandés par les lecteurs en salle de lecture....125
III. Conditions de lecture en salle de lecture....129
A. Conditions d'accès aux livres....129
B. Demander et consulter en salle de lecture....133
CHAPITRE V : LE PERSONNEL EN SALLE DE LECTURE....144
I. Le profil du bibliothécaire....144
A. Description....144
B. Un monde entre érudits et absentéistes....147
C. Amalgame entre les différentes fonctions au sein de la bibliothèque....152
II. Le personnel et le lecteur : devoirs et positions vis-à-vis du lecteur....157
A. Le bibliothécaire contre le lecteur....157
B. Le bibliothécaire avec le lecteur....161
C. Le bibliothécaire au-dessus du lecteur....164
III. Les travaux du personnel en salle de lecture....166
A. La surveillance....166
B. La distribution....167
C. Les travaux relatifs à l'accueil et à la consultation du public....167
D. Des conditions de travail difficiles....169
E. Les dangers du métier....171
CONCLUSION....174
SOURCES....179
BIBLIOGRAPHIE....184
ANNEXES....189
Annexe 1 : Plans des bibliothèques....190
Annexe 2 : Bâtiments....193
Annexe 3 : L'image du bibliothécaire....195
Annexe 4 : Tableau de la fréquentation de la salle de lecture de Bordeaux en 1864....197
Annexe 5 : Tableau des conservateurs....198
Annexe 6 : Tableau des salaires....199
Annexe 7 : Exemple de règlement....200
TABLE DES MATIÈRES....201

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

Sigles et abréviations

AML : Archives municipales de Lyon
AMB : Archives municipales de Bordeaux
AVP : Archives de la ville de Paris
ADR : Archives départementales du Rhône
BML : Bibliothèque municipale de Lyon
BMB : Bibliothèque municipale de Bordeaux
BHVP : Bibliothèque Historique de la Ville de Paris
BMC : Bibliothèque municipale classée

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

INTRODUCTION

Les bibliothèques municipales ne sont pas nées en 1803. Ce n'est pas un décret qui peut changer le monde des bibliothèques du jour au lendemain et rendre leur situation confortable. Soit elles existaient déjà sous un autre statut qui a juste été transformé, soit elles sont nées après, à l'aide des différents dépôts encore négligés depuis la Révolution, dans lesquels les livres confisqués étaient accumulés sans être exploités. Certaines bibliothèques publiques remontent au milieu du XVIII^{e} siècle, d'autres sont des bibliothèques privées très anciennes, mais dont l'ouverture au public est récente, voire postérieure à 1803. Toujours est-il que ce décret octroie juste un nouveau statut aux bibliothèques dites des écoles centrales qui deviennent municipales, et par anticipation à celles qui n'existent pas encore, qui le seront dès leur création. Les fonds, constitués pour la plupart au moment de la Révolution, issus de confiscations diverses, sont mis sous la surveillance des municipalités mais appartiennent encore à l'État qui, par ce biais, se désolidarise de la survie et du bon état des bibliothèques. Cette situation est à l'origine de plusieurs conflits sur la propriété des fonds qui animent l'histoire du XIX^{e} siècle. Les bibliothèques, en haillons, si j'ose dire, sont alors livrées à elles-mêmes car les municipalités n'y portent aucun intérêt, et dans ce piteux état, elles vont devoir surmonter, tout au long du XIX^{e} siècle, de nombreux et rudes obstacles. Toutefois, assez tôt, l'État se rend compte du pouvoir que pourrait représenter sa mainmise sur les bibliothèques. Aussi en 1832, elles sont rattachées au Ministère de l'Instruction publique et quelques années plus tard, en 1839, Salvandy, alors ministre de l'Instruction publique, statue sur le fonctionnement des bibliothèques avec la création des Commissions. Les différents noms donnés aux dépôts littéraires des bibliothèques publiques avant qu'elles ne deviennent municipales : « bibliothèques des lycées », « bibliothèques des écoles centrales » et autres, montrent qu'elles avaient une vocation d'étude avant tout.

L'état général des bibliothèques est donc tellement préoccupant que des questions primordiales, comme celles du confort et de l'accueil, mais qui paraissent alors de détail, vont mettre du temps avant de percer. Voici le paysage peu reluisant des bibliothèques au début du XIX^{e} siècle. Très vite, l'écart se creuse entre certaines bibliothèques qui fleurissent plus vite que d'autres. Généralement plus la ville est grande, plus la municipalité semble comprendre l'enjeu que représente pour elle la bibliothèque, mais ce n'est pas systématique. En réalité, l'épanouissement des bibliothèques repose sur un grand nombre de facteurs, qui ne dépendent pas d'elles la plupart du temps, comme le budget, la qualité du personnel, l'intérêt des lecteurs

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

suscité par l'attractivité de la ville, autant d'éléments qui ne peuvent se résorber ou changer s'ils sont défectueux, sans patience, temps, travail et argent.

Dans un premier temps, les bibliothécaires doivent découvrir leur fonds et dresser des catalogues des collections. Ils ne peuvent pas se battre sur tous les fronts en même temps et se concentrer sur ce qui touche aux salles de lecture. Certains vont tardivement écrire des traités sur le sujet, mais n'apportent aucune idée nouvelle. Jules Cousin, dans son traité de 1882, insiste certes prioritairement sur l'aspect pratique et la disposition intérieure des bibliothèques, avant même les livres et le personnel, mais il laisse encore de côté les notions de confort et d'accueil dûs au lecteur[1]. Toutefois, toutes ces analyses et recommandations restent très théoriques et elles ne s'intéressent qu'aux bibliothèques en général, non précisément aux salles de lecture, dont le nom n'est d'ailleurs pas unifié et est souvent amalgamé au terme très générique de bibliothèque. La construction de la grande salle de lecture de Labrouste à la Bibliothèque Nationale à partir de 1864, donne de l'élan à toutes ces questions nouvelles, jusque-là restées en suspens et à peine soulevées. De plus, avec l'industrialisation, croissante depuis le début du siècle, les mentalités évoluent : tout le monde a droit à la culture, n'en déplaise aux nantis. C'est là que réside une des remarquables améliorations du XIX^{e} siècle. Le profil des lecteurs se diversifie. Autant les bibliothèques publiques du XVIII^{e} siècle étaient renfermées sur des lecteurs masculins et érudits, autant le XIX^{e} siècle voit l'enrichissement intellectuel des classes intermédiaires et populaires grâce à la croissance de l'alphabétisation, et à l'encouragement de l'État, qui n'est d'ailleurs pas toujours partagé par les bibliothécaires ou certains lecteurs.

Pour comprendre tous les tenants et les aboutissants de l'histoire et des enjeux des salles de lecture des bibliothèques municipales au XIX^{e} siècle, j'ai étudié plus particulièrement trois bibliothèques qui sont : la Bibliothèque Historique de la ville de Paris, la bibliothèque de Bordeaux et celles (puis celle) de Lyon. Elles sont mises en perspective à partir de contrepoints trouvés dans des sources parallèles et dans l'historiographie, pour monter en généralité. Le contenu des sources n'est semblable ni pour toutes les villes ni selon les sujets. Les registres d'entrée en salle de lecture sont plus ou moins détaillés selon les bibliothèques. Ce qui se ressemble, en revanche, c'est l'accroissement des données avec le temps. Au début du XIX^{e} siècle, les sources que nous avons pour reconstituer l'histoire des salles de lecture sont principalement les états des bibliothèques dressés par les conservateurs

[1] Cousin Jules, « Établissement et organisation de la bibliothèque », *in De l'organisation et de l'administration des bibliothèques publiques et privées, Manuel théorique et pratique du bibliothécaire*, Paris, A. Durand et Pedone-Lauriel éditeurs, 1882, cité dans Caroux Hélène, *Architecture et lecture : les bibliothèques municipales françaises, 1945-2002*, Paris, Picard, 2008, p. 71.

Droits d'auteur réservés. OU BY-NC-ND

et qui, après un rappel de l'histoire de la bibliothèque, brossent un tableau de telle bibliothèque à un moment donné. Peu à peu, avec l'amélioration de la situation des bibliothèques et les prescriptions ministérielles, les conservateurs font preuve de plus de méthode et de rigueur. Les correspondances et les documents faisant acte du fonctionnement de la bibliothèque sont conservés. Ces sources sont plus ou moins denses et précises en raison de l'histoire propre à chaque bibliothèque. La bibliothèque de la ville de Paris, par exemple, a perdu son historique dans l'incendie de 1871.

En effet, la bibliothèque de Paris ici étudiée est en fait la troisième bibliothèque de la ville. La première, d'une certaine façon, est municipale avant même leur création, car c'est la municipalité qui décide de l'ouvrir en 1763 après le don du procureur de la ville, grand collectionneur d'ouvrages et de documents sur Paris, qui les a légués à la ville ; c'est dans la propriété des fonds par la ville que réside la différence avec les bibliothèques municipales instituées en 1803. Cette première bibliothèque de la ville ne reste pas longtemps entre les mains de la municipalité qui la cède à l'Institut national des sciences et des arts. La ville perd sa bibliothèque. En 1804, après le décret de fondation des bibliothèques municipales, une nouvelle bibliothèque est fondée : la bibliothèque de l'école centrale de la rue Saint-Antoine prend le titre de municipale. Puis elle transite ensuite entre divers bâtiments. D'abord transférée dans l'hôtel des Vivres, elle est ensuite accueillie dans l'Hôtel de ville où ses 30 000 volumes[2] sont installés dans la galerie de la salle Saint-Jean, chapelle dépendant de l'ancienne église Saint-Jean-en-Grève attribuée comme annexe à l'Hôtel de ville. Les bâtiments, devenus trop étroits avec l'accroissement des services, rendirent nécessaires les travaux d'agrandissement au cours desquels la bibliothèque déménagea encore vers le quai d'Austerlitz. Elle est enfin fixée dans une partie nouvellement édifiée de l'Hôtel de ville en 1847. Là, elle prospère efficacement, toujours dans sa perspective encyclopédique sur l'histoire de Paris, mais souffre de sa cohabitation avec les autres services logés à l'Hôtel de ville. Elle reçoit et conserve des pièces remarquables et inestimables. Au grand malheur de l'histoire, ses 120 000 volumes partent en cendre dans l'incendie du 24 mai 1871. Pas un seul livre de cette précieuse bibliothèque ne survit. Un autre bibliophile, Jules Cousin, va répéter l'histoire en donnant à la ville son immense collection personnelle de 6 000 volumes et 14 000 estampes[3], dont il devient le bibliothécaire. Une scission se crée alors entre bibliothèque administrative, hébergée dans le nouvel Hôtel de ville, et Bibliothèque

[2] Bacha Myriam et Hottin Christian (dir.), *Les bibliothèques parisiennes, Architecture et décor*, Paris, Action artistique de la ville de Paris, 2002, p. 206.
[3] Barnett Graham Keith, *Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939*. Traduit de l'anglais par Lefèvre Thierry, Sardat Yves. Éditions du Cercle de la Librairie, 1987, p. 164.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

Historique, objet de cette étude, abritée dans le Musée Carnavalet, situé rue de Sévigné, dans le calme quartier du Marais. D'office, la même perspective encyclopédique est assignée à la bibliothèque. Jules Cousin achète et fait appel à des mécènes pour constituer un fonds présentable. La salle de lecture, installée dans l'ancien salon de la marquise de Sévigné, ancienne propriétaire de l'hôtel Carnavalet, ouvre au public le 4 janvier 1874. En 1885, soit moins de 15 ans après sa création, la bibliothèque est constituée de 70 000 volumes, 50 000 estampes et 20 000 médailles[4]. En 1893, date de la retraite de Jules Cousin, les collections sont portées à 100 000 ouvrages[5] ; en moins de 25 ans elle a acquis presque autant de volumes qu'en près de 70 ans pour la bibliothèque précédente. En 1898, le musée retrouve son indépendance vis-à-vis de la bibliothèque et Paul Le Vayer, deuxième successeur de Jules Cousin assure le déménagement de la bibliothèque dans l'hôtel Le Peletier de Saint-Fargeau, récemment acquis et restauré. Marcel Poëte introduit quelques nouveautés comme un classement méthodique par cote, un catalogue alphabétique des auteurs sur fiches, une réserve pour les ouvrages rares et précieux, et surtout, en 1917, il transforme le service des Travaux Historiques et la Bibliothèque Historique en un Institut d'histoire[6]. Ces bibliothécaires successifs, par leurs sérieuses compétences, ont contribué à l'impressionnant accroissement de la bibliothèque, mais, à partir de 1917, celle-ci sort des préoccupations du bibliothécaire et stagne, livrée à elle-même, dépourvue de moyens financiers. Elle n'est accrue que par des dons. Ce silence va durer une vingtaine d'années. Son histoire, au XIX^{e} siècle, a été assez curieuse : autant ses collections sont très spécialisées et uniques en leur genre, autant elles n'ont pas eu, pendant longtemps, de bâtiment propre.

La bibliothèque municipale de Lyon est étonnante aussi car elle est séparée en deux sites pendant tout le XIX^{e} siècle jusqu'à sa réunification en 1911 dans un troisième bâtiment. En 1803, la bibliothèque de l'école centrale, relayée, devient une bibliothèque municipale, la bibliothèque du Collège de la Trinité, aussi appelée bibliothèque du Lycée ou bibliothèque de la ville. En 1831, du chef de M. Prunelle, Maire de Lyon et conscient de ce que représentent les précieuses ressources assemblées au Palais-des-Arts ainsi que l'importance de l'emplacement du palais, une seconde bibliothèque est créée, sise au palais Saint-Pierre, dit Palais-des-Arts, où résidait l'École des Beaux-Arts. En effet, la bibliothèque n'est pas installée de toute pièce : la bibliothèque de l'académie des sciences, belles-lettres et arts, réorganisée en 1800, s'était déjà installée au Palais-des-Arts avec ses livres dont une

[4] Barnett Graham Keith, *op. cit.*, p. 165.
[5] Surirey de Saint-Rémy Henry (de), *La Bibliothèque historique de la ville de Paris*, Paris, Bibliothèque Historique de la ville de Paris, 1969, p. 12.
[6] Varry Dominique, *Histoire des bibliothèques françaises [T. III], Les bibliothèques de la Révolution et du XIX^{e} siècle, 1789-1914*, Paris, Editions de cercle de la Librairie, 1991, p. 503.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

collection léguée par Pierre Adamoli en échange de son ouverture au public[7], effective à partir de 1825 après plusieurs années de tergiversations. Le Maire ne fait que changer le statut de la bibliothèque, qui ressemblait à une bibliothèque spécialisée mais qui est désormais une partie de la bibliothèque municipale. Cette bibliothèque, consacrée particulièrement aux sciences et aux arts comporte des collections issues de l'École des Beaux-Arts, de l'Académie, et des diverses sociétés savantes (de médecine, de pharmacie, d'agriculture) qui occupaient aussi le Palais et qui ont ajouté leurs propres bibliothèques à la bibliothèque originelle. Elle est agrandie par 5 600 volumes retirés des doubles de la bibliothèque du Lycée et d'environ 250 ouvrages de sciences et arts, recueils d'estampes, cartes et gravures[8]. Ainsi la bibliothèque du Collège qui, en 1827, comptait 90 000 volumes, n'en possède plus, en 1834, que près de 70 000 répartis dans différentes salles et non tous assemblés dans la salle de lecture comme dans certaines bibliothèques. Cette création modifie complètement les prérogatives de la bibliothèque du Lycée qui devient surtout une bibliothèque de conservation, fréquentée presque uniquement par des érudits, tandis que la bibliothèque du Palais devient une véritable bibliothèque de lecture publique ; c'est elle qui est ouverte le soir, quand le décret est appliqué à Lyon. Une autre différence provient de la propriété des fonds : la bibliothèque du Lycée, établie comme municipale en 1803, est juste dépositaire de fonds appartenant à l'État, tel que cela a été arrêté ; la bibliothèque du Palais-des-Arts exploite les livres de l'Académie et des sociétés savantes, qui en ont la propriété. En outre, la possession des livres semble être un critère de prospérité au vu de leur situation respective. Elles sont administrées tantôt par le même conservateur tantôt par des conservateurs distincts sans qu'il y ait de règle précise à ce sujet. La proximité rend les interactions aisées, notamment pour le transfert des livres de la bibliothèque du Lycée demandés pour le soir au Palais-des-Arts. Toutes deux fructifient selon le mouvement d'épanouissement des bibliothèques au XIX^{e} siècle, mais petit à petit, l'une et l'autre commencent à étouffer à cause du manque de place. Aussi, en 1911, sous l'égide du conservateur, Richard Cantinelli, la municipalité décide de les regrouper et de les installer au palais Saint-Jean, là où était née la première bibliothèque publique lyonnaise au début du XVIII^{e} siècle. Très grande déjà à l'époque, la bibliothèque de Lyon est encore aujourd'hui la plus grande bibliothèque municipale en France.

La bibliothèque de Bordeaux, elle, est un cas classique de bibliothèque municipale publique bien avant le décret de 1803, qui marque juste un changement de statut. Elle montre

[7] Testament d'Adamoli cité dans Niepce Léopold, Saint-Lager Jean, Vachez Antoine, *Comité des bibliothèques publiques et des archives : Rapport à M. le Ministre de l'Instruction publique des cultes et des beaux-arts*, Lyon, Impr. Mougin-Rusand, 1878, p. 9, note 2.

[8] Niepce Léopold, Saint-Lager Jean, Vachez Antoine, *Comité des bibliothèques publiques et des archives, op. cit.*, p. 56.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

une grande stabilité. Dès 1740, est créée une bibliothèque publique à la suite du legs de Jean-Jacques Bel, à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux. Cette dernière, qui avait une très petite bibliothèque, reçut, par le testament de ce conseiller du Parlement et membre de l'Académie, sa bibliothèque personnelle et un logement – son hôtel des allées de Tourny – dont elle était dépourvue jusque-là, en échange de son ouverture au public, effective à partir de 1736. Elle y reste jusqu'à son déménagement en 1891. Dès lors, elle est désignée comme la bibliothèque Jean-Jacques Bel. Elle se trouve à l'angle de la rue de l'église Notre-Dame et des allées de Tourny, et proche de la place du Châtelet. Avec la suppression des académies à la Révolution, la bibliothèque, toujours située à l'hôtel Jean-Jacques Bel, momentanément mise sous scellés, est fermée puis rouverte, sous d'autres formes (dépôt littéraire, bibliothèque centrale…) jusqu'à la création des bibliothèques municipales. Déjà en possession d'environ 20 000 volumes à la Révolution, elle accrut considérablement ses collections avec les confiscations révolutionnaires. Ses collections sont riches et elle conserve un bon nombre d'ouvrages précieux. Dès 1842[9], à cause de l'accroissement des collections et de l'augmentation du nombre de lecteurs, la Commission élabore de nombreux projets de transfert vers un site plus adapté, mais soit l'emplacement géographique ne convient pas, soit c'est le bâtiment lui-même. Les membres de la Commission ne parviennent pas à se mettre d'accord, et à force de tergiversations, près de 50 ans se sont écoulés avant qu'ils ne trouvent un bâtiment adapté, dans un endroit convenable et peu cher, et que le déménagement ait lieu au musée des Antiques, dans l'ancienne Manutention, réaménagée par l'architecte Charles Durand et située rue Mably. Les livres y sont répartis sur trois niveaux et plusieurs magasins. Comme toutes les bibliothèques municipales, elle est d'abord considérée comme un lieu de conservation de documents anciens, puis comme un lieu de travail principalement dédié aux chercheurs et aux érudits, doté de références incontournables. La bibliothèque va rester pendant un siècle dans cet ancien couvent des Dominicains.

Les collections des bibliothèques municipales naissent dans un paradoxe. Leur aliénation, lors des diverses confiscations, marque une forme d'émancipation vis-à-vis des institutions qui les détenaient et de liberté d'accès, mais en même temps, impose aux municipalités, qui en fin de compte en reçoivent la garde, des livres désuets et taxés d'obscurantisme, dont les bibliothèques doivent s'accommoder. C'est pourquoi, très vite, avant même la Restauration, les bibliothèques deviennent des lieux de conservation avant d'être des lieux de communication. L'objectif révolutionnaire a échoué à court terme : les

[9] DESGRAVES Louis, « La Bibliothèque municipale de Bordeaux : deux siècles et demi d'une prestigieuse histoire », in *15 écrivains pour une bibliothèque*, Bibliothèque de Bordeaux : William Blake & Co, 1991, p. 6.

Droits d'auteur réservés. OU BY-NC-ND

livres eux-mêmes ont déterminé l'orientation des bibliothèques municipales. Une troisième phase inverse la tendance, d'abord lentement, avec l'accueil de toutes les classes sociales, puis plus durablement avec la généralisation du prêt. Le XIX^{e} siècle ne fait qu'amorcer le changement de paradigme.

Il faut savoir qu'à leur création, un grand nombre de bibliothèques municipales sont des bibliothèques-musées : elles ne sont pas constituées uniquement de livres ; elles abritent parfois dans le même bâtiment des collections d'objets qui leur appartiennent, conservées dans des cabinets d'objets c'est-à-dire des salles prévues à cet effet. Elles possèdent donc un autre public, plus diversifié, quelque peu différent de celui des lecteurs de leur salle de lecture. Ces visiteurs ne bénéficient pas des mêmes horaires que pour la consultation des livres. Cette mesure peut s'expliquer par la recherche du confort des lecteurs, en les ménageant, en cherchant à tout prix à leur offrir le silence, condition imparable d'un travail fructueux.

En outre, pendant longtemps, les bibliothèques sont conçues comme une sorte de lieu clos, une sorte de jardin où les abeilles viennent butiner pour élaborer leur miel. Elles n'acceptent qu'un mouvement unilatéral vers elles. Leurs collections restent largement méconnues et elles ne s'efforcent pas de les porter à la connaissance du public. Elles semblent en effet faire fi du devoir d'éducation qui leur incombe. Le but pour elles n'est donc pas d'accueillir le plus de monde et de faire connaître leurs collections, mais bien de conserver. Le prêt s'en trouve inexistant pendant la première moitié du XIX^{e} siècle et réduit dans la seconde moitié, ce qui provoque l'éloignement, la mise à distance des classes populaires qui n'ont pas la possibilité de s'y rendre. En effet l'antagonisme conservation/communication perdure jusqu'au XX^{e} siècle et ne s'estompe au profit de la communication qu'à l'aube du XX^{e} siècle. Les bibliothèques municipales sont aussi un lieu prestigieux qui intimide et inhibe les lecteurs, qui par modestie sociale, n'osent pas se mêler aux grands personnages. D'ailleurs les statistiques de fréquentation montrent que le nombre de lecteurs est très faible, même pour des grandes villes comme Bordeaux et Lyon, sachant qu'elles sont relativement bien fréquentées par rapport à d'autres salles de lecture.

Les lecteurs ne sont pas seuls en salle de lecture. Leur présence nécessite et suppose le travail d'un personnel diversifié et efficace qui sache répondre à leurs besoins. Autour d'eux s'activent bibliothécaires, surveillants, distributeurs. Les distributeurs vont chercher les livres dans les galeries de la salle de lecture ou à l'extérieur de la salle de lecture, dans les magasins annexes. Les bibliothécaires les encadrent et prodiguent aux lecteurs des conseils divers et variés sur les livres, ou devraient le faire. En effet, comme tous les autres éléments des salles

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

de lecture, les bibliothécaires connaissent un changement d'attitude au cours du XIX^e^ siècle. Au début du siècle, ils sont très fermés au public et laissent les lecteurs livrés à eux-mêmes, ou ne s'intéressent qu'à certains lecteurs. Les bibliothécaires les voient comme des potentiels concurrents et ne parviennent pas à admettre que la bibliothèque municipale est désormais un lieu public où peut venir toute personne qui le souhaite. À la fin du siècle, ils sont davantage au service des lecteurs.

La salle de lecture est un point stratégiquement crucial de la bibliothèque et souvent central géographiquement. Elle est le lieu d'accueil des lecteurs et de cet accueil dépend le confort des lecteurs. L'accueil se décline sous divers aspects, matériel, intellectuel ou humain, physique ou moral. L'aspect matériel est peut-être ce qui touche en premier lieu le lecteur. Quand il entre dans la salle de lecture, tous ses sens s'éveillent et interagissent avec l'environnement, qu'il soit nouveau ou non pour le lecteur. Ce dernier remarque par exemple la disposition du mobilier, l'agencement des espaces, apprécie la luminosité ou au contraire déplore le caractère sombre de la structure. L'effervescence de ses sens lui permet de déterminer si la salle de lecture lui plaît ou non. Bien évidemment chacun a sa propre perception. Plusieurs facteurs d'accueil entrent en jeu, comme la présence d'autres lecteurs ou du personnel, la présence des livres autour de la salle de lecture. Ce dernier élément a une portée intellectuelle majeure : le livre représente la sève du savoir. Quand les livres sont tous ou en grande partie dans la salle de lecture, ce n'est pas très pratique parce que cet agencement rend complexe l'accès au livre ; mais tapisser de livres les pourtours de la salle de lecture révèle un enjeu symbolique très fort. La salle de lecture devient le sanctuaire du savoir, le jardin de la connaissance. Peu à peu, au gré des déménagements, les livres quittent la salle de lecture pour des magasins spécialisés, et la salle de lecture perd alors ce caractère de conservation.

La perception du rôle et de la nature de la bibliothèque et de la salle de lecture évolue avec le temps. Dans l'image populaire et néanmoins consensuelle que partagent beaucoup de monde sur les bibliothèques, celles-ci sont envisagées par les esprits, et représentées, comme un lieu où règnent la poussière, le bibliothécaire à lunettes, et les livres enchevêtrés. Aujourd'hui, les bibliothèques ont bien sûr évolué et sont pleines de vie avec du mobilier volontiers coloré mais cette caricature – les caricatures naissent toujours d'une réalité – convient assez bien au XIX^e^ siècle. Les bibliothèques ont été assaillies de livres qu'il a fallu ranger, livres qui étaient eux-mêmes en partie empoussiérés par l'abandon aussi bien intellectuel que physique. L'image courante des bibliothécaires est assez réaliste, ils sont souvent très érudits et pourvus d'un grand sens de leurs responsabilités. En outre, comme

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

au XIX^e^ siècle le mobilier est essentiellement en bois et l'architecture en pierre, la sobriété est de mise ; chaque objet, chaque élément de décor y avait son utilité. Autant les salles d'opéra et de spectacles sont rouges, autant les bibliothèques se doivent d'être discrètes, sans couleur chatoyante. À cette époque où les hommes s'habillent en noir, les couleurs vives, aussi attirantes que distrayantes soulèveraient la curiosité des lecteurs mais marqueraient aussi une brusque rupture. L'évolution des salles de lecture se cristallise sur des points névralgiques tels que la lumière, le chauffage ou encore la question du rangement des livres en magasin et salles spécialisées ou dans la salle de lecture. L'invention de l'électricité appliquée à la lumière simplifie les problèmes d'éclairage, et anéantit tous les risques d'incendie qui en résultaient, pour offrir aux lecteurs autant que faire se peut les meilleures conditions de lecture.

L'évolution et l'amélioration de la situation matérielle des bibliothèques, l'augmentation du nombre des lecteurs…, si l'on regarde au fur et à mesure, sont malaisées à cerner et à déchiffrer, mais si l'on regarde le début et le terme fixé, le changement est plus apparent. Il demeure néanmoins difficile de proposer des dates et des évolutions chronologiques précises, et le développement semble bien évasif, les sources dont je ne peux me passer étant bien souvent nébuleuses sur la chronologie. Elles donnent une impression de continuité même si quelques détails nous permettent de confirmer des changements. D'impersonnelles et d'éteintes qu'elles étaient au début du XIX^e^ siècle, les salles de lecture sont devenues, au début du XX^e^ siècle, soit en 1914, à l'aube de la guerre, avant une nouvelle grande désorganisation des bibliothèques municipales en raison de la mobilisation générale, année que j'ai choisie comme date butoire – sans cependant m'interdire de dépasser de quelques années quand je n'avais pas de date comparative plus récente –, vivantes, animées, chargées d'une histoire propre qui les a portées tout au long du siècle. Au-delà de l'élan culturel du XIX^e^ siècle qui favorise la lecture, de la richesse du fonds ou encore de la renommée de la ville, « importe l'humanité profonde de ces murs, de ces visages, de ces instants[10] », qui fait l'objet de mon étude.

L'histoire des salles de lecture se trouve néanmoins confrontée à des questions irrésolues, et à un désintérêt collectif qui interroge. Pourquoi pendant tout le XIX^e^ siècle, les salles de lecture des bibliothèques municipales ne préoccupaient ni les architectes ni les bibliothécaires. Pourquoi encore aujourd'hui existe-t-il un désintérêt profond pour l'histoire de ces salles de lecture ? Avec mon étude, j'espère retracer, au travers de la notion d'accueil,

[10] Bergé Françoise, *Bibliothèques traditionnelles et lecture publique à Lyon au XIX^e^ : 1815-1914*, mémoire d'histoire, dirigé par André Fugier, Lyon, 1962, p. 99.

Droits d'auteur réservés. OU BY-NC-ND

l'histoire de quelques salles de lecture pour combler les lacunes sur le sujet et éclaircir la cause du désintérêt pour les salles de lecture. Même aujourd'hui, alors que la notion de bibliothèque tiers-lieu est largement répandue et appliquée, une bibliothèque reste avant tout un endroit où le lecteur peut consulter ou emprunter des livres. Le livre est la première idée qui vient à l'esprit quand on parle de bibliothèque. Pourtant la question de l'espace dédié à la consultation (et à la conservation pendant une bonne partie du XIX^{e} siècle) me semble aussi importante, si ce n'est davantage. Une lecture sera bien différente en fonction du lieu où le lecteur l'effectue. La perception du livre comme contenu et comme matériau, s'en trouve affectée. Le livre en lui-même reste pourtant le même.

J'ai donc cherché, dans une démarche innovante, à dévoiler sous toutes ses coutures ce qu'est une salle de lecture physiquement et intellectuellement, ce qu'elle représente pour chaque type d'utilisateur, si elle est conforme à ce qu'il est en droit d'en attendre, à son usage personnel ou professionnel. Quelle est la place de l'utilisateur, avec son corps et son esprit, dans la salle de lecture ? Doit-il se faire accepter de son entourage ou est-ce à lui de se soumettre à son environnement ?

La question primordiale autour de laquelle tournent toutes celles qui se rapportent à la salle de lecture, est celle de l'accueil. Avec les sources qui fournissent des données irrégulières certes, mais conséquentes, sur l'environnement en salle de lecture, le mobilier, les lecteurs, et avec les quelques éléments historiographiques que j'ai pu déceler, – comme nous allons le voir dans le premier chapitre –, j'en suis venu à me demander pourquoi le lecteur pour lequel les bibliothèques ont été créées, semble passer au second plan des préoccupations. En effet, le XIX^{e} siècle conçoit la salle de lecture comme un lieu de conservation et un lieu d'étude où le loisir est banni. Le livre y occupe la place majeure, le lecteur – sans lequel paradoxalement les livres ne sont d'aucune utilité – en est absent, (au sens propre comme au sens figuré). Au XX^{e} siècle, au contraire, le lecteur devient l'acteur principal de la salle de lecture. J'ai donc essayé de transposer cette vision, et de placer le lecteur du XIX^{e} siècle au centre de la salle de lecture et de voir ce qui en résulte.

Pour tenter de trouver une réponse à ces questions, qui découlent fondamentalement de celle de l'accueil, après la présentation de l'historiographie et des sources, j'ai procédé à l'établissement d'une démarche chronologique, si je puis dire. À partir du moment où l'utilisateur pénètre dans la salle de lecture, son corps et son esprit entrent en mouvement. D'abord ses sens sont mus inconsciemment : le lecteur tourne la tête, observe, devine, rougit, pâlit… Toutes ces informations qui envahissent son cerveau quand il entre, surgissent presque malgré lui. L'inconscient arrive avant le conscient, avant le raisonnement. Il faut alors

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

expliquer qui est concerné par cet afflux d'informations, de sentiments, qui est ce lecteur. – Cette entité est d'ailleurs difficilement désignée au singulier parce qu'elle recouvre plusieurs types –. La venue du lecteur, ensuite, est théoriquement motivée par les livres, objets de leurs désirs. Enfin, le personnel de la salle de lecture, quant à lui, a une position ambivalente par rapport au lecteur : en tant qu'utilisateur de la salle de lecture, il peut percevoir les mêmes effets que le lecteur qui entre et intervenir au même niveau chronologique mais il constitue aussi un élément supplémentaire dans l'entourage du lecteur, élément qui se présente à lui après son objectif. Le personnel est à la fois sujet de la salle de lecture s'il est considéré en lui-même et objet s'il est considéré par rapport au lecteur.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

I. L'ÉTAT DE L'ART

A. Historiographie générale

Il n'existe aucune étude sur les salles de lecture proprement dites au XIX^e^ siècle, et encore moins sur celles spécifiquement des bibliothèques municipales mais l'on peut dresser une approche plus ou moins précise de l'histoire des salles de lecture à l'aide des diverses études générales sur les bibliothèques comme celle de Graham Keith Barnett, *Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939,* publiée en français en 1987, celle de Dominique Varry, *Histoire des bibliothèques françaises [T. III], Les bibliothèques de la Révolution et du XIX^e^ siècle, 1789-1914*, publiée en 1991, qui comporte des parties très proches de mon sujet surtout les parties techniques comme celle sur les bâtiments, ou encore celle de Henri Comte *Bibliothèques publiques en France*, publiée en 1977. L'*Histoire des bibliothèques,* de Frédéric Barbier est trop vague pour mon sujet, sans doute parce que la fourchette temporelle est trop large pour être précise. Elles datent toutes du XX^e^ siècle hormis celle de Barbier. Ces diverses études retracent l'évolution des lieux, de leur confort physique c'est-à-dire, sensitif, visuel, olfactif, et moral, en bref, en mettant bout à bout tous les éléments obtenus, l'on peut obtenir une description assez développée de la notion d'accueil. Ces sommes s'intéressent aussi à l'évolution des prérogatives du bibliothécaire et de leur perception par rapport au public. Enfin, se devine une évolution des lecteurs dans leurs attentes des espaces et des livres souhaités.

Ces études, notamment les deux premières, ont servi de socle à l'approfondissement de mon travail. Comme ce n'est pas l'objet de leur étude, ces histoires des bibliothèques n'abordent le sujet que par sous-entendus, et ont une approche très descriptive de l'histoire des bibliothèques sans soulever de grandes questions fondamentales. Néanmoins, il faut reconnaître que Dominique Varry et Graham Keith Barnett apportent des éléments de réponse au désintérêt des salles de lecture et du lecteur. Pour que les livres lui soient accessibles, il faut fournir au préalable un travail de tri, de catalogage, inexorable après les apports de la Révolution. Leur travail historique est en fait un préliminaire impressionnant et incontournable pour approfondir les questions et enjeux qui se dessinent. Ce siècle des

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

révolutions, s'il n'a pas changé la face du monde, a préparé le développement des bibliothèques actuelles. En outre, ce n'est pas parce que les bibliothécaires n'ont pas écrit sur l'importance des salles de lecture et des lecteurs, qu'ils sont négligés.

L'histoire des bibliothèques n'est pas le seul angle d'approche de l'étude des salles de lecture. L'histoire des sensibilités et des mentalités offre d'autres perspectives et aident à comprendre le comportement de chaque protagoniste. Les travaux sur le sujet d'Alain Corbin, notamment, sont très riches et éclairants et permettent de saisir le rapport que les sociétés entretiennent avec leur environnement.

B. Les trois bibliothèques

Pour trouver des informations précises sur les bibliothèques municipales de Lyon, Bordeaux et Paris au XIX^{e} siècle, j'ai dû me fier aux sources d'époque comme vous pourrez le constater plus bas, tout simplement parce qu'il n'existe pas de monographies récentes, pas même du XX^{e} siècle, sur ces trois bibliothèques, pourtant très connues et réputées à leur époque : celle de Lyon, comme l'une des plus vastes d'Europe, celle de Bordeaux, comme la plus grande de son département et assez importante au niveau du pays, et la Bibliothèque Historique de Paris, la première bibliothèque municipale de Paris à strictement parler – et de France puisque dès 1763, la ville de Paris décide d'ouvrir une bibliothèque – et qui présente, par sa spécialisation, une rare spécificité. Bordeaux semble n'avoir bénéficié que d'une minime attention puisqu'elle ne dispose que d'un très léger aperçu contemporain dans le collectif de 1991, intitulé *15 écrivains pour une bibliothèque*. Est-ce parce que son histoire au XIX^{e} siècle est assez complète dans les sources d'époque et qu'il serait superflu d'en tirer une monographie, est-ce du désintérêt ? Quant à la Bibliothèque Historique de la ville de Paris, elle est actuellement mise à l'honneur par Julie David qui lui consacre sa thèse. Finalement, la bibliothèque de Lyon paraît la plus connue et étudiée. Même si elle reste pour l'instant orpheline de monographie, elle dispose d'importants travaux de recherche avec les études, entre autres, de Magali Delavenne, de Françoise Bergé et de Léa Granjon.

C. Les salles de lecture

Plusieurs monographies ont été écrites sur telle ou telle bibliothèque municipale, principalement celles de Rouen, de Compiègne, de Nancy, de Niort et de Strasbourg, qui ont apporté aussi des indices sur l'histoire des salles de lecture : espace, lecteurs, confort. Je n'ai

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

pas écarté non plus les travaux de recherche tels des mémoires sur la bibliothèque de Versailles, de Nevers ou de Roanne.

1. L'architecture

La plupart des bibliothèques sont installées dans des bâtiments créés avant elles, donc pas spécifiques à la vocation d'une bibliothèque. Il est donc intéressant de voir à quoi ressemblaient ces bâtiments pour comprendre en quoi ils ne correspondent pas à ce que les usagers attendent d'eux. La situation évolue peu à peu. Les bibliothèques déménagent, au cas par cas et avec des temporalités différentes, dans d'autres bâtiments ou dans de nouveaux édifices construits à dessein. L'historiographie retrace le caractère inadéquat des bâtiments et le combat des lecteurs ainsi que des bibliothécaires pour que la municipalité accepte de leur fournir des espaces plus convenables. L'étude de l'architecture en bibliothèque représente un grand intérêt pour comprendre les réactions des usagers qui évoluent dans la salle de lecture. Les bibliothécaires s'y intéressent assez tôt et déplorent que les architectes n'y trouvent qu'un beau prétexte pour exercer leur art. Elle a été abondamment étayée par les travaux de Hélène Caroux et de Jean Bleton. Et à l'heure actuelle, elle représente un enjeu majeur et souvent mis à l'honneur, notamment avec Christelle Petit.

2. Le confort

La notion de confort ne préoccupe pas beaucoup les bibliothécaires au XIX^{e} siècle, ni les théoriciens qui s'intéressent aux bibliothèques de cette époque. Cette question est pourtant inhérente à celle des salles de lecture. Les réflexions élaborées sur la notion de confort dans les bibliothèques des XX^{e} et XXI^{e} siècles peuvent aisément être adaptées au XIX^{e} siècle, d'autant plus que le manque de travaux sur le sujet ne signifie pas en soi le désintérêt total pour le confort des lecteurs mais que les préoccupations sur d'autres aspects étaient tellement prégnantes qu'elles supplantaient celles sur le confort. Ainsi les études de Marielle de Miribel aident à en comprendre les perspectives.

3. L'accueil

L'accueil en salle de lecture est un élément clé de l'histoire des salles de lecture et comme la question du confort, elle est peu analysée pour le XIX^{e} siècle, et là aussi Marielle de Miribel a abondamment éclairé ce point fondamental du sujet avec son livre *Accueillir les publics. Comprendre et agir*.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

La bibliographie connaît actuellement un renouveau historiographique, un regain d'intérêt pour les sensibilités, certes cantonné à l'époque actuelle et au XX^{e} siècle, mais il n'est ni impossible, ni inintéressant, au contraire, d'adapter cette démarche et de la confronter à un contexte et à des protagonistes totalement différents, ceux du XIX^{e} siècle.

La bibliographie aide également à comprendre l'espace des lecteurs, leurs droits, leurs perceptions et éventuellement leurs caractéristiques et leurs lectures, même si les sources sont bien plus riches sur le sujet.

II. LES SOURCES

Les sources sont biaisées pour plusieurs raisons. D'une part elles ne sont peut-être pas toutes parvenues jusqu'à nous, d'autre part elles forcent le trait. Quand quelqu'un veut faire passer un message important, il insiste. Ainsi, à les lire, on a l'impression que rien ne va car si les lecteurs veulent être entendus – avant même d'être écoutés –, ils doivent aggraver la situation, sans quoi les améliorations ne viennent pas. Inversement, les sources qui glorifient à outrance telle ou telle situation, sont faussées. La bibliothèque de Lyon est vantée pour ses qualités et sa situation a l'air heureuse, mais ce sont la plupart du temps des Lyonnais qui lui rendent des éloges et leur chauvinisme dépasse la réalité, non que la situation de cette bibliothèque soit mauvaise mais qu'elle n'est pas excellente comme on pourrait le croire, à première vue, d'autant plus qu'ils mettent l'accent sur la beauté du bâtiment non sur sa fonctionnalité. Confronter les points de vue dégage une vision plus nuancée.

A. Les archives

Les sources d'archives sont inégales, pour leur contenu et leur quantité en fonction des bibliothèques et des villes, tantôt manuscrites, tantôt imprimées.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

1. Les archives municipales

a) de Lyon

Les archives de la bibliothèque municipale de Lyon regorgent d'informations sur cette bibliothèque. L'inconvénient, qui se reproduit également dans les autres types de sources et les autres villes, c'est qu'il faut brasser un grand nombre de documents avant d'obtenir une information claire et précise sur le sujet, mais paradoxalement, plus il y d'informations, plus on a de chance de trouver ce qu'on recherche. Les correspondances sont abondantes avec le Maire et avec les lecteurs ; aussi tout le fonctionnement et les nouveautés sont visibles ainsi que les récriminations des lecteurs ou les remerciements. Les lecteurs occupent dans cette bibliothèque plus de place qu'ailleurs, ils sont au centre des préoccupations, aspect à souligner du fait de sa rareté à cette époque. Les remerciements n'apportent pas beaucoup d'éléments pour ce sujet, mais ils sont réels, nouveau signe de l'exagération des plaintes. Pour la bibliothèque du Palais-des-Arts, qui fait partie de la bibliothèque de Lyon, les données sont beaucoup plus restreintes que celles de la bibliothèque du Lycée, dans tous les domaines. Dans l'ensemble, les informations précises sur le fonctionnement concret de la salle de lecture et les activités des lecteurs se font rares, comme si le sujet était mineur alors qu'au contraire l'essentiel de l'activité de la bibliothèque pour les lecteurs et le personnel, se passe en salle de lecture. Ce problème se présente également pour les deux autres bibliothèques, aussi le présent travail a été élaboré avec des sources lacunaires et des bribes d'informations, sans garantie d'exhaustivité et d'exactitude.

b) de Bordeaux

Les archives de Bordeaux ont beaucoup de données chiffrées sur la fréquentation de la salle de lecture, tandis qu'à Lyon elles sont épisodiques et inexistantes pour la BHVP. Ces registres de lecteurs sont très importants pour établir des statistiques. La bibliothèque a fait l'objet de beaucoup de projets de déménagement qui permettent de voir leurs objectifs et leurs priorités. Vers la fin du XIX^{e} siècle, les archives contiennent aussi de plus en plus de noms d'employés, ce qui permet de déterminer avec précision combien sont, à strictement parler, au service des lecteurs. Le nombre d'employés, donc rémunérés, manifeste aussi l'importance ou le caractère dérisoire des moyens financiers dont dispose la bibliothèque et ce qu'elle représente aux yeux de la municipalité.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

c) de Paris

Les archives de la Bibliothèque Historique de la ville de Paris sont conservées aux archives municipales de Paris. La bibliothèque précédente n'a pas laissé de trace à cause de l'incendie de 1871 qui a dévasté l'Hôtel de ville qui abritait alors la bibliothèque. La naissance et l'existence de la nouvelle bibliothèque sont extrêmement liées à celles du musée d'histoire de Paris dont l'administration est parfois la même. Aussi les archives sur les bâtiments, l'administration, voire le fonctionnement, ne sont pas spécifiques mais confuses, et quand bien même certaines pièces ne concernent que la bibliothèque elles manquent de précision et sont assez rares jusqu'à l'entre-deux-guerres. Par exemple, je n'ai pas réussi à obtenir une description nette et précise de la salle de lecture. Je n'ai pas non plus trouvé trace des statistiques sur les lecteurs et les livres. La BHVP est une grande bibliothèque mais ses archives n'en sont pas pour autant soignées et précises, alors que des archives de bibliothèques plus petites et bien moins prestigieuses sont mieux tenues. L'histoire de ses archives est liée à son histoire propre ; à la fin du XIX^{e} siècle, l'histoire fait encore des ravages et les bibliothèques en sont marquées. En outre, certaines cotes que je souhaitais consulter étaient amiantées.

Dans ces différents dossiers d'archives, le contenu textuel est très volumineux si l'on compare avec le contenu visuel, quelques croquis ou photographies de l'architecture extérieure tout au plus. Il a été difficile de trouver des images de mobilier.

2. Les archives départementales

Seules les archives départementales de Lyon offrent quelques informations complémentaires sur l'administration et l'organisation de la bibliothèque.

3. Autres sources

Il aurait été très intéressant de pouvoir ajouter des données émises par les inspecteurs, ou trouver des sources telles des récits de voyage ou de visite par des chercheurs, professionnels ou notables étrangers ; cela supposerait une recherche plus approfondie.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

B. Les livres d'époque

Les bibliothécaires lyonnais ont conçu de nombreux états et notices qui retracent l'histoire de la bibliothèque municipale de Lyon. Elles sont très répétitives, d'ailleurs de nombreuses rééditions d'états et notices se sont échelonnées pendant des années. Pour ce qui est de Bordeaux, le problème est un peu moins présent puisqu'il existe vraiment des monographies mais elles datent du XIX^{e} siècle, ce qui exige du recul par rapport à la véracité de toutes les informations : Jean-Baptiste Gergerès publie en 1864 son *Histoire et description de la bibliothèque publique de la ville de Bordeaux* et Raymond Céleste son *Histoire de la bibliothèque de la ville de Bordeaux* en 1892. D'autres notices, étudiées en complément, sur les bibliothèques de Aix, Blois, Caen, Dijon, Douai, Laval, Montpellier, Nîmes, offrent des descriptions plus ou moins détaillées des salles de lecture, ce qui permet de visualiser l'espace et d'envisager une généralisation des problèmes ou des évolutions.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

CHAPITRE II. LES LECTEURS ET LEUR ENVIRONNEMENT EN SALLE DE LECTURE : LA PLACE DES SENS.

Comme l'explique Marielle de Miribel[11], chacun s'approprie l'espace selon des critères personnels, l'un un coin silencieux, l'autre un coin spacieux, bien éclairé et vaste, un autre un coin solitaire, chacun de ces critères porte sur un sens particulier. Inconsciemment, l'humain se réfère toujours à ce qu'il connaît, qui lui est familier : un entourage matériel, une odeur, un espace où il se sent bien.

I. LA VUE

A. L'architecture

1. Emplacement et spaciosité de la salle

Le lecteur pénètre dans les salles de lecture, souvent après un détour à travers les dédales des corridors, et là, il est impressionné par le sentiment d'espace, ou au contraire saisi par l'étroitesse du lieu. Pourtant, les inscriptions, qui dans certaines bibliothèques, à Lyon du moins, surmontent la porte d'entrée de la salle de lecture, l'avertissent qu'il se trouve bien dans la salle de lecture. Inconsciemment l'aspect extérieur plus ou moins accueillant du bâtiment conditionne sa réception de l'espace.

La grandeur du « vaisseau » de la salle de lecture de la grande bibliothèque de Lyon est vantée à de nombreuses reprises quoiqu'à la fin du XIX^{e} siècle, avant son déplacement, et sa réunion avec la bibliothèque du Palais-des-Arts, elle paraisse trop étroite et largement insuffisante pour le nombre des lecteurs comme l'indique un rapport sur la situation de la bibliothèque[12]. Les *Notices historiques sur les bibliothèques*[13] de J. L. A. Bailly, au début du siècle, attribuent sans conteste la palme à Lyon, qui est la plus belle tant par ses dimensions et sa hauteur que par la richesse de ses matériaux. Comme le montre une notice sur la

[11] Miribel Marielle de (dir.), *Veiller au confort des lecteurs, Du bon usage des cinq sens en bibliothèque*, Paris, Editions du cercle de la Librairie, 2015., p. 14.
[12] Bourgeois Émile, *Rapport sur la situation de la bibliothèque de la ville de Lyon et sur les remèdes qui doivent y être apportés*, Lyon, 1889, p. 5.
[13] Bailly Jean Louis Armand, *Notices historiques sur les bibliothèques anciennes et modernes*, 1828, p. 177-178, cité dans Bergé Françoise, *op. cit.*, pp. 12-13.

Droits d'auteur réservés. OU BY-NC-ND

bibliothèque de la ville de Lyon, elle passe pour l'une des plus belles d'Europe, non seulement pour l'agrément de sa situation mais aussi pour la grandeur de son vaisseau.

14

« Placée sur la rive droite du Rhône, à une élévation qui la met à l'abri de l'humidité […] elle reçoit les premiers rayons du soleil, si favorables à l'étude […] La salle est elle-même remarquable par son étendue et l'accord de ses proportions ; elle a quarante-huit mètres de longueur, onze de largeur et treize de hauteur […] Deux rangs, de six croisées chacun, répandant un beau jour dans cette bibliothèque, et deux autres fenêtres, ouvertes au couchant, contribuent à distribuer plus également et l'air et la lumière[15]. » Ses coloris et sa disposition font parfaitement ressortir tous les objets d'art qui ornent la salle et dont on verra le détail ultérieurement.

La bibliothèque de Bordeaux quant à elle, qui résidait jusqu'en 1891 à l'hôtel Jean-Jacques Bel, était déjà très grande mais insuffisante. Après son transfert dans l'ancien couvent des Jacobins, occupé par la Manutention des vivres de la guerre, en partie reconstruits par les architectes Charles Durand et Ernest Lacombe, elle est sans doute l'une des plus grandes bibliothèques de province du XIX^{e} siècle. La grande salle de lecture de la nouvelle bibliothèque aménagée en 1891 est ainsi décrite :

[14] Album de photographies : salle de lecture…, Bibliothèque de la ville de Lyon, 27 rue Gentil, Lyon, 1911, BML, cote 30339.

[15] Péricaud Antoine, *Notice sur la bibliothèque de la ville de Lyon, extraite des archives historiques et statistiques du département du Rhône*, nouvelle édition revue et corrigée, Lyon, Imprimerie de J. M. Barret, 1828, p. 14.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

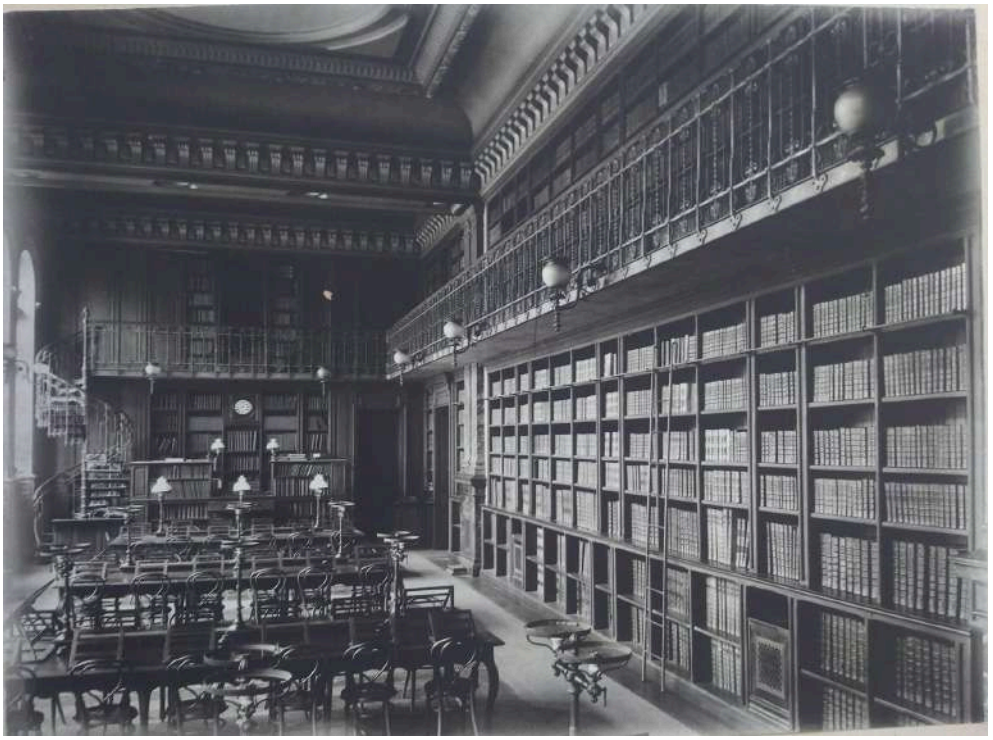

[16]

« La grande salle du public mesure 24 mètres de long sur 8[m] 20 de haut et 8 de large. Elle a donc cinq mètres de plus en longueur que la salle de la rue Jean-Jacques Bel […] Neuf fenêtres fort hautes à plein cintre, jettent la lumière à profusion dans la salle. On fait à dessin d'orienter la salle vers le Nord, pour éviter les reflets, les points d'ombre, inévitables dans une pièce incommodée par le soleil. L'aspect de la salle est élégant et confortable. Soixante personnes pourront s'y placer à l'aise, sur quatre immenses tables fixes[17]. »

L'insuffisance des locaux devint une quasi généralité à la fin du XIX[e] siècle, et de nombreuses bibliothèques se virent dans la nécessité de déménager ou d'agrandir, de reconstruire, ce qui permit d'offrir de plus grandes salles de lecture, comme c'est le cas pour Douai, dont l'agrandissement de la bibliothèque vers 1859, favorisa la création d'une vraie salle de lecture qui offrait, avec une centaine de mètres carrés, un peu plus de vingt places assises et quelques rayons portant des usuels[18]. Il en est de même pour la bibliothèque de Limoges, dont la nouvelle salle de lecture, installée en 1887, dispose d'un espace de 86 mètres carrés et 36 places assises[19].

La notion d'espace, qui est différente de la taille concrète de la salle et du nombre de places, mais liée à la hauteur du plafond par exemple, – plusieurs salles de lecture avoisinent les 10 mètres de hauteur parce que prévues comme salles d'exposition à l'origine, – la notion

[16] Salle de lecture de la bibliothèque de Bordeaux, AMB, Bordeaux Fi XX F 15.
[17] Brochure de *La France* du 13 Août 1891, AMB, Bordeaux 1314 R 4 (Transfert dans l'ancien couvent des Dominicains de la rue Mably, 1885-1891).
[18] Varry Dominique, *op. cit.*, p. 252.
[19] *Le Bibliophile limousin*, n°4, octobre 1897, p. 124, cité par Varry Dominique, *op. cit.*, p. 278.

Droits d'auteur réservés. OU BY-NC-ND

d'espace donc, revient souvent comme un critère de confort et d'importance de la salle de lecture et par conséquent de la bibliothèque. Ainsi, avec le témoignage d'Adolphe Orain[20] qui écrit en 1882, que la salle de lecture de Rennes, capitale provinciale, est « une des plus vastes et des plus confortables que l'on rencontre en province », Dominique Varry affirme que cette belle salle de lecture mesure « de 21 sur 7 mètres (soit 150^2 environ) », et qu'elle « pouvait accueillir soixante-dix lecteurs et près de 3000 volumes[21] ».

Toutefois, la taille de la salle de lecture ne correspond pas, comme on pourrait s'y attendre, à l'importance démographique de la ville. Parmi les exemples déjà cités, Lyon, de plus de 500 000 habitants ne dispose que de 264 mètres carrés ; Bordeaux, ville de plus de 200 000 habitants seulement de 180 mètres carrés, insuffisants aussi, même si proportionnellement à Lyon, elle est mieux dotée, Limoges (78 000 habitants), de 86 mètres carrés, et Rennes (75 000 habitants), de 170 mètres carrés (mais à l'usage aussi des étudiants)[22].

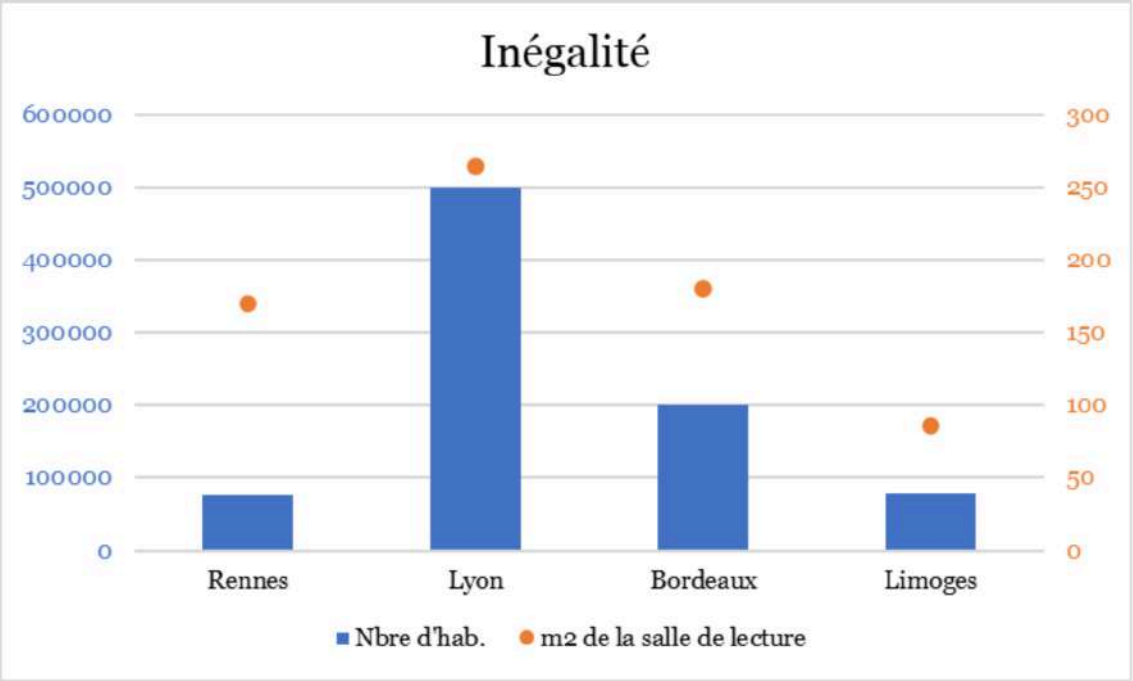

La taille de ces salles uniques, varie également en fonction de l'importance de ses collections, de 100 à 530 mètres carrés pour les bibliothèques municipales[23]. En outre, plus la salle est vaste, plus elle permet d'accueillir de lecteurs. Morel pensait qu'il était plus important d'offrir au public des salles de lecture spacieuses et confortables que d'emmagasiner sur de

[20] Orain Adolphe, *Géographie pittoresque du département d'Ille-et-Vilaine*, Rennes, 1882, cité par Varry Dominique, *op. cit.*, p. 255.
[21] Varry Dominique, *op. cit.* p. 255.
[22] *Ibid*. p. 282.
[23] *Ibid*. p. 267.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

vastes surfaces des ouvrages périmés[24]. On devine le souci du bien-être des lecteurs, la spaciosité pour qu'ils soient à l'aise, l'attention portée sur l'exposition au soleil. Le lecteur trouve peu à peu sa place en salle de lecture.

2. Les galeries

En l'absence de magasins séparés, les livres tapissaient les murs dans la plupart des bibliothèques dans des armoires superposées, à l'intérieur même de la salle de lecture. Pour rendre accessibles les livres installés à des hauteurs vertigineuses, des galeries en bois, sorte de couloirs suspendus ou de mezzanines ont été aménagées. Elles sont disposées tout autour de la salle lecture, et permettent, de surcroît, de maximiser l'espace disponible. L'utilisation de ces galeries remonte à l'Ancien Régime mais elles caractérisent les bibliothèques les plus modernes, d'autant plus que les constructions de bibliothèques sont fort rares, du moins pendant la première moitié du XIX^{e} siècle ; autrement dit, si elles ne préexistaient pas à 1803, elles ont été ajoutées à un édifice existant. Ce n'est qu'à partir de la seconde moitié du XIX^{e} siècle que des bâtiments spécifiques sont construits, intégrant parfois des galeries, selon l'ancien modèle. Ces galeries symbolisent aussi la volonté, plus ou moins consciente, d'amasser le savoir au même endroit, tout le savoir, dans un enjeu encyclopédique. Ainsi à Lyon, à la bibliothèque du Lycée, au-dessus d'un premier étage de livres accessible depuis le sol, « une galerie, suspendue d'une manière très hardie, permet de faire le tour de la bibliothèque, et donne accès à un second rang d'armoires […] Cette galerie est composée de quarante voûtes d'arête, présentant sur leur face trente-six arcades portées en encorbellement, et décorées d'une balustrade de fort bon goût. Plus haut, une corniche sert d'imposte aux voussures du plafond […] La charpente du comble n'est pas indigne de quelque attention ; elle se compose de formes retroussées, dont l'assemblage est ingénieux et l'exécution très soignée[25]. »

[24] Eugène Morel, *La Librairie publique,* Paris, Armand Colin, 1910, p. 42.
[25] Péricaud Antoine, *Notice sur la bibliothèque de la ville de Lyon…, op. cit.*, p. 4.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

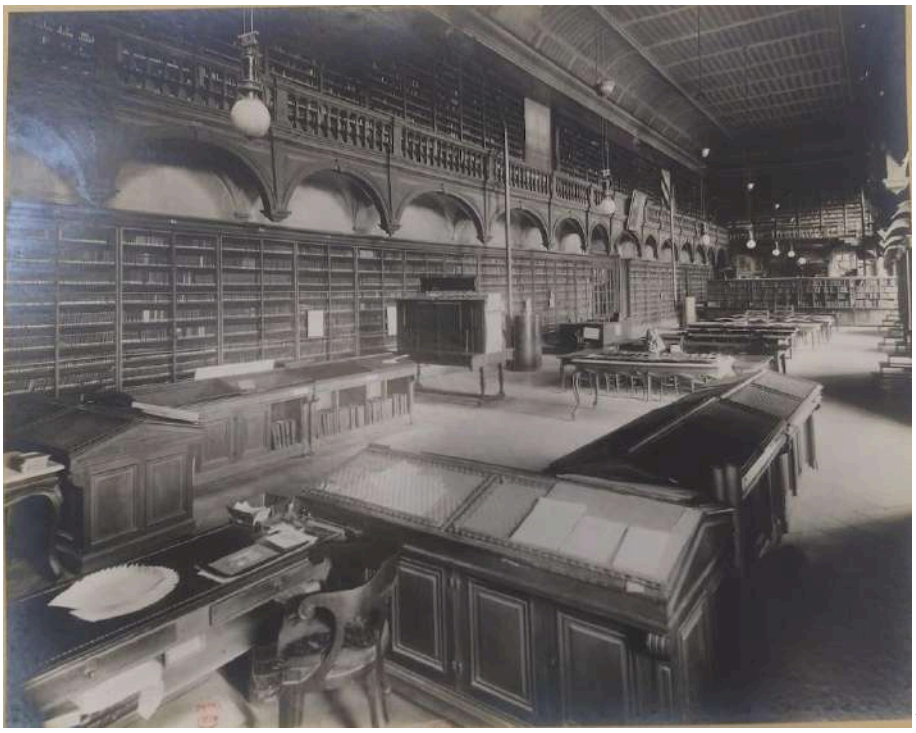 [26]

Par ailleurs, les galeries ne sont pas solitaires : elles peuvent se répercuter sur plusieurs niveaux, comme à Grenoble ou Rouen dont les trois galeries superposées sont soutenues par des colonnes en fonte. À Lyon, une autre galerie prend naissance au sein même de la salle de lecture[27]. Toutefois, si ces galeries font partie de la salle de lecture, elles sont interdites au lecteur au même titre que les dépôts, les galeries latérales ou encore les salles annexes à la salle de lecture ainsi que le montrent les règlements qui parsèment l'histoire de la grande bibliothèque de la ville. À Bordeaux, il n'y avait pas de galerie dans la première bibliothèque mais un projet fut émis à ce sujet pour agrandir la capacité de stockage de livres[28]. En revanche, la bibliothèque de la rue Mably, possédait une galerie circulaire.

Les galeries qui dans un premier temps desservent les rayonnages et facilitent l'accès aux livres sont un nouveau moyen de montrer sa richesse. Leur existence dans la salle de lecture se justifie le plus souvent par la hauteur des nefs qu'il convient de combler avec des livres. Ainsi, celle de Lyon passe pour une galerie modèle aux yeux de Montpellier qui essaie de l'imiter avec une galerie sur quatre côtés à 4,30 mètres de haut.

D'autres exemples de bibliothèques municipales de situations différentes confirment que la présence de galeries est un environnement habituel, si ce n'est courant, pour le lecteur en salle de lecture. La bibliothèque de Besançon, la première à intégrer un bâtiment construit exclusivement pour elle, au tout début du XIX^{e} siècle, par l'architecte Denis Lapret, disposait

[26] Album de photographies : salle de lecture de la bibliothèque de la ville de Lyon, 27 rue Gentil, Lyon, 1911, BML, 30339.
[27] Varry Dominique, *op. cit.*, p. 274.
[28] Lettre de Monbalon à Monsieur le Maire, le 2 janvier 1806, AMB, Bordeaux 1300 R 1 (Bibliothèque de la ville : pièces constitutives, 1806-1846).

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

de deux galeries superposées et surplombant le rez-de-chaussée où était installée la salle de lecture. La galerie du premier étage permettait seule l'accès à la salle des manuscrits. Dans ce cas, en plus de desservir les étages de livres, elle sert d'escalier et d'accès au reste du bâtiment, ce qui paraît assez curieux. À Amiens, la galerie, avec rampe en fer forgé, contourne la salle longue de 44 mètres et large de 7,20 mètres, à hauteur de 7 mètres. La galerie y assure la desserte de toute la salle[29].

30

À Moulins aussi la salle de lecture est ceinte d'une galerie située à 5 mètres de haut et garnie sur ses côtés d'armoires[31]. Les capacités de ces galeries sont plus ou moins grandes logiquement selon la taille de la salle de lecture et l'espace qu'elles couvrent ; et souvent aussi, selon le besoin éprouvé au moment de la construction. Enfin, la bibliothèque de Marseille, sise au-dessus de l'ancien couvent des Bernardins, avait une galerie pour « atteindre aux rayons les plus élevés » d'après les mots de J. L. A. Bailly[32].

[29] Varry Dominique*, op. cit.*, p. 245.
[30] Bibliothèque d'Amiens, dessin de Duthoit Louis, vers 1850, *in* Varry Dominique, *op. cit.*, p. 247.
[31] *Ibid*. p. 250.
[32] Bailly Jean Louis Armand, *op. cit.*, p. 180.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

Les galeries ne sont pas toujours conçues en fonction de l'espace comme l'illustre la salle de lecture d'Ajaccio. Longue de 30,70 mètres, large de 9,40 mètres et haute de 10 mètres, tapissée de livres de tous les côtés jusqu'à environ 6 mètres de haut, auxquels on accède seulement avec des échelles, de plus de 4 mètres, – qui s'accrochent à une tringle placée au-dessus du neuvième rayon sachant que d'autres tablettes se trouvent encore au-dessus – tandis qu'une galerie court à environ 7 mètres, mais ne comporte de livres que sur le mur du pignon nord[33]. La galerie est un grand classique des bibliothèques du XIX^{e} siècle, bien que, encore une fois, certaines soient plus connues et plus prestigieuses que d'autres. Elles ont partout remplacé, dans les bibliothèques modernes, les longues échelles d'autrefois[34] et sont encore plus récurrentes dans les bibliothèques construites dans la deuxième moitié du siècle. D'autres sont conçues autour des salles de lecture en prévision de l'accroissement des collections[35].

Ces galeries sont souvent un prétexte à des constructions grandioses, élaborées, et hardies, œuvre des grands architectes dont on a sollicité les talents et l'expertise : rien n'est trop beau pour la bibliothèque, quoique les moyens restassent assez faibles.

3. L'ornementation intérieure

L'intérieur de la salle de lecture, outre ses galeries, contient la plupart du temps des éléments ornementaux d'architecture, inhérents à la salle, à la construction, du sol au plafond. À Lyon, le riche pavé à compartiments de marbre rouge et bleu qui couvre le sol[36] participe évidemment de l'ornementation intérieure de la salle de lecture en apportant un agrément visuel, par le mélange séduisant des couleurs qui parfont l'harmonie de l'ensemble et l'assortiment avec les tables en marbre. La galerie d'Amiens est « ornée sous son plancher de consoles en bois sculptées[37] », tandis que des pilastres en bois à chapiteaux ioniques, peints à l'imitation du marbre, entre lesquels les montants portent des palmettes Premier Empire, rythment les rayonnages qui montent. Et de grandes arcades placées dans la partie centrale, en carré, retombent sur des colonnes d'ordre ionique qui rompent la monotonie de la salle de lecture. À Moulins, les lecteurs ou visiteurs ne peuvent qu'admirer les coins arrondis en bois massif qui dissimulent deux escaliers à vis donnant accès à la galerie, les pilastres à chapiteau ionique qui encadrent chaque armoire, ou encore la porte décorée de faux dos de livres, les

[33] Campi Louis, *La Bibliothèque d'Ajaccio, notice historique et bibliographique*, Ajaccio, 1895, cité dans Varry Dominique, *op. cit.*, p. 269.
[34] *Almanach-annuaire limousin pour 1899*, cité dans Varry Dominique, *op. cit.*, p. 278.
[35] Bacha Myriam et Hottin Christian (dir.), *op. cit.*, p. 207.
[36] Péricaud Antoine, *Notice sur la bibliothèque de la ville de Lyon, op. cit.*, p. 3.
[37] Varry Dominique, *op. cit.*, p. 248.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

consoles en bois qui supportent la galerie et la balustrade[38]. Le plafond de la salle de lecture de Chartres « avec ses poutres formant caissons, riches en couleur et en arabesque[39] » donne un cachet luxueux à l'espace.

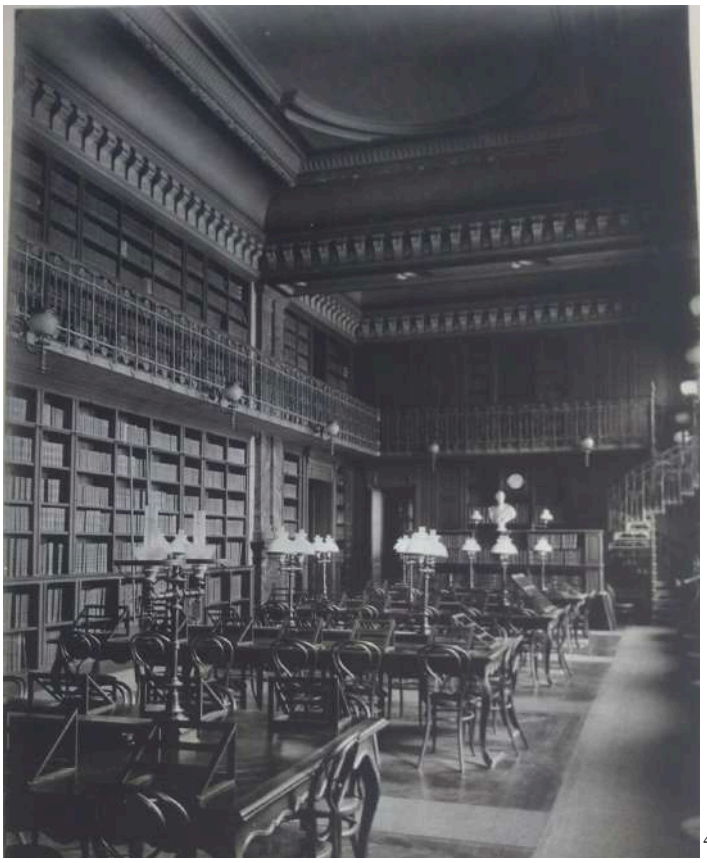

40

Si le bois demeure l'élément essentiel de l'ornementation en bibliothèque, il accompagne assez fréquemment la pierre, des voûtes ou des colonnes. Ainsi la galerie de Grenoble est éclairée par des coupoles néo-byzantines et très richement décorées, soutenues par des colonnes en pierre[41].

L'ornementation intérieure procure certes l'élégance et de ce fait, assure le suffrage de ceux qui fréquentent la salle de lecture ; toutefois, elle ne représente pas un critère nécessaire mais qui peut s'avérer distrayant, et plusieurs bibliothèques, par manque de moyens ou peut-être par principe, se passent de ce cadre splendide. La salle de lecture de Rouen n'est pas ornée de mosaïques sur ses voûtes, n'affiche ni peintures ni sculptures hormis dans les pierres en coin des quatre angles de la voûte.

[38] Varry Dominique, *op. cit.*, p. 250.
[39] Jusselin Maurice, *Petite histoire de la bibliothèque municipale de Chartres*, Chartres, Société archéologique d'Eure-et-Loir, 1962, cité par Varry Dominique, *op. cit.*, p. 273.
[40] La salle de lecture de la bibliothèque de Bordeaux, avec son plafond mouluré. AMB, Bordeaux Fi XX F 17.
[41] Foucart Bruno, « Questel et la bibliothèque-musée de Grenoble (1862-1872) », cité par Varry Dominique, *op. cit.*, p. 270.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

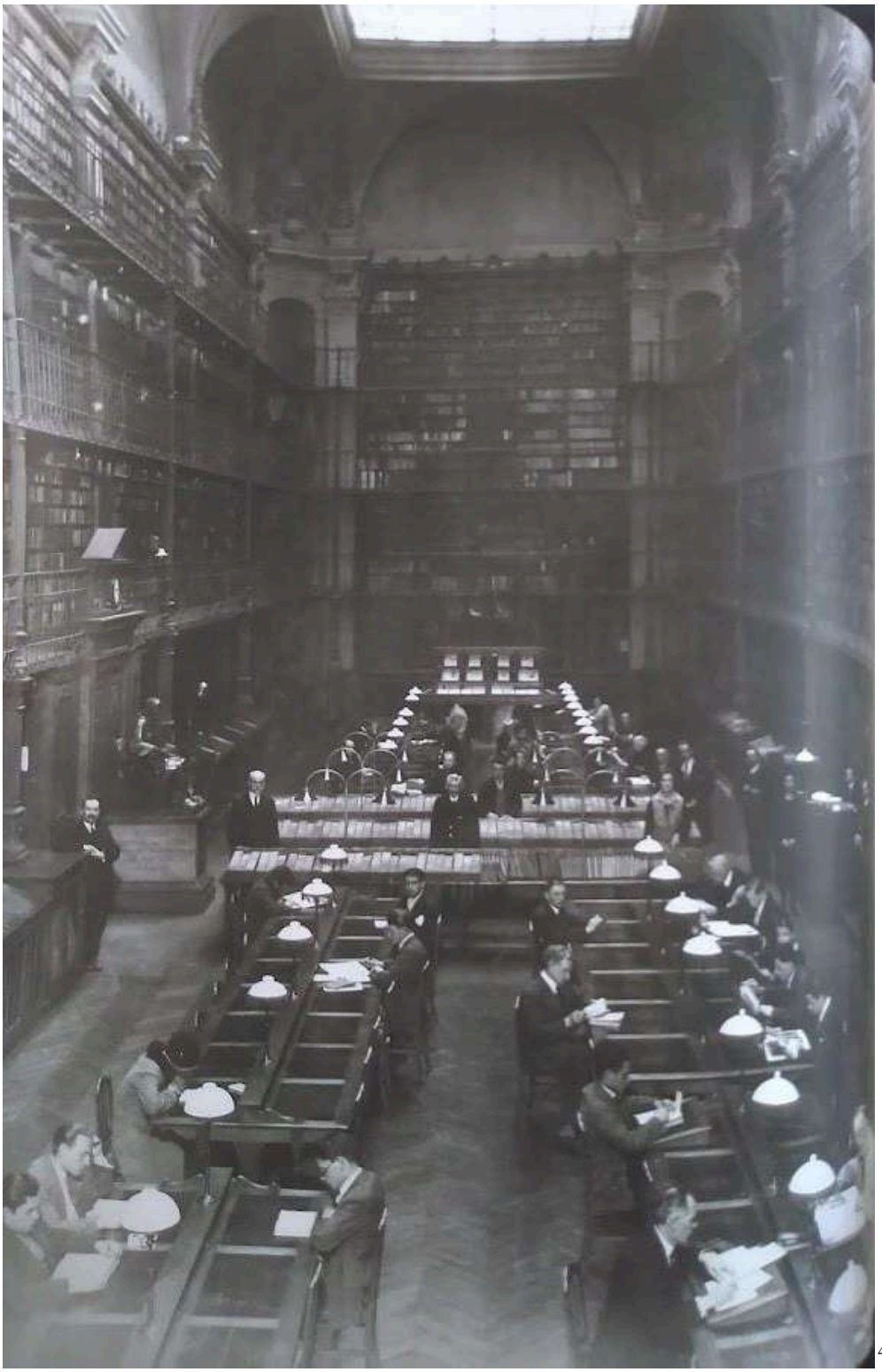 [42]

Et de fait, un article paru dans *Le Journal de Rouen* expose sans détours un avis tranché :

« Au point de vue artistique c'est peut-être un peu maigre, mais il ne faut point oublier qu'une bibliothèque est avant tout un lieu d'étude et de travail, et que l'esprit comme le regard

[42] La salle de lecture de la bibliothèque de Rouen *in* Rose Marie-Françoise (dir.), *op. cit.*, p. 78.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

n'ont nul besoin d'y être distrait. Sa vraie décoration, ce sont ses livres, mosaïque pittoresque et variée qui vous étreint et vous enlace de toutes parts […].[43] »

Bien que l'utilité et la légitimité de telles ornementations soient discutées, elles manifestent la richesse. Toutefois, cette idée de belle et vaste bibliothèque est à prendre avec précaution : elle peut être faussée parce que seules celles qui avaient quelque intérêt architectural ou historique ont fait l'objet d'étude, mais non toutes. Les louanges de telle ou telle bibliothèque sont justifiées mais ne peuvent s'appliquer à toutes.

Cette architecture intérieure, pas toujours optimale et en même temps d'allure solennelle par ses dimensions, comme on a pu le voir, a le grand avantage de ressembler à ce que les lecteurs connaissent, et côtoient tous les jours dans leur demeure. Cet environnement connu, assez conventionnel finalement, les rassure, incite à la confiance. Le cadre matériel influe sur les dispositions psychologiques. Leurs salons sont petits, lambrissés comme les salles de lecture ainsi qu'on peut le voir aujourd'hui encore au musée Carnavalet. Aussi les plaintes des lecteurs, qui ne sont pas injustifiées en soi, sont certainement amplifiées par rapport à la situation réelle.

B. Le mobilier et l'ameublement

Si presque partout les livres sont issus des confiscations générales, le mobilier et le décor sont plutôt dûs surtout à des achats. Toutes les municipalités n'ont pas recouvré le mobilier préexistant, c'est au cas par cas et l'installation de ce mobilier, s'il y a lieu, est souvent postérieure à l'entrée des livres.

1. Les livres et leur mobilier

Les murs tapissés correspondent à ce qu'ailleurs on appelle aussi « boiseries » ou « rayonnages » ou encore « armoires ». Ces éléments se trouvent à l'interstice entre le mobilier dont ils font partie et l'architecture, étant souvent l'œuvre d'architectes, comme les boiseries du Palais-des-Arts dues à l'architecte en chef de la ville, Desjardins[44]. Ce genre de meubles est signalé dans bien des bibliothèques. Au-delà de l'architecture de la pièce, de son

[43] Article signé P. A. Adam paru dans *Le Journal de Rouen* du 13 février 1888, cité par Varry Dominique, *op. cit.*, p. 275.
[44] Niepce Léopold, Saint-Lager Jean, Vachez Antoine, *Comité des bibliothèques publiques et des archives…, op. cit.*, p. 88.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

ornementation et de ses galeries, ce qui fait plus que tout la beauté et le décor des salles de lecture, ce sont les livres eux-mêmes. La bibliothèque du Lycée dénombre 53 armoires[45].

Comme l'explique Gaétan Carlier[46], elles sont la plupart du temps des réutilisations de boiseries d'abbayes, de couvents ou de collèges, ce qui montre que ce type de mobilier est répandu au XIXe siècle et pas uniquement caractéristique des bibliothèques municipales. Soit elles ont été déplacées lors des saisies révolutionnaires et attribuées aux bibliothèques municipales, soit ce sont les bibliothèques municipales qui se sont installées dans les anciens locaux des religieux et ont ainsi bénéficié des meubles déjà présents, comme c'est le cas pour la bibliothèque municipale de Dijon.

Toutes les salles de lecture qui ont des galeries, ont des armoires ou rayonnages puisque la présence de galerie est due à ce type de meuble. Les armoires sont tantôt fermées à l'aide de vitres ou de grilles, tantôt ouvertes sous forme de rayonnages, surtout à la fin du XIXe siècle, quand des notions de bibliothéconomie expliquent que ce n'est pas bon pour les livres d'être enfermés. Ces rayonnages ont un nombre de tablettes ou étagères variable, mais assez impressionnant dans l'ensemble (18 pour Troyes). Ils s'empilent généralement sur plusieurs niveaux et peuvent monter jusqu'au plafond. Les rayonnages, fixes à l'origine, deviennent mobiles, pour des raisons pratiques évidentes.

Le lecteur en entrant peut être impressionné par cette masse de livres accumulée en un espace si réduit. Même si elles sont souvent insuffisantes, les armoires ont de grandes capacités de stockage. À Moulins, les armoires aménagées sur plusieurs niveaux et fermant à clef sont susceptibles d'accueillir 25 000 ouvrages. Les armoires grillées de Montpellier comptent 10 tablettes au sol et sept au niveau de la galerie, soit une capacité de 25 000 volumes.[47] Ces boiseries, plus ou moins sobres et simples, pouvaient offrir aux yeux du visiteur quelque caractère ornemental avec des sculptures ou des moulures comme les armoires grillagées moulurées d'or, hautes de 4,60 mètres, offrant un espace linéaire de 1 700 mètres répartis sur 14 à 15 tablettes dans la hauteur, de la bibliothèque municipale de Versailles[48].

Toutefois pour accéder à ces hautes boiseries, dont l'utilisation est encouragée dans certains écrits[49], là où les galeries sont absentes ou trop hautes, des échelles ou des marchepieds sont nécessaires. Ainsi, l'ancien conservateur du Havre explique que « le

[45] Bailly Jean Louis Armand, *op. cit.*, p. 177.
[46] Carlier Gaétan, *Les décors de boiseries dans les bibliothèques municipales françaises*, mémoire d'étude sous la direction de Fabienne Henryot, 2023.
[47] Varry Dominique*, op. cit.*, p. 252.
[48] *Ibid.* p. 254.
[49] Constantin L.A., *Bibliothéconomie. Instructions sur l'arrangement, la conservation et l'administration des bibliothèques*, Paris, 1839, cité dans Varry Dominique, *op. cit.*, p. 265. L'auteur recommande dans la salle de lecture des armoires de huit à dix pieds de haut (2,40 à 3 m).

Droits d'auteur réservés. OU BY-NC-ND

service, dans cette salle […], ne pouvait se faire qu'avec une échelle roulante, difficile à manœuvrer dans une foule compacte, et [qu']il fallait une certaine adresse pour ne pas casser les vitres des armoires et ne pas endommager les meubles précieux faisant partie de la collection archéologique[50] ».

[51]

Ces éléments de mobiliers, encore une fois, peuvent faire l'objet de l'admiration et de la gloire d'une salle de lecture comme les grandes échelles roulantes de Troyes, « longtemps admirées par tous les visiteurs[52] ».

Ce système d'échelles est vraiment très répandu : celles d'Ajaccio mesurent plus de quatres mètres et sont accrochées à une tringle placée au-dessus du neuvième rayon, sachant

[50] Logié Paul, *La Bibliothèque municipale du Havre. Ses origines. Son développement. Son organisation et sa composition actuelles*. Publications de la Société havraise d'études diverses, cité dans Varry Dominique, *op. cit.*, p. 254.
[51] Échelle conservée à la BMC de Nîmes, postérieure au XIX[e] siècle mais qui illustre bien le propos.
[52] Varry Dominique, *op. cit.*, p. 255.

Droits d'auteur réservés. OU BY-NC-ND

que quatre tablettes se trouvent encore au-dessus[53]. Chartres, Saint-Brieuc, Limoges, Cahors, Montauban, Beauvais, Bordeaux, comme le montre un inventaire[54], Charleville, Châteauroux, Fougères, Gray, Le Havre, Langres, Marseille, Morlaix, Valence et bien d'autres ne sont pas en reste[55].

Les boiseries peuvent faire la gloire de la bibliothèque comme celles d'Alençon (encore visibles aujourd'hui), provenant de l'abbaye du Val-Dieu, en bois sculpté, et datant du XVIII[e] siècle, sans qu'on sache toujours à qui elles sont dues. L'accent est mis sur la qualité : elles sont souvent en chêne, voire en bois de Suède pour celles de la nouvelle bibliothèque de Bordeaux[56]. Certaines sont peintes, comme l'indique Cantinelli dans une lettre[57] où il suggère quelques aménagements pour la salle de travail, comme repeindre les boiseries, voire les enduire de produits ignifuges pour prévenir les incendies, préconisation recommandée par l'architecte des constructions municipales, Charles Durand, dans un projet d'organisation de la nouvelle bibliothèque et des propositions de travaux[58].

2. Les lecteurs et leur mobilier

Les chaises, tables, pupitres et autres meubles font partie des éléments visuels de la salle de lecture et physiquement sont accessibles au lecteur. Leur aspect n'est pas nécessairement moderne et en bon état ; il peut aussi bien être rudimentaire que luxueux. En outre, le confort visuel ne dépend pas seulement du mobilier en lui-même mais aussi de sa disposition dans la salle.

Diverses sources confirment qu'à Bordeaux, dans la première bibliothèque[59], le mobilier est relativement élégant et cher. La salle de lecture contient deux petits pupitres en chêne verni ; vingt chaises en noyer ciré, cannées, avec porte-manteaux en-dessous ; deux beaux fauteuils en noyer verni, cannés ; et quelques tabourets en chêne ; des porte-chapeaux et porte-manteaux en chêne ; et enfin, quatre tables en noyer avec sculpture aux pieds. Les dimensions sont indiquées dans ces inventaires mais il est inutile de les reporter ici. La salle de travail est elle aussi élégamment garnie de douze chaises en chêne, semblables à celles de

[53] Varry Dominique, *op. cit.*, p. 269.
[54] Inventaire pièce par pièce du mobilier de l'ancienne bibliothèque et estimation des travaux à faire, AMB, Bordeaux 6501 M 18 (Mobilier, 1891).
[55] Varry Dominique, *op. cit.*, p. 282.
[56] Coustet Robert et Saboya Marc, *Bordeaux, Le temps de l'histoire : Architecture et urbanisme au XIX[e] siècle (1800-1914)*, Bordeaux, éditions Mollat, 1999, p. 244.
[57] Lettre de Cantinelli au Maire de Lyon, en date du 7 janvier 1904, AML, 177 WP / 4 (Fonctionnement, 1904-1916 : copies de lettres).
[58] Copie d'une lettre au Maire datée du 9 juin 1880, AMB, 6501 M 19 (Plans et notes, XIX[e] siècle).
[59] Inventaire du mobilier pièce par pièce de l'ancienne bibliothèque et estimation des travaux à faire (20 août 1890), AMB, Bordeaux 6501 M 18 (Mobilier, 1891).

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

la grande salle et de porte-manteaux en chêne. Le mobilier de la nouvelle bibliothèque[60] est encore plus luxueux, « soixante personnes pourront s'y placer à l'aise, sur quatre immenses tables fixes dans le sens traversal[61]. »

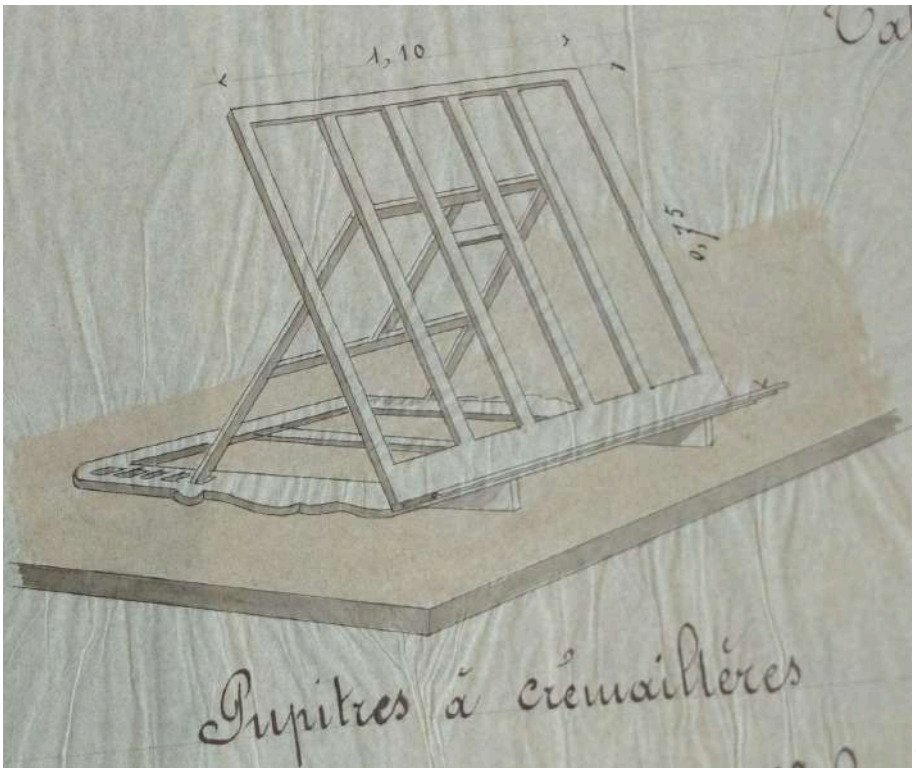

[62]

Elle offre aux lecteurs quatre pupitres à crémaillère en noyer et dix petits pupitres à lire en noyer ; deux tables en noyer avec sculpture aux pieds, le dessus en toile de cuir avec traverse moulurée portant l'éclairage, et deux tables battantes dans les embrasures des fenêtres, en noyer verni avec consoles tournantes ; enfin, deux consoles tournantes en fer façonné. Les tables sont numérotées comme l'exige une sous-partie de l'article 5 du règlement de 1921[63] mais cela est envisagé dès 1891, pour faciliter le service[64]. Une estrade, comme à Lyon et Rouen, permet au gardien de dominer la salle. La petite salle de travail contient quatre pupitres à crémaillère en chêne verni, y compris leur ferrements en cuivre, douze petits pupitres à lire, deux tables avec traverse en chêne mouluré pour l'éclairage et les encriers.

Ce luxe est à la fois un facteur d'attraction et de rebut pour les classes pauvres.

[60] Devis descriptif et estimatif de mobilier fixe, s. d., AMB, Bordeaux 6501 M 18 (Mobilier, 1891).
[61] Brochure de *La France* du 13 Août 1891, AMB, Bordeaux 1314 R 4 (Transfert dans l'ancien couvent des Dominicains de la rue Mably, 1885-1891).
[62] Croquis de pupitre, AMB, Bordeaux 6501 M19.
[63] Règlement en date du 26 avril 1921, extrait du registre des Arrêtés du Maire de la ville de Bordeaux, AMB, Bordeaux 1303 R 1 (Bibliothèque municipale : règlements et rapports, 1806-1950).
[64] Lettre de Céleste, du 28 novembre 1891 au Maire, AMB, Bordeaux 1314 R 4 (Transfert dans l'ancien couvent des Dominicains de la rue Mably, 1885-1891).

Droits d'auteur réservés. OU BY-NC-ND

À Lyon, la bibliothèque du Lycée contient de très précieuses tables en marbre, dans la grande salle. Elles ressemblent à de véritables pièces de musée, même si nous en ignorons le nombre[65] ; les contemporains les qualifiaient de « précieuses[66] », et elles étaient tellement serrées, semble-t-il, qu'elles gênaient la circulation[67]. La nouvelle bibliothèque qui réunit les deux précédentes réutilise une partie de l'ancien mobilier provisoirement d'abord, comme quelques vieilles tables déjà existantes, et Cantinelli prévoit d'y apporter quelques changements comme l'achat d'une grande table (2,50 mètres de long sur 1,20 mètres de large) en chêne et bois blanc[68]. La salle de lecture exige plus d'éléments neufs et en même temps moins luxueux, comme des fauteuils cannés[69] et des tables simples, en bois blanc teinté et vernis[70]. La bibliothèque semble fournir également le papier et des écritoires garnies sur les tables[71].

Le nombre de tables détermine d'une certaine manière la capacité de la salle, plus il y a de tables, plus on peut y mettre de lecteurs. Ainsi à Montpellier, dès l'ouverture en 1844, six tables en noyer permettaient d'accueillir en même temps soixante-douze lecteurs[72] et les Rouennais disposaient de cent-vingt-quatre places assises[73] avec huit longues tables. À Ajaccio, une très grande table centrale suffit à offrir une quarantaine de places[74].

---

[65] Cochard Nicolas-François, *Guide du voyageur et de l'amateur à Lyon ou Description historique des monuments, curiosités et établissements publics et particuliers que renferme cette ville*, 1826, p. 192 cité dans Bergé Françoise, *op. cit.*, p. 14.
[66] *Ibid*.
[67] Bourgeois Emile, *op. cit.*, p. 5.
[68] Lettre de Richard Cantinelli au Maire de Lyon, en date du 5 septembre 1904, AML, 177 WP / 4 (Fonctionnement, 1904-1916 : copies de lettres).
[69] Lettre de Richard Cantinelli au Maire sur la salle de travail, en date du 7 janvier 1904, AML, 177 WP / 4 (Fonctionnement, 1904-1916 : copies de lettres).
[70] Lettre de Richard Cantinelli au Maire de Lyon, en date du 10 mars 1904, AML, 177 WP / 4 (Fonctionnement, 1904-1916 : copies de lettres).
[71] Testament d'Adamoli, 23 octobre 1763, cité dans Niepce Léopold, Saint-Lager Jean, Vachez Antoine, *Comité des bibliothèques publiques et des archives, op. cit*.
[72] Varry Dominique, *op. cit.,* p. 253.
[73] *Ibid*. p. 274.
[74] Campi Louis*, op. cit.*, cité par Varry Dominique, *op. cit.,* p. 269.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

[75]

Mais l'espace n'est pas toujours suffisant et la grandeur des tables n'est pas la norme. De même qu'à Chartres la salle était encombrée de « tables, de coffres, de casiers et de marchepieds qu'on roule à chaque instant[76] », de même à Troyes un lecteur se plaint du piètre aspect des tables disparates « qui ressemblent assez à des vieilleries d'occasion[77] ». Le lecteur doit accepter l'environnement matériel. Libre à lui de quitter la salle si elle ne lui convient pas, mais sa réaction ne changera pas pour autant le mobilier. C'est presque toujours l'aspect pratique qui règne et qui est étudié avant l'achat de mobilier. Les encriers, par exemple, étaient la plupart du temps des modèles spéciaux à siphons larges pour que la plume ne prenne pas trop d'encre et pour éviter les tâches. Certaines tables, plutôt vers la fin du XIX^{e} siècle étaient inclinables pour pouvoir consulter certains documents debout et pour adapter la hauteur à la taille de l'ouvrage.

3. La décoration et l'aménagement

La plupart du temps, les premières bibliothèques étaient logées sous le même toit que le musée de la ville, et elles étaient d'une certaine façon prédisposées à exposer des objets, ainsi que l'indique le rapport de l'inspecteur J. A. Buchon dans le rapport au ministre de Martignac en 1829[78]. Elles ont parfois des salles strictement dédiées à l'exposition de livres manuscrits ou de luxe qui font leur gloire. Cette histoire particulière des bibliothèques se

[75] La salle de lecture aménagée pour l'exposition du Millénaire de la Normandie (1911). Photographie de Leniept. (BMR, Est topo g 5 808). *in* Rose Marie-Françoise (dir.), *op. cit.*
[76] Jusselin Maurice, *op. cit.*, p. 31, cité par Barnett Graham Keith, *op. cit.*, p. 123.
[77] D'après la lettre de M. A… à un de ses amis sur la bibliothèque de Troyes, citée par Barnett Graham Keith, *op. cit.*, p. 122.
[78] Cité par Varry Dominique, *op. cit.*, p. 265.

Droits d'auteur réservés. OU BY-NC-ND

retrouve dans les éléments de décoration de la salle de lecture. Même si la décoration est sobre, elle existe ; une salle de lecture vide est inconcevable à l'époque.

L'accent semble porter donc plus sur le beau que sur le confort à proprement parler mais ce n'est pas contradictoire dans le sens où le beau participe du confort visuel.

a) Les bustes

Les bustes sont l'élément décoratif le plus fréquent et hérité de l'Antiquité[79]. À Lyon, « tout autour des parois [de la bibliothèque du Lycée], des armoires grillagées […] supportent un petit nombre de bustes en marbre, parmi lesquels il s'en trouve de précieux pour l'art et les souvenirs, tels que celui de Boileau par Coysevox – donné par Boileau lui-même à Claude Brossette, avocat à Lyon, un des fondateurs de l'académie de cette ville –, et celui de l'archevêque Camille de Neufville de Villeroy, qui est aussi d'une bonne main[80] ». La bibliothèque reçoit, en 1889, de l'artiste Monsieur Pagny, le buste de Mademoiselle Siefert, poète lyonnaise. Ce buste qui est une reproduction d'un autre buste de l'artiste conservé au Palais-des-Arts, est d'autant plus remarquable qu'il met à l'honneur une femme, et une femme de l'époque[81].

[82]

[79] Masson André, « Les thèmes de décoration des bibliothèques du XVIe au XVIIIe siècle », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1961, n° 2, p. 45-57.
[80] Péricaud Antoine, *Notice sur la bibliothèque de la ville de Lyon, op. cit.*, p. 4.
[81] Lettre au Maire en date du 2 avril 1889, AML, 87 WP / 6 (Administration : personnel, gestion du personnel, règlement intérieur).
[82] Mobilier de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, actuellement sise au Palais Saint-Jean, https://academie-sbla-lyon.fr/Bib/.

Droits d'auteur réservés. OU BY-NC-ND

À Bordeaux, la bibliothèque est connue pour le buste en marbre de Montesquieu, sculpté par le fameux Lemoyne, et « qui est dû à la libéralité du prince de Beauvau, ancien commandant de la province et membre de l'Académie[83] » et ceux de l'Empereur et de l'Impératrice qui ont été enlevées en 1870[84], sans compter les bustes en marbre par Maggesi représentant Homère et Zénon et d'autres bustes moins importants[85]. Le buste de Montesquieu, en marbre comme son piédestal, provoque à cause du poids une dépression du parquet de la grande salle de lecture à tel point qu'il fut nécessaire de le déplacer et de le remplacer par un buste de bois[86]. À la BHVP, la salle de lecture est agrémentée d'un buste de M^me^ de Sévigné et d'un moulage aux armes de la ville de Paris[87]. De même, Nantes offre aux yeux des lecteurs « les bustes des écrivains les plus célèbres […] placés dans l'intérieur de la salle et au-dessus des armoires[88] ». À Chartres, ce sont « les bustes en marbre de Cicéron, Hadrien, Marc Aurèle […] provenant de Sceaux » qui se dressent sur les armoires[89]. À Nancy, celui « du roi Stanislas, fondateur de la bibliothèque en 1750, par Michel Ange Slodtz qui surplombe l'une des deux salles de lecture, donn[e], encore aujourd'hui, une identité forte à la salle[90] ».

Un buste reproduit la partie du corps qui est mise à l'honneur à la bibliothèque, la tête, l'esprit. Cela marque à la fois la solennité du lieu et indique que c'est un lieu d'étude, où l'on travaille à l'image de ceux qui ont leur buste exposé, hommes de lettres pour la plupart, et non un lieu de détente.

b) Les portraits et tableaux

Les portraits et tableaux, en sus ou à la place des bustes, moins imposants qu'eux, participent aussi de l'environnement ornemental. Au-dessus du buste de Montesquieu, à Bordeaux, se trouve le portrait de Jean-Jacques Bel, bienfaiteur et donateur de la bibliothèque de Bordeaux[91] tandis que dans la salle de lecture de la bibliothèque de la ville de Lyon, « est

---

[83] Bernadau Pierre, *Notice historique sur La Fondation et les Accroissements successifs de la Bibliothèque de Bordeaux*. BMB Mériadeck, DU 2149/4.
[84] Lettre du bibliothécaire Innessie (?) au Maire de Bordeaux, en date du 28 août 1871, AMB, Bordeaux 1302 R 3, (Bibliothèque municipale, correspondance générale : 1870-1874).
[85] État des objets d'art ou de curiosité possédés par la bibliothèque de Bordeaux s. d., AMB, Bordeaux 1314 R 1 (Inventaires : mobilier, 1862-1864).
[86] Lettre du bibliothécaire Innessie (?) au Maire de Bordeaux, en date du 28 août 1871, AMB, Bordeaux 1302 R 3, (Bibliothèque municipale, correspondance générale : 1870-1874).
[87] *L'hôtel Carnavalet et la bibliothèque de la ville de Paris. Notice descriptive des sculptures qui décorent l'édifice et des objets exposés dans les salles de la Bibliothèque*, Souvenir offert aux visiteurs à l'occasion de l'exposition universelle de 1878, Paris, 1878, p. 16.
[88] Chapplain Ludovic, « Notice sur la bibliothèque publique de Nantes », *Annales de la Société académique de Nantes*, 10° vol. 1839, pp. 74-104, cité par Varry Dominique, *op. cit.*, p. 257.
[89] Varry Dominique*, op. cit.*, p. 273.
[90] Carlier Gaétan, *Les décors de boiseries dans les bibliothèques municipales françaises*, mémoire d'étude sous la direction de Fabienne Henryot, Villeurbanne, Enssib, 2023, p. 29.
[91] Lettre du 23 août 1871 du bibliothécaire au Maire, AMB, Bordeaux 1302 R 3 (Bibliothèque municipale, correspondance générale : 1870-1874).

Droits d'auteur réservés. OU BY-NC-ND

suspendu un portrait en pied du Père Menestrier, le savant historien de Lyon, et longtemps conservateur de la bibliothèque ; il est représenté debout près d'une table chargée de livres[92] ». Quant à la salle du Palais-des-Arts, le lecteur peut voir le portrait de M. Bonafous, par Bonnefond, qui décore l'extrémité orientale de cette salle[93]. À la BHVP, les tableaux exposés, non personnalisés, sont en fait de simples almanachs historiques du XVII[e] siècle, qui représentent un événement marquant de l'année précédente, tels le dîner offert au roi en janvier 1687 par les prévôts pour l'année 1688, la scène de la réouverture du Théâtre en 1688 après sa restauration pour l'année 1689, ou la proclamation de la paix de Nimègues sur la place du Carrousel pour l'année 1679, ou encore l'entrée solennelle du légat du pape à Paris, pour l'année 1665[94] mais aussi une scène où Brienne négocie la reddition de Paris pendant la Ligue[95]. Enfin, la salle Sauval qui réunit des ouvrages et collections d'usuels que les lecteurs peuvent consulter librement, est décorée d'un plan de Paris vers 1555 et d'un tableau généalogique de M[me] de Sévigné qui entretient le souvenir de la propriétaire précédente[96]. Les portraits marquent plus la reconnaissance que la solennité. Ils pérennisent la présence des donateurs pour ne pas oublier leur mémoire.

97

[92] Niepce Léopold, Saint-Lager Jean, Vachez Antoine, *Comité des bibliothèques publiques et des archives…, op. cit.*, p. 34.
[93] D'après un rapport de M. Commarmond, adressé au Maire de Lyon le 23 septembre 1837, cité dans Niepce Léopold, Saint-Lager Jean, Vachez Antoine, *Comité des bibliothèques publiques et des archives…, op. cit.*, p. 88.
[94] *L'hôtel Carnavalet et la bibliothèque de la ville de Paris, op. cit.*, p. 16-17.
[95] Décoration intérieure de l'Hôtel Lepelletier de S[t]-Fargeau, AVP, 3574 W 4 (Marcel Poëte).
[96] *L'hôtel Carnavalet et la bibliothèque de la ville de Paris, op. cit.*, p. 15.
[97] Huile sur toile de Danis Bretillot représentant la Bibliothèque de Dole en 1859, *in* Ameline Julie, *Jean-Joseph Pallu (1797-1864) Bibliothécaire de la ville de Dole (1820-1864)*, mémoire de master CEI, dirigé par Dominique Varry, Villeurbanne, Enssib, 2016.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

Les gravures sont plus rares et méritent néanmoins d'être signalées. À Chartres, plusieurs gravures évoquant le vieux Chartres et le général Marceau[98] sont installées dans la salle de lecture.

c) Les globes

Les globes, objets scientifiques, sont également des objets de décor. La grande salle de la bibliothèque de la ville de Lyon offre au regard plusieurs globes célestes et terrestres[99]. En effet, deux globes, mappemondes monumentales, œuvres de religieux, reposaient à même le sol à chaque extrémité de la salle. L'un d'entre eux avait été très endommagé par un boulet de canon en 1789[100]. La bibliothèque « conserve même, comme un souvenir de cette funeste époque, l'éclat d'une bombe qui avait pénétré dans un globe céleste[101] ». Ces « deux énormes globes couverts de crasse, où l'on ne peut découvrir aucun vestige d'écriture, encombrent la salle publique […] », d'après un rapport de Cantinelli au Maire de Lyon[102]. Et ils ne suivent pas les collections lors du déménagement dans le nouveau local, puisqu'une lettre de Cantinelli, en 1918, propose de rapatrier le globe terrestre, dont il retrace l'histoire, l'autre, complètement effacé, peut « être détruit sans inconvénient[103] ». D'autres témoignages évoquent encore la présence de sphères, de planisphères et de bas-reliefs, sans que l'on puisse avoir d'autres détails[104].

105

De même, « les bibliothèques de Cahors et d'Épinal présentent également chacune un globe du XIX[e] siècle, dans les espaces abritant les décors de boiseries[106] ».

[98] Varry Dominique, *op. cit.*, p. 273.
[99] Niepce Léopold, Saint-Lager Jean, Vachez Antoine, *Comité des bibliothèques publiques et des archives…, op. cit.*, p. 63.
[100] Niepce Léopold, *Les bibliothèques anciennes et modernes de Lyon*, Lyon, Henri Georg éditeur, 1876, p. 185.
[101] Péricaud Antoine, *Notice sur la bibliothèque de la ville de Lyon…, op. cit.*, p. 12.
[102] Rapport de Richard Cantinelli au Maire de Lyon, en date 8 février 1904, AML, 177 WP / 4 (Fonctionnement, 1904-1916 : copies de lettres).
[103] Lettre du bibliothécaire de Lyon au Maire, en date du 9 octobre 1918, AML, 177 WP / 13 (Fonctionnement, courrier, 1916-1919).
[104] Bailly Jean Louis Armand, *op. cit.*, p. 177, cité par Bergé Françoise, *op. cit.* p. 14.
[105] Ce globe terrestre, réalisé par le père Grégoire (Henri Marchand), membre de l'Académie de Lyon, fut transféré à la bibliothèque du Lycée en 1792. Il déménage avec la bibliothèque en 1911.
[106] *Ibid*. p. 29.

Droits d'auteur réservés. OU BY-NC-ND

Ils sont souvent de fabrication religieuse :

« La bibliothèque municipale de Dijon conserve un globe terrestre, manuscrit, de très grandes dimensions, réalisé par le père capucin Louis Legrand, vers 1740. Mesurant 1,94 mètre de diamètre, il s'agit du plus grand globe conservé dans une institution française après les globes de Coronelli[107]. »

De même, Chalon et Troyes, détiennent des globes qui proviennent d'institutions religieuses. La salle de lecture de Douai, du moins en 1868, offre aux yeux des lecteurs « des sphères célestes et terrestres de grande dimension », ainsi qu'un « système planétaire à rouages en cuivre », provenant également d'une institution religieuse, et autres curiosités[108].

Cet objet n'est pas un objet commun : c'est un ornement de prix et de prestige. À l'origine objets d'étude, ils sont devenus des objets décoratifs.

Certains de ces objets mobiliers sont aujourd'hui classés, y compris des tables, parce qu'ils sont d'époque. Mais de manière générale, l'ensemble du décor et des matériaux, sans être sévère et austère pour autant, reste sobre, sans luxe excessif. Les couleurs ne sont pas chatoyantes. En outre, ici ou là, l'humidité fait de gros ravages : le parquet de la salle Villeroy a été détérioré par l'humidité[109]. À Bordeaux, l'état n'est guère plus brillant : « le parquet de la salle de lecture doit être raboté, encaustiqué et frotté » d'après une lettre de Céleste au Maire en 1891[110], après avoir déjà été refait, à cause d'une dépression. La décoration et l'aménagement sont donc des enjeux importants et dignes d'attention mais ils ne doivent pas l'être au détriment d'éléments plus essentiels.

C. La question de la lumière et de l'éclairage

« Le traitement et la gestion de la lumière font partie de la qualité des lieux d'une bibliothèque, et donc de la qualité de son accueil ; la qualité de la lumière, qui implique une réflexion préalable, met en valeur ou au contraire affadit les volumes, les reliefs, les choix d'architecture et d'aménagement d'espace[111]. »

[107] Carlier Gaétan, *Les décors de boiseries dans les bibliothèques municipales françaises*, *op. cit.*, p. 28.
[108] Dehaisnes Chrétien, *Notice sur la bibliothèque publique de Douai*, Imprimerie Dechristé, Douai, 1868, p. XXXIV.
[109] Niepce Léopold, Saint-Lager Jean, Vachez Antoine, *Comité des bibliothèques publiques et des archives…, op. cit.*, p. 38.
[110] Lettre de Raymond Céleste au Maire de Bordeaux, en date du 28 novembre 1891, AMB, Bordeaux 1314 R 4 (Transfert dans l'ancien couvent des Dominicains de la rue Mably, 1885-1891).
[111] De Miribel Marielle (dir.), *op. cit.*, p. 79.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

La diffusion de la lumière dépend de la structure, du nombre de fenêtres, de la couleur qui varie en fonction de la matière, entre ombre et lumière. L'impact de la lumière sur les objets n'est pas la même selon qu'elle est naturelle et artificielle.

Au-delà des considérations politiques de la lumière, symbole de la lutte contre l'obscurantisme, très en vogue à l'orée du XIX^e^ siècle, la question de la lumière est d'abord et matériellement celle du confort visuel. Au XIX^e^ siècle, la lumière naturelle est privilégiée, en partie parce que l'éclairage électrique est installé assez tardivement et que l'éclairage au gaz ou à l'huile reste assez dangereux dans un environnement aussi inflammable.

1. L'éclairage naturel

L'éclairage naturel ne mobilise aucune ressource transformée, mais le fruit unique de la nature, soit du soleil et du jour. Il est bien sûr, optimisé et valorisé dans la mesure du possible par certains processus comme la couleur des murs, ou plus étonnant encore : à Lyon, un projet, d'une grande inventivité, a été conçu, sans qu'on sache s'il a été effectif, pour éclairer la salle peu lumineuse de la nouvelle bibliothèque, en badigeonnant les côtés des fenêtres[112]. La bibliothèque du Lycée, tout comme la bibliothèque du Palais-des-Arts[113], est elle aussi bien éclairée. Le jour « y pénètre à flots par un double rang de douze fenêtres, sur le quai du Rhône, et par deux plus petites au couchant[114] », garnies de rideaux, changés à plusieurs reprises parce que brûlés par le soleil. De plus, lors d'un incendie dans une chambre du Lycée qui jouxte la galerie Villeroy, « on mura les fenêtres, et le plafond fut remplacé par une ciel ouvert à vitrage[115] », ce qui changea considérablement les conditions de luminosité. À Bordeaux, d'après *La France* du 13 août 1891 qui présente le nouveau bâtiment, « neuf fenêtres fort hautes, à plein cintre, jettent la lumière à profusion dans la salle[116] ».

Tandis qu'à certains endroits l'éclairage naturel est excellent et bien réfléchi, comme Moulins, doté de deux verrières et de cinq grandes fenêtres, reconnu unanimement par les habitués et les étrangers comme suffisant largement à l'éclairage[117] ou Ajaccio dont les seize

---

[112] Rapport de Richard Cantinelli au Maire de Lyon, en date du 8 février 1904, AML, 177 WP / 4 (Fonctionnement, 1904-1916 : copies de lettres).
[113] Arrêté pour l'organisation de la Bibliothèque du Palais-des-Arts, en date du 12 février 1831, reproduit dans Niepce Léopold, Saint-Lager Jean, Vachez Antoine, *Comité des bibliothèques publiques et des archives…, op. cit.*, p. 88.
[114] Niepce Léopold, Saint-Lager Jean, Vachez Antoine, *Comité des bibliothèques publiques et des archives…, op. cit.*, p. 33.
[115] *Ibid*.
[116] Rapport sur le service de la Bibliothèque pendant l'année 1893, en date du 5 juillet 1894, AMB, Bordeaux 1304 R 2 (Rapports annuels, 1877-1933).
[117] Ripoud Jacques Nicolas Auguste, Notice rédigée en 1831 sur la bibliothèque de la ville de Moulins dans l'*Annuaire du département de l'Allier […] pour l'année bissextile 1832*, pp. 40-43, cité par Varry Dominique, *op. cit.*, p. 250.

Droits d'auteur réservés. OU BY-NC-ND

fenêtres sont disposées des deux côtés[118], – Troyes, éclairée par huit grandes fenêtres vitraux[119] et Montpellier, doté de sept fenêtres[120] n'y dérogent pas –, d'autres bibliothèques sont très médiocrement éclairées, ou de façon excessive, éblouissante. Ainsi Douai n'est éclairée que d'un côté par des fenêtres de 4 mètres de haut[121], celles de Cambrai font l'objet de critiques parce que trop étroites par rapport à l'ensemble[122]. La bibliothèque de Toulon, quant à elle, ne dispose même pas de vraies fenêtres : les fenêtres latérales sont fausses et elle n'est éclairée que par des verrières[123]. À Rouen, « la verrière située à plus de 18 mètres au-dessus du plancher était toujours sale[124] ». En effet, une telle hauteur rend difficile voire impossible le nettoyage de la verrière. À Saint-Brieuc, l'installation n'est pas intelligente non plus : les livres qui montent jusqu'à 4 mètres obstruent les fenêtres[125]. À Fougères, c'est une immense verrière qui illumine la salle de lecture[126]. Les galeries sont souvent difficiles à éclairer par les fenêtres, s'il n'y a pas d'ouverture au-dessus ou de verrières et l'éclairage naturel peut être occulté par des rideaux.

L'éclairage naturel peut être remplacé ou accompagné d'un éclairage artificiel.

2. L'éclairage artificiel

L'éclairage artificiel est de nature variée : lampes à huile, éclairage au gaz, éclairage électrique. Les lampes à huile, le système le plus rustique, demeurent néanmoins ancrées dans l'usage sûrement parce que moins coûteuses. À Rouen, « jusqu'en 1891 les salles publiques étaient éclairées par des lampes à huile de colza, ensuite partiellement à l'électricité[127] ». À Nancy, « l'éclairage au gaz est supprimé et remplacé par l'éclairage électrique[128] », dès 1890, avec l'inauguration d'une salle beaucoup plus grande. Le gaz était, lui, utilisé entre autres à Bar-le-Duc, Châteauroux, Reims, Saint-Etienne, en attendant l'implantation encore très

[118] Campi Louis, *notice historique et bibliographique*, Ajaccio, 1895, cité par Varry Dominique, *op. cit.*, p. 269.
[119] Varry Dominique, *op. cit.*, p. 255.
[120] Blanc Paulin, *De la nouvelle bibliothèque de Montpellier*, Picot éditeur, 1844, cité par Varry Dominique, *op. cit.*, p. 252.
[121] Varry Dominique, *op. cit.*, p. 251.
[122] Lefebvre Charles-Aimé, *La Bibliothèque communale de Cambrai*, Cambrai, 1868, p. 31, cité par Varry Dominique, *op. cit.*, p. 255.
[123] Varry Dominique, *op. cit.*, p. 275.
[124] *Ibid*. p. 274.
[125] Simon J., *La Bibliothèque municipale et la lecture publique à Saint-Brieuc (1794-1970)*, 1970, cité par Varry Dominique, *op. cit.*, p. 272.
[126] *Ibid*. p. 279.
[127] Varry Dominique, *op. cit.* p. 274.
[128] *Impartial de l'Est*, 6 novembre 1890, cité dans Lang Jack, Rossinot André, Nourissier François [et al.], *La bibliothèque municipale de Nancy, 1750-2000*, Nancy, Bialec S. A., 2000, p. 28.

Droits d'auteur réservés. OU BY-NC-ND

discrète de l'éclairage électrique comme à Bordeaux, Douai, Lyon, Marseille, Nancy, Le Puy, Rennes, Rouen, Valence[129].

Si l'éclairage électrique n'était pas une priorité au début, il devient une nécessité avec la demande de séances du soir, non seulement pour que les lecteurs puissent lire après la chute du jour mais aussi dans les galeries pour que les distributeurs puissent les chercher[130]. Le remplacement de l'éclairage au gaz par l'électrique a eu lieu à Bordeaux pendant le troisième trimestre de 1925[131], assez tardivement donc, mais des lampes électriques ont été installées plus tôt[132].

3. Une attention portée aux yeux des lecteurs ?

La lumière naturelle provoque souvent des éblouissements, de l'ombre, et peut avoir des conséquences néfastes aussi bien sur les livres que sur les yeux des lecteurs. L'emplacement des tables par rapport aux fenêtres est souvent calculé pour être optimal. Par exemple, à Bordeaux, les tables, fixes, sont disposées de manière à éviter d'avoir le soleil dans les yeux. *La France* du 13 Août 1891 présente le nouveau bâtiment :
« On fait à dessin d'orienter la salle vers le Nord, pour éviter les reflets, les points d'ombre, inévitables dans une pièce incommodée par le soleil […] Cette disposition permettra à tous les lecteurs de recevoir la lumière de profil[133]. »

Mais la réflexion et la bonne volonté des bibliothécaires ne suffisent pas : « dès la première année, les lecteurs se plaignaient […] de l'excès de lumière dans la salle de lecture[134] ». La bibliothèque de Lyon n'est guère plus reposante – et plus fraîche – en été, où « sans rideaux, la bibliothèque devient inhabitable par l'extrême chaleur et par les rayons qui frappent sur toutes les tables[135] ». La nouvelle bibliothèque de Lyon n'offre pas plus d'avantages sur la question de la lumière ; son éclairage fait l'objet de critiques même de la part du bibliothécaire : « cette même salle est éclairée comme une gare et non comme une

[129] Varry Dominique, *op. cit.*, p. 284.
[130] Notes pour le conseil d'administration, 192[1], AMB, Bordeaux 1303 R 1 (Bibliothèque municipale : règlements et rapports, 1806-1950).
[131] Rapport du 3° trimestre 1925, AMB, Bordeaux 1304 R 1 (Bibliothèque municipale : rapports d'activité, 1874-1933).
[132] Lettre de Richard Cantinelli au Maire de Lyon, en date du 10 mars 1904, AML, 177 WP / 4 (Fonctionnement, 1904-1916 : copies de lettres).
[133] Brochure de *La France* du 13 Août 1891, AMB, Bordeaux 1314 R 4 (Transfert dans l'ancien couvent des Dominicains de la rue Mably, 1885-1891).
[134] Rapport sur le service de la bibliothèque pendant l'année 1893, en date du 5 juillet 1894, AMB, Bordeaux 1304 R 2 (Rapports annuels, 1877-1933).
[135] La commission administrative, en l'an XIII dans un rapport à la ville, cité dans Niepce Léopold, Saint-Lager Jean, Vachez Antoine, *Comité des bibliothèques publiques et des archives…, op. cit.*, p. 33.

Droits d'auteur réservés. OU BY-NC-ND

salle d'étude[136] ». Cette critique sous-tend le problème financier. Le bibliothécaire est rempli de bonne volonté et d'attention pour ses lecteurs, mais sans moyens financiers, il est difficile de faire des miracles. L'attention portée à l'exposition au soleil est réelle donc indirectement l'on cherche à protéger les yeux des lecteurs, avec des rideaux… même si ces dispositifs ne sont pas pour eux au départ.

4. Une lumière sur le monde

Si la vue extérieure à la bibliothèque n'est pas une priorité pour l'amélioration de ce lieu de travail, cela demeure une question importante. Les fenêtres agrandissent le décor. Ces fenêtres, comme un ultime point de fuite, comportent un enjeu symbolique fort, celui de l'ouverture au monde, comme si elles étaient un passage : la lumière du jour y entre, les lumières de l'esprit en sortent. Le lecteur, de sa retraite, peut également se délecter des beautés extérieures qui se mêlent à celles de l'esprit. Le décor lyonnais est particulièrement réussi :

« Rien n'est aussi beau que le point de vue qu'on découvre de cette terrasse et du balcon de la bibliothèque [où les lecteurs peuvent se promener] : les regards plongent sur un superbe quai couvert d'arbres, bordé des plus belles maisons de la ville et qui longent le Rhône dont les eaux rapides et brillantes coulent dans un vaste canal[137] ».

« Au-delà des longues sinuosités du fleuve et d'une plaine, immenses de verdure, s'étend un vaste horizon, terminé par la chaîne des Alpes et la haute sommité du Mont-Blanc ; et ce magnifique paysage, loin d'être un objet de distraction, est plutôt un soulagement pour les yeux du lecteur[138]. »

Un tel décor illumine intérieurement et dispose positivement l'esprit.

La lumière est un élément capital. Sans lumière, pas de lecture, c'est d'ailleurs pour cela que les bibliothécaires du XIX^{e} siècle sont souvent représentés avec des lunettes : la lumière n'est pas suffisante et cette absence fatigue les yeux. Elle est aussi ce qui dévoile : elle fait ressortir la saleté, la crasse. Enfin, elle renvoie à la lumière intellectuelle qui doit briller dans une salle de lecture. La symbolique de la lumière dans les bibliothèques est un élément très présent dans l'architecture, tandis que le soin porté au son y est plus feutré, si je puis dire.

[136] Rapport de Richard Cantinelli au Maire de Lyon, en date du 8 février 1904, AML, 177 WP / 4 (Fonctionnement, 1904-1916 : copies de lettres).
[137] Bailly Jean Louis Armand, *op. cit.*, p. 177, cité par Bergé Françoise, *op. cit.,* p. 12.
[138] Péricaud Antoine, *Notice sur la bibliothèque de la ville de Lyon, op. cit.*, p. 3.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

II. L'OUÏE

A. Le bruit ou le silence des lecteurs

Respecter le silence dans la salle de lecture, c'est respecter les autres. Tous les règlements mentionnent l'interdiction de parler, à voix haute ou basse et de troubler de quelque manière que ce soit l'ordre de la salle de lecture[139]. Ces injonctions, bien sûr, ne sont pas respectées à la lettre, tout simplement parce que si elles sont reportées de règlement en règlement, c'est qu'elles ne sont pas appliquées (et d'ailleurs plusieurs signalements dans ce sens ont été émis par les bibliothécaires[140]), mais c'est aussi que l'interdiction totale d'échange dans une bibliothèque qui est un lieu de communication, paraît excessive ou que le silence est un élément trop important pour être omis dans les règlements.

Le reproche qui est fait, ce n'est pas le fait en lui-même, parler ou rire, mais c'est les conséquences, la gêne occasionnée pour les autres lecteurs. Selon les bibliothèques, donc les lieux, les habitudes et peut-être les tempéraments, les lecteurs n'entretiennent pas le même rapport au silence. Mais la plupart du temps les lecteurs bruyants sont des lecteurs intéressés, qui ne viennent pas vraiment pour lire[141]. Il doit régner dans la bibliothèque le plus grand calme parce que c'est « un temple consacré à l'étude[142] », un lieu sacré dans lequel on observe le silence. Une salle de lecture qui donne sur un paysage idyllique, telle la vue qui s'étend autour de la salle de lecture de la bibliothèque de la ville de Lyon, loin d'être un objet de distraction, inspire et suscite au contraire le calme des lecteurs. Toutefois, les infractions au règlement seront étudiées dans la typologie des lecteurs.

Les sons, en bibliothèque, comme partout, ont des tonalités très variables. Elles vont des paroles de lecteurs aux déchirures de livres, aux gribouillis… Même le silence n'est pas silencieux, il n'efface ni le tic-tac de l'horloge, ni la respiration du voisin, ni les murmures, ni les froissements des pages… L'ouïe est également capable de distinguer « bruits » et

[139] Règlements pour la bibliothèque publique de Lyon du 24 floréal an XI (14 mai 1803), art. 4, et en date du 10 septembre 1814, art. 3, AML, 177 WP / 1 (Création et fonctionnement de la bibliothèque, 1792-1889) ; en date du 1er octobre 1885, art. 7, et en date du 30 août 1926, art. 10, AML, 177 WP / 2 (Fonctionnement et règlement intérieur : 1838-1941). Règlement de Bordeaux en date du 26 avril 1921, art. 2, AMB, Bordeaux 1303 R 1 (Bibliothèque municipale, règlements et rapports, 1806-1950).

[140] Lettre de Cantinelli au Maire de Lyon, en date du 26 janvier 1905, AML, 87 WP / 1 (Fonctionnement : 1809-1909).

[141] Daireaux Louis, *Notice historique sur la bibliothèque de Coutances*, Coutances, 1902, p. 27, cité par Varry Dominique, *op. cit.*, p. 196.

[142] Durand Jean-Nicolas-Louis (1760-1834), *Précis des leçons d'architecture données à l'École polytechnique*, Paris, 1809, Varry Dominique, *op. cit.*, p. 264.

Droits d'auteur réservés. OU BY-NC-ND

« sons[143] ». Mais la perception et l'évaluation du bruit sont absolument subjectives ; il n'a pas les mêmes effets sur chacun. Le bruit ne s'entend que par rapport au silence ; aussi paradoxal que cela puisse paraître, plus le bruit de fond est important, moins le bruit est fort. Ce bruit de fonds résulte d'éléments très disparates : parquets qui craquent, portes qui grincent, incontrôlables ; ou bruits de pas, pages tournées, toux…, échanges entre lecteurs et bibliothécaires – qui, eux, ne sont pas interdits dans les règlements. Mais « on peut difficilement reprocher aux lecteurs la façon dont ils marchent, s'assoient ou travaillent, et donc la diminution de l'impact de ces bruits sur les autres dépend de la manière dont la bibliothèque est construite et aménagée pour rendre ces bruits anodins[144] ». En outre, l'isolation sonore dans les bibliothèques au XIX^{e} siècle n'est pas très bonne parce que les bâtiments n'étaient généralement pas conçus pour accueillir une bibliothèque et qu'ils présentaient une forte acoustique.

B. L'isolement

1. Par rapport à l'extérieur

Quoique les bâtiments ne fussent souvent pas prévus pour accueillir une bibliothèque, la mairie ou l'institution précédente, dans le cas de bibliothèques préexistantes, essayaient de choisir des lieux à l'écart du bruit pour favoriser l'étude ou des lieux stratégiques par rapport aux autres institutions culturelles. Ainsi, la bibliothèque de la ville de Lyon, est placée « à une élévation qui la met à l'abri […] du bruit[145] », du bruit des foires, du bruit de cloches… Le comte de Laborde pense aussi qu'elles doivent être conçues pour fournir un endroit calme pour les lecteurs[146].

Lors de la préparation d'un éventuel déménagement de la bibliothèque de Bordeaux, le choix du nouvel emplacement a été débattu plusieurs fois, sans succès, à tel point que le projet a été quelque temps abandonné, et n'a pas fait l'unanimité même lors de son adoption pour la Cour Mably. En effet, un certain M. Olagnier refuse la translation dans la Cour Mably parce que la salle de lecture donne sur la petite rue qui conduit au marché et cette proximité avec le marché est « désagréable du point de vue et des odeurs et du bruit et par l'invasion

[143] De Miribel Marielle (dir.), *op. cit.*, p. 165.
[144] *Ibid*.
[145] Péricaud Antoine, *Notice sur la bibliothèque de la ville de Lyon…, op. cit.*, p. 3.
[146] Laborde Léon de, *Huitième lettre. Étude sur la construction des bibliothèques, De l'organisation des bibliothèques dans Paris*, Paris, 1845, cité dans Barnett Graham Keith, *op. cit.*, p. 115.

Droits d'auteur réservés. OU BY-NC-ND

d'insectes[147] », selon lui. Le passage des calèches ou autres voitures sur les pavés provoque un vrombissement assourdissant mais les fenêtres des salles de lecture quand il y en a sont souvent fermées ce qui atténue le bruit. Nancy peut ainsi se vanter que le passage des voitures sur la rue Gambetta n'incommode personne[148]. Cela reste cependant un enjeu important : plus la bibliothèque est accessible, plus son voisinage est bruyant.

Tandis que les architectes recherchent la richesse architecturale pour leurs bibliothèques, celle d'Amiens, dont la ville est l'une des dix plus peuplées au début du siècle, austère avec sa façade en pierre de taille, rebute au premier abord mais fait figure de précurseur, en ce qu'elle est isolée de tout autre bâtiment et donc à l'abri des risques d'incendie, sans compter que son isolement physique favorise l'isolement sonore accru par les murs de pierre tapissés de livres, et de surcroît sans fenêtres parce que l'éclairage se fait par le haut.

Parfois, le bruit passe de l'extérieur, de la salle et même de la bibliothèque, à l'intérieur. Par exemple, « en novembre 1831, la bibliothèque est envahie par une bande d'émeutiers. En avril 1834, l'alerte est plus sérieuse. La bibliothèque est investie par la troupe […] Au bout de quatre jours toutefois, le calme est revenu et le bâtiment en sera quitte pour quelques traces de balles[149]. » Cela montre aussi, que malgré l'ambition de certains bibliothécaires, la salle de lecture reste un espace connecté au monde. La présence de rideaux peut signifier la volonté de rupture et la recherche d'isolement mais il suffit d'écarter le rideau et l'on a vue sur la rue.

2. À l'intérieur

Par rapport à la bibliothèque, la salle de lecture est souvent placée à un endroit où il y a peu de passage. La salle de lecture de Rouen, par exemple, est située « isolément dans le corps du bâtiment séparant les deux cours intermédiaires du musée[150] ». En outre, les bibliothèques se dotent de plus en plus de salles spécialisées pour des catégories bien précises de lecteurs, pour qu'ils travaillent dans des conditions correctes, isolés des autres lecteurs. À Bordeaux, une salle de travail est installée lors du déménagement et elle met des casiers à

[147] Rapport présenté par Auguste Couat, en 1886, AMB, Bordeaux 6501 M 5 (Transfert de la bibliothèque dans les anciens bâtiments de la Manutention et des Vivres de la Guerre, 1880-1890).
[148] Le *Progrès de l'Est*, 21 novembre 1890, cité dans Lang Jack, Rossinot André, Nourissier François [et al.], *op. cit.*, p. 28.
[149] *Mélanges d'histoire lyonnaise* (coll.), Ouvrage publié sous le patronage et avec le concours de la société archéologique, historique et littéraire de Lyon, de la société des bibliophiles lyonnais, de la société des amis du musée de Gadagne, Editions lyonnaises d'art d'histoire, 1990.
[150] Rose Marie-Françoise (dir.), *La bibliothèque municipale de Rouen : 200 ans d'histoire*, Mont-Saint-Aignan, Presses universitaires de Rouen et du Havre, 2021, p. 59.

Droits d'auteur réservés. OU BY-NC-ND

disposition des lecteurs autorisés pour y déposer leurs livres[151]. À Lyon, la salle de travail n'est créée qu'en 1904, à la réunion des deux bibliothèques, et des lecteurs se plaignaient que depuis longtemps toutes les grandes bibliothèques en étaient déjà dotées[152].

La concentration est aussi une forme d'isolement, – se réfugier en soi-même pour fuir le bruit –, elle peut donc intervenir comme remède au bruit ambiant extérieur et/ou intérieur, ou au contraire être éteinte par ce bruit. Le livre crée une coupure – dans un autre registre, le jeune Proust, plongé dans son livre, en oublie de manger, en oublie le temps qui passe. Si les conditions d'isolement et de silence ne sont pas suffisantes, les lecteurs essaient d'y remédier par eux-mêmes.

C. Le bruit des employés

Certains bruits sont inévitables en dépit des exhortations au calme et au silence comme les échanges oraux : bibliothécaires qui conseillent des lecteurs, lecteurs qui demandent des livres ; le bruit des chariots ou des échelles que les employés font glisser pour accéder aux livres en hauteur. C'est là un des grands inconvénients des bibliothèques à salle unique où les lecteurs partagent le même espace que les livres et où les bibliothécaires s'affairent. Par ailleurs, il appartient aux bibliothécaires de faire régner l'ordre[153].

Une petite anecdote nous laisse prendre conscience des aléas que pouvaient subir les lecteurs. À Lyon, le bibliothécaire informe et prévient le préfet d'une courte fermeture de la bibliothèque au public en raison de travaux pour la réfection du parquet dans la salle de travail. Ce dernier réagit aussitôt et juge inutile de fermer[154], les lecteurs peuvent travailler dans le bruit.

Pour pallier ces nuisances sonores, qui gênent aussi bien les lecteurs que le personnel, les bibliothécaires proposent quelques aménagements, telle l'installation de linoléum, au sol, pour amortir les pas[155]. Le bruit de fond est réel mais inévitable, et tellement moindre par rapport à la vie extérieure que le silence de la salle de lecture marque les esprits et rappelle le silence d'un lieu sacré.

[151] Brochure de *La France* du 13 Août 1891, AMB, Bordeaux 1314 R 4 (Transfert dans l'ancien couvent des Dominicains de la rue Mably, 1885-1891).
[152] Lettre de Richard Cantinelli au Maire de Lyon, en date du 7 janvier 1904, AML, 177 WP / 4 (Fonctionnement, 1904-1916 : copies de lettres).
[153] Règlement pour la bibliothèque publique de Lyon, en date du 24 floréal an XI (14 mai 1803), art. 1, AML, 177 WP / 1 (Création et fonctionnement de la bibliothèque, 1792-1889).
[154] Lettre du bibliothécaire au Préfet en date du 21 mars 1892 (?), AML, 87 WP / 7 (Administration, 1877-1909).
[155] Devis en date du 14 février 1981, AML, 87 WP / 7 (Administration, 1877-1909).

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

III. L'ODORAT

L'odorat est un sens qui ne se contrôle pas sous peine d'asphyxie. Une odeur n'est pas nécessairement désagréable, mais une meilleure hygiène des lecteurs et de l'espace, permet de réduire les mauvaises odeurs.

A. L'odeur des lecteurs

Chacun a une odeur qui le caractérise. Aujourd'hui les odeurs sont beaucoup plus faibles et légères, mais au XIX^{e} siècle, les odeurs, plus nombreuses, étaient également plus tenaces et plus fortes. Ceux qui sont accusés d'être des fauteurs de trouble sont aussi accusés de manquer d'hygiène, d'empester l'alcool, de sentir mauvais tout court… et autres tares dégradantes et non avérées[156]. Il est vrai que certains lecteurs, occupés toute la journée à leur travail, pressés de venir étudier et lire à la bibliothèque, ne prennent pas le temps de changer leurs vêtements de travail pour un vêtement propre et moins odorant, ou de se laver les mains. Mais les odeurs de transpiration, surtout quand il fait chaud, ne peuvent leur être exclusivement imputées. Les lecteurs ne sont toutefois pas les seuls responsables des odeurs de la salle de lecture. Les objets ne sont pas inodores.

B. L'odeur des livres

Personne ne peut nier que les livres ont une odeur, de cuir, de papier, de colle, ou celle de la crasse qui les recouvre depuis plusieurs années voire plusieurs siècles. Cette odeur a créé des vocations de bibliothécaire et des générations de lecteurs acharnés. Cette odeur contamine ou parfume, selon le point de vue, la salle de lecture, surtout quand les livres sont emmagasinés dans les galeries de la salle elle-même. Un texte de Jean-Marie Laclavetine reproduit parfaitement la complexité de leurs odeurs :

« – Vous sentez bon, dit-il en fermant les yeux (et il la revoit dans la bibliothèque de Cahors, régnant sur les rayonnages chargés de merveilles, dans une odeur exquise de papier et de cire), vous sentez bon, vous sentez les livres...
Céleste éclate de rire.

[156] Lettre de Richard Cantinelli au Maire de Lyon, 21 septembre 1906, AML, 87 WP/1 (Fonctionnement : 1808-1908).

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

– Les livres sentent le papier, l'encre, la poussière !

– Mais non, les livres sentent bon ! Vous n'avez jamais pensé aux odeurs que renferme chaque livre ? Le livre que vous m'avez prêté, par exemple, contient des milliers de parfums différents : il sent le feu de bois, le tapis de Turquie, le pouding de Mame Jellyby, la pluie sur la terrasse, le chèvrefeuille, le rôti de bœuf, l'odeur du savon sur les joues des femmes... Et dans chaque livre, un monde d'odeurs différentes !

– Et je sens tout ça, moi ?

– Bien sûr, affirme Richard, en verve. Les livres concentrent les odeurs de la vie, comme les flacons de parfum recueillent l'essence des fleurs : vous vivez au milieu d'eux, comment n'en seriez-vous pas imprégnée [157] ? »

Les livres sont des recueils de souvenirs, de l'histoire qu'ils transportent avec eux. L'odeur du café qui a coulé sur une page, l'odeur de la chandelle qui a consumé un coin du livre, l'odeur du cuir qui le maintient. Le livre est une histoire et le lecteur y perdrait beaucoup à ne pas éveiller tous ses sens pour la découvrir. Or l'odeur de la salle de lecture brouille celle des livres et des lecteurs, tout en subissant leur influence.

C. L'odeur de la salle de lecture

1. Odeurs naturelles

Les salles de lecture sont souvent installées dans des pièces hautes, soit avec des fenêtres trop hautes pour être ouvertes, soit sans fenêtres. Cet enfermement provoque des odeurs d'humidité, de moisi, de renfermé, et de poussière de livres. Les lecteurs ne sont pas exempts d'odeurs qu'ils contribuent, tout au long de la journée, à entretenir et amplifier. Cela est très prosaïque mais non moins réel, les odeurs de transpiration, de crasse se mêlent à celles des livres. L'air vicié et fétide peut également provenir de l'extérieur, comme pour la nouvelle bibliothèque de Bordeaux qui donne sur le marché[158]. À Lyon, les lecteurs se plaignaient de l'odeur nauséabonde que dégageaient les halles[159], et à Bordeaux, l'odeur de tabac qui pénètre dans la salle de lecture, malgré l'interdiction de fumer dans les bâtiments les fatigue[160]. À

[157] Laclavetine Jean-Marie, *Céleste et les garnements* dans *Train de vies*, Gallimard, 2005 (Folio), p. 145-146, cité dans Marielle de Miribel*, op. cit.*, p. 257.
[158] Rapport présenté par Auguste Couat, en 1886, AMB, Bordeaux 6501 M 5 (Transfert de la bibliothèque dans les anciens bâtiments de la Manutention et des Vivres de la Guerre, 1880-1890).
[159] Bergé Françoise*, op. cit.*, p. 74.
[160] Lettre du bibliothécaire au Maire de Bordeaux, en date du 3 janvier 1871, AMB, Bordeaux 1302 R 3 (Bibliothèque municipale, correspondance générale : 1870-1874).

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

Rouen, la mauvaise étanchéité de la verrière constatée dès 1887, et les infiltrations d'eaux, soit pluviales, soit souterraines répandent beaucoup d'humidité dans la salle de lecture[161].

2. *La fumée, ses dangers et conséquences*

La fumée, pour des raisons évidentes, complique la bonne conservation des livres et gêne les lecteurs. Quand les poêles sont allumés dans les salles du rez-de-chaussée, la bibliothèque de Chartres se remplissait de fumée « à ne pas voir d'un bout de ses pièces à l'autre », ce qui peut irriter non seulement la gorge à cause de l'inhalation mais peut aussi brouiller la vue et gêner la lecture[162]. La bibliothèque de Bordeaux est également confrontée à un problème de calorifère en 1845, aussi les lecteurs se plaignent d'être aveuglés par la fumée d'un poêle qui ne chauffe pas[163], une fumée âcre qui brûle la gorge. À Versailles, en 1808, le bibliothécaire Pallet se plaint du conduit d'échappement du poêle, appartenant à la garde impériale, qui donne juste sur la salle de lecture[164]. Si les fenêtres sont fermées, ce qui paraît logique en hiver, le but étant de chauffer et non de tout refroidir en ouvrant, la fumée va ensuite se déposer au plafond et encrasser les livres. Si l'on aère de temps en temps pour évacuer le surplus de fumée, les lecteurs se trouvent alors dans un courant d'air glacial, qui peut certes les réveiller de leur torpeur mais aussi leur apporter la maladie.

Une salle de lecture regorge d'odeurs particulières, propres à son histoire, mais aussi d'odeurs qui rappellent ses moyens de chauffage et d'éclairage. L'éclairage au gaz n'est pas anodin, il laisse forcément des traces dans l'air. Le chauffage à l'anthracite est encore plus dangereux, à Lyon, il rejette du gaz sulfureux dans la salle de lecture. Le Dr Régis le signale, au nom de tous, parce qu'il est tellement prégnant qu'il dégage une sensation désagréable et qu'il devient « impossible de rester longtemps dans la salle[165] ».

[161] Varry Dominique, *op. cit.*, p. 274.
[162] Jusselin Maurice, *op. cit.*, p. 25, cité par Barnett Graham Keith, *op. cit.*, p. 122.
[163] Lettre du bibliothécaire au Maire de Bordeaux, en date du 20 janvier 1845, AMB, Bordeaux 1302 R 1 (Bibliothèque municipale, correspondance générale, 1809-1859).
[164] Archives communales de Versailles, 4 M 2196, cité dans Haegele Vincent, *Histoire de la bibliothèque municipale classée de Versailles : inventaire et analyse des archives*, mémoire d'étude de conservateur, en bibliothéconomie, dirigé par Dominique Varry, Villeurbanne, Enssib, 2008, p. 40.
[165] Dr Régis, s. d., AML, 177 WP / 10 (Fonctionnement, 1910-1911).

Droits d'auteur réservés. OU BY-NC-ND

166

La nouvelle bibliothèque de Lyon rencontre elle aussi un problème avec le fonctionnement défectueux du poêle de la salle de travail, qui « laisse échapper depuis quelque temps de l'acide carbonique en si grande quantité que son voisinage est devenu dangereux. Les lecteurs ont dû immigrer dans une autre salle[167]. » Plus atypique encore, la bibliothèque de Rouen dégageait une odeur d'eau de Javel et de formol à cause d'une épidémie de grippe espagnole, signalée de 13 octobre 1918, qui a entraîné des mesures prophylactiques[168]. Ces odeurs méphitiques, d'où qu'elles viennent, entraînent des migraines et des conditions de lecture désagréables pour les lecteurs et peuvent compromettre facilement leur santé.

[166] Album de photographies : salle de lecture de la bibliothèque de la ville de Lyon, 27 rue Gentil, Lyon, 1911, BML, 30339.
[167] Lettres de Richard Cantinelli, en date du 4 février 191[0], AML, 177 WP / 9 (Fonctionnement, 1909-1911) et du 22 décembre 1905, AML, 177 WP / 5 (Fonctionnement, 1905-1906).
[168] Rose Marie-Françoise (dir.), *op. cit.*, p. 91.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

D. Le goût

L'odorat est difficilement dissociable du goût. Ainsi, quand les gens mangent, des odeurs se dégagent inévitablement. Or fumer[169], manger ou boire sont des activités interdites dans la plupart des règlements à cause de leur conséquence néfaste pour les livres : incendie, taches, perturbations… et de l'émulation, qui pourrait donner de mauvaises idées aux autres.

Mais sous ce sens, se cache la question de la maladie. La salle de lecture peut être un lieu de transmission des microbes, à travers la respiration, la salive, avec laquelle les lecteurs tournent les pages… – Certaines personnes le font encore aujourd'hui, il n'y a aucune raison que cela ne se fît pas avant –. La salive est non seulement mauvaise pour les livres mais aussi pour les lecteurs. Irrités par la poussière, ils toussent, et s'ils sont atteints de quelque maladie contagieuse, contaminent les autres lecteurs et les bibliothécaires ; le manque de place vient s'y greffer et favorise la contagion puisque les lecteurs sont entassés. Ces questions d'hygiène sont symbolisées par un objet : le crachoir. Répandu à la fin du XIX^{e} siècle comme un objet de santé publique, il envahit petit à petit nombre de lieux publics. Les bibliothèques n'y échappent pas. Vous imaginez bien ce qu'un tel objet peut renfermer et diffuser de microbes, surtout si les usagers, veuillez excuser les détails sordides mais non moins réels, crachent à côté. Son usage ne commence à décliner qu'après la grippe espagnole. Même s'il n'est pas le sens le plus évidemment éveillé en salle de lecture, il ne faut pas négliger son rôle. Le renouvellement de l'air qui pourrait apporter une amélioration des odeurs, de l'hygiène et une diminution du danger de maladies, certes insuffisant ou imparfait, introduit la question du toucher.

IV. LE TOUCHER

A. Le confort matériel

1. Le confort de l'air

a) La température

Aucune situation n'est avantageuse sur tous les tableaux : les grandes salles sont plus froides. À la bibliothèque de Lyon, par exemple, « la salle commune est mal chauffée. Par les

[169] Dès 1830 dans le règlement de Lyon et dès 1871 dans celui de Bordeaux.

Droits d'auteur réservés. OU BY-NC-ND

jours de froid, et malgré que les cinq phares soient allumés, la température n'y peut dépasser 10 degrés centigrades[170] ». Les bibliothécaires, malgré tous leurs efforts, ne peuvent pas préserver les lecteurs du froid, s'ils n'ont pas les moyens pour installer un chauffage décent. À Bordeaux, les portes qui donnent sur la galerie de la salle de lecture ne ferment même pas, aussi l'air froid y pénètre beaucoup trop, d'après une lettre du bibliothécaire Céleste[171]. À la BHVP, au tout début du XXe siècle, comme l'indique le conservateur, alors que c'est encore l'automne, le thermomètre marque entre onze et treize degrés, « ce qui est notoirement insuffisant aussi bien pour l'hygiène des personnes que pour la conservation des volumes[172] ».

La question du froid en hiver est cruciale : pendant cette saison de l'année, les salles de lecture sont de véritables « glacières » comme à Auxerre[173]. À Rouen, les soucis liés au froid sont récurrents. Fin janvier 1915, les lecteurs se plaignent du froid et de l'absence de chauffage. Le 6 février paraît dans le *Journal de Rouen* un article intitulé « Un peu de feu S.V.P. ! Frileuse requête », signé « un vieil habitué » :

« Assez défectueux en ces derniers temps, ce chauffage a été complètement supprimé depuis huit jours en raison du manque de combustible. Si l'on songe que la salle de lecture, un vaste hall sous plafond vitré, avec courants d'air à l'avenant, ne mesure pas moins de 44 mètres de long sur 7 mètres de large et 16 à 18 mètres d'élévation, on devine quelle glacière que cet énorme cube, ainsi livré aux caprices de la température […] La situation ne saurait se prolonger sans devenir intenable. »

En effet, la température peut descendre jusqu'à 9° C dans la salle de lecture. En 1917, l'hiver est tellement froid que la bibliothèque a fermé pendant deux mois[174]. En 1847, la deuxième bibliothèque de Paris est transférée à l'Hôtel de ville, mais reléguée « sous les combles où il ne fait pas clair, où l'on gèle en hiver, et où l'on rôtit en été[175] ». Certaines bibliothèques ont dû renoncer aux séances du soir, à cause des difficultés de chauffage.

Quoique les lecteurs se plaignent du froid, cela n'empêche pas ces lecteurs d'y venir, au contraire, comme on le verra plus bas, donc c'est peut-être une preuve qu'il ne fait pas si froid, ou en tout cas, moins froid que chez eux. Le système de chauffage le plus courant, ce sont les poêles, présents entre autres à Aix-en-Provence, Bourges, Fougères, Marseille,

[170] Rapport de Richard Cantinelli au Maire de Lyon, en date du 8 février 1904, AML, 177 WP / 4 (Fonctionnement, 1904-1916 : copies de lettres).
[171] Lettre de Raymond Céleste au Maire de Bordeaux, en date du 28 novembre 1891, AMB, Bordeaux 1314 R 4 (Transfert dans l'ancien couvent des Dominicains de la rue Mably, 1885-1891).
[172] Note du conservateur de la bibliothèque de la ville de Paris, en date d'octobre 1902, à Monsieur le Chef du Service du Matériel, AVP, 3574 W 53 (Entretien, travaux et contrôles : notes de service, arrêtés de travaux, états de dépenses, devis, coupures de presse, relevés hygrométriques. 1897-1930).
[173] Barnett Graham Keith, *op. cit.*, p. 177.
[174] Rose Marie-Françoise (dir.), *op. cit.*, p. 89.
[175] Lazare Louis, *Revue municipale,* en date du 16 août 1849, p. 252, cité par Bacha Myriam et Hottin Christian (dir.), *op. cit.*, p. 206.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

Saint-Étienne[176] mais ils n'ont pas forcément une installation assez performante vu la fumée excessive que dégage celui de la bibliothèque de Bordeaux en 1845[177]. Des travaux d'installation de tuyaux pour conduire la fumée à l'extérieur sont effectués à Lyon en 1890-1891[178], et dans la nouvelle bibliothèque, en 1911, les poêles sont remplacés par des radiateurs à eau chaude[179]. Il faut donc souvent attendre un grand changement comme un déménagement, pour moderniser les salles de lecture. À la Bibliothèque Historique de Paris, chaque salle a des cheminées, comme dans une maison de maître, car c'est un vieil hôtel particulier.

De manière générale, les poêles chauffent mal et enfument, ce qui dégrade les livres et gêne les lecteurs. De fait, divers règlements interdisent de se tenir trop près du calorifère par crainte de provoquer un incendie ou exigent de déposer le livre avant, si l'on s'en approche, pour ne pas abîmer sa reliure[180] et de ne pas stationner devant pour que la chaleur circule[181]. À Versailles, le bibliothécaire Paillet menace, dans un langage toutefois châtié voire poétique, de fermer la salle de lecture au public si on ne lui envoie pas de bois de chauffage, tant le froid est mordant et le chauffage insuffisant[182]. En novembre 1912, il signale que les fenêtres perdent leurs vitres[183]. Les courants d'air sont fréquents. Ainsi la BHVP est ouverte à tous les vents, au début du XX^{e} siècle, comme en témoignent les différents bons qui demandent la pose de carreaux sur des fenêtres de la salle de lecture[184] !

Le tableau semble très sombre, mais il ne faut pas généraliser. Douai, dont les fenêtres laissent passer la pluie et la neige, en 1842[185], semble en 1868 en revanche, être bien installée, « chauffée par un calorifère présentant toute garantie contre l'incendie », selon les termes même de Chrétien Dehaisnes[186]. Le calorifère à vapeur de Nancy, est encore plus performant et plus original, parce qu'il est situé dans les caves, sous la salle, et diffuse donc sa chaleur de

[176] Varry Dominique, *op. cit.*, p. 283.
[177] Lettre du bibliothécaire au Maire de Bordeaux, en date du 20 janvier 1845, AMB, Bordeaux 1302 R 1 (Bibliothèque municipale, correspondance générale, 1809-1859).
[178] Lettre du Président de la Commission au Maire de Lyon, en date du 19 octobre 1890, AML, 87 WP / 7 (Administration, 1877-1909).
[179] Lettre de Richard Cantinelli à un lecteur, en date du 20 septembre 1911, AML, 177 WP / 11 (Fonctionnement, 1911-1912).
[180] Règlement de la bibliothèque de la ville de Lyon, en date du 1er octobre 1885, art. 6, AML, 177 WP / 2 (Fonctionnement et règlement intérieur : 1838-1941).
[181] Règlement de la bibliothèque de Bordeaux, en date du 26 avril 1921, art. 2, règlement, AMB, Bordeaux 1303 R 1 (Bibliothèque municipale, règlements et rapports, 1806-1950).
[182] Haegele Vincent, *op. cit.*, p. 40.
[183] *Ibid.*, p. 42.
[184] Bons en date du 26 août et du 5 octobre 1911, AVP, 3574 W 53 (Entretien, travaux et contrôles : notes de service, arrêtés de travaux, états de dépenses, devis, coupures de presse, relevés hygrométriques. 1897-1930).
[185] Dehaisnes Chrétien, *Notice sur la bibliothèque publique de Douai*, *op. cit.*, p. XXVI.
[186] *Ibid.*, cité par Varry Dominique, *op. cit.*, p. 252.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

façon plus égale[187] ; il inspire une satisfaction générale : « le fait est si rare qu'il mérite d'être constaté[188] ».

Cependant, les verrières représentent également un vrai problème pour les salles de lecture : elles font serres l'été et en hiver laissent entrer le froid, comme celle de la salle Villeroy à Lyon[189], ou des courants d'air, parfois tellement violents, que les vitres en tombent, comme à Rouen en décembre 1915[190]. Les salles de lecture qui ont de grandes et nombreuses fenêtres, quoique très efficaces pour la lumière, empêchent ces salles de conserver la fraîcheur en été.

Enfin, la question de l'isolation à la chaleur est aussi compliquée. À Lyon, l'été, « la bibliothèque devient inhabitable par l'extrême chaleur et par les rayons qui frappent sur toutes les tables », d'après une plainte de la Commission administrative en 1804[191]. Aussi, des rideaux y sont installés, et changés plusieurs fois parce que brûlés par le soleil. À la BHVP, il fait tellement chaud qu'on projette d'installer des ventilateurs ; l'idée est délaissée parce que les rideaux qui empêchent la lumière de gêner les lecteurs, empêchent également l'air de circuler[192].

Les notions de chaud et de froid dépendent des habitudes et des lecteurs. Si leur maison est très chauffée par rapport à la bibliothèque, ils ont froid parce que la différence se sent. Le confort naît avec le XIX^{e} siècle ; quelques décennies plus tôt, les lecteurs n'auraient sans doute pas réagi pareil devant la même situation.

b) L'humidité

L'humidité est élevée et tenace dans ces salles où l'air ne circule pas ou peu, et accrue par les lecteurs eux-mêmes. Elle provient aussi du mauvais état des bâtiments. Elle a des répercussions très néfastes sur les livres. À Bordeaux, l'eau s'infiltre le long du mur à cause d'une fenêtre en très mauvais état[193] ; à Lyon, le « ciel ouvert de la bibliothèque du Lycée laisse passer des flots d'eau à chaque pluie un peu forte[194] » tout comme à la bibliothèque de

[187] Le *Progrès de l'Est*, en date du 5 novembre 1890, cité dans Lang Jack, Rossinot André, Nourissier François [et al.], *op. cit.*, p. 28.
[188] Le *Progrès de l'Est*, en date du 21 novembre 1890, cité dans Lang Jack, Rossinot André, Nourissier François [et al.], *op. cit.*, p. 29.
[189] Bergé Françoise, *op. cit.*, p. 56.
[190] Rose Marie-Françoise (dir.), *op. cit.*, p. 89.
[191] Niepce Léopold, Saint-Lager Jean, Vachez Antoine, *Comité des bibliothèques publiques et des archives…, op. cit.*, p. 33.
[192] Fiche en date du 16 décembre 1902, AVP, VM 82 3 (Construction et entretien des bâtiments publics. Hôtel Le Peletier de Saint-Fargeau, Bibliothèque Historique de la ville de Paris, 1896-1916).
[193] Lettre du bibliothécaire au Maire de Bordeaux, en date du 20 janvier 1845, AMB, Bordeaux 1302 R 1 (Bibliothèque municipale, correspondance générale, 1809-1859).
[194] Niepce Léopold, Saint-Lager Jean, Vachez Antoine, *Comité des bibliothèques publiques et des archives…, op. cit.*, p. 38.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

Limoges où un défaut de toiture est à l'origine de grosses infiltrations, jusqu'au jour où le toit s'effondre, le 5 juillet 1896[195]. Lors de la réintégration de la deuxième bibliothèque de la ville de Paris à l'Hôtel de ville en 1847, des plaintes se font jour parce qu'un vice de construction ne permet pas l'écoulement des eaux de pluie qui sont contraintes d'attendre le beau temps pour s'évaporer. Pendant ce temps, elles répandent une profonde humidité dans la salle de lecture dont « il faut bien laisser les vasistas ouverts, sous peine d'y étouffer[196]. »

Pour éviter une trop grande humidité, les bibliothécaires établissent des mesures de sécurité, à leur échelle, comme l'obligation de déposer son parapluie auprès du concierge, hors de la salle de lecture[197] ou l'aération autant que possible, mais ces mesures, preuves de leur bonne volonté et de leur souci de la protection des livres, semblent bien dérisoires, et noyées, si je puis dire, dans la situation générale.

En revanche, l'attention portée au confort du mobilier est davantage à la portée des bibliothécaires.

2. Le confort du mobilier

Pour que les lecteurs soient à l'aise, il est important que le mobilier soit un minimum confortable.

« Il suffit qu'[il soit] décent et assez commode pour ne point éloigner les studieux et savants travailleurs, qui, le plus souvent sont d'un âge avancé ou d'une constitution délicate[198]. »

[195] Varry Dominique, *op. cit*, p. 278.
[196] Lazare Louis, *Revue municipale*, en date du 16 août 1849, p. 252, cité par Bacha Myriam et Hottin Christian (dir.), *Les bibliothèques parisiennes : architecture et décor*, *op. cit.*, p. 207.
[197] Règlement de la bibliothèque de Lyon, en date du 26 avril 1921, art. 3 ; Lettre du bibliothécaire à Monsieur le Maire de la ville de Lyon, en date du 6 mai 1916, AML, 177 WP / 13 (Fonctionnement, courrier, 1916-1919).
[198] Constantin Léopold Auguste, *Bibliothéconomie ou Nouveau manuel complet pour l'arrangement, la conservation et l'administration des bibliothèques*, Paris, À la librairie encyclopédique de Roret, 1841, p. 77.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

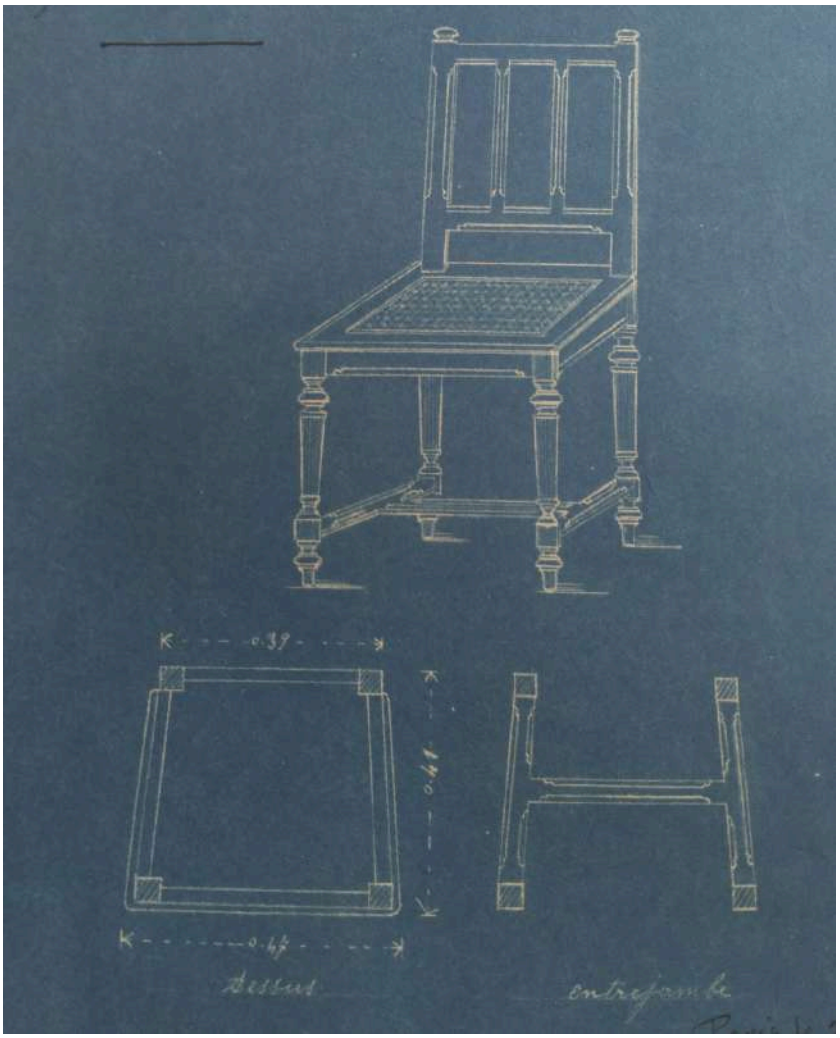

[199]

D'ailleurs à Bordeaux, en 1891, les tables de la salle de lecture, simples sans être inconfortables, ont été enlevées pour être réparées[200] et à Lyon les sièges cannés devenus inconvenables par l'usure, sont remplacés[201]. Et en 1885, une lettre du bibliothécaire au Maire signale qu'en plus d'être insuffisantes, une partie des chaises sont hors d'état de servir et fait demander que l'architecte se charge d'en confectionner une douzaine dans un bon état de solidité[202]. À Moulins, les grandes tables ovales à huit pieds cylindriques offraient une large surface de pose à chaque lecteur[203]. À Nancy, les lecteurs signalent également de bonnes conditions de travail : les sièges y sont confortables, « les tables larges et commodes[204] ». Beaucoup de bibliothèques sont dotés de fauteuils cannés, confortables et élégants.

[199] Croquis de chaise, en date du 29 juillet 1897?, AVP 3574 W 71.
[200] Lettre de Raymond Céleste, en date du 10 Août 1891 au Maire, AMB, Bordeaux 1314 R 4 (Transfert dans l'ancien couvent des Dominicains de la rue Mably, 1885-1891).
[201] Lettre de Richard Cantinelli, en date du 21 janvier 1909, AML, 177 WP / 7 (Fonctionnement : courrier, 1907-1912).
[202] Lettre au Maire en date du 5 mai 1885, AML, 87 WP / 6 (Administration : personnel, gestion du personnel, règlement intérieur).
[203] Ripoud Jacques Nicolas Auguste, *op. cit.*, pp. 40-43, cité par Varry Dominique, *op. cit.*, p. 250.
[204] Le *Progrès de l'Est*, 21 novembre 1890, cité dans Lang Jack, Rossinot André, Nourissier François [et al.], *op. cit.*, p. 28.

Droits d'auteur réservés. OU BY-NC-ND

Le confort du mobilier recherché par et pour les lecteurs n'empêche pas de trouver des salles de lecture avec un mobilier qui laisse à désirer. Un visiteur d'alors ne fut pas satisfait de l'installation de la grande salle de Troyes. Les tables, disparates, « ressemblent assez à des vieilleries d'occasion » et pourtant il suffirait d'un rien pour que ce soit plus confortable[205]. Le mobilier de Châlons-sur-Marne n'est guère plus agréable[206]. À Chartres, les lecteurs désertaient nettement, du moins une partie, parce que la salle de lecture, très exiguë et très inconfortable, était « en outre encombré[e] de tables, de coffres, de casiers et de marchepieds qu'on roule à chaque instant[207] », et que les gens préfèrent lire et travailler dans le confort de leur propre maison, grâce au prêt, plutôt que d'endurer les conditions de la salle de lecture. Les tables en marbre de la salle de lecture de Lyon, sont élégantes et grandes, offrant ainsi de l'espace aux lecteurs, mais elles sont froides.

Dans quelques cas, le mobilier peut même s'avérer dangereux pour les lecteurs. Le bibliothécaire de la ville de Lyon, en 1910, alerte sur le fait qu'un globe « en verre dépoli pour lampe à arc », « brisé aux trois quarts », menace de tomber sur la tête des lecteurs[208].

Le type de mobilier, chaises, tables ou pupitres, n'est pas toujours identifié, mais avec l'essor des chaises et fauteuils Thonet au milieu du XIX^{e} siècle et leur généralisation à la fin du siècle, mobilier qui se répand très vite dans les cafés par exemple, il est très probable que son coût modéré ait aussi attiré les bibliothèques. Leur facture est des plus simples : un dossier courbe et une assise, sans accoudoirs pour les plus élémentaires. Sans être très confortables, elles étaient parfaitement adaptées à ce que l'on attend du mobilier en bibliothèque : simplicité et praticité.

[205] Lettre de M. A… à un de ses amis sur la bibliothèque de Troyes, p. 4, citée par Barnett Graham Keith, *op. cit.*, p. 122.
[206] Vendel Henri, *Historique de la bibliothèque municipale de Châlons-sur-Marne*, Châlons-sur-Marne, Journal de la Marne, 1925, p. 22, cité par Varry Dominique, *op. cit.*, p. 201.
[207] Jusselin Maurice, *op. cit.*, p. 31, cité par Barnett Graham Keith, *op. cit.*, p.123.
[208] Lettre de Cantinelli, en date du 1er décembre 1910, AML, 177 WP / 9 (Fonctionnement, 1909-1911).

Droits d'auteur réservés. OU BY-NC-ND

209

Cette photographie de la bibliothèque de Bordeaux offre de nombreux éléments de la salle de lecture : plafond mouluré, galerie, grandes tables, lampes, pupitres, et chaises, qui ont tout l'air d'être les fameuses chaises Thonet.

Le mobilier, s'il est insuffisant ou trop étroit, accentue la proximité des lecteurs avec les objets et avec les usagers.

3. La promiscuité physique avec autrui

Une personne en salle de lecture n'est pas entourée que de livres et d'objets, inévitables en bibliothèque, mais aussi de gens, qu'ils soient employés ou usagers. Contre les murs se trouvent les livres, puis les employés qui, par la surveillance autour des tables ou en allant chercher dans galeries, font office de gardiens et d'intermédiaires entre le livre et l'usager.

Un lecteur, malgré les faibles taux de fréquentation pendant la première moitié du siècle, est rarement seul. Il doit accepter dans son voisinage immédiat ou plus éloigné, selon ses propres lectures et celles de ses homologues, et l'espace de la salle, la présence d'autrui. La bibliothèque n'est pas sa propriété, mais en tant que lieu public, celle de tous les citoyens qui le désirent. Ces derniers sont tous « attablés », ils partagent en principe la même passion

[209] La salle de lecture de la bibliothèque de Bordeaux, AMB, Bordeaux Fi XX F 16.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

pour les livres et la même soif de connaître. En dépit des apparences, une salle de lecture est un lieu très vivant, un lieu de transmission. Parfois, les lecteurs ne se gênent pas pour échanger de manière complice ou intriguée.

Le contact avec l'autre usager, lecteur ou bibliothécaire, n'existerait pas sans le contact avec le livre.

B. Le contact avec les livres

1. L'aspect physique du livre

a) Le papier

Le papier est plus ou moins doux au toucher. Le lecteur qui passe sa main peut sentir du relief, des granulosités infimes, la cuvette des gravures. Selon les conditions de conservation, il peut être humide et présenter des taches marron.

b) La reliure

Les reliures ne sont souvent plus en bon état, craquelées, partielles ou usées, notamment sur les dos, ce qui désagrège le travail de dorure très fréquent. Rares sont celles qui portent des boulons mais les fers décoratifs, les fermoirs sont assez répandus. Quand les livres sont trop vieux ou trop abîmés, les bibliothécaires, dans une optique profondément conservatrice, au détriment de la recherche parfois, les refusent aux lecteurs. Ces derniers doivent consulter uniquement assis devant une table, le livre posé à plat, le poids est donc une donnée qui leur échappe.

2. Les marques de passage

Les lecteurs laissent inévitablement des marques de leur lecture dans les livres. Ils ont des consignes strictes pour la manipulation des livres, qui ne doit pas s'effectuer sur les genoux, mais sur les bureaux, à plat. Ils n'ont évidemment pas l'autorisation d'écrire sur les livres, ni de les calquer, mais il appert que les consignes ne sont pas toujours respectées puisque les lecteurs trouvent toujours des traces de lecture, qui bien sûr peuvent être antérieures, mais récentes aussi.

Il arrive très fréquemment que l'encre s'étale sur le livre au contact d'une peau humide, les doigts ainsi souillés vont reporter l'encre sur le livre là où le lecteur pose sa main.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

D'un point de vue hygiénique, la lecture pose problème, quand les lecteurs tournent les pages avec leur salive, et/ou que leurs mains ne connaissent pas les propriétés du savon. Certains lecteurs ne peuvent s'empêcher d'annoter les livres, habitude strictement prohibée en salle de lecture. La communication du livre, lors de chaque échange, contribue au changement du livre. Une mauvaise manipulation, une petite déchirure est très vite arrivée ; c'est insignifiant, mais déjà le livre a changé. Même si l'on cherche absolument à éviter d'égratigner le livre, on ne peut tourner les pages avec les yeux. Le toucher est absolument indispensable en salle de lecture.

Toutes les données perçues par les sens accompagnent et préparent l'émotion, le sentiment, le ressenti.

V. Un sixième sens ? Un sens intellectuel ?

Le confort est une question de ressenti aussi, ce n'est pas seulement un paramètre purement physique, il participe aussi de l'intellect ou de l'émotion, comme s'il y avait un toucher intellectuel, un sens interne : le sentiment, le ressenti. Je l'envisage comme un « supersens », corollaire des autres sens, qui regrouperait le goût intellectuel, la vue de l'esprit, la sensibilité. Pour que le lecteur se sente happé d'un doux contentement, bien-être – « béatitude » serait exagéré même si la bibliothèque est souvent comparée à un lieu sacré –, il faut que chaque sens soit comblé.

Les lecteurs ne se sentent pas toujours à leur aise dans une salle de lecture, parce que d'autres lecteurs sont autour d'eux, qu'ils ne se sentent pas isolés, ou qu'au contraire ils se trouvent trop seuls alors qu'ils viennent partager dans un moment d'étude ou de loisir la compagnie d'autres lecteurs, que le regard des autres laisse percer qu'ils les considèrent comme des intrus, malvenus. Au XIX^{e} siècle, les ouvriers, dont certains étaient très friands d'ouvrages pratiques sur leur métier, étaient rabroués et repoussés parfois. Il est évident que tout l'encadrement physique influe et induit un ressenti différent : le sentiment de bienveillance par exemple quand les bibliothécaires sont sans cesse à votre disposition. Le public lettré, et surtout bourgeois, lui, se sent humilié d'être mélangé aux communs des mortels. La personne qui entre dans la salle de lecture, est confrontée aux regards des autres, lecteurs ou employés. Cela peut représenter une grande difficulté à surmonter et être délicat à appréhender : regards fixes, scrutateurs, méprisants… Les lecteurs (se) font bonne ou mauvaise impression, l'aspect extérieur compte beaucoup : une personne soignée sera

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

admirée, acceptée ; l'ouvrier aura beaucoup plus de mal à déceler l'estime, et à pénétrer ce monde d'érudits. La typologie des lecteurs sera détaillée plus bas mais l'écart d'origine, de statut peut se ressentir dans le regard porté les uns sur les autres.

* *

*

Une salle de lecture est un lieu crucial de la bibliothèque, a fortiori si c'est là qu'elle renferme ses livres. Réunissant livres et lecteurs, elle doit répondre à toutes ces exigences, défi jamais vraiment remporté, mais fièrement relevé tout au long du XIX^{e} siècle. Le confort visuel reste une des préoccupations majeures des bibliothécaires. On ne peut pas en dire autant du confort sonore, du moins dans toutes les bibliothèques, ni de l'odorat, qui dépend très peu des bibliothécaires. De toutes les bibliothèques étudiées, la bibliothèque de Lyon semble la plus gâtée à tous égards. Bordeaux la talonne. Elle est suivie de près par une bibliothèque plus petite mais néanmoins performante. La salle de lecture de Moulins, semble bénéficier de toutes les satisfactions : vaste, bien décorée, commode, bien éclairée[210]… La Bibliothèque Historique de Paris, sans être désagréable, n'est pas commode. Certaines salles de lecture semblent en revanche attirer toutes les critiques. La salle de lecture de la bibliothèque de Chartres laisse à désirer en tout point : elle est très exiguë et très inconfortable, peu claire, humide et glaciale en hiver, et encombrée de menu mobilier[211]. Et si Eugène Morel ose dire que le mot « savant », utilisé dans l'expression « bibliothèques savantes » (dont font partie ces trois bibliothèques) veut dire vieux, incommode, rébarbatif[212], c'est que l'image qu'elles renvoient n'est guère positive.

Théoriquement le lecteur en est l'acteur principal, mais il doit cohabiter, dans presque toutes les bibliothèques, avec les livres qui tapissent les murs. En réalité, les salles de lecture n'ont que peu évolué au cours du siècle mais le lecteur n'apporte aucune objection à la décoration et au mobilier, il n'a pas de raison sérieuse de s'en plaindre. Ce n'est pas lui qui décide de la disposition et des critères de la salle de lecture. Il voit, entend, perçoit, sent, mais à part quelques critiques qu'il émet quand il juge la situation intolérable, il doit accepter et lire ou étudier.

---

[210] Ripoud Jacques Nicolas Auguste, *op. cit.*, pp. 40-43, cité par Varry Dominique, *op. cit.*, p. 250.
[211] Jusselin Maurice, *op. cit.*, p. 31, cité par Barnett Graham Keith, *op. cit.*, p. 123.
[212] Giraud-Mangin Marcel, « Les Bibliothèques municipales devant l'opinion » *in Bibliothèques, livres et librairies*, Association des Bibliothécaires Français, Paris, Marcel Rivière et C^{ie}, 1913, p. 155.

Droits d'auteur réservés. OU BY-NC-ND

I. QUI VIENT EN SALLE DE LECTURE ?

Si les bibliothèques ne sont pas toujours conçues pour les lecteurs, la salle de lecture demeure néanmoins leur espace réservé, quoique les lecteurs ne soient pas les seuls usagers de la salle de lecture. Malgré le retard qu'on peut observer pour les bibliothèques en France à la fin du XIX^e^ siècle, l'évolution est plus ou moins manifeste, parce qu'au début du XIX^e^ siècle, les bibliothèques sont considérées comme un sanctuaire de la culture, un lieu d'étude et de conservation des collections ancestrales et ne pouvaient pas accepter de garder des ouvrages frivoles, ni de recevoir un public autre qu'élitiste, socialement ou intellectuellement. À la fin du siècle, cette conception, révolue, semble très lointaine, et pourtant, ici ou là, demeurent quelques crispations au sujet de la présence dans la bibliothèque d'un certain public. Lecteurs habitués et cultivés veulent éloigner les lecteurs accidentels qu'ils n'apprécient pas et qui pourtant aimeraient se rendre plus fréquemment dans la salle de lecture et consacrent tout leur temps libre pour cela. Evidemment, les animaux sont interdits : si certaines personnes sont rejetées, *a fortiori* les animaux[213].

A. Typologie et inspection des lecteurs

Le lecteur employé au singulier ne peut pas renvoyer, je pense, à un type général de lecteur. Car il existe plusieurs catégories de lecteurs plus ou moins distinctes ou confuses, mais on ne peut pas parler « du » lecteur du XIX^e^ siècle. En effet, le public est très varié par ses lectures, et différent dans son origine. Les lecteurs ne se mélangent pas entre eux pour former « un » lecteur. De fait les sources s'accordent toutes à distinguer au moins deux catégories, de façon grossièrement manichéenne, comme le remarque très justement Magali Delavenne dans ses travaux sur les lecteurs de la bibliothèque de Lyon, les lecteurs dits « sérieux », – expression qui envahit les sources et qui n'est pas que le fait des bibliothécaires –, catégorie morale s'il en est, et les autres, généralement « mauvais ». Il faut

[213] Règlement de la bibliothèque de la ville de Lyon du 1^er^ octobre 1885 et du 30 août 1926, art. 7, 177 WP / 2, (Correspondance et fonctionnement 1867-1888, réglementation) AML. Règlement pour la bibliothèque communale de Nevers du 23 juin 1810, art. 9, reproduit dans Thuillier Guy, *La bibliothèque municipale de Nevers de 1790 à 1940*, Nevers, Bibliothèque municipale, 1983.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

d'abord préciser que seule une partie très minoritaire de la population peut fréquenter la bibliothèque parce que les travailleurs, autrement dit, la majorité de la population et des lecteurs potentiels, sont indisponibles dans le temps des horaires d'ouverture. En outre, la proportion d'oisifs et de désœuvrés qui se rendent à la bibliothèque est complètement faussée à la hausse par rapport à la réalité. Il convient aussi de regarder si l'accueil réservé aux lecteurs est le même pour tous.

1. Les lecteurs considérés comme sérieux

Il retourne toujours que ces lecteurs « sérieux », « vrais » sont des érudits et des hommes de lettres tels des membres des sociétés savantes, des professeurs, des historiens, d'éventuels journalistes, des étudiants et autres chercheurs, que les bibliothécaires servent et soignent en priorité. Ils sont également désignés comme travailleurs en salle de lecture, à ne pas confondre avec les ouvriers, travailleurs de métier. À la bibliothèque du Lycée de Lyon, « ce sont, en général, des magistrats, des professeurs, des érudits, et ces hommes, plus nombreux qu'on ne le croit, qui font des travaux importants, créent des ouvrages de longue haleine, consultent les nouveautés de la science et des arts, en étudiant l'histoire du passé si précieuse pour connaître l'avenir[214] ».

Beaucoup d'étudiants se mêlent aux savants pour travailler et puiser dans les trésors des collections[215]. La bibliothèque du Palais-des-Arts de Lyon était, par exemple, entièrement dédiée aux professeurs et aux élèves de l'École des Beaux-arts et des autres écoles voisines. Beaucoup de bibliothèques municipales étaient situées à proximité des universités et écoles ; la salle de lecture devient alors la salle d'étude des étudiants qui y occupent une place prépondérante comme à Rennes où depuis 1907, bibliothèques municipale et universitaire partageaient le même bâtiment. Le grand public qui devait traverser la faculté des lettres pour parvenir aux collections municipales – une barrière tant psychologique que physique –, était sacrifié au profit des étudiants qui occupaient même la salle de lecture de la bibliothèque municipale, lésant le reste du public[216]. En effet, encore en 1855, le Dr. Saint-Lager notait une très grande affluence de professeurs et de savants « se livrant à des recherches sur diverses questions de physique, de chimie, d'histoire naturelle ou à des études artistiques », et d'élèves qui se préparaient à la licence ou au doctorat[217]. Cela n'a pas fondamentalement changé

[214] Niepce Léopold, Saint-Lager Jean, Vachez Antoine, *Comité des bibliothèques publiques et des archives…, op. cit.*, p. 59.
[215] Dehaisnes Chrétien, *op. cit.*, cité dans Varry Dominique, *op. cit.*, p. 252.
[216] Barnett Graham Keith, *op. cit.*, p. 216.
[217] Lettre du Dr Saint-Lager au Maire de Lyon, en date du 8 juillet 1855, AML, citée dans Bergé Françoise, *op. cit.*, p. 70.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

puisqu'en 1907, le conservateur de la bibliothèque de Lyon estime que « la partie la plus intéressante de notre clientèle! les professeurs, érudits et les étudiants des deux sexes[218] », et que bien plus tard, dans la seconde moitié du XX^{e} siècle, André Morissot écrit à propos de la bibliothèque de Nancy :

« Lycéens et étudiants se mêlaient aux professeurs et aux quelques habitués qui fréquentaient le lieu depuis toujours. Nous disposions ainsi des livres que les moyens limités de nos parents ne nous permettaient pas toujours d'acquérir[219]. »

Les salles de lecture sont adaptées pour cette classe de la population (et les autres professions nobles) donc tout en étant harmonieusement décorées, elles demeurent sobres, à l'image d'un lieu consacré à l'étude, et à leur environnement habituel, mais surtout parce qu'au XIX^{e} siècle, les bibliothèques ont rarement des bâtiments spécifiques mais sont abritées dans des espaces réutilisés, non conçus pour l'accueil du public. En même temps, ce public est ainsi orienté – érudits, étudiants – à cause des collections qui ne sont plus trop d'actualité et qui n'ont d'intérêt que pour cette catégorie de lecteurs, en tout cas jusqu'à la première moitié du XIX^{e} siècle, avant que les bibliothécaires ne cherchent à diversifier les collections. Par exemple, la Bibliothèque Historique de la ville de Paris, très spécialisée, ne comportait aucun intérêt pour le public populaire ou courant, d'autant plus qu'il fallait demander des cartes pour pouvoir y entrer. Elle est donc fréquentée essentiellement par des chercheurs et ponctuellement par des gens qui font des travaux particuliers (conférence, exposition, travail pour un ministère…). D'ailleurs une lettre est particulièrement marquante sur ce point : le mot public est barré et remplacé par le mot chercheurs, comme si la bibliothèque, pourtant municipale, n'était pas publique mais réservée à une élite.

Enfin, si le public est ciblé et restreint à ce point, c'est en partie en raison de la méconnaissance des richesses réelles des différents fonds et de celles que le lecteur peut en tirer.

« Qui sait à Bordeaux que nous possédons une grande et belle bibliothèque ? Personne. Quelques savants ou quelques étudiants connaissent la salle de lecture mais presque personne ne sait tout ce que renferme de richesses scientifiques et bibliographiques la collection de la ville[220]. »

---

[218] Lettre de Richard Cantinelli au Maire de Lyon, en date du 11 novembre 1907, AML, 87 WP / 6 (Administration : personnel, gestion du personnel, règlement intérieur).
[219] Témoignage d'André Rossinot, cité dans Lang Jack, Rossinot André, Nourissier François [et al.], *op. cit.*, p. 8
[220] Notes de M. A. F. Gautier, en 1842, sur la mauvaise organisation de la bibliothèque de Bordeaux, AMB, Bordeaux 1314 R 2 (Transfert, projets anciens, 1842-1877).

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

Ce public de connaisseurs et d'érudits, reste une constante dans l'histoire des bibliothèques, jusqu'à la fin du XX[e] siècle alors même que germe l'idée de bibliothèque-tiers lieu. D'ailleurs le public n'a toujours pas changé dans les bibliothèques patrimoniales. Mais il n'est pas toujours du pain béni pour les bibliothécaires. En témoigne le comportement du Doyen de la faculté des Lettres, M. Rabanis qui harcelait de ses visites et de ses réclamations le conservateur, non content du service de la bibliothèque, trop lente pour calmer son impatience, sans penser que les livres qu'il demande sont déjà entre les mains d'un autre lecteur, ou que lui-même a emprunté un ouvrage qu'il demande[221]! Il serait trop facile voire grossier de généraliser, d'assimiler les bons lecteurs aux érudits, et d'accabler sans nuance et pour des vétilles les oisifs et les ouvriers.

2. Les oisifs

Ce sont des bourgeois rentiers, des retraités qui passent leur journée ou une partie de leur journée à la bibliothèque pour s'occuper, tout comme ils peuvent aller passer leur temps sur les quais ou au tribunal. L'exemple lyonnais est frappant[222]. La lecture est un mobile assez sérieux pour entrer dans la bibliothèque, mais le motif de la lecture et la lecture elle-même sont généralement beaucoup moins sérieux, aussi ces lecteurs ne sont pas souvent considérés et désignés comme sérieux, quoique certains puissent faire des recherches profondes et suivies. Ils sont souvent imbus de leur personne et n'aiment pas non plus se mélanger aux autres lecteurs. Concrètement, même si ce n'est pas un fait reconnu, ils sont plus gênants que les ouvriers parce qu'ils s'octroient tous les droits, à commencer par celui de parler. Ils paraissent donc aussi nuisibles aux érudits que les autres désœuvrés, qui profitent de la salle de lecture non pour ces ressources intellectuelles, mais pour le loisir qu'elle peut proposer ou pour ses atouts, qui n'ont rien à voir avec la lecture, comme le chauffage. Ils sont aussi les premiers à se plaindre de la situation de la bibliothèque. Les rentiers et les retraités se distinguent des autres désœuvrés par leur condition sociale. En effet, ces derniers, oisifs-nécessiteux, sont, de manière générale, rejetés par l'opinion et la bibliothèque.

---

[221] Réponse du conservateur à une lettre du Maire, s. d., AMB, Bordeaux 1302 R 1, (Bibliothèque municipale, correspondance générale, 1809-1859).

[222] « On lit à Lyon et beaucoup. Je vous offrirai pour preuve tous ces petits bourgeois, oisifs et ennuyés, tous ces petits rentiers retirés des affaires qui ne savent comment tuer le temps et qui passent régulièrement chaque jour trois heures à la bibliothèque de la ville, trois heures au tribunal, trois heures au Palais-des-Arts, et le reste du temps sur les quais. » Aimé Vingtrinier, *Fantaisies Lyonnaises*, « Lyon qui lit et la grande bibliothèque de Lyon », Lyon, 1882, p. 100.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

Les lectures de ces oisifs, s'ils lisent, sont en règle générale légères, comme les romans, à contre-courant de la mission que se donnaient les bibliothèques pendant la première moitié du XIX[e] siècle.

3. La classe active de la population

Cela ne signifie pas que les lettrés, lecteurs dits sérieux ne travaillent pas – les professeurs et chercheurs que nous avons vus plus haut travaillent aussi mais c'est une partie de leur travail d'aller à la bibliothèque, ils ont du temps prévu pour cela –, mais ces lecteurs-ci sont considérés comme appartenant à une autre catégorie, et sont souvent bafoués au mépris de leur volonté de s'instruire. Les nouveaux horaires et les séances du soir sont aménagés pour permettre à ce type de lecteurs de profiter eux aussi des ressources qu'offre la bibliothèque. Ce sont des ouvriers, peu appréciés par l'opinion et les bibliothécaires, et des magistrats, grands industriels, médecins..

a) Travailleurs de professions « dignes »

Certains de ces travailleurs peuvent être bourgeois d'origine mais se distinguent de ces derniers par leur fonction. Ils peuvent être qualifiés, au même titre que les érudits et chercheurs, de « lecteurs sérieux », parce que, eux aussi, poursuivent des travaux de recherche soit à titre professionnel, soit à titre personnel, et qu'ils ont le bagage intellectuel nécessaire et suffisant pour le faire. La distinction avec les "intellectuels" au sens actuel du mot ne réside donc pas dans le fait que leur profession n'est pas intellectuelle, ou qu'ils ont reçu une formation plus légère, mais dans le fait que leur profession ne leur dégage pas du temps consacré à leurs recherches et qu'ils doivent empiéter pour cela sur leur temps de repos[223].

Ces lecteurs sont pris entre trois étaux : ils appartiennent fréquemment aux milieux bourgeois, ils sont souvent érudits ou du moins cultivés et travaillent. « Toute la classe active de la population, fonctionnaires, employés, magistrats, membres du barreau, industriels, commerçants, tous ceux en un mot qui ont un état, ne peuvent venir qu'accidentellement[224]. »

Ils se distinguent par leur condition des suivants.

b) Les ouvriers et les classes populaires

Une époque brillante touchait à sa fin, pendant laquelle la bibliothèque fut fréquentée par un public savant et rare, de la grande bourgeoisie, très épris de bibliophilie. Ce temps est

[223] Vingtrinier Aimé, *op. cit.*, p. 102.
[224] D'après une note d'André Pottier, citée dans Rose Marie-Françoise (dir.), *op. cit.*, p. 80.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

révolu dès les premières décennies du XIX^e^ siècle[225]. En effet, dès le début du XIX^e^ siècle, la présence des classes populaires est indéniable : à Lyon, « se presse une foule bien plus nombreuse encore [que les érudits] d'ouvriers intelligents, de jeunes employés avides et curieux de s'instruire, qui prennent sur l'heure des repas ou du repos pour dévorer les ouvrages qui traitent de leur profession[226] ». Ces ouvriers ou petits employés venaient par exemple à la bibliothèque du Collège, demander aux livres, « soit une distraction à la fin de leur journée de travail, soit un complément d'instruction[227] ». Ils sont peu appréciés alors qu'ils débordent de la soif d'apprendre. Pourtant, certains ouvriers qui le sont par défaut essaient donc d'acquérir une culture qu'ils n'ont pas pu recevoir dans leur jeunesse. Ils appartiennent aux classes pauvres donc sont sous-estimés d'un point de vue intellectuel, or ils ont, eux aussi, envie de s'instruire. Mais l'offre des livres n'est pas adaptée à un public peu instruit.

Deux concepts en concurrence sont élaborés à leur sujet : créer une bibliothèque spécifique pour les ouvriers comme les bibliothèques d'arrondissements dans une structure qui leur convient et avec des livres et des horaires plus adaptés à leurs besoins, ou les accueillir dans la salle de lecture de la bibliothèque municipale qui devient une bibliothèque de lecture publique. Ici ou là, quelques initiatives ont été mises en place avec un succès plus ou moins grand. Vingtrinier écrivait en 1882, parlant des ouvriers et des employés qui venaient désormais nombreux à la bibliothèque :

« C'était à leur intention que nous avions acquis tant de livres de sciences élémentaires… demandés avec passion[228]. »

Et le Dr. Saint-Lager, se plaignant de l'insuffisance des crédits, disait au Maire qu'il « est profondément regrettable qu'on ne puisse donner plus ample satisfaction aux demandes faites par un grand nombre de personnes[229] ».

C'est aussi en grande partie en leur faveur que le prêt s'établit peu à peu, ce qui leur permet de lire à la maison, situation plus pratique pour des travailleurs, et plus agréable pour eux, puisqu'elle leur évite de se rendre dans la salle de lecture, pleine de jugements à leur égard.

Enfin les horaires sont petit à petit améliorés pour eux, avec l'instauration des séances du soir et du dimanche. À Rouen, un dispositif entier est mis en place pour eux. Outre l'ouverture du dimanche matin à partir de 1838, exclusivement pour eux, ils bénéficient de

[225] Bergé Françoise, *op. cit.*, p. 17.
[226] Vingtrinier Aimé, *op. cit.*, p. 102.
[227] Bergé Françoise, *op. cit.*, p. 70.
[228] Vingtrinier Aimé, *Fantaisies Lyonnaises*, *op. cit.*, p. 102.
[229] Lettre du D^r^ Saint-Lager au Maire de Lyon, en date du 2 février 1883, AML, citée dans Bergé Françoise, *op. cit.*, p. 72.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

catalogues propres contenant des livres ciblés selon leurs besoins, leurs attentes. Ce système est en tout point bénéfique pour eux, puisque ne travaillant pas le dimanche, ils peuvent se rendre à la salle de lecture revêtu d'une tenue plus convenable et plus décente que leur tenue de travail et profiter pleinement des services du bibliothécaire[230].

Il n'en demeure pas moins que les bibliothèques municipales sont organisées pour les élites culturelles et sociales et les classes populaires en sont exclues non de droit mais de fait dans la première partie du XIX^{e} siècle, après quoi le vent change en leur faveur. Toutefois, le monde des bibliothèques ne les considère toujours pas comme un important lectorat et reste empli de préjugés et de méfiance à leur égard à l'orée du XX^{e} siècle. Les ouvriers sont demandeurs et friands de culture, mais restent discrets, n'osent pas s'imposer et ne se sentent pas à l'aise ni bien accueillis, et semblent en tout point différents des érudits, depuis leurs vêtements crasseux, – « sabots et vestes mouillées, et usées jusqu'au coude[231] » –, jusqu'à leur culture. Le costume ouvrier, en effet, a longtemps été un obstacle et un marqueur de ségrégation[232]. De surcroît, l'atmosphère, la qualité de la décoration et des bâtiments qui ressemblent à des palais, leur situation dans les quartiers aisés des centres-villes, l'ambiance même des bibliothèques municipales contribuent à en écarter les ouvriers qui s'y sentent et qui y sont véritablement considérés comme des intrus[233]. Il ne vient pas dans la pensée de ce lecteur « de s'asseoir auprès des messieurs de la bourgeoisie, qui sont plus reluisants que lui de corps et d'esprit. L'ignorance, crainte, fausse honte, que sais-je ? tout le retient, et pour lui, les grandes bibliothèques, toutes gratuites qu'elles soient, sont des trésors fermés et cadenassés, auxquels ils n'ose (*sic*) toucher de la main, ni même des yeux[234]. »

Deux courants de pensée se développent à leur sujet : les ouvriers seraient trop idiots pour s'instruire, ou au contraire il faudrait les instruire pour les polisser et leur ôter leur sottise innée avec les ressources de la bibliothèque. Des bibliothèques populaires, plus conformes à leur image et plus proches de chez eux, se développent à leur usage à partir des années 1860, donc ils n'ont plus à subir ces humiliations.

---

[230] D'après une note d'André Pottier, citée dans Rose Marie-Françoise (dir.), *op. cit.*, p. 80.
[231] Cormenin, Louis-Marie (De Lahaye), *Entretiens de village*, Paris, Pagnerre éditeur, 1843, p. 105, cité dans Barnett Graham Keith, *op. cit.*, p. 129.
[232] Richter Noë, *La lecture et ses institutions : La lecture populaire, 1700-1918*, Editions Plein Champ, bibliothèque de l'université du Maine, 1987, p. 106.
[233] Delavenne Magali, *Les lecteurs de la bibliothèque municipale de Lyon : 1830-1912*, mémoire de maîtrise dirigé par Claude-Isabelle Brelot, 2001, p. 55.
[234] Cormenin Louis-Marie (De Lahaye), *op. cit.*, p. 105, cité dans Barnett Graham Keith, *op. cit.*, p. 129.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

4. Les adolescents et les femmes

Les adolescents, et jeunes gens, tout comme les femmes ne sont pas encouragés à se rendre en salle de lecture par crainte de leurs lectures. Les bibliothécaires interviennent parfois dans le refus de certains documents. On essaie de les protéger d'eux-mêmes en leur interdisant certaines lectures, ce qui va de pair avec l'interdiction du prêt. Cette méfiance à l'égard des jeunes est peut-être accrue par leur imprudence dans la manipulation des livres. Toutefois, la fréquentation de la salle de lecture a cela de bénéfique qu'elle les protège de celle des cafés et autres lieux dits de corruption. Pourtant cela n'empêche pas un grand nombre de collégiens de se rendre en salle de lecture, notamment à Lyon où le Comité des bibliothèques avait remarqué dans la salle de lecture du Palais-des-Arts un « flot d'élèves de la Martinière qui pendant les intercours viennent chercher des lectures distrayantes[235] ». Il en est de même à la bibliothèque de Lycée :

« Un certain nombre d'écoliers, élèves du Lycée, qui n'ont pas eu le temps de rentrer chez eux entre deux classes, viennent aussi à la Bibliothèque. Ils arrivent par escadrons, font hâtivement leurs devoirs et partent ensemble, tous à la fois, dès que l'heure sonne à la pendule de la salle, toujours de trois minutes à l'avance sur l'horloge du Lycée, sans doute à leur intention[236]. »

Viennent aussi les lycéennes, en assez grand nombre d'ailleurs, comme le souligne Richard Cantinelli :

« Les élèves du Lycée de Jeunes filles viennent le matin en assez grand nombre, alors qu'elles pourraient profiter des séances du soir[237]. »

Les enfants sont interdits sans vergogne, et les personnes accompagnées d'enfants trop jeunes se voient refuser l'accès à la salle de lecture. L'âge varie selon les règlements. À Lyon, il faut avoir au moins seize ans puis quinze ans ou être accompagné d'une personne d'âge mûr qui surveille et prenne sous sa responsabilité les éventuels dégâts[238]. À Nevers, dès 12 ans, le jeudi et le dimanche les enfants sont admis, mais ils ne peuvent (emprunter et) consulter que les livres portant la mention Jeunesse[239]. Ils sont néanmoins acceptés dans certaines salles de

[235] Comité des bibliothèques de la ville. Rapport d'inspection, en date de mars 1887, AML. Cité dans Bergé Françoise, *op. cit.*, p. 70.
[236] Niepce Léopold, Saint-Lager Jean, Vachez Antoine, *Comité des bibliothèques publiques et des archives…*, *op. cit.*, p. 59.
[237] Lettre de Richard Cantinelli au Maire de Lyon, en date du 11 novembre 1907, AML, 87 WP / 6 (Administration : personnel, gestion du personnel, règlement intérieur).
[238] Règlement de la bibliothèque de Lyon, reproduit dans l'*État de la bibliothèque pendant le cours de l'année 1816*, Delandine, Lyon, 1816, art. 5.
[239] Règlement de la bibliothèque municipale de Nevers, en date du 5 avril 1884, art. 1, reproduit dans Thuillier Guy, *op. cit.*

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

lecture comme à Nevers, où le soir, les enfants sont admis à feuilleter, seulement. Parfois ils occupent tellement de place que les adultes n'en ont plus.

Pour ce qui est des enfants, leur absence frappe bien davantage que leur nombre. Les sections enfants ou jeunesse apparaissent plutôt à partir de l'entre deux guerres, bien que certains dispositifs soient mis en place plus tôt comme à Nevers précisément. Les bibliothèques étaient des bibliothèques d'étude, non des salons de lecture, et les contenus ne convenaient pas du tout à des enfants. Une note d'André Pottier sur la bibliothèque de Rouen résume très bien le tableau général des types de lecteurs des bibliothèques municipales dans la première moitié du XIX^{e} siècle, voire au-delà :

« Dans l'état actuel des choses, les lecteurs de la bibliothèque publique peuvent se ranger en deux catégories, les étudiants soit des classes supérieures du collège soit de l'école secondaire de médecine et les personnes ayant des loisirs : rentiers, oisifs, militaires, retraités, etc.[240] »

Quant aux femmes, leur présence, si tant est qu'elle est réelle, est insaisissable et rare. Les seules lectrices identifiées dans les archives sont les lycéennes mentionnées précédemment. Une fois l'école ou les études finies, elles ne semblent plus y venir, soit que leurs occupations ne le leur permettent plus, soit que le regard porté sur elles est encore trop persuasif. Aucun témoignage de bibliothécaires mécontents d'une lectrice ou d'une lectrice mécontente ne permettent d'établir leur nombre, leur assiduité ni même assurer leur présence. Peut-être est-ce simplement leurs lectures – pas assez sérieuses aux yeux des bibliothécaires qui caricaturent volontiers le goût des femmes pour le roman – qui les orientent vers d'autres espaces, comme les bibliothèques populaires sans doute davantage fréquentées par les femmes. Toutefois une lettre totalement anodine en apparence révèle des informations essentielles. De fait, certaines femmes, à la bibliothèque Jean-Jacques Bel à Bordeaux, avaient une place réservée et un meuble de la salle de lecture de la nouvelle bibliothèque est modifié à leur usage[241].

Il ne faut pas omettre, même si l'on en fait peu cas ici, les lecteurs qui ne viennent que pour emprunter et qui ne restent pas en salle de lecture. Ce sont tout à la fois des lecteurs et des usagers de la salle de lecture, mais imperceptibles, presque transparents, ils s'échappent comme ils sont venus, sans laisser de trace dans les archives, hormis leurs noms. Tout ce qui

[240] Note d'André Pottier vers 1840, citée dans Rose Marie-Françoise (dir.), *op. cit.*, p. 80.
[241] Lettre de Raymond Céleste au Maire de Lyon, en date du 23 novembre 1891, AMB, Bordeaux 1314 R 4 (Transfert dans l'ancien couvent des Dominicains de la rue Mably, 1885-1891).

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

se rapporte à ces lecteurs tourne autour des questions de prêt que nous n'abordons pas ici. Enfin une dernière catégorie d'usagers vient en salle de lecture pour visiter.

B. Les visiteurs

Ce terme est utilisé parfois dans le sens d'usagers, mais ici je veux parler de tous ceux qui viennent d'une manière ou d'une autre sans avoir pour but la culture ou l'érudition, à savoir des lecteurs qui sortent de l'ordinaire par leur qualité éminente ou au contraire, ceux qui viennent pour y puiser des ressources dont ils sont démunis, des ressources autres que les livres.

1. Les étrangers et les curieux

Ces visiteurs viennent de pays étrangers à la France ou de villes étrangères à celles où ils se rendent. Ce sont d'importantes personnalités politiques ou intellectuelles, des inspecteurs, des bibliothécaires, des scientifiques. La bibliothèque de Lyon, par l'intermédiaire de Delandine, a reçu, au tout début du XIX^{e} siècle, plusieurs visiteurs de marque dont les conseillers d'État Fourcroy et Bigot de Préameneu, Oberlin, le fils d'un célèbre bibliothécaire, Benjamin Constant, le graveur Cléner et des étrangers comme l'érudit M. Hager, spécialiste du chinois, Schlegel, Il reçut également les duchesses d'Orléans et d'Angoulême, le comte d'Artois et de nombreux étrangers parmi lesquels beaucoup d'anglais[242], et autres personnages de tout genre comme des prêtres, des professeurs, des membres d'académies ou d'instituts, des savants. À l'occasion de l'Exposition Maritime Internationale universelle, qui célèbre le centenaire de la navigation à la vapeur, la bibliothèque de Bordeaux reçoit des congressistes et leur a fourni de nombreux renseignements[243]. Au-delà de la gloire que retire la bibliothèque, ces visites marquent le renom de l'établissement.

Les inspecteurs des bibliothèques ne sont pas étrangers aux bibliothèques mais à telle ou telle bibliothèque qu'ils viennent visiter. Celle de Lyon, encore une fois, leur semble bien à tous égards[244]. Les personnalités municipales, quant à elles, ne se prêtent

[242] Delandine, *État de la bibliothèque pendant le cours de l'année 1815*, Bibliothèque publique de Lyon, Lyon, 1815, cité dans Bergé Françoise, *op. cit.*, p. 16.
[243] Rapport trimestriel d'octobre 1907, AMB, Bordeaux 1304 R 1 (Bibliothèque municipale : rapports d'activité, 1874-1933).
[244] Bailly, Jean Louis Armand, *op. cit.*, cité dans Varry Dominique, *op. cit.*, p. 265.

Droits d'auteur réservés. OU BY-NC-ND

qu'exceptionnellement à des visites. Toutefois, à Nantes, le Maire Ferdinand Favre, le 23 novembre 1854, visita la bibliothèque pour voir ce qui n'allait pas[245].

Se présentent aussi en salle de lecture des personnes qui y viennent pour la visiter comme un quelconque monument de la ville, au même titre qu'un musée ou une église. Il existe à l'intention de ces curieux et visiteurs, des guides. Plusieurs villes disposent de cette forme de publicité qui attirent ce que l'on appellerait aujourd'hui les touristes. Ces guides décrivent la salle de lecture. À Nancy, à en croire les récriminations du notaire Noël, « le curieux doit demander l'entrée et est toujours suivi d'un sous-bibliothécaire, ce qui est souvent gênant et toujours humiliant[246] ». Les salles de lecture, pratiques pour leur taille, sont parfois utilisées pour des activités qui ont peu, voire nullement, à voir avec la bibliothèque, comme la remise des prix à Lyon ou des séances de l'assemblée électorale comme à Caen en 1811, dont la salle de lecture servait aussi jusqu'en 1814 de salle de bal et de salle à manger y compris pour les festins de certains corps de soldats. Les bibliothécaires de Caen redoutaient au plus haut point ces banquets qui mettaient en danger les collections[247].

248

[245] Varry Dominique*, op. cit.*, p. 591.
[246] Lang Jack, Rossinot André, Nourissier François [et al.], *op. cit.*, p. 23.
[247] Lavalley Gaston, *Notice historique sur la bibliothèque de Caen*, Alphonse Picard et fils éditeurs, Paris, 1898, pp. 65-66.
[248] La bibliothèque municipale de Caen, installée dans l'ancienne église des Eudistes, Varry Dominique, *op. cit.*, illustration n° 5 du « Cahier hors texte ».

Droits d'auteur réservés. OU BY-NC-ND

Ces diverses assemblées drainent alors un public totalement différent et qui ne serait jamais venu à la bibliothèque sans cela. Dans le même temps, elles empêchent le « vrai » public, le lecteur, de profiter d'un espace qui lui est normalement réservé. Il demeure évident que cette catégorie d'usagers est vraiment à part. Elle bénéficie d'horaires propres et qui peuvent même empiéter sur les vacances de la bibliothèque pour le service public[249]. Ils ne sont toutefois pas au quotidien en salle de lecture, contrairement aux profiteurs.

2. Les profiteurs

Ces profiteurs proviennent de classes très différentes : ce sont des bourgeois, des nécessiteux, des jeunes. Ils ne représentent pas un type de lecteurs à part, mais recoupent plusieurs catégories. Le nombre de ce groupe est fluctuant et leur état, amovible. D'ailleurs, le motif premier, le profit, n'empêche pas la lecture. Or ceux qui se servent de la bibliothèque pour lire autre chose que des travaux de recherche et des livres érudits, contribuent aussi à détourner la bibliothèque de sa « mission » en en faisant un lieu de loisir. Ce sont principalement des jeunes qui jouissent de la gratuité, ou qui utilisent la salle de lecture comme un moyen de distraction, par le type de lecture ou par la compagnie. Ainsi en 1905, Richard Cantinelli fait un rapport au Maire sur des perturbations de la salle de lecture :
« Depuis quelques jours, les séances de la bibliothèque sont troublées par quelques jeunes gens désoeuvrés qui, après avoir demandé un livre qu'ils ne lisent pas, font du bruit, causent et rient à haute voix, empêchant les autres de travailler[250]. »

Les troubles ne sont tolérés ni par les lecteurs ni par les bibliothécaires, parce qu'ils nuisent à l'exploitation des ressources de la bibliothèque et à ceux qui préparent des travaux dignes de toutes les attentions.

Ce sont aussi des nécessiteux ou des désœuvrés ; ils représentent une grande part du public des bibliothèques alors qu'ils sont minoritaires en soi. Ces derniers viennent là pour tirer avantage du chauffage, de la compagnie et passer leur temps dans de meilleures conditions que dehors, sans occupation. À Coutances, les séances du soir instaurées très vite après la circulaire de Salvandy, au détriment des séances de l'après-midi, sont supprimées dix ans plus tard, à cause d'une « foule d'ouvriers qui, venant dans l'unique but de se chauffer, ne cessent de troubler l'ordre par leurs conversations intempestives et quelquefois même par

[249] Règlement de la bibliothèque de Bordeaux, en date du 1er juillet 1876, art. 3, AMB, Bordeaux 1303 R 1 (Bibliothèque municipale : règlements et rapports, 1806-1950).
[250] Lettre de Richard Cantinelli au Maire de Lyon, en date du 26 janvier 1905, AML, 87 WP / 1 (Fonctionnement : 1809-1909).

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

leurs querelles[251] ». Bien plus tard, une situation identique est dénoncée à Lyon par Richard Cantinelli :

« Depuis quelque temps, la bibliothèque est fréquentée par des individus d'apparence louche, *lisant force romans*, s'endormant par instants et gênant par leur mauvaise tenue et leur hygiène douteuse leurs voisins plus studieux[252]. »

Le débat de la lecture des romans en bibliothèque se poursuit bien au-delà, jusque dans les années 1950. Ils ne sont pas bienvenus généralement, et leurs lecteurs sont la lie de la société. À juste titre ou à défaut, tous les troubles et problèmes leur sont attribués. Ce rebut est dû sans doute aux mentalités encore imprégnées de christiannisme qui pensent que le roman pervertit l'imagination. Ils font leur apparition comme chaque année dès les premiers froids, ne viennent que pour s'y chauffer et occupent souvent la place de lecteurs studieux, – comme si les places étaient réservées d'office à un type de lecteurs – aussi le conservateur demande l'autorisation de refuser la distribution des romans[253].

C'est un objectif pour la salle de lecture et une gloire pour le conservateur de recevoir davantage de lecteurs sérieux au détriment des désœuvrés[254]. Et l'on peut observer ici ou là une forme de remise en cause de l'usage des salles de lecture des bibliothèques municipales, notamment à travers l'article de M. Chanliaux qui s'exprime effrontément sur le sujet :

« Quelle est la destinée des grandes bibliothèques publiques ? […] non de servir de salles de repos et de sommeil aux désoeuvrés, aux gens inutiles, d'étuves à leur rhume et de séchoir à leur linge malpropre, cent fois, qui ne les a vus séchant leurs mouchoirs aux poêles ; de salle de causerie, et aux jeunes gens de moyen de lectures licencieuses, immorales[255]. »

Ces lecteurs qui ne brûlent pas de s'instruire, désirent en tout cas briser la solitude et profiter de tous les avantages qu'offre un lieu public couvert, certains regorgent même de mauvaises intentions, et ici le mot visiteur est à prendre dans le sens de voleur. Il est donc aisément compréhensible qu'ils ne soient pas appréciés et qu'ils soient accablés de toutes les tares tant physiques que morales, car les bibliothécaires et les autres lecteurs n'ont ni le temps ni les moyens de déceler ceux qui viennent avec de mauvaises intentions et ceux qui veulent profiter tout bonnement. Plusieurs cas de vols sont avérés, vols de livres par les lecteurs (ou

[251] Daireaux Louis, *op. cit.*, p. 27, cité dans Varry Dominique*, op. cit.*, p. 196.
[252] Lettre de Richard Cantinelli au Maire de Lyon, en date du 21 septembre 1906, AML, 87 WP / 1 (Fonctionnement : 1808-1908).
[253] Lettre de Richard Cantinelli au Maire de Lyon, en date du 12? décembre? 1906, AML, 87 WP / 1 (Fonctionnement : 1808-1908), citée dans Delavenne Magali, *op. cit.*, p. 116.
[254] Lettre de Richard Cantinelli au Maire de Lyon, en date du 11 novembre 1907, AML, 177 WP / 6 (Fonctionnement, 1906-1907).
[255] Chanliaux, M., *La Gaule*, « Les bibliothèques publiques de Lyon », en date du 30 novembre 1885, AML, 87 WP / 8 (Fonctionnement, 1869-1912 : correspondance, états divers, ampliation d'arrêtés), cité dans Delavenne Magali, *op. cit.*, p. 113.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

les bibliothécaires comme on le verra plus loin), vols d'affaires de lecteurs. Un lecteur de la bibliothèque de la ville de Lyon, M. Parant, à la fin d'une séance de lecture, ne trouvait pas son par-dessus. Un autre pardessus en très mauvais état avait été abandonné sur une chaise mais celui-ci ne lui appartenait pas. Est-ce une erreur d'inattention ou un vol conscient, toujours est-il que son manteau avait disparu[256]. Certains lecteurs sont donc l'objet de l'ire d'autres usagers et des bibliothécaires.

C. Entre acceptation et discrimination

1. Par les bibliothécaires

Autant certains bibliothécaires voulaient garder et conserver leur bibliothèque, havre de paix, comme un sanctuaire dont ils se considéraient les prêtres, autant d'autres se sont attachés à détruire cet état de fait. À Lyon, Monfalcon usa son énergie à lutter contre les privilèges qui protègent les bourgeois et les intellectuels au détriment des ouvriers, et Vingtrinier admit toujours sans distinction les « petits bourgeois » et les « lecteurs sérieux », les « professeurs » et les « ouvriers intelligents », les « jeunes employés », enfin les « écoliers[257] ». Ces bibliothécaires étaient relativement rares et d'ailleurs Cantinelli qui devient conservateur en 1904, était bien moins accueillant.

Les salles de lecture ne sont pas seulement un espace d'accroissement intellectuel mais aussi de perfectionnement moral, ce qui accentue la ségrégation entre les milieux populaires et les autres, parce que la pauvreté est considérée comme un facteur de troubles, alors que d'un point de vue strictement intellectuel, les différences ne sont pas aussi prononcées qu'on voulait le faire croire. Quand M. Meunier demande au Maire l'augmentation des horaires d'ouverture, sa justification plaide en faveur de la moralisation. En effet, lire est « une occupation saine et utile, qui aurait l'avantage d'être à la fois économique, agréable et surtout instructive pour beaucoup[258] ».

Même si des bibliothécaires éprouvent une forme d'étonnement voire d'admiration pour les ouvriers qui passent tout leur temps libre à la bibliothèque, ces derniers ne sont pas considérés avec les mêmes égards que les « vrais » savants. Ils redoutent la perte d'une partie

[256] Lettre du bibliothécaire au Maire de Lyon, en date du 2 février 1905, AML, 87 WP / 6 (Administration : personnel, gestion du personnel, règlement interne).
[257] Vingtrinier Aimé, *op. cit.*, p. 102.
[258] Lettre de M. Meunier au Maire de Lyon, en date du 14 février 1906, AML, 87 WP / 1 (Fonctionnement : 1808-1908), citée dans Delavenne Magali, *op. cit.*, p. 112.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

de leur public lettré en acceptant les autres. Et encore en 1907, le conservateur de la bibliothèque de Lyon, bibliothèque dont l'évolution semblait relativement précoce par rapport aux autres au milieu du XIX^{e} siècle, continue de penser que la clientèle la plus intéressante est composée des professeurs, érudits et étudiants[259].

Toutes sortes de privilèges déséquilibrent encore davantage la proportion de lecteurs sérieux et de oisifs parce que les lecteurs sérieux bénéficient de plus en plus d'autorisations de prêt donc désertent la bibliothèque. L'exemple du prêt est assez flagrant, la stigmatisation s'y répercute. En effet, les enfants ne peuvent pas emprunter ; seules les personnes bien connues, recommandables et importantes ont ce droit, ou dois-je dire, ce privilège. Même des professeurs et des chercheurs, dans certaines bibliothèques comme celle de Bordeaux, se voient refuser le prêt, preuve indéniable de la scission entre lecteurs notables et les autres. En 1848, un agrégé pour les collèges royaux, Charles Corbes envoie une lettre, qui déplore que le bibliothécaire de la ville de Bordeaux lui refuse de lui prêter les livres qui lui sont nécessaires pour ses recherches[260]. En 1873, une circulaire a été émise pour favoriser le prêt aux membres du corps enseignant, ce qui montre encore une fois qu'ils représentent une catégorie de lecteurs à part, théoriquement susceptible de jouir de certains privilèges. Le système de prêt pour les lecteurs sérieux serait évidemment compréhensible dans le cas où ces lecteurs auraient une activité professionnelle, et ne pourraient donc pas fréquenter librement la salle de lecture, mais ce n'est pas rigoureusement exact.

La condition des milieux populaires en bibliothèque s'améliore, mais la multiplication des bibliothèques populaires qui n'étaient encore qu'ébauchées dans les années 1880 peut s'apparenter à une forme de recul parce qu'elle manifeste et cristallise la séparation et le rejet. Les classes populaires ne peuvent pas partager les mêmes lieux que le reste de la population (qui est minoritaire en fait), mais d'un autre côté, cela représente une forme de privilège – en effet aller à la bibliothèque manifeste une pratique sociale encore distinctive à cette époque – ou du moins d'attention parce que les lieux qui leur sont dédiés renferment aussi les livres correspondant à leurs besoins et leurs demandes ; et les bibliothécaires sont plus à leur portée. L'installation des séances du soir et du dimanche génère les mêmes tensions quand elles sont réservées aux classes populaires : cela montre une forme de sollicitude, mais cela renforce aussi les différences. Il existe plusieurs motifs à cette crainte des bibliothécaires envers ces lecteurs, discrimination d'ailleurs reproduite physiquement par la distinction des tables et des

[259] Lettre de Richard Cantinelli au Maire de Lyon, en date du 11 novembre 1907, AML, 87 WP / 6 (Administration : personnel, gestion du personnel, règlement interne).
[260] Lettre de Charles Corbes au bibliothécaire, en date du 18 février 1848, AMB, Bordeaux 1302 R 1 (Bibliothèque municipale, correspondance générale, 1809-1859).

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

salles. Ils craignent pour leurs livres, aussi les règlements comportent des indications très précises sur la manière d'utiliser le livre et, ce qui est important ici, sur les personnes admises à travailler avec les livres non ordinaires. À Lyon, l'accès est refusé à certaines personnes aussi à cause des troubles qu'ils pourraient engendrer et les bibliothécaires font appel à la police pour leur interdire l'entrée[261]. Ils n'hésitent donc pas à faire usage de la force pour dissuader.

La situation n'est pas toujours facile pour les bibliothécaires qui doivent ménager la chèvre et le chou, si je puis dire, et qui privilégient le plus fort pour ne pas avoir d'ennui. Mais ils se maintiennent le plus souvent dans une position défensive, plus ou moins assumée, à l'égard de ces lecteurs inappréciés, volontiers employés comme boucs émissaires et qui deviennent parfois un prétexte, ils peuvent ainsi se dédouaner de leurs propres incurie et maladresses.

Toutefois ceux qui ne viennent pas en salle de lecture ne sont pas nécessairement sous le coup d'une interdiction, mais plutôt victimes des horaires inadaptés ou de l'éloignement de la bibliothèque, qui compromet leur déplacement et sont pénétrés d'un sentiment d'infériorité renforcé par les « barrières systémiques », qui réfrène leur élan vers la culture. Ce sont aussi, des personnes dénuées de tout intérêt pour la culture et la lecture. Les femmes y sont peu visibles, mais ce n'est pas seulement en raison d'un refus à leur encontre, c'est aussi que leurs occupations les retiennent ailleurs, qu'elles se sentent moins légitimes, ou qu'elles n'éprouvent pas d'engouement particulier pour l'instruction ; que leurs maris ne sont pas favorables à leur éducation ou que d'autres lecteurs n'acceptent pas leur présence.

2. Par les autres lecteurs

Quelques crispations demeurent encore au début du XX^{e} siècle, au sujet de la présence dans la bibliothèque d'un certain public. Et plus étonnant encore, cela provient plus souvent des autres lecteurs que des bibliothécaires, qui maintes fois ne font que répéter la pensée des lecteurs influents et des savants qui n'aiment pas être dérangés.

Pour les lecteurs, la ségrégation entre lecteurs sérieux et désœuvrés recouvre celle entre classes sociales et l'intolérance voire le mépris des milieux lettrés vis-à-vis des milieux populaires se répercutent dans l'ambiance de la salle de lecture. Or, les cancres sont à tous les niveaux : les bourgeois oisifs ne sont pas exempts de tout reproche sur les troubles dans la

[261] Lettre du conservateur au Maire de Lyon, en date du 21 septembre 1906, AML, 87 WP / 1 (Fonctionnement : 1808-1908).

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

salle de lecture. Objectivement, ils sont bien moins intéressants et intéressés que les ouvriers qui veulent s'instruire. Ces lecteurs de milieux populaires gênent les professeurs… qui voient « leurs » places occupées par ces gens. Une forme de territorialisation de l'espace s'établit en salle de lecture, par des lecteurs seuls ou des groupes de lecteurs, un peu comme à l'église où les gens ont « leur » banc. Donc ils n'aiment pas leur zèle et leur intérêt à la lecture. Les profiteurs, eux, font figure de parasite et apparaissent donc comme indésirables, comme des intrus au milieu de ces gens de lettres, ils sont mal regardés par les lecteurs (et par les bibliothécaires), mais en soi, il ne tient qu'à eux, ou presque, de changer le regard qu'on porte sur eux. Il ne pourra pas se transformer immédiatement en admiration, mais au moins devenir plus favorable si les profiteurs se donnent la peine de modifier leur attitude insolente.

Toutefois, la bibliothèque est aussi un lieu de rencontre ; même si ce n'est pas sa destination première, des complicités se créent entre les habitués, et « l'autre » n'est plus un concurrent mais celui avec qui l'on partage de riches lectures, un ami en somme. La salle de lecture peut être assimilée à un « monument élevé à toutes les intelligences, mais particulièrement aux savants et aux lettrés qui aiment à y trouver un oasis ou une halte hospitalière, loin de l'atmosphère du monde devenu souvent pour eux un désert habité[262] ».

Chaque type d'usagers, avec la territorialisation de l'espace, la création de nouvelles salles et l'extension des horaires, a des conditions de lecture différentes.

II. CONDITIONS DE LECTURE EN SALLE DE LECTURE

A. Où ?

Le public doit se cantonner à la salle de lecture ou à la rigueur à la salle spécialisée quand il y en a une, mais les autres salles, dépôts ou magasins lui sont strictement interdits, et dans tous les règlements. D'ailleurs même se rendre aux commodités peut devenir une affaire et mobiliser un membre du personnel pour accompagner le lecteur, comme à Besançon où le lecteur doit être chaperonné par un membre du personnel[263].

[262] Gergerès Jean-Baptiste, *Histoire et description de la bibliothèque publique de la ville de Bordeaux et aperçu des principaux ouvrages, soit imprimés, soit manuscrits qu'elle renferme*, Bordeaux, 1868.
[263] Gazier, *La bibliothèque de la ville de Besançon*, p. 110, cité dans Barnett Graham Keith, *op. cit*, p. 221.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

1. La salle de lecture

La salle de lecture est désignée différemment selon les bibliothèques : salle publique, salle de lecture publique, salle de travail, grande salle, voire salon de lecture – expression pourtant désormais réservée aux cabinets de lecture –, mais il s'agit toujours de la salle où toutes les personnes d'âge suffisant peuvent entrer. Le travail en salle de lecture est soumis à des règles très strictes comme l'interdiction de se servir sur les rayons, l'obligation de consulter certains livres, précieux ou manuscrits, sous les yeux du bibliothécaire, sur des tables réservées,[264] ou sur des pupitres prévus à cet effet, notamment pour les *in-folio*[265], l'interdiction de se tenir avec des livres trop près du calorifère. Le lecteur ne peut pas copier mais juste prendre des notes[266] et doit suivre toutes les indications énoncées dans les règlements pour la manipulation et l'usage des ouvrages, il doit observer les consignes sur le respect des autres lecteurs. L'entrée dans certaines salles de lecture est très restreinte même si ces bibliothèques sont municipales, j'en veux pour preuve la Bibliothèque Historique de la ville de Paris, qui n'autorise l'accès qu'à ceux qui sont munis d'une carte l'autorisant[267], mais la salle, de toute façon, ne pouvait pas contenir plus qu'une dizaine de personnes à l'aise[268].

Les salles de lecture peuvent changer entre la journée et le soir ou l'hiver et le reste de l'année pour des raisons d'espace. Une petite salle est plus facile à chauffer, telle autre salle plus facile à éclairer qu'une autre. À Lyon, « pendant l'été où l'on n'a pas besoin de chauffer la salle Menestrier, cette salle est transformée en salle de lecture […] Pendant dix mois de l'année, la salle Ménestrier, qui a des proportions très vastes et pourrait rendre à la Bibliothèque plus de services qu'elle n'en fournit, est inutilisée ; on ne la chauffe point pour la transformer en salle de lecture. » Aussi un rapport d'Emile Bourgeois propose d'installer le chauffage dans la salle Ménestrier pour qu'elle devienne à demeure une salle de lecture[269]. Besançon, dès le premier tiers du XIX^{e} siècle, dispose d'une salle de lecture dite d'hiver en

[264] Lettre de Richard Cantinelli au Maire de Lyon, en date du 26 septembre 1905, AML, 87 WP / 6 (Administration : personnel, gestion du personnel, règlement intérieur).
[265] Règlement de la bibliothèque de la ville de Lyon, en date du 1er octobre 1885, art. 6, AML, 177 WP / 2 (Correspondance et fonctionnement 1867-1888, réglementation).
[266] Règlement de la bibliothèque de la ville de Lyon, art. 7, reproduit dans l'*État de la bibliothèque pendant le cours de l'année 1816* de Delandine, Lyon.
[267] Règlement de la BHVP, en date du 22 novembre 1873, art. 2, AVP, 3574 W 1 (Statuts et réglementation : rapports, correspondance, publication officielle. Commission de surveillance de la bibliothèque (1872-1889).
[268] Note confidentielle à M. le Préfet de la Seine, en date de janvier 1879, AVP, 3574 W 1, (Statuts et réglementation : rapports, correspondance, publication officielle. Commission de surveillance de la bibliothèque (1872-1889).
[269] Bourgeois Émile, *op. cit.*, p. 5.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

référence à son utilisation spécifique[270]. À Amiens, la bibliothèque comporte également une salle de lecture d'hiver, la « grande salle » n'étant pas chauffable[271].

Outre ces salles de lecture tout public, les bibliothèques disposent parfois de salles spécifiques à un type de public ou de lecture.

2. La salle de travail et les salles spécialisées

Elles n'existent pas dans toutes les bibliothèques. Il faut attendre la fin du XIX[e] siècle pour que les grandes bibliothèques municipales françaises développent des salles de travail, spécialisées donc selon le public, sur le modèle étranger.

« En Italie, en Suisse, en Allemagne, en Ecosse, à Edimbourg, il y a même des salles réservées aux dames, aux lettrés, aux savants[272]. »

Lors du déménagement de la bibliothèque municipale de Bordeaux, a été mise en place une petite salle d'une vingtaine de places où ne peuvent pénétrer que les personnes munies d'une autorisation spéciale, innovation dont l'idée a été empruntée à la bibliothèque Nationale. Ce public est composé essentiellement d'érudits, professeurs et chercheurs, public auquel les ouvrages les plus rares seront communiqués sans formalité. Cette salle contient 30 petits casiers fermés à clé, mis à la disposition des habitués qui peuvent y laisser leurs dossiers, leurs manuscrits et travaux divers[273]. Ses horaires d'ouverture sont bien plus amples que dans la salle de lecture – de 8 heures du matin à 10 heures du soir pendant 8 mois, d'octobre à fin mai, et de 8 heures du matin à la nuit, de juin à fin septembre, tous les jours sans interruption, dimanches et fêtes compris –, ce qui offre aux auteurs, aux professeurs de faculté, à tous ceux qui, par la plume ou la parole, transmettent et font fructifier les connaissances qu'ils viennent puiser à la bibliothèque, la possibilité de ne pas s'interrompre sans cesse dans leur travail. En outre, le personnel fournit de nombreux renseignements à ces lecteurs[274]. La carte d'admission est temporaire et personnelle – la possession d'une carte d'admission pour entrer dans la salle de travail est généralisée – et doit porter la signature du bénéficiaire qui signe également un bulletin en prenant la clé du casier[275]. Cette salle possède

[270] Varry Dominique*, op. cit.*, p. 246.
[271] *Ibid*. p. 248.
[272] Delavenne Magali, *op. cit.*, p. 111.
[273] Journal *La France,* en date du 13 août 1891, AMB, Bordeaux 1314 R 4 (Transfert dans l'ancien couvent des Dominicains de la rue Mably, 1885-1891).
[274] Rapport annuel de l'année 1897, AMB, Bordeaux 1304 R 2 (Rapports annuels, 1877-1933).
[275] Règlement de la salle de travail de la bibliothèque municipale de Bordeaux, en date du 30 avril 1892, art. 3 et 8, AMB, Bordeaux 1303 R 1 (Bibliothèque municipale : règlements et rapports, 1806-1950).

Droits d'auteur réservés. OU BY-NC-ND

un fonctionnement particulier, un registre propre des livres enfermés dans les casiers[276]. Les demandes d'ouvrages, déposées dans une boîte prévue à cet effet, doivent être formulées en dehors des horaires d'ouverture de la salle publique[277]. Le lecteur bénéficie de la confiance du personnel qui lui laisse remettre ses livres dans le casier, rendre la clé à la loge[278].

À Lyon, l'idée germe assez tôt – dès 1885, M. Chanliaux demande l'instauration d'une salle de travail[279]. Les lecteurs « sérieux » demandent sa création depuis quelque temps et se plaignent de ne pas bénéficier, comme ailleurs, de cet espace privilégié de travail. Ils désirent « une salle réservée, moins bruyante et mieux éclairée que la salle actuelle, où ils pourraient trouver le calme et le confort d'un cabinet de travail[280] ». Mais elle ne prend forme qu'après la réunion des deux bibliothèques en 1904 dans la salle dite du catalogue. Elle ouvre au public en 1905. Pour offrir à ces lecteurs une autonomie maximale, sont disposés sur les rayons le long des parois, les « principaux ouvrages de référence, les principales bibliographies que les lecteurs admis dans cette salle [peuvent] consulter sans avoir besoin de demander[281] ». Cette salle réservée n'est accessible là aussi qu'aux lecteurs munis de cartes délivrées par l'Administration[282]. L'ouverture de cette salle apparaît comme un efficace et pratique exutoire à la quantité excessive de lecteurs[283]. Ces salles offrent des privilèges jusque dans les moindres détails parce que les lecteurs ne sont pas contraints de rendre et de redemander les livres à chaque fois, notable perte de temps.

Petit à petit, plusieurs salles spécialisées selon le contenu voient le jour. À Lyon, dès 1910, éclot l'idée d'un projet d'une salle des Revues, ouverte aux lecteurs sur autorisation spéciale, contenant tous les périodiques, groupés méthodiquement sur les rayons et à la disposition du public[284]. L'élan décisif se situe dans l'entre-deux-guerres. À Bordeaux, est proposée l'ouverture d'une salle de lecture des principaux périodiques français et étrangers[285].

---

[276] Règlement de la salle de travail de la bibliothèque municipale de Bordeaux, en date du 30 avril 1892, art. 6, AMB, Bordeaux 1303 R 1 (Bibliothèque municipale : règlements et rapports, 1806-1950).
[277] Règlement de la salle de travail de la bibliothèque municipale de Bordeaux, en date du 30 avril 1892, art. 7, AMB, Bordeaux 1303 R 1 (Bibliothèque municipale : règlements et rapports, 1806-1950).
[278] Règlement de la salle de travail de la bibliothèque municipale de Bordeaux, en date du 30 avril 1892, art. 6, AMB, Bordeaux 1303 R 1 (Bibliothèque municipale : règlements et rapports, 1806-1950).
[279] Chanliaux, M., *La Gaule*, « Les bibliothèques publiques de Lyon », en date du 30 novembre 1885, AML, 87 WP / 8 (Fonctionnement, 1869-1912 : correspondance, états divers, ampliations d'arrêtés), cité dans Delavenne Magali, *op. cit.*, p. 111.
[280] Lettre de Richard Cantinelli au Maire de Lyon, en date du 7 janvier 1904, AML, 177 WP / 4 (Fonctionnement, 1904-1916 : copies de lettres).
[281] Ibid.
[282] Règlement de la bibliothèque municipale de Lyon, en date du 30 août 1926, art. 6, AML, 177 WP / 2 (Correspondance et fonctionnement 1867-1888, réglementation).
[283] Lettre de Richard Cantinelli au Maire de Lyon, en date du 7 janvier 1904, AML, 177 WP / 4 (Fonctionnement, 1904-1916 : copies de lettres).
[284] Lettre de Richard Cantinelli au Maire de Lyon, en date du 11 mars 1910, AML, 177 WP / 9 (Fonctionnement, 1909-1911).
[285] Lettre de M. Leroux au Maire de Bordeaux, en date du 2 mai 1919, AMB, Bordeaux 1304 R 2 (Rapports annuels, 1877-1933).

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

La BHVP à la fin du XIX[e] siècle, se fractionne en de multiples salles : salles des périodiques, bien sûr, salle des cartes et plans, salles de travail diverses[286]. La bibliothèque de Rouen propose au rez-de-chaussée une salle de référence où seraient amassés la presse, les annuaires etc. et une autre salle où on accède directement aux livres. Les enfants eux-mêmes ont droit d'entrée dans une salle réservée[287], ce qui représente une grande évolution. Les sections enfants et jeunesse sont mises en place plus tardivement. La création d'une salle réservée aux périodiques revient souvent et reflète deux réalités : le regard méprisant porté sur les liseurs de journaux qu'il ne faut pas mélanger aux lecteurs, et la matérialité du support, très différente du livre, qui bouleverse les pratiques et suppose un autre environnement : les tables ne sont plus nécessaires, on peut les feuilleter debout, ou assis. Mais ce ne sont que des hypothèses, je n'ai rien trouvé dans les sources sur de tels aménagements.

Donc dès le XIX[e] siècle, naissent plusieurs projets de fractionnement des collections et de ceux qui les étudient[288], comme c'est le cas aujourd'hui, soit entre les différents étages d'un même bâtiment, soit entre différents bâtiments. L'étage le plus studieux, comme celui des collections patrimoniales, est généralement au sommet (du moins à Bordeaux, Lyon, Rennes, Montpellier). La séparation géographique entre fonds ancien et récent (à Toulouse, Nice, Reims, et Pau), contredit, au moins en apparence, la volonté de s'ouvrir à tous les publics.

Si la lecture sur place est parfois incontournable, elle ressemble aussi à une échappatoire pour certains ; elle permet de sortir de chez soi, de se donner un nouvel espace de travail, rendu efficace par l'émulation, bien qu'il faille aussi prendre en compte les contraintes horaires.

B. Quand ?

Les bibliothèques municipales n'ont pas toutes été ouvertes ni installées à leur création en 1803. Nantes, par exemple, ouvre au public en 1809, Aix en 1810, Caen en 1811[289]. Dès 1841, un travailleur se plaignait auprès de la Mairie de Lyon des mauvaises conditions horaires de la bibliothèque qui n'était ouverte que cinq heures par jour, « celles de la journée

[286] Rapport à Monsieur le Préfet de la Seine sur le fonctionnement de la Bibliothèque Historique de la ville de Paris, s. d., AVP, 3574 W 52, (Hôtel Carnavalet. Travaux d'entretien : notes et arrêtés préfectoraux, rapports. Registre du mobilier. 1881-1882).
[287] D'après une note d'André Pottier, citée dans Rose Marie-Françoise (dir.), *op. cit.*, p. 91.
[288] Lettre de Charles Durand, architecte des constructions municipales, au Maire de Bordeaux, en date du 9 juin 1880, AMB, Bordeaux 6501 M 19, (Plans et notes, XIX[e] siècle).
[289] Varry Dominique, *op. cit.*, pp. 255-256.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

où quelques personnes oisives peuvent seules s'y rendre[290] », alors qu'en comparaison de d'autres bibliothèques, elles sont déjà bien supérieures. Une enquête menée à la demande du ministre de l'Instruction publique, en 1853, montre qu'il y avait « 340 bibliothèques publiques dans le pays, ouvertes au total 1084 heures par semaine[291]. »

« La bibliothèque de Rouen participe à ce mouvement en élargissant ses horaires d'ouverture jusqu'à 53 heures par semaine en 1888-1889[292]. »

En outre, la presse relaie souvent les campagnes en faveur d'améliorations dans le fonctionnement des bibliothèques. À Nancy, elle intervient pour faire écho aux demandes croissantes, prônant notamment des ouvertures plus tardives et faisant appel à des exemples voisins[293], pour mener à bien les recherches, évidemment facilitées par la prolongation du temps de travail.

1. La journée

Les horaires d'ouverture en journée, tant que n'existaient pas les séances du soir, et même après, sont inadaptés aux ouvriers qui travaillent la journée, ils conviennent seulement aux oisifs et à ceux qui ont du temps réservé à l'étude. Le débat pour ouvrir les salles de lecture aux ouvriers le dimanche commence dès le milieu du XIX^{e} siècle, mais peu de bibliothèques s'y engagent car d'autres bibliothèques, comme les bibliothèques paroissiales, les accueillent le dimanche et sont adaptées à leurs besoins. À Lyon, à la bibliothèque du Lycée, les horaires ne sont même pas compatibles avec les propres disponibilités des professeurs qui sont ainsi contraints d'aller plutôt à la bibliothèque du Palais-des-Arts.

Les règlements successifs permettent de montrer l'évolution de ces horaires tout au long du XIX^{e} siècle, c'est d'ailleurs l'élément qui change le plus dans les règlements. « Les horaires d'ouverture varient grandement d'un endroit à l'autre. La bibliothèque d'Albi, largement ouverte quatre fois par semaine, fait ici encore, figure d'exception. Mais à Rennes, en 1804, la bibliothèque n'est ouverte que trois après-midi par semaine, durant trois heures ; à Châlons-sur-Marne, deux matinées par semaine en 1803 puis trois en 1808 ; à Die, quatre heures par semaine en 1804 ; à Coutances, deux journées par semaine en 1805. Ces

[290] Lettre de M. Miese au Maire de Lyon, en date du 15 décembre 1841, ADR 4 T 83, citée dans Delavenne Magali, *op. cit.*
[291] Barnett Graham Keith, *op. cit.*, p. 134.
[292] Rose Marie-Françoise (dir.), *op. cit.*, p. 80.
[293] Lang Jack, Rossinot André, Nourissier François [et al.], *op. cit.*, p. 22.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

bibliothèques ferment longtemps : à Rennes en 1804 comme à Moulins en 1832, les vacances sont les mêmes que celles des lycées[294]. »

En comparaison de ces courts horaires, ceux des grandes bibliothèques comme Lyon et Bordeaux sont très larges. Le premier règlement de la bibliothèque du Lycée de Lyon propose une ouverture de 4 jours par semaine pendant 4 heures[295]. En 1875, elle est ouverte 6 jours par semaine pendant 5 heures (sauf les jours chômés), les vacances de Pâques sont supprimées pour exaucer les vœux de nombreux lecteurs et du Conseil municipal, et la fermeture des vacances d'été – réduite à un mois – est répartie entre les deux bibliothèques lyonnaises[296]. Dix ans plus tard, le volume horaire a encore augmenté : 6 jours par semaine pendant 6 heures en hiver (1er novembre au 1er mai), 8 heures en été (1er mai au 1er novembre). Le dimanche et les fêtes sont encore un jour de fermeture ainsi que la première semaine d'août[297]. Au tout début du XXe siècle, les horaires en sont à peu près au même stade. Seules les vacances sont étendues sur 3 semaines, du 1er au 20 août[298]. La bibliothèque du Palais-des-Arts propose une distinction d'horaires d'ouverture entre les professeurs de l'École des Beaux-arts, érudits, membres des sociétés savantes et les autres. Lors de sa création comme bibliothèque municipale, en 1831, elle était ouverte deux jours par semaine au grand public, pendant 6 heures (de 10 heures à 16 heures). Pour les autres lecteurs, elle est ouverte tous les jours pendant les mêmes horaires[299]. D'après le règlement de 1875, elle est ouverte tous les jours, pendant 5 heures sauf le dimanche et les fêtes et pendant un mois à partir de la réouverture de la bibliothèque du Lycée[300]. En 1885, les vacances sont réduites à la troisième semaine du mois d'août[301]. Après la réunion des deux bibliothèques de Lyon, l'ouverture est effective pendant 8 heures dont 5 heures en journée, en hiver (du 1er novembre au 31 mai) et 6 heures

[294] Varry Dominique, *op. cit.*, p. 188.
[295] Règlement pour la bibliothèque publique de Lyon en date du 24 floréal an XI (14 mai 1803), art. 2, AML, 177 WP / 1 (Création et fonctionnement de la bibliothèque, 1792-1889).
[296] Règlement pour la bibliothèque de la ville de Lyon, en date du 15 avril 1875, art. 1, AML, 87 WP / 6 (Administration : personnel, gestion du personnel, réglementation).
[297] Règlement pour la bibliothèque de la ville de Lyon, en date du 1er octobre 1885, art. 1, AL, 177 WP / 2 (Correspondance et fonctionnement 1867-1888, réglementation).
[298] Règlement pour la bibliothèque de la ville de Lyon, en date du 12 juin 1902, art. 1, AML, 87 WP / 6 (Administration : personnel, gestion du personnel, réglementation).
[299] Arrêté pour l'organisation de la bibliothèque du Palais-des-Arts, en date du 12 février 1831, art. 2, reproduit dans Niepce Léopold, Saint-Lager Jean, Vachez Antoine, *Comité des bibliothèques publiques et des archives…, op. cit.*, p. 76.
[300] Règlement de la bibliothèque de la ville de Lyon, en date du 15 avril 1875, art. 1, AML, 87 WP / 6 (Administration : personnel, gestion du personnel, réglementation).
[301] Règlement de la bibliothèque de la ville de Lyon, en date du 1er octobre 1885, art. 1, AML, 177 WP / 2 (Correspondance et fonctionnement 1867-1888, réglementation).

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

en journée en été (du 1er juin au 31 octobre)[302]. En 1913, elle est ouverte pendant 9h ½ dont 6 heures en journée[303].

La bibliothèque de Bordeaux, en 1806, est ouverte du 16 novembre au 15 septembre, tous les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 9 heures à 13 heures[304]. Au milieu du siècle, en 1850, la fermeture annuelle a été rallongée, du 1er septembre au 15 novembre, mais les horaires d'ouverture étendus : tous les jours de la semaine, excepté le samedi et le dimanche, pendant 5 heures[305]. À partir de 1876, les jours fériés sont précisés (une dizaine dans l'année), et des horaires d'été sont établis. La bibliothèque est donc ouverte tous les jours de la semaine, pendant 5 heures en journée, pour la période scolaire du 1er novembre au 31 mai ; pour la période estivale, du 1er juin au 31 août, pendant 6 heures. La fermeture annuelle est encore prolongée, du 1er septembre au 31 octobre, mais avec un jour d'ouverture par semaine, le mercredi, pendant 5 heures[306]. En 1892, les horaires ne sont que légèrement modifiés. La fermeture annuelle est déplacée : du 1er août au 30 septembre, l'ouverture du mercredi est conservée[307]. À partir de 1902, une fermeture à l'heure du déjeuner est instaurée sans changer pour autant le nombre d'heures d'ouverture : de la rentrée au 28 février, la salle de lecture est ouverte pendant 5 heures ; du 1er mars au 31 juillet, la séance est prolongée d'une heure. En revanche, la fermeture annuelle se trouve réduite à un mois, du 1er au 31 août avec une ouverture par semaine, toujours le mercredi, aux mêmes horaires que la période précédente pendant 6 heures[308].

Les horaires de la salle de la Bibliothèque Historique de la ville de Paris, ouverte pendant 6 heures (de 11 à 5 heures) tous les jours non chômés, sont étonnants parce qu'importants au vu de la restriction du public[309]. Et curiosité de ce règlement, les horaires – qui sont souvent énoncés à l'article 1er – sont ici en 2ème position alors que l'article 1er décrit le contenu de la bibliothèque. Mais ces horaires semblent, à en croire le rapport du bibliothécaire au Préfet, suffisants, puisque le matin, seuls un ou deux lecteurs s'aventurent à venir consulter

---

[302] Rapport annuel de la bibliothèque de la ville de Lyon, 1906, AML, 177 WP / 4 (Fonctionnement, 1904-1916 : copies de lettres).
[303] Rapport annuel de la bibliothèque de la ville de Lyon, 1913?, AML, 177 WP / 12 (Fonctionnement, 1912-1916).
[304] Règlement de la bibliothèque de Bordeaux, en date du 2 décembre 1806, art. 1, AMB, Bordeaux 1303 R 1 (Bibliothèque municipale : règlements et rapports, 1806-1950).
[305] Règlement de la bibliothèque de Bordeaux, en date du 20 novembre 1850, art. 1, AMB, Bordeaux 1303 R 1 (Bibliothèque municipale : règlements et rapports, 1806-1950).
[306] Règlement de la bibliothèque de Bordeaux, en date du 1er juillet 1876, art. 1, AMB, Bordeaux 1303 R 1 (Bibliothèque municipale : règlements et rapports, 1806-1950).
[307] Règlement de la bibliothèque de Bordeaux, en date du 30 avril 1892, art. 1, AMB, Bordeaux 1303 R 1 (Bibliothèque municipale : règlements et rapports, 1806-1950).
[308] Règlement de la bibliothèque de Bordeaux, en date du 24 mai 1902, art. 1, AMB, Bordeaux 1303 R 1 (Bibliothèque municipale : règlements et rapports, 1806-1950).
[309] Règlement de la BHVP, en date du 22 novembre 1873, art. 2, AVP, 3574 W 1 (Statuts et réglementation : rapports, correspondance, publication officielle. Commission de surveillance de la bibliothèque (1872-1889).

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

et que « jamais aucun lecteur n'a usé intégralement du temps qui lui est accordé, aucun n'est resté à la bibliothèque pendant la séance entière[310] ».

Tableau comparatif et récapitulatif des horaires

Lieux	Année	Nombre de jours d'ouverture	Plage horaire	Fermeture et vacances	Remarque
LYON : bibliothèque du Lycée	1803	4 jours	4h/jour		
	1875	6 jours	5h/jour	1 mois l'été	
	1885	6 jours	6h en hiver/ 8h en été	Dimanche et fêtes et première semaine d'août	
	1902			1er au 20 août	
LYON : bibliothèque du Palais-des-Arts	1831	2 jours/ semaine pour le grand public. Tous les jours pour les chercheurs	10h-16h pour tous	Dimanche et fêtes et 1 mois à partir de la réouverture de la bibliothèque du Lycée	Différence de traitement entre les professeurs de l'Ecole des Beaux-Arts et les autres lecteurs
	1875	Tous les jours	5h/jour		
	1885			3e semaine d'août	
LYON : après la réunion des deux bibliothèques	1906		8h dont 5h en journée l'hiver et 6h en journée l'été		
	1913		9h et demi dont 6h en journée		
BORDEAUX	1806	4 jours/semaine	4 h/jour	du 15 septembre	

[310] Rapport à Monsieur le Préfet de la Seine sur le fonctionnement de la Bibliothèque Historique de la ville de Paris, s. d., AVP, 3574 W 52, (Hôtel Carnavalet. Travaux d'entretien : notes et arrêtés préfectoraux, rapports. Registre du mobilier. 1881-1882).

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

				au 15 novembre	
	1850	Tous les jours sauf le samedi et le dimanche	5h/jour	du 1er septembre au 15 novembre	
	1876	Tous les jours	5h/jour et 6h/jour du 1er juin au 31 août	du 1er août au 31 octobre (sauf le mercredi pendant 5h)	Établissement d'horaires d'été et de 10 jours fériés
	1892			du 1er août au 30 septembre (ouverte le mercredi)	
	1902		5h/jour du 1er septembre au 28 février et 6h/jour du 1er mars au 31 juillet	du 1er au 31 août (ouverte le mercredi pendant 6h)	Établissement d'une pause déjeuner
PARIS : BHVP	1873		6h	Jours chômés	

L'amélioration de la situation de la bibliothèque de Nevers est impressionnante. En 1810, elle était ouverte deux jours par semaine pendant 4 heures[311]. Après une petite régression, en 1817, où elle n'est ouverte plus qu'un jour par semaine pendant 3 heures[312], une intervention du préfet l'année suivante rétablit l'ouverture deux fois par semaine pendant 5 heures cette fois[313]. En 1840, elle est ouverte six jours par semaine, dont 2 journées seulement (jeudi et dimanche) à tous les lecteurs pendant 4 heures, les autres jours, que le soir, depuis le 1er mai au 31 août[314]. Une bonne trentaine d'années plus tard, elle est ouverte tous les jours, même pendant les vacances, pendant 6 heures, dont 4 heures la journée. En 1884, elle n'est ouverte que 3 heures par jour, 2 heures le dimanche[315]. La bibliothèque de Troyes connaît

[311] Règlement de la bibliothèque communale de Nevers, en date du 23/06/1810, art. 2, reproduit dans Thuillier Guy, *op. cit.*
[312] Règlement de la bibliothèque de Nevers, en date du 27 mai 1817, art. 2, reproduit dans Thuillier Guy, *op. cit.*
[313] Thuillier Guy, *op. cit.*
[314] Règlement de la bibliothèque de Nevers, en date du 7 janvier 1840, art. 1-2, reproduit dans Thuillier Guy, *op. cit.*
[315] Règlement de la bibliothèque de Nevers, en date du 5 avril 1884, art. 1, reproduit dans Thuillier Guy, *op. cit.*

Droits d'auteur réservés. OU BY-NC-ND

assez tôt une brillante situation sur ce point. Vers 1840, elle était déjà ouverte chaque jour (sauf le mercredi et pendant les vacances), pendant 4 heures[316].

Ces horaires de journée ne suffisent pas, souvent à satisfaire tous les lecteurs, aussi des séances du soir sont établies.

2. Le soir et le dimanche

Salvandy incite les municipalités, en avril 1838, à instaurer ces séances du soir et propose des avantages aux bibliothèques qui s'y appliqueraient, comme la distribution de livres de la part du ministère. C'est pour permettre à tous ceux qui ne pouvaient pas utiliser les ressources de la bibliothèque que les horaires du soir furent aménagés. Certains ouvriers s'y pressaient directement au sortir du travail, encore en vêtements de travail. Cela favorise aussi l'augmentation du nombre de lecteurs et l'arrivée d'un public nouveau. La bibliothèque de Rouen est l'une des premières à s'y plier. Dès juin 1838, à la demande du Maire Henry Barbet, de nouveaux horaires sont établis avec « les soirées de 18 heures à 21 heures et les dimanches de 9 heures à 12 heures, avec le souci de faciliter l'accès à différentes catégories de la population, notamment les actifs dont les ouvriers ». Ces séances du soir ne sont supprimées qu'à partir de 1915 par précaution pour se protéger des aéronefs ennemis et ne sont rétablies qu'en 1919[317]. La bibliothèque de Bordeaux la suit de près. Le Maire décide, en 1839, l'ouverture de la bibliothèque pendant les soirées des jours d'ouverture. La séance en soirée en période scolaire est maintenue dans le règlement de 1850 et dure 3 heures[318], mais elle est réduite à 2 heures et demie à partir de 1876[319] et à 2 heures en 1892[320]. La bibliothèque de Nevers, en 1840, est ouverte quatre soirs dans la semaine pendant deux heures, l'entrée n'est autorisée qu'aux personnes munies de cartes d'admission. Les autres lecteurs peuvent venir en salle de lecture le dimanche[321]. Pendant ces créneaux, quelques travailleurs viennent mais la plupart se contente de feuilleter ou de copier.

---

[316] Nouvelles dispositions réglementaires relatives à la bibliothèque de la ville de Troyes, citées dans Barnett Graham Keith, *op. cit.*, p. 122.
[317] Rose Marie-Françoise (dir.), *op. cit.*, p. 87.
[318] Règlement de la bibliothèque municipale de Bordeaux, en date du 20 novembre 1850, AMB, Bordeaux 1303 R 1 (Bibliothèque municipale : règlements et rapports, 1806-1950).
[319] Règlement de la bibliothèque municipale de Bordeaux, en date du 1er juillet 1876, AMB, Bordeaux 1303 R 1 (Bibliothèque municipale : règlements et rapports, 1806-1950).
[320] Règlement de la bibliothèque municipale de Bordeaux, en date du 30 avril 1892, AMB, Bordeaux 1303 R 1 (Bibliothèque municipale : règlements et rapports, 1806-1950).
[321] Règlement de la bibliothèque de Nevers, en date du 7 janvier 1840, art. 1-2, reproduit dans Thuillier Guy, *op. cit.*

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

« Des ouvriers qui ont reçu une demi-instruction viennent compulser le dimanche les brevets d'invention et autres recueils spéciaux[322]. » Dans les années 1870, la salle de lecture accueille toujours les lecteurs 4 jours par semaine pendant 2 heures[323] mais en 1884, on ne trouve plus de trace des séances du soir[324]. En 1859, la bibliothèque de Troyes obtient l'ouverture le dimanche après-midi, pendant trois heures[325]. La bibliothèque de Châlons-sur-Marne, elle, inaugure des séances du soir en 1861 mais ne s'y présente guère plus d'un ou deux lecteurs, aussi l'expérience prend fin en 1868[326]. Nombre de bibliothèques ont tenté l'expérience, désireuses d'accueillir davantage de public et de montrer qu'elles participaient au mouvement, mais les faibles résultats, même dans des villes assez importantes, ont souvent poussé à l'abandon de ces séances. Quelques efforts dispersés méritent néanmoins d'être soulignés : en 1884, à Lille, « la bibliothèque est ouverte de dix heures à vingt-deux heures ; Nantes ouvre le dimanche matin[327] » et ces séances du dimanche, de 9 heures à 11 heures et demie, rencontrent plus de succès que les jours de la semaine où l'ouverture est de cinq heures[328].

Le règlement de la bibliothèque de Lyon de 1875 atteste de l'ouverture de la bibliothèque du Palais-des-Arts le soir, depuis six heures jusqu'à neuf heures, du lundi au vendredi pendant la période scolaire[329]. Cela marque la victoire de la pétition que des étudiants lyonnais ont signée, vraisemblablement au début de la III^{e} République pour obtenir l'établissement de séances du soir[330] ; cette bibliothèque qui se targue d'être en avance sur les autres bibliothèques françaises au début du siècle accuse ici un retard significatif. La bibliothèque du Lycée reste fermée le soir, mais ses ouvrages peuvent, sur demande, être consultés le soir au Palais-des-Arts. Rien n'a changé dix ans plus tard[331]. Mais les séances du soir semblent avoir été suspendues puisque la question de l'ouverture se pose à nouveau peu avant le déménagement.

Mais soulignons que ces séances du soir représentent un apport d'heures de travail et de tâches conséquentes pour le personnel, surtout s'il est en sous-effectifs, et nécessite des aménagements et coûts supplémentaires tels que le chauffage en hiver, la lumière, des salles assez grandes. De fait, ici ou là, elles sont inaugurées, puis annulées parce que cela représente

[322] Thuillier Guy, *op. cit.*
[323] *Ibid*.
[324] Règlement de la bibliothèque de Nevers, en date du 5 avril 1884, art. 1, reproduit dans Thuillier Guy, *op. cit.*
[325] Barnett Graham Keith, *op. cit.*, p. 136.
[326] Vendel Henri, *Historique de la bibliothèque municipale de Châlons-sur-Marne*, p. 23, cité dans Varry Dominique*, op. cit.*, p. 203.
[327] Varry Dominique*, op. cit.*, p. 210.
[328] Giraud-Mangin Marcel, « Les Bibliothèques municipales devant l'opinion » *op. cit.*, p. 158.
[329] Règlement pour la bibliothèque de la ville de Lyon, en date du 15 avril 1875, art. 1, AML, 87 WP / 6 (Administration : personnel, gestion du personnel, réglementation).
[330] Delavenne Magali, *op. cit.*, p. 114.
[331] Règlement pour la bibliothèque de la ville de Lyon, en date du 1er octobre 1885, art. 1, AML, 177 WP / 2 (Correspondance et fonctionnement 1867-1888, réglementation).

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

un travail excessif pour le personnel, et exige des moyens supérieurs, ou que les lecteurs ne viennent pas en nombre suffisant pour que les efforts soient rentables. À Versailles, au bout d'un an, l'expérience prend fin[332]. À Coutances, les séances du soir sont instaurées très vite après la circulaire de Salvandy mais abrogées quelques années plus tard à cause de l'attitude scandaleuse de certains lecteurs[333]. À Lyon, bien plus tard, en 1907, Cantinelli demande la suppression des séances du soir à cause des lectures qu'on y faisait[334]. À Bordeaux, en revanche, c'est sans doute la guerre qui conduit à leur suspension, puisqu'elles seront rétablies en 1921, mais réduites à deux par semaine[335]. En effet, la guerre a exigé l'adoption de mesures particulières comme l'extinction des lampes pour ne pas attirer l'attention, voire la suppression du service du soir.

À d'autres endroits, la circulaire de Salvandy reste lettre morte, les conditions ne s'y prêtant pas. L'installation de l'ouverture du dimanche est presque aussi hésitante. À Lyon, dès 1848, « les premières tentatives d'ouverture des salles de lecture, le dimanche, avaient donné des résultats tellement décevants que l'on avait abandonné l'essai[336] ». En effet, le nombre de lecteurs était très faible et ne justifiait pas la mobilisation du personnel.

C. Combien ?

Le nombre de lecteurs en salle de lecture varie bien évidemment en fonction du nombre de places, mais aussi de la taille de la ville. Sans grande précision, on sait qu'au début de la Monarchie de Juillet, la fréquentation de l'ancienne Bibliothèque Historique de Paris était très honorable et d'après les paroles du préfet Rambuteau, « l'une des plus suivies de Paris[337] ». Une enquête menée à la demande du ministre de l'Instruction publique montre qu'il y avait « 340 bibliothèques publiques dans le pays […] utilisées chaque jour par une moyenne de 3 746 lecteurs[338]. » À titre indicatif, une grande ville comme Lyon, ne recevait, dans la bibliothèque du Collège, que soixante-dix lecteurs par jour à la fin du XIX^{e} siècle, et à peu près autant à Bordeaux, bien moins peuplée que Lyon. La Bibliothèque Historique de la ville

[332] Haegele Vincent, *op. cit.*, p. 46.
[333] Daireaux Louis, *op. cit.*, p. 27, cité dans Varry Dominique, *op. cit.*, p. 196.
[334] Lettre de Richard Cantinelli au Maire de Lyon, en date du 24 novembre 1907, AML, 111 WP 61, citée dans Delavenne Magali, *op. cit.*, p. 116.
[335] Rapport du 4ème trimestre 1921, en date du 5 janvier 1922, art. 4, AMB, Bordeaux 1304 R 1 (Bibliothèque municipale : rapports d'activité, 1874-1933).
[336] D'après une lettre du conservateur au Préfet du Rhône, en date du 3 mars 1875, citée dans Bergé Françoise, *op. cit.*, p. 69.
[337] Bacha Myriam et Hottin Christian (dir.), *op. cit.*, p. 206.
[338] Barnett Graham Keith, *op. cit.*, p. 135.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

de Paris, ne dispose que d'une dizaine de places, du moins tant qu'elle était sise au musée Carnavalet, fait étonnant pour Paris mais dû sans doute à l'essor des bibliothèques de quartier et à la restriction d'entrée. La salle de lecture de la bibliothèque de Rouen et celle de Toulouse, en proportion, étaient très fréquentées. D'après les statistiques de 1857, le type de bibliothèque le plus récurrent est celui où il n'y a aucun ou presque aucun lecteur, comme à Quimper où la bibliothèque accueille 250 lecteurs par an, soit environ un lecteur par jour[339], Nancy[340] ou même Nevers avec 5 à 6 lecteurs par jour encore dans les années 1870-1880[341], 12 en hiver, 6 en été en 1893[342].

À la charnière des deux siècles, l'évolution du nombre de lecteurs à Lyon – qui était de 60 à 80 par jour dans les années 1880[343] – est en nette progression, elle passe le cap de la centaine. Un rapport de 1903 indique une moyenne de 161 lecteurs par séance[344], 158 en 1913[345]. La bibliothèque de Bordeaux qui accueillait une bonne trentaine de lecteurs dans les années 1850-1860[346], est fréquentée, en 1863, par 6 254[347], par 5 796 en 1868 – ce qui représente une baisse assez importante en si peu d'années –, dix ans plus tard, par 8 622[348]. En 1888, 12 132 lecteurs sont allés en salle de lecture[349] et leur nombre s'est élevé, en 1897, à 17 816[350]. En 1910, ils sont encore plus nombreux : 21 749, mais sans doute moins nombreux qu'en 1904-1905, où une flagrante augmentation a été remarquée, avec 8 000 lecteurs de plus en 1904 par rapport à l'année précédente[351]. La guerre participe à la baisse de public que rencontre la bibliothèque et se poursuit même après, car encore en 1921, ils ne sont plus que 14 625, soit un tiers de moins qu'en 1910[352]. De manière irrégulière, les rapports séparent le nombre de lecteurs en salle de lecture et en salle de travail, comme à Bordeaux, mais ce n'est pas suffisant pour démontrer une évolution. À Nancy, la situation est bien différente et

[339] Varry Dominique*, op. cit.*, p. 588.
[340] Rapport de la commission de surveillance de la bibliothèque adressé au Maire en 1845, cité dans Lang Jack, Rossinot André, Nourissier François [et al.], *op. cit.*, p. 21.
[341] Thuillier Guy, *op. cit.*
[342] *Ibid*.
[343] Niepce Léopold, Saint-Lager Jean, Vachez Antoine, *Comité des bibliothèques publiques et des archives…, op. cit.*, p. 59.
[344] Rapport sur la bibliothèque de la ville de Lyon, en date du 02 mai 1904, AML, 177 WP / 4 (Fonctionnement, 1904-1916 : copies de lettres).
[345] Notes sur la bibliothèque de la ville de Lyon, sans date, AML, 177 WP / 12 (Fonctionnement, 1912-1916).
[346] Gergerès Jean-Baptiste, *op. cit.*
[347] Notes sur le fonctionnement de la bibliothèque de Bordeaux, AMB, Bordeaux 1303 R 1 (Bibliothèque municipale : règlements et rapports, 1806-1950).
[348] Rapport de Dezeimeris au Maire de Lyon pour l'année de 1888, en date du 31 mars 1889, AMB, Bordeaux, 1304 R 2 (Rapports annuels, 1877-1933).
[349] *Ibid*.
[350] Rapport de 1897, AMB, Bordeaux 1304 R 2 (Rapports annuels, 1877-1933).
[351] Lettre de Cantinelli au Maire de Lyon, en date du 26 septembre 1905, AML, 87 WP / 6 (Administration : personnel, gestion du personnel, règlement intérieur).
[352] Rapport du 4ème trimestre de 1921, en date du 5 janvier 1922, AMB, Bordeaux 1304 R 1 (Bibliothèque municipale : rapports d'activité, 1874-1933).

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

pittoresque : les lecteurs font la queue pour obtenir des sièges[353] et à Nevers, à la fin du XIX[e] siècle, les lecteurs sont parfois tellement nombreux qu'ils restent debout, s'asseoient sur les échelles voire à même le sol[354]. À la bibliothèque du Palais-des-Arts, chaque soir, faute de place, le bibliothécaire « a le chagrin de renvoyer les lecteurs, qui ne peuvent être admis qu'au nombre de cinquante[355] » alors que pendant les séances du jour, le nombre de lecteurs ne s'élève guère au-dessus de 25[356].

La fréquentation des bibliothèques, malgré l'évolution, est encore confidentielle pendant presque tout le XIX[e] siècle, surtout vu la population respective des villes. À Mâcon, « le nombre des entrées qui était d'une quinzaine en 1853 en hiver (et cinq en été), à peine supérieure en 1875, s'élève en 1885-1886 à 977 pour 169 séances[357]. »

Là où le chauffage est installé, on pourrait sans doute observer que les lecteurs sont plus nombreux en hiver qu'en été, là où l'absence de chauffage en hiver rend pénible l'immobilité et la concentration, les lecteurs désertent. Dans la salle de lecture de Bordeaux, pendant longtemps dépourvue de chauffage, le nombre de lecteurs diminue considérablement en hiver, mis en fuite par la rudesse des conditions de lecture[358].

La consultation évolue aussi si la bibliothèque se fait connaître et sait attirer les lecteurs. La bibliothèque de Blois par exemple ouvre le dimanche dès 1834 pour permettre aux ouvriers et aux travailleurs de bureaux de bénéficier au même titre que les autres des ressources de la bibliothèque. Cette dernière essaie aussi d'étendre ses horaires, en 1838, avec des séances du soir en hiver mais le manque de public la contraint à faire machine arrière en 1844[359]. Les notices tentent de faire connaître les ressources de la bibliothèque et de montrer qu'elles peuvent s'adresser à tout le monde. C'est en tout cas l'ambition de celle de Alexandre Dupré :

« Trop heureux, s'[il] avai[t] pu inspirer à [s]es lecteurs blésois une estime mieux sentie pour leur riche bibliothèque, et surtout le désir, suivi d'effet, de la fréquenter davantage[360]. »

L'histoire montre un profond décalage entre le zèle et les efforts des bibliothécaires et la situation réelle, les mauvaises conditions de lecture ou une réglementation drastique.

---

[353] Barnett Graham Keith, *op. cit.*, p. 174.
[354] Thuillier Guy, *op. cit.*
[355] Charvet Léon, *La bibliothèque du Palais des Arts de Lyon*, Études historiques, Rapport du Comité d'Inspection à Monsieur le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts, Lyon, Imprimerie Mougin-Rusand, 1878, p. 27.
[356] *Ibid.*, p. 50.
[357] Varry Dominique, *op. cit.*, p. 210.
[358] *Ibid.*, p. 189.
[359] Alexandre Dupré, *Notice sur la bibliothèque de Blois*, Imprimerie Dézairs, Blois, 1852, p. 11.
[360] *Ibid.*, p. 65.

Droits d'auteur réservés. OU BY-NC-ND

D. Comment ?

« Un règlement qui fait fuir les lecteurs est un mauvais règlement », explique Marielle de Miribel. De fait, les bibliothèques désertées par les lecteurs incitent à une remise en question. L'absence de public est due, la plupart du temps, à la méconnaissance des bibliothèques et des collections qu'elles possèdent, à l'étroitesse des lieux, aux mauvaises conditions de lecture, au manque de pertinence des livres, mais elle provient aussi des freins draconiens imposés par les règlements, comme l'obtention de cartes d'admission nécessaire pour certains services, et obligatoire par exemple à la Bibliothèque Historique de la ville de Paris, rien que pour pénétrer dans la salle de lecture. En effet, je n'ai pas trouvé d'autre bibliothèque municipale où ce genre de carte était exigé pour la salle de lecture. Habituellement, seule la salle de travail dispose d'un accès restreint.

En outre, dans l'environnement du lecteur, beaucoup d'éléments participent ou non de son confort tant physique que psychologique et comptent dans l'ambiance de la salle de lecture, comme la chaleur, le bruit et autres aspects du confort étudiés dans le précédent chapitre. En effet, pour le respect de tous, les lecteurs sont soumis à de nombreuses contraintes, verbalisées dans les règlements, comme la défense de parler ou de troubler la séance – lieu commun des règlements. L'observation des conditions d'utilisation de la salle de lecture, précises et drastiques dans certains cas, est exigée. L'interdiction de venir avec des animaux – les chiens sont mentionnés à Lyon et Nevers – doit être strictement respectée. La défense de fumer à cause du danger que cela représente pour les livres est inexorable. L'interdiction de se servir directement sur les étagères s'applique tout comme la prohibition de l'introduction de livres de l'extérieur. Le nombre de demandes demeure limité, généralement pas plus de deux à la fois. Le nombre de livres consultables par séance varie selon les bibliothèques et les périodes. À Lyon, en 1814, le règlement indique que le lecteur ne peut pas consulter plus de trois ouvrages et doit attendre, pour être servi lors de sa troisième demande, que toutes les autres demandes (des autres lecteurs) aient été satisfaites[361]. Doivent être respectées d'autres exigences qui concernent l'usage, la manipulation des ouvrages, et l'accès à certains livres (manuscrits, livres précieux), qui doivent être demandés plusieurs jours à l'avance et consultés sous les yeux du conservateur. Ils sont toutefois autorisés à prendre des notes et copier certains passages ou dessins – sans calquer –, et pour cela, du papier et de l'encre sont mis à leur disposition et des tables leur sont réservées.

[361] Règlement de la bibliothèque de la ville de Lyon, en date du 10 novembre 1814, art. 9, AML, 177 WP / 1, (Création et fonctionnement de la bibliothèque, 1792-1889).

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

Enfin, les lecteurs doivent se plier à une limite d'âge, variable selon les bibliothèques et pas toujours explicite : à Lyon, à partir de 1875, il faut avoir 15 ans pour emprunter, et être accompagné d'un adulte qui surveille pour consulter quand le lecteur est plus jeune[362]. À Nevers, il faut avoir au moins 12 ans pour consulter, et seulement certains livres sont autorisés à ces jeunes lecteurs[363]. À Troyes, les moins de 15 ans ne peuvent pas entrer dans la bibliothèque[364] et les autres mineurs ont besoin d'une recommandation[365].

Ces contraintes semblent lourdes à première vue ; en réalité, elles sont presque identiques à celles d'aujourd'hui, mais sans cesse répétées dans les sources, ce qui indique une application hasardeuse. Aussi les écarts des lecteurs attirent l'attention. Le bibliothécaire de Lyon se plaint à plusieurs reprises, en 1916, d'un lecteur, Monsieur R. Brugger, qui ne veut pas se soumettre au règlement, fait preuve de grossièreté envers le personnel et lui inflige ses injures et menaces et n'hésite pas à accabler tout le monde, lecteurs comme personnel, de sa mauvaise humeur[366]. Un jour, il a violemment jeté par terre un pupitre. Le bibliothécaire se voit dans l'obligation de demander son expulsion, pour le bien de tous[367]. À Bordeaux, M. Messent fatigue les employés par ses écarts au règlement et son comportement méprisant, considérant que tout lui est dû. En 24 séances, au lieu de demander 148 volumes comme de droit, il en a demandé 204. Les employés, après avoir mené plusieurs vaines tentatives pour le raisonner, en réfèrent au bibliothécaire, qui échoue lui aussi. En fin de compte, ce dernier demande au Maire d'intervenir[368].

Ce qui suscite l'agacement, c'est plutôt le non-respect du règlement de la part des autres lecteurs qui gênent par leur inconscience le travail d'autrui. Toutes ces conditions qui paraissent pénibles et excessives sont nécessaires pour le bon fonctionnement de la salle de lecture.

* *

*

[362] Règlement de la bibliothèque de la ville de Lyon, en date du 10 septembre 1814, art. 5, AML, 177 WP / 1 (Création et fonctionnement de la bibliothèque, 1792-1889).
[363] Thuillier Guy, *op. cit.*
[364] Varry Dominique, *op. cit*, p. 210.
[365] Barnett Graham Keith, *op. cit.*, p. 137.
[366] Lettre du bibliothécaire au Maire de Lyon, en date du 06 mai 1916, AML, 177 WP / 13 (Fonctionnement, courrier, 1916-1919).
[367] Lettre du bibliothécaire au Maire de Lyon, en date du 21 décembre 1916, AML, 177 WP / 13 (Fonctionnement, courrier, 1916-1919).
[368] Lettre de Gergerès au Maire de Bordeaux, en date du 22 décembre 1865, AMB, Bordeaux 1302 R 2 (Bibliothèque municipale, correspondance générale, 1860-1869).

Droits d'auteur réservés. OU BY-NC-ND

Toutes les plaintes et récriminations des lecteurs envers les bibliothécaires et des bibliothécaires à l'encontre de leurs lecteurs – sans doute exagérées d'ailleurs – ont contribué à une évolution générale et dans l'entre-deux-guerres, la bibliothèque de Rouen propose une bibliothèque utile et intéressante pour tous les lecteurs, ouverte toute la journée et avec plusieurs salles spécialisées. Car « on ne vient pas à la bibliothèque seulement pour s'instruire ou travailler, mais aussi pour se distraire[369]. »

En guise de conclusion, voici deux petits aperçus des types de lecteurs et des conditions de lecture. Aimé Vingtrinier fait le portrait de quelques lecteurs lyonnais au cours du XIX[e] siècle :

« Celui-ci lit *Horace* depuis vingt ans, cet autre la *Revue des deux Mondes*. Un désœuvré, le désespoir du gardien, demande un livre, l'ouvre et s'endort. Au premier ronflement, le gardien s'élance et le réveille ; heureux tout le monde quand le nez du dormeur n'a pas maculé les pauvres pages. Un petit vieillard, autre habitué qui pense qu'une éducation est toujours à refaire prend un auteur latin, un dictionnaire et traduit jusqu'au passage obscur qui l'arrête ; il se lève alors, s'agite, s'irrite, consulte les bibliothécaires ou les voisins, et sort furieux que les auteurs du siècle d'Auguste ne soient pas mieux à la portée des lecteurs de la troisième République[370]. »

Les lecteurs nancéiens ne sont guère plus délicats :

« Un vieillard ronflait tout l'hiver sur l'*Art de vérifier les dates*, autour de quoi sa barbe s'enroulait […] Le savant M. Christian Pfister avait sa table submergée de livres et de papiers ; il en tira l'*Histoire de Nancy*, qui fait aujourd'hui mon admiration et me sert de guide ; sans cesse il se levait pour aller chercher d'autres volumes ; comme il les demandait en chuchotant, les sifflantes qui de son nom avaient passé à sa voix sillonnaient l'air ainsi que des flèches[371]. »

[369] Rose Marie-Françoise (dir.), *op. cit.*, p. 91.
[370] Aimé Vingtrinier, *op. cit.*, p. 101.
[371] Raymond Schwab, *Nancy*, en 1926, cité dans Lang Jack, Rossinot André, Nourissier François...[et al.], *op. cit.*, p. 30.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

CHAPITRE IV : DES LIVRES ET DE LEURS USAGES

La sacralité qui est accordée aux bibliothèques vient de la sacralité des livres, conservés pour la plupart en salle de lecture, lieu de rencontre entre les vivants et les morts. « À voir un vieil érudit penché sur un vieux livre, écrivait un bibliothécaire, il semble qu'on assiste à la rencontre d'un mort et d'un vivant, qui sont allés l'un vers l'autre, ayant fait chacun la moitié du chemin », explique Henry Michel[372], qui parle également de « conservatoire » pour désigner les bibliothèques[373]. Lieu de la « conversation avec les plus honnêtes gens des siècles passés qui en ont été les auteurs », selon Descartes[374] ou au contraire, lieu de communication solitaire d'après Proust[375] ; lieu de silence réceptif, lieu tantôt d'admiration tantôt de désillusion. La salle de lecture est le lieu de la consultation des ouvrages par excellence en bibliothèque municipale, et surtout pendant la première moitié du XIX^{e} siècle, le lieu de conservation.

Il ne faut cependant pas oublier que la bibliothèque ne conserve pas que des livres. Elle possède aussi des estampes, des gravures (certes reliées parfois en volume), des peintures, des médailles parfois et bien sûr une presse de plus en plus abondante.

I. CONDITIONS DE CONSERVATION

Les livres en salle de lecture tapissent les murs et encerclent les lecteurs. En effet, malgré tous les avantages de confort que cela procurerait aux lecteurs et de protection pour les livres, les bibliothèques étaient rarement pourvues de magasins au début du XIX^{e} siècle, qu'il s'agisse d'aménagements ou d'édifications, aussi les livres étaient tous ou presque tous conservés dans la salle de lecture (on ne parlait donc pas précisément de salle de lecture mais de bibliothèque), et il convenait d'économiser la place. Le lecteur en entrant peut être impressionné par cette masse de livres accumulée en un espace si réduit. Les livres sont donc théoriquement « à portée de main », mais la réalité est bien plus complexe.

[372] Michel Henry, « Les bibliothèques municipales », dans *Association des bibliothécaires français : Bibliothèques, livres et libraires*, Paris, 1912, p. 138, cité dans Martyn Lyons, *Le triomphe du livre : Une histoire sociologique de la lecture dans la France du XIX^{e} siècle*, p. 172.
[373] *Ibid.*, p. 152, cité dans Lyons Martyn, p. 172.
[374] Descartes René, Discours de la Méthode cité par Nathalie Piégay-Gros, dans *Le lecteur*, Chap. XXXIII.
[375] Proust, « Journées de lecture », *Pastiches et mélanges*, Paris, Gallimard, 1971, p. 160 à 185, cité par Piégay-Gros Nathalie, dans *Le lecteur*, Chap. XXXIII.

Droits d'auteur réservés. OU BY-NC-ND

À Lyon, la bibliothèque du Collège compte en 1827, 8 000 ouvrages dans la partie inférieure de la salle de lecture et 24 000 dans la partie supérieure, soit 41 000 volumes[376]. En 1841, dans la Grande-Salle, les armoires conservent par exemple un nombre très important d'*in-folio* sur tous les sujets : dictionnaires de sciences, de droit, de belles-lettres et d'histoire ; les ouvrages de belles-lettres, d'histoire (universelle, grecque, romaine, de France, d'autres pays d'Europe, d'Asie, d'Afrique et d'Amérique, histoire sacrée, ecclésiastique, des saints, histoire des lettres et arts, histoire des sciences) ; ouvrages des sciences auxiliaires de l'histoire (numismatique, héraldique, généalogie) ; ouvrages de géographie, ouvrages de philosophie et de politique ; de physique, d'histoire naturelle, de botanique, d'agriculture, de médecine, de chimie, de mathématiques et d'astronomie ; ouvrages de jurisprudence, de droit de toutes sortes, de théologie, de philologie, etc.[377]

De façon à la fois logique pour la conservation des ouvrages et contradictoire par rapport au faste des bibliothèques du XIX^{e} siècle, les livres qui font la fierté des bibliothèques, considérés comme trop précieux, ne sont pas conservés dans les salles de lecture mais sont cachés dans des magasins séparés. En général, une fois l'apparition des magasins et autres salles, la salle de lecture ne garde que les livres fréquemment demandés et/ou sans valeur, ainsi que des usuels.

A. Organisation et rangement des livres

Les livres, rangés sur les rayons des nombreuses armoires, respectent principalement le classement par format au début du siècle, plus rentable en termes de place, et suivent le classement méthodique de Brunet de façon relativement tardive, mais souvent sont organisés dans une combinaison des deux types de classement. Comme je l'ai dit à plusieurs reprises, les magasins étaient rares au début du XIX^{e} siècle, aussi il convenait d'économiser la place en salle de lecture, d'où la disposition sur double rangée. C'est aussi ce même manque de place qui encourage à envisager d'autres lieux de stockage, en dehors de la salle de lecture.

Le classement paraît simple mais en réalité, c'est un vrai problème parce qu'il faut tenir compte non seulement des formats, mais aussi de la volonté des donateurs par exemple, qui peuvent souhaiter que leurs fonds soient groupés, avec un classement interne propre[378]…

[376] Niepce Léopold, Saint-Lager Jean, Vachez Antoine, *Comité des bibliothèques publiques et des archives…*, *op. cit.*, p. 56.
[377] *Delandine Antoine, Etat de la Bibliothèque pendant le cours de l'an 1806,* Lyon, Imprimerie Ballanche, 1807
[378] Bergé Françoise, *op. cit.,* p. 19.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

De plus, il est plus ingénieux d'entreposer les gros volumes en bas, parce que ce n'est pas pratique de monter, de se tenir sur les échelles et de descendre avec des gros folios en main. Ils permettent aussi de stabiliser les rayonnages.

Au début du XIX[e] siècle à Lyon, les livres sont répartis géographiquement par thème : « dictionnaires et les belles-lettres, au nord ; l'histoire, à l'orient ; les sciences et les arts, au midi ; la jurisprudence et les ouvrages de controverse, au soir » et prennent place dans des armoires consacrées à chaque catégorie. Cette désignation géographique étonne mais n'est pas reprise dans d'autres sources, la répartition par les points cardinaux doit être typiquement lyonnaise ou du moins non transposable à toutes les salles de lecture. Le contenu de ces armoires est indiqué par un tableau public que les lecteurs peuvent consulter pour « dénicher » l'ouvrage dont ils ont besoin[379].

Assez vite, même si l'on ne peut pas parler de magasins, certaines salles sont dédiées à la conservation de documents spécifiques par leur type ou leur mode d'acquisition comme un don ou leg conséquent qui comporte une cohérence. Ainsi, la bibliothèque du Collège, à Lyon, est dotée d'une salle des Estampes, d'une salle des manuscrits. À la Bibliothèque Historique, dès 1871, les livres semblent conservés en dehors des salles de lecture mis à part les usuels que les lecteurs peuvent feuilleter librement.

Ces livres sont alignés dans un mobilier spécifique.

B. Mobilier

Le mobilier – armoires et galeries – a déjà été étudié plus haut, mais il faut ici rappeler ce qu'il représente du point de vue des livres.

Pendant la plus grande partie du XIX[e] siècle, les livres sont rangés – dans un classement plus ou moins adéquat – dans des armoires fermées par vitre et/ou grillage, qui ferment à clé par sécurité. Ces vitres ou portes, pas toujours idéales, présentent toutefois un grand avantage pour les livres en les protégeant autant des lecteurs que de la poussière. Le mobilier semble varier selon le type ou le contenu des ouvrages. Au Palais-des-Arts, les manuscrits et livres licencieux sont placés dans des armoires fermées à clef, clés qui restent dans les mains des conservateurs. Les autres livres n'étaient donc pas tous enfermés[380]. Les bibliothécaires redoutent plus encore l'utilisation par les lecteurs que le mauvais conditionnement : les tenir enfermés leur semble une bonne solution, un frein à la lecture, vu

[379] Delandine, *Manuscrits de la Bibliothèque de Lyon, ou notices sur leur ancienneté, leurs auteurs…. Précédées d'une histoire des anciennes bibliothèques de Lyon, et en particulier de celle de la Ville*, Paris-Lyon, 1812, p. 32.
[380] Charvet, *op. cit.*, p. 51.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

les conditions drastiques de communication. Une brève histoire de la bibliothèque de Lyon au début du XIX[e] siècle témoigne de l'incroyable monument qu'elle représente, avec ses six rangs d'*in-folio*, « placés dans cinquante-trois armoires grillées », « surmontés d'une galerie à balustrade, où dix autres rangs offrent les *in-4°* et *in-8°*[381] », soit un total d'environ 65 000 livres dans la salle de lecture, rangés dans diverses armoires, un ensemble d'un aspect très impressionnant. La capacité de stockage de ces armoires était remarquable. À Montpellier, l'ensemble des armoires (celles qui allaient jusqu'à la galerie et celles qui allaient jusqu'au plafond) de la salle, d'environ 216 m^2, pouvait contenir près de 25 000 volumes[382]. À Nantes, chaque armoire (au nombre de 58) contenait 8 rayons[383]. En outre, l'apparition des tablettes mobiles représente un gain de surface de rangement[384]. Les rayonnages de la Bibliothèque Historique sont des plus simples, « en ton vieux chêne », et c'est le bibliothécaire qui préconise les dimensions et dispositions[385]. Les recommandations indiquées dans les manuels de bibliothéconomie portent sur la taille du mobilier, idéalement élevé de 2,5 à 3,5 mètres et au besoin, rallongé d'un autre étage superposé et sur le bois à utiliser : le chêne est sans contexte privilégié, pour sa solidité et sa dureté, qui décourage les insectes, mais son poids suppose de robustes installations. Il est vivement conseillé de placer la première étagère à 10 centimètres du sol pour prévenir les coups de pieds et prémunir les livres contre l'humidité[386].

Toutefois, à en lire les demandes d'extension ou de déménagement des bibliothécaires, les armoires sont souvent insuffisantes, et provoquent parfois des situations improbables avec un entassement des livres sur plusieurs rangées, ou l'oubli d'un dépôt… comme à Saint-Omer où en 1829 le bibliothécaire découvre 1 947 volumes « restés entassés derrière les boiseries de la bibliothèque[387] ». Pour attirer les lecteurs, il est nécessaire de renouveler et d'accroître les collections, mais cela implique une augmentation du nombre de livres à stocker, et sans mobilier supplémentaire, cela devient périlleux. À Versailles, les livres se retrouvent entassés sur des meubles, faute de place, malgré les demandes maintes fois réitérées pour recevoir du mobilier[388].

---

[381] Delandine, *Manuscrits de la Bibliothèque de Lyon, ou notices sur leur ancienneté, leurs auteurs…. op. cit.* p. 28.
[382] Varry Dominique, *op. cit.*, p. 252.
[383] Chapplain Ludovic, « Notice sur la bibliothèque publique de Nantes », *Annales de la Société académique de Nantes*, 10° vol. 1839, pp. 74-104, cité par Varry Dominique, *op. cit.*, p. 256.
[384] Varry Dominique, *op. cit.*, p. 283.
[385] Minute du rapport adressé par le bibliothécaire de la ville de Paris au Préfet de la Seine, en date de juin 1871, AVP, 3574 W 1, (Statuts et réglementation : rapports, correspondance, publication officielle. Commission de surveillance de la bibliothèque (1872-1889).
[386] Constantin Léopold Auguste, *Bibliothéconomie, op. cit.*, pp. 76-78.
[387] Piers H., *Notice historique sur la bibliothèque publique de la ville de Saint-Omer*, Lille, 1840, cité dans Varry Dominique, *op. cit.*, p. 185.
[388] Haegele Vincent, *op. cit.*, p. 49.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

Nous pouvons parfois retracer l'histoire et l'origine de ce mobilier mais ce n'est pas toujours évident, surtout quand il est déplacé et confisqué avec les livres à la Révolution. Les belles boiseries de la salle de la bibliothèque du Palais-des-Arts, sont dues au dessin de l'architecte de la ville, Desjardins, et à la contribution financière de la famille Bonafous[389]. Quant à la salle de la bibliothèque du Collège, elle est déjà aménagée avec les boiseries datant des Jésuites, ce qui n'empêche pas l'intervention des architectes pour des menues restaurations et des aménagements. Ainsi les armoires de la galerie de la salle Ménestrier font l'objet de petits travaux de réfection avec ajustage d'anciens rayons, pose de nouveaux rayons, remplacement de clous dorés par des clous ordinaires[390]… À Bordeaux, une lettre du bibliothécaire témoigne de l'urgente nécessité d'arranger les meubles pour les rendre utilisables. À l'un, il manque des rayons pour accueillir les volumes qu'il devrait contenir, à l'autre il faut modifier la construction[391].

Il existe un mobilier spécifique à la salle de lecture, mis à part les nombreuses armoires et boiseries vues ci-dessus.

392

[389] Charvet, *op. cit.*, p. 26.
[390] Devis de l'architecte en date du 9 octobre 1893 et lettre du Président de la Commission au Maire, en date du 17 février 1894, AML, 87 WP / 7 (Administration, 1877-1909).
[391] Lettre de Raymond Céleste au Maire, en date du 23 novembre 1891, AMB, Bordeaux 1314 R 4 (Transfert dans l'ancien couvent des Dominicains de la rue Mably, 1885-1891).
[392] Mobilier conservé à la BMC de Nîmes.

Droits d'auteur réservés. OU BY-NC-ND

Les catalogues sur fiches ne peuvent plus être rangés comme les registres, à la manière des livres, ils ont besoin d'un habitat spécifique, principalement les meubles à tiroirs, d'accès rapide et facile, sans vitres ni grilles.

C. Les mesures de protection

Les livres étaient emmagasinés dans de telles armoires par crainte des lecteurs c'est-à-dire d'un usage non autorisé, des vols, etc. Les bibliothécaires ne faisaient pas confiance au public, qui représentait une préoccupation supérieure à la bonne conservation des livres en eux-mêmes. Ainsi la question de la lumière et de la chaleur est très peu traitée : certains bibliothécaires ignoraient les effets désastreux du soleil et ont cru que la chaleur raisonnable aidait à la bonne conservation des livres, comme le montrent diverses sources notamment la notice sur la bibliothèque de Douai où l'auteur y décrit la salle de lecture et explique qu'elle est éclairée de 24 fenêtres qui laissent pénétrer la lumière et la chaleur « nécessaires à la conservation des livres[393] », d'où les nombreux livres au papier jauni.

Cette même notice nous informe qu'en 1803, de nombreux livres jonchaient le sol et rendaient le service difficile ce qui engendra la fermeture momentanée[394], mais cela révèle que la bibliothèque était déjà ouverte au public, que le soin des livres n'est pas prioritaire (les lecteurs devaient sans doute enjamber les tas au risque de les abîmer) et confirme que le chaos à cette période était des plus total.

En effet, les mesures de protection envisagées pour les livres étaient assez rudimentaires quand on voit l'impact des mauvaises conditions de conservation sur les livres. À Lyon, la bibliothèque a connu deux incendies, en 1834 et 1842[395], dont on ne connaît pas bien la portée, mais qui témoignent des dangers que courent les collections. Pourtant dès 1790, une instruction prescrit des mesures à observer pour assurer la bonne conservation des documents, comme l'éloignement des livres de l'humidité (mesure utopique s'il en est!) en les arrangeant de façon à ce qu'ils « soient éloignés d'un pied au moins, du mur et du plancher », qu'il « y ait entre les rangs une distance convenable pour la libre circulation de l'air[396] ». Mais comme nous l'avons vu, – ceux qui donnent les instructions ne sont pas au fait de l'actualité –, les dépôts qui sont devenus des bibliothèques municipales ne disposaient pas de beaucoup de place, aussi l'espace était compté et trop faible pour laisser respirer les livres. Les livres

[393] Dehaisnes Chrétien, *Notice sur la bibliothèque publique de Douai*, *op. cit.*, p. XXXIV.
[394] *Ibid.*, p. XVI.
[395] Charles E., *La grande bibliothèque de la ville de Lyon*, p. 24, cité dans Bergé Françoise, *op. cit.*, p. 19.
[396] L'instruction du 15 mai 1790, citée par Varry Dominique, *op. cit.*, p. 216.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

étaient soumis aux rigueurs de l'air, tantôt humide tantôt étouffant, parfaitement propice à l'apparition de moisissure. Les armoires étaient souvent collées contre le mur alors qu'un espace de 5 centimètres aurait été nécessaire vu l'humidité des murs. Les conditions météorologiques, dans des bâtiments anciens, ont eu parfois des conséquences dramatiques. Ainsi, en janvier 1901, le dégel a occasionné de sérieux dégâts à la Bibliothèque Historique de Paris et « les collections de la *Revue archéologique*, de la *Gazette des Beaux-Arts*, du *Bulletin monumental*, plusieurs autres, sont à peu près perdues. On estime à un millier le nombre de volumes plus ou moins atteints[397]. »

Quelques lecteurs considèrent par antagonisme que la place du livre n'est pas sur une étagère poussiéreuse et perchée mais qu'il vaut mieux « user les livres à force de les consulter que de les laisser pourrir sur les rayons[398] », comme s'il n'y avait pas de juste milieu entre la conservation et la consultation. Toutefois, il est vrai que la consultation permet d'une certaine façon aux livres de connaître une seconde vie puisque le fruit de leur lecture servira à créer d'autres livres ou à former leur esprit. Certains livres étaient parfois en trop mauvais état pour être consultés.

II. QUELS LIVRES EN SALLE DE LECTURE ?

A. Bref retour sur les moyens d'acquisition

1. Les saisies révolutionnaires

Les saisies révolutionnaires ont constitué le socle des premières collections municipales. La masse de ces collections était considérable, d'où les difficultés pour les loger. Ce qui est le plus étonnant, c'est que la majorité des livres saisis et intégrés aux collections publiques, provenaient de bibliothèques religieuses, celles-là mêmes qui étaient taxées d'obscurantisme[399], de vieillissement, d'inintérêt, etc. Dans certains cas, comme à Douai, une partie de ces confiscations étaient tellement peu considérées qu'elles furent vendues en masse, et que le bibliothécaire les qualifiaient de « capucinades et de misérables rapsodies propres à

[397] *L'éclair* du 10 janvier 1901, AVP, VM 82 2 (Construction et entretien des bâtiments publics. Hôtel Le Peletier de Saint-Fargeau, Bibliothèque Historique de la ville de Paris, 1896-1916).
[398] *Impartial de la Meurthe et des Vosges*, 4 octobre 1848, cité dans Lang Jack, Rossinot André, Nourissier François [et al.], *La bibliothèque municipale de Nancy, 1750-2000*, Nancy, Bialec S.A., 2000, p. 23.
[399] Alix Yves, Bertrand Anne-Marie, *Les bibliothèques*, Paris, La Découverte, 5° édition, 2015, p. 22.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

la beurrière[400] ». Même en 1868, alors que nombre d'acquisitions se sont ajoutées depuis les confiscations et que la ville n'a pas lésiné sur les ventes de ces livres confisqués, la théologie par exemple, représente encore environ un huitième des collections[401].

Les premiers fonds sont donc des collections essentiellement religieuses, comme à Bordeaux, qui comptabilise, avec le rassemblement de 13 bibliothèques de couvent et d'une bibliothèque de séminaire, près de 45 000 documents[402]. Les masses saisies sont donc colossales, sans oublier qu'elles ne concernent pas seulement les établissements religieux mais aussi les émigrés… Et d'après un état dressé par Monbalon, la bibliothèque, en 1812, possédait environ 105 129 volumes[403].

Ces fonds, quoique très orientés, constituent donc le socle de base des accroissements à venir.

2. Les dons, legs et envois ministériels : un accroissement à titre gratuit

Les dons et legs ne résultent pas du choix d'un bibliothécaire ou de la commission d'acquisition mais généralement, sans que ce soit systématique, d'un lecteur, qui souhaite se défaire à titre gratuit d'un livre qu'il a écrit ou qu'il possède, ou de d'une collection entière pour enrichir la bibliothèque, parce qu'il considère que ces documents trouvent leur place à la bibliothèque ou sans doute aussi qu'il n'en a plus utilité…, des raisons plus ou moins légitimes. Ces collections ne sont donc pas toujours adaptées aux besoins de la bibliothèque à tel moment ni à ses domaines de compétence. Elles reflètent généralement les goûts du donateur, et peuvent également être très disparates, touchant des sujets parfois très variés donc difficiles à classer, et parfois vieillies. De plus, il est souvent délicat pour le bibliothécaire de refuser un don et de le justifier auprès du donateur, surtout quand il s'agit d'une personnalité locale connue[404]. La bibliothèque manifestait alors sa reconnaissance en affichant sur un tableau, en salle de lecture, la liste des ouvrages donnés et des donateurs[405]. Toutefois, il serait inapproprié de généraliser surtout quand on voit la richesse de certains dons comme à la bibliothèque du Palais-des-Arts où des manuscrits très rares et curieux ont rejoint les fonds au cours de diverses donations[406]. Les dons se sont aussi, dans certains cas, avérés salutaires voire originels, comme pour la BHVP, complètement anéantie après l'incendie de 1871 et qui

[400] *Nouveau guide de l'étranger dans Douai*, L. Crépin éditeur, 1861, p. 151.
[401] Dehaisnes Chrétien, *op. cit.*, p. XXXV.
[402] Céleste Raymond, *Histoire de la bibliothèque de la ville de Bordeaux*, Bordeaux, Gounouilhou, 1892, p. 32.
[403] *Ibid.*, p. 71.
[404] Barnett Graham Keith, *op. cit.*, p. 174.
[405] Règlement pour la Bibliothèque publique de Lyon en date du 24 floréal an XI (14 mai 1803), art. 2, AML, 177 WP / 1 (Création et fonctionnement de la bibliothèque, 1792-1889).
[406] Charvet Léon, *op. cit*,, p. 33.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

ne doit sa reconstitution aussi rapide qu'à la générosité de lecteurs et chercheurs, à commencer par le nouveau bibliothécaire qui a fait don de sa bibliothèque ne comptant pas moins de 6000 ouvrages. En 1881, un autre accroissement massif vient compléter ce premier fonds avec la donation d'Alfred de Liesville de ses collections consacrées à l'histoire révolutionnaire et comprenant quelques milliers de livres, brochures et pièces[407].

Les bibliothécaires font parfois montre d'ingéniosité pour obtenir habilement le don d'une collection privée convoitée. Loin de subir les dons, ils peuvent les provoquer et cibler ce qui serait intéressant pour la bibliothèque, en flattant tel érudit assez âgé ou prêt à se dessaisir de sa collection mais sans savoir à qui la donner. Ainsi M. Prunelle, Maire de Lyon, ne ménage pas les manœuvres pour que la bibliothèque prenne possession de l'impressionnante collection d'estampes, constituée au fil de quarante années par M. Chatelain. Ce dernier finit pas en faire don, avec une contrepartie légère : une pension viagère[408] pour sa femme.

Les envois ministériels dus à la générosité de l'Etat ne sont pas toujours cohérents, quand la bibliothèque ne reçoit qu'une partie de la collection par exemple, le reste étant dispersé dans d'autres, mais globalement ce mode d'acquisition était très intéressant puisqu'il s'agissait de publications nouvelles, et variées, réparties dans les bibliothèques qui se montraient les plus intéressées, en se soumettant efficacement à la rédaction et à l'envoi du catalogue, par exemple. Le statut de la bibliothèque ainsi que l'influence et l'activité du bibliothécaire y étaient pour beaucoup. L'état de la bibliothèque de la ville de Lyon pour l'année 1805 témoigne de la générosité du ministère – ou plutôt ici du ministre qui a des affinités avec la ville – qui représente la plus grande part des acquisitions. De même à Toulouse, pour l'année 1899, sur 2 176 acquisitions, 1 597 proviennent du Ministère[409].

Les acquisitions à titre gratuit sont, au moins pendant la première moitié du siècle, les sources principales d'accroissement, complétées par des achats.

3. Les achats

Les achats au début du XIX[e] siècle sont laissés à la discrétion des bibliothécaires qui décident théoriquement en fonction des besoins, mais qui satisfaisaient plutôt leur goût du

[407] Surirey de Saint-Rémy Henry (de), *op. cit.*, p. 12.
[408] Rapport de Charvet au conseil municipal, cité dans Charvet, *op. cit.*, p. 18.
[409] Rapport annuel de la bibliothèque de Toulouse pour l'année 1899, cité dans Jean-Claude FAUR, « La bibliothèque municipale de Toulouse au XIX[e] siècle », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1975, n° 12, pp. 551-557.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

luxe avec des éditions très belles qu'ils ne pouvaient même pas communiquer aux lecteurs. Ils sont financés par les subventions, légères, accordées par la mairie, et par l'argent perçu avec la vente des doubles. La liste des derniers achats était souvent affichée à l'extérieur de la bibliothèque ou dans la salle de lecture, pour attirer les lecteurs et présenter ses nouveautés. Plus tard, les achats dépendent des comités d'inspection ou d'achats, créés avec l'ordonnance du 22 février 1839[410], qui valident lors de leurs réunions l'achat des ouvrages qu'ils jugent utiles à l'enrichissement de la bibliothèque, pas toujours ceux proposés par le bibliothécaire. Ces comités, d'où les bibliothécaires sont parfois écartés, composés de notables, ne perçoivent pas toujours le besoin qu'éprouvent les plus humbles à bénéficier de livres adaptés, et qu'essaient de faire valoir les bibliothécaires, à mesure qu'on avance dans le temps. En outre, les acquisitions sont freinées par le manque de place – les livres inutilisés en occupent une grande partie –, et par la pauvreté de moyens, de 1 000 à 2 000 francs par an dans une ville moyenne à la fin du XIX^{e} siècle[411], mais 50 000 pour la Bibliothèque Historique en 1872[412], et 6 700 pour le Palais-des-Arts 30 ans plus tôt, dont 300 pour les acquisitions[413], allocation bien inférieure pourtant à celle de la bibliothèque du Collège. À en croire un article sur la bibliothèque de Bordeaux paru en 1876, cette dernière dirigeait ses acquisitions de manière très intelligente malgré la modicité du budget dont elle bénéficiait et qui, encore une fois, empêche les bibliothèques de fournir d'excellents résultats.

Ce faible soutien des villes prive les bibliothèques de la possibilité d'actualiser leurs collections imprimées avec les publications et périodiques scientifiques et techniques produits récemment, qui se trouvent hors de portée de leurs moyens[414], et est en partie à l'origine de l'obsolescence des collections.

B. Donc des collections globalement peu adaptées et/ou incomplètes

Si les collections des bibliothèques municipales, qui proviennent en grande partie de communautés religieuses, composées essentiellement d'ouvrages d'histoire et de théologie, paraissaient déjà hétéroclites et désuètes lors de leur création, la situation est encore plus

[410] Varry Dominique, *op. cit.*, p. 590.
[411] *Ibid.*, p. 209.
[412] Rapport sur la Bibliothèque Historique de la ville de Paris, en date de juin 1872, AVP, 3574 W 1, (Statuts et réglementation : rapports, correspondance, publication officielle. Commission de surveillance de la bibliothèque (1872-1889).
[413] Monfalcon Jean-Baptiste, *Catalogue par ordre alphabétique des bibliothèques du Palais des Arts à Lyon*, Perrin, 1844, p. XVIII.
[414] Varry Dominique, *op. cit.*, p. 209.

Droits d'auteur réservés. OU BY-NC-ND

préoccupante plus tard, parce que les livres scientifiques et d'actualité ne sont pas renouvelés et qu'ils périment vite. Ces collections, que ce soient des manuels médicaux dépassés ou autres, dépourvues d'à propos, n'ont donc d'intérêt que pour les érudits[415]. Le rapport introductif de l'ordonnance de 1839 constate également le recul des bibliothèques (pour les villes qui avaient déjà des bibliothèques) qui étaient, en 1792, « pourvu[e]s des plus récents et des meilleurs ouvrages en tous genres ». Le public se plaint de l'éloignement des connaissances européennes, comme il l'était en 1789[416]. Augustin Mathias, de même, déplore l'absence d'ouvrages adaptés à un public courant, qui émane du monde de l'industrie, et qui a soif de savoir. Les collections ne sont pas pauvres en soi, puisqu'elles regorgent de livres anciens et précieux, mais inadaptées si on veut élargir le public, et stagnantes.

« En vain irait-on demander aux bibliothèques des villes qui comptent vingt, trente, quarante, cent mille volumes, un traité relatif à l'art de l'ingénieur […] la science du jour, […] les ouvrages récents sur les applications soit en physique, chimie, mécanique ou technologie ; et sur cette science agricole que tout le monde considère aujourd'hui comme l'un des premiers éléments de la richesse nationale, on n'en trouvera pas[417] ! »

Il semble aussi que certains bibliothécaires se servent du crédit alloué au budget pour satisfaire leurs désirs personnels au lieu de penser au lecteur, comme le sous-entend Aimé Vingtrinier. Depuis que la Commission des bibliothèques en a reçu la gestion et le pouvoir, « il a été interdit au bibliothécaire de continuer à suivre sa voie dangereuse et les ouvrages de haut savoir en chinois, en anglais ou en allemand ont repris, dans les achats, la place que leurs confrères démocratiques avaient usurpée[418]. »

Le Dr Montfalcon, bibliothécaire adjoint à partir de 1841 et conservateur de la bibliothèque de Lyon à partir de 1847 jusqu'à sa mort en 1874, scientifique, est lui-même étonné du peu de livres scientifiques et de l'incomplétude des collections de la bibliothèque du Palais-des-Arts, censée être dédiée aux arts et aux sciences et créée avec la mise en commun de plusieurs bibliothèques scientifiques de sociétés savantes, pour offrir au public ces trésors. Il mène donc une politique de grands achats pour moderniser les collections[419].

À Bordeaux, en 1874, les collections sont réparties comme suit[420] :

---

[415] Varry Dominique, *op. cit.*, p. 195.
[416] Robert U., dans Varry Dominique, *op. cit.*, p. 596.
[417] Mathias A., *De la nécessité de créer des bibliothèques scientifiques industrielles ou au moins d'ajouter aux bibliothèques publiques une division des sciences appliquées*, Librairie scientifique-intellectuelle, Paris, 1848, p. 18, cité dans Varry Dominique, *op. cit.*, p. 195-196.
[418] Vingtrinier Aimé, « Lyon qui lit », in *Fantaisies lyonnaises*, Lyon, chez les principaux libraires, 1882, p. 100-125, cité dans Delavenne Magali, *op. cit.*, p. 117.
[419] Fraisse Charles, *Notice sur la bibliothèque du Palais-des-Arts de Lyon,* extraite de son discours de réception prononcé à l'académie de Lyon, le 18 mars 1851, Léon Boitel Impr.
[420] Rapport du bibliothécaire de la ville de Bordeaux à Monsieur l'Inspecteur Général, en date du 22 juin 1874, AMB, Bordeaux 1304 R 1 (Bibliothèque municipale : rapports d'activité, 1874-1933).

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

Histoire	45000
Sciences et arts	40000
Théologie	28000
Belles-Lettres	22000
Jurisprudence	12000
Musique	3000
Doubles	7500
Manuscrits	1500

Le fonds d'histoire est pertinent et cohérent puisque que c'est le domaine le plus consulté. En revanche, le fonds de théologie, qui passe en nombre avant les belles-lettres et la jurisprudence, interpelle puisqu'il est celui qui attire le moins. Ces ouvrages de théologie sont tellement ignorés des lecteurs, que dans un des projets de déménagement de la bibliothèque, est évoquée l'idée de reléguer ces ouvrages au grenier[421]. C'est dire aussi le peu d'intérêt que ces livres représentent à leurs yeux d'un point de vue patrimonial et historique ! En effet, la notion de valorisation est alors presque inexistante.

Ces grandes lacunes provoquent le désappointement voire l'ire des lecteurs, qui ne se sentent pas pris au sérieux.

1. Le mécontentement des lecteurs

Le manque de cohérence et d'à propos de ces collections encouragent les lecteurs à se plaindre de cette situation. Ils demandent des livres utiles pour les moins instruits comme des ouvrages de vulgarisation scientifique, technique, économique et politique. Une lettre d'un lecteur, M. Messent, s'étonne que la bibliothèque de Bordeaux ne dispose pas de livres récents de médecine et autres[422]. Les lecteurs critiquent aussi la politique d'acquisition somptuaire et déplacée. Ainsi, l'article de Chanliaux dans *La Gaule*, dénonce cet état de fait :

« Au lieu d'acheter des livres utiles, les œuvres de nos grands écrivains, Lamartine, qui mêmes ne sont pas à la bibliothèque et des collections de cartes, on achète des Gryphes.

[421] Projet de construction et de transfert de la bibliothèque sur la place Saint-André, 1877, AMB, Bordeaux 1314 R 3 (Projet de construction sur la place Saint-André, 1877).
[422] Lettre de M. de Messent (lecteur) au Maire en date du 2 décembre 1865, AMB, Bordeaux 1302 R 2 (Bibliothèque municipale, correspondance générale, 1860-1869).

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

Cassini n'y est pas, ni l'État-major, ni les cartes détaillées des provinces, pas plus que les revues littéraires, scientifiques, agricoles. […] On en possède des centaines qu'on ne lit pas et qu'on ne consulte jamais et qu'on ne regarde point[423]. »

Il s'insurge ici non seulement contre l'absence des ouvrages utiles et précis mais aussi contre l'idéal conservatoire de la première moitié du XIX^{e} siècle, qui ne parvient pas à concilier conservation et modernisation. Chanliaux suppose que le premier empêche le second. Mais il ne faut pas perdre de vue que la production religieuse reste encore majoritaire[424] et que le déséquilibre des collections n'est qu'un reflet de la disproportion éditoriale, qui ne correspond plus ou pas encore aux nouvelles attentes des lecteurs, d'où leur éloignement des salles de lecture.

2. L'éloignement du public des bibliothèques municipales

Le retard des grandes bibliothèques sur une partie du courant éditorial a détourné pendant plusieurs décennies le public d'avant-garde et assoiffé de nouvelles connaissances, très peu représentées dans ces collections. La bibliothèque du Palais-des-Arts par exemple, qui aurait dû être bien achalandée en ouvrages de sciences et d'art, était « dépourvue à peu près complètement de traités scientifiques, modernes surtout[425] ». Ce n'est que quand les bibliothécaires ont pris conscience de cette immense lacune et y ont pourvue, que les bibliothèques ont vu leur taux de fréquentation et de lecture augmenter. Les bibliothécaires, comme nous l'avons vu, étaient très critiques à l'égard des ouvrages nouveaux, que ce soient les romans ou la littérature contemporaine. Ils attendaient qu'ils fassent leurs preuves et se réfugiaient dans les grandes collections, les travaux d'érudits, et les œuvres des meilleurs écrivains qu'ils considéraient comme des valeurs sûres, sans prêter attention aux aspirations nouvelles de leur public qui allait donc chercher ce qu'il voulait dans les cabinets de lecture[426].

Les collections conservées dans une bibliothèque sélectionnent par défaut les lecteurs ; l'absence de romans, de manuels pratiques ou autres, les pousse vers les bibliothèques qui les possèdent, au détriment des bibliothèques municipales, lacunes soulignées dans un discours plus ou moins assumé.

---

[423] Chanliaux, M., *La Gaule*, « Les bibliothèques publiques de Lyon », en date du 30 novembre 1885, AML, 87 WP / 8 (Fonctionnement, 1869-1912 : correspondance, états divers, ampliation d'arrêtés), cité dans Delavenne Magali, *op. cit.*, p. 113.
[424] Bailly, *Notice historique sur les bibliothèques anciennes et modernes*, *op. cit.*
[425] Lettre de Monfalcon au Maire de Lyon, en date du 28 juillet 1841, ADR. T 29, cité dans Bergé Françoise, *op. cit.*, p. 49.
[426] Collombet F. Z., 1841, cité dans Boitel p. 305 et Bergé Françoise, *op. cit.*, p. 50.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

3. *Un discours ambigu et contradictoire*

La volonté de diversifier les collections pour élargir le public se heurte au désir d'écarter les ouvrages trop récents et surtout les romans pour éloigner les mauvais lecteurs. Au XIX^e^ siècle, les bibliothèques municipales sont plutôt des lieux d'étude, lieux privilégiés des érudits. Les collections évoluent peu à peu pour fournir des ouvrages plus actuels, et même aux publics les moins érudits, mais la place de la lecture de distraction reste faible. Les bibliothécaires n'acceptent pas la conception de divertissement de la bibliothèque, qui demeure avant tout un lieu d'instruction, qui offre peu d'ouvrages dédiés à la distraction et est réticente à l'égard du public qui ne s'adonne qu'à ce genre de lectures. L'esprit se forme avec de bons livres, l'idée de toucher à tout et de se faire son propre jugement est encore trop révolutionnaire. La lecture est considérée certes comme une activité moralisante mais elle peut devenir subversive avec de mauvais livres. Les effets sont jugés plus néfastes et plus pernicieux sur les classes défavorisées ; de telles lectures encourageraient leur paresse, les détourneraient de leur travail, et comme leurs esprits sont plus démunis, ils se laisseraient amadouer. En somme, il n'y a pas vraiment de mauvais livres mais plutôt des mauvais lecteurs, (identifiés dans le chapitre précédent), pour lesquels certains livres peuvent s'avérer dangereux[427], d'où le tri que les bibliothécaires font : tous les livres ne sont pas confiés à tous les lecteurs, comme nous le verrons plus bas.

On peut observer cependant que l'instruction sert de « prétexte » pour demander l'extension des heures d'ouverture. Ainsi M. Meunier explique que la lecture représenterait pour les nouvelles couches « une occupation saine et utile, qui aurait l'avantage d'être à la fois économique, agréable et surtout instructive pour beaucoup[428] ». La réflexion paraît logique et évidente mais en fait elle est assez progressiste pour l'époque. Il faut essayer d'allier l'utile à l'agréable, mais le plaisir de lire reste subordonné à l'utilité, une spécialité des bibliothèques municipales.

4. *Politique de spécialisation*

Les bibliothèques sont souvent spécialisées soit dès leur origine comme la Bibliothèque Historique de la ville de Paris, spécialisée comme son nom l'indique en histoire, soit en sus des autres collections, en fonction de l'histoire et de la culture de la région. Mais

[427] Richter Noé, *Introduction à la lecture publique*, *op. cit.*, p. 18.
[428] Lettre de M. Meunier au Maire de Lyon, en date du 14 février 1906, AML, 87 WP / 1 (Fonctionnement : 1809-1909), cité dans Delavenne Magali, *op. cit.*, p. 114.

Droits d'auteur réservés. OU BY-NC-ND

même à la Bibliothèque Historique, les spécialités recherchées par la bibliothèque, et le plus consultées par « les érudits ou les archéologues, n'excluent pas les ouvrages de science et de littérature générales, utiles au plus grand nombre des lecteurs[429] ». Le conservateur de la bibliothèque de Bordeaux estime par exemple que sa bibliothèque mérite d'être aussi complète que possible dans les sujets relatifs à l'histoire de la Guyenne et du Sud-Ouest, aux faits scientifiques locaux, à l'histoire littéraire et scientifique de la région, à la culture et au commerce du vin, sujets qui touchent davantage les lecteurs. Et si ces sujets sont susceptibles d'intéresser prioritairement les lecteurs, le conservateur souhaite combler les autres désirs des lecteurs[430]. Une telle politique peut malgré tout créer des manques dans les domaines non spécialisés et laissés plus ou moins à l'abandon, surtout si le budget n'est pas assez important pour couvrir les deux. Mais ce qui compte, même si elles sont parfois inaudibles ou invisibles, ce sont les tentatives de satisfaire le lecteur.

C. Des efforts pour satisfaire les lecteurs

Si certains bibliothécaires restent très conservateurs et refusent l'évolution de leur bibliothèque, comme Cantinelli à bien des égards, la tendance générale est à la vulgarisation, avec une prise de conscience des bibliothécaires, comme Dezeimeris qui s'attache à agréer leurs demandes, que leur politique d'acquisition et le contenu de leurs collections ne peuvent satisfaire tous les lectorats. Aussi ils essaient d'imposer leur opinion auprès des Comités d'achat pour satisfaire ces publics désavantagés et désireux de développer leurs connaissances, et diversifier les achats. Au lieu de consacrer des sommes rocambolesques à des éditions de luxe qu'ils ne permettront pas de toute façon aux lecteurs de lire, les crédits sont désormais employés à l'acquisition d'ouvrages de vulgarisation, d'actualité et de culture générale, adaptés à tous.

Dans une lettre de l'inspecteur des bibliothèques au Maire de Lyon qui rend bien compte de cette évolution, même vis-à-vis de la fiction, le premier explique au second les choix qui résultent de cette volonté de satisfaire la soif de lecture du public nouveau :

« C'est pour eux que nos collections s'enrichissent de livres de voyages, de fiction scientifique, de nouveauté littéraire en tous genres… On voudrait pouvoir y ajouter le *Magasin Pittoresque* qui est journellement demandé et que même Baudrillart, inspecteur

[429] *Journal Officiel de la République française*, en date du vendredi 6 Octobre 1871, AVP, 3574 W 1, (Statuts et réglementation : rapports, correspondance, publication officielle. Commission de surveillance de la bibliothèque (1872-1889).

[430] Rapport au Maire pour le Ministre de l'instruction publique, en date du 17 Mai 1887, AMB, Bordeaux 1304 R 2 (Rapports annuels, 1877-1933).

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

général des bibliothèques, considère comme un élément indispensable de toute collection publique et dont la Commission des bibliothèques a constamment repoussé l'acquisition sous j'ignore quel prétexte », mais qui demeure pour ces lecteurs « un moyen de distraction honnête et d'étude facile[431] ».

Quelques années plus tard, en 1891, le Conseil municipal de Lyon demande l'acquisition « d'ouvrages modernes présentant un caractère d'actualité », principalement à propos de l'économie sociale[432], qui devaient être très prisés.

Sans s'arrêter seulement à la fiction, les ouvriers et les employés réclament également des ouvrages de science élémentaire, industrielle, des manuels d'histoire de géographie, des dictionnaires… à l'intention desquels la bibliothèque les a acquis[433], bien que les crédits pour le faire pleinement soient insuffisants[434]. Ce n'est qu'à la fin du XIX^{e} siècle ou au début du XX^{e} siècle que les romans apparurent dans les bibliothèques municipales, avec des auteurs emblématiques, à la mode, dont certains sont encore très connus aujourd'hui : J. Verne, Dumas, G. Sand[435].

Pour essayer de combler les attentes des lecteurs, les bibliothèques avaient des systèmes différents pour remédier à ces lacunes. Tantôt un registre était à disposition des lecteurs dans la salle de lecture pour qu'ils y inscrivent le titre et le nom de l'auteur du livre non trouvé[436], tantôt elles attendaient qu'une demande identique fut formulée par 10 personnes[437] pour la considérer comme recevable. Ensuite tout était discuté lors des réunions de la Commission. À Bordeaux, la bibliothèque affirme avoir pris les *desiderata* de ses lecteurs en grande considération dans les achats à faire[438] et en 1893, la bibliothèque, après avoir considéré les demandes inscrites par les lecteurs sur ces registres mis à leur disposition, s'est efforcée de combler ces lacunes et a choisi « des ouvrages de chimie agricole et industrielle, de physique, d'électricité pratique, de viticulture, d'histoire de l'art[439] ».

---

[431] Lettre de l'inspecteur des bibliothèques au Maire de Lyon, en date du 12 mars 1884, AML, 177 WP / 2 (Fonctionnement et règlement intérieur : 1838-1941), cité dans Delavenne Magali, *op. cit.*, p. 117.
[432] Extrait des délibérations de Conseil Municipal en date du 13 février 1891, AML, 177 WP / 4 (Fonctionnement, 1904-1916 : copies de lettres), cité dans Delavenne Magali, *op. cit.*
[433] Vingtrinier Aimé, *Fantaisies lyonnaises*, *op. cit.*, p. 102.
[434] Lettre du D^{r} Saint-Léger au Maire de Lyon, en date du 2 février 1883, AML. R. 23 bis. 170. R. 5, citée dans Bergé Françoise, *op. cit.*, p. 72.
[435] Lettre du bibliothécaire au Maire de Lyon, en date du 29 juin 1914, AML, 23-bis. 170 R 5, cité dans Bergé Françoise, *op. cit.*, p. 72.
[436] Règlement de la bibliothèque de Lyon, en date du 1er octobre 1885, art. 8, AML, 177 WP / 2 (Fonctionnement et règlement intérieur : 1838-1941) ; Lettre au Maire du président de la commission, Lyon, en date du 31 mai 1891, AML, 87 WP / 6 (Administration : personnel, gestion du personnel, réglementation).
[437] Bergé Françoise, *op. cit.*, p. 20.
[438] Rapport annuel au Maire, de Dezeimeris, en date du 31 Mars 1889 (pour l'année 1888), AMB, Bordeaux 1304 R 2 (Rapports annuels, 1877-1933).
[439] Rapport sur le service de la Bibliothèque pendant l'année 1893, en date du 5 juillet 1894, AMB, Bordeaux 1304 R 2 (Rapports annuels, 1877-1933).

Droits d'auteur réservés. OU BY-NC-ND

L'ouverture d'un public d'érudits vers un public plus diversifié, dont la tendance est générale à la fin du XIX[e] siècle, se caractérise par des conditions d'accueil différentes, des heures d'ouverture plus larges, comme nous l'avons étudié dans les chapitres précédents et aussi par un changement dans le choix des livres. La bibliothèque de Compiègne ne fait pas exception et un compte-rendu d'une réunion de la Commission du 17 février 1898 témoigne clairement de cette évolution et de cette prise de conscience :

« La commission a cherché depuis plus de vingt ans à augmenter le fonds de livres sérieux de la bibliothèque en employant le crédit des acquisitions à se procurer des ouvrages d'histoire contemporaine, d'histoire régionale, d'histoire littéraire, des livres de géographie et des œuvres de littératures d'auteurs contemporains justement réputés[440]. »

On ne cherche plus à constituer des bibliothèques pour les érudits ni à concurrencer les bibliothèques populaires, mais à trouver un équilibre pour satisfaire les différents types de lecteurs. Ainsi la bibliothèque de Bordeaux estime qu'une bibliothèque municipale devait pouvoir proposer des ouvrages destinés « non seulement aux savants et aux lettrés mais aussi aux contribuables désireux de se perfectionner dans leur art ou de se renseigner sur les affaires qui les intéressent à divers titres[441] », sans préjugés sur leur condition ni leur niveau intellectuel.

Il ne faut pas non plus en oublier les chercheurs, érudits, étudiants, qui restent sans doute le lectorat majoritaire, mais évidemment, eux aussi souhaitent avoir à leur disposition des ouvrages utiles, aussi la bibliothèque municipale de Compiègne s'est approvisionnée, comme d'une denrée rare, en « ouvrages pouvant rendre des services[442] ».

Enfin, les nombreux abonnements souscrits par les bibliothèques à différents organes de presse, sont à la fois la marque d'une évolution du monde de l'écrit qui infuse peu à peu ces bibliothèques, et de la volonté de combler les nouvelles attentes des lecteurs. En effet, nombre de journaux diffusent des romans en feuilleton, lectures très appréciées. L'acceptation et la généralisation de la presse sanctionnent et accompagnent la vulgarisation et l'alphabétisation massive, l'encouragent même, et cohabitent pourtant avec le sourd refus de la littérature « vulgaire ». La presse publie également des périodiques scientifiques, historiques, littéraires qui sont tout à fait honorables, et renouvellent, à faible coût, les contenus. Ainsi, la bibliothèque de Lyon renouvelle en 1914 une soixantaine d'abonnements

[440] Lenoir Juliette (dir.), *Une bibliothèque en France : histoire de la bibliothèque municipale de Compiègne. 1806-2007*, Compiègne, Société historique de Compiègne, 2007, pp. 41-42.
[441] Rapport sur le service de la Bibliothèque pendant l'année 1893, en date du 5 juillet 1894, AMB, Bordeaux 1304 R 2 (Rapports annuels, 1877-1933).
[442] Lenoir Juliette, *op. cit.*, p. 42.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

aux revues les plus variées[443] et un peu plus tôt, en 1908, Cantinelli annonce sa souscription à « sept abonnements à *L'art et les Artistes* », pour donner satisfaction aux nombreuses demandes du public et à l'instant désir du préfet[444] qui peut également appuyer une sollicitation.

D. Les livres demandés par les lecteurs en salle de lecture

Quand les rapports sur le service de la bibliothèque sont précis, nous pouvons savoir combien de livres étaient consultés sur place, et ils sont parfois même classés par sujet. Ces statistiques, très importantes, mais trop peu nombreuses, indiquent les ouvrages les plus demandés et éclairent sur les goûts des lecteurs. Ce qui peut être trompeur, c'est que l'on ne voit que les ouvrages consultés et non ceux recherchés et demandés, qui n'apparaissent pas dans le catalogue si la bibliothèque ne les possède pas bien qu'elle essaie d'être la plus complète possible. On ne peut donc pas systématiser mais identifier une tendance, un attrait dominant pour tel ou tel sujet.

Au début du XIX^{e} siècle, les bibliothécaires étaient trop préoccupés par le rangement de leurs livres et la rédaction du catalogage pour établir ce genre de rapports, mais il en reste quelques-uns à partir des années 1860. À la Grande bibliothèque de Lyon, le nombre de livres consultés sur place par an a augmenté de plus de 8 000 volumes en 7 ans comme le montre le tableau ci-dessous, mais la progression n'a pas été régulière. Le nombre de consultations a diminué d'environ 2 660 en 1909 par rapport à 1906. La croissance est néanmoins incomparable avec les chiffres que nous possédons pour 1883, par exemple.

Nombre de volumes consultés par an à la bibliothèque de Lyon.

Année	1902	1903	1904	1905	1906	1907	1908	1909
Nombre de vol.	41110	44410	52209	52398	52525[445]	50265	47638[446]	49866[447]

[443] Lettre du bibliothécaire au Maire de Lyon, en date du 27 juin 1914, AML, 23 BIS. 170 R 5, cité dans Bergé Françoise, *op. cit.*, p. 72.
[444] Lettre de Cantinelli, en date du 19 décembre 1908, AML, 177 WP / 7 (Fonctionnement : courrier, 1907-1912).
[445] Rapport sur la bibliothèque de la ville de Lyon, en date du 02 mai 1904, AML, 177 WP / 4 (Fonctionnement, 1904-1916 : copies de lettres).
[446] Rapport de Cantinelli pour l'année 1908, en date du 11 janvier 1909, AML, 177 WP / 7 (Fonctionnement : courrier, 1907-1912).
[447] Rapport de Cantinelli pour l'année 1908, AML, 177 WP / 9 (Fonctionnement, 1909-1911).

Droits d'auteur réservés. OU BY-NC-ND

En 1883, la bibliothèque de Lyon, malgré sa haute fréquentation pour l'époque, enregistre un faible taux de consultation.

Taux de consultation en 1883 à la bibliothèque de Lyon[448].

Sciences physiques	Beaux-arts	Sciences médicales	Littérature	Géographie	Histoire	Sciences industrielles	Dictionnaires	Sciences mathématiques	Romans	Sciences morales	Total
2912	2790	1643	1646	1020	1010	996	824	495	156	112	13604

À titre de comparaison, l'année 1908 à Lyon, a plus que triplé le taux de consultation depuis 1883. Les sciences, si l'on additionne les diverses branches de 1883, ont peu augmenté, les beaux-arts ont multiplié presque par 13. La géographie a diminué par deux, l'histoire a augmenté par 7,5 ; les romans ont explosé en multipliant par 97,5. Les centres d'intérêt des lecteurs ont donc évolué.

Taux de consultation en 1908 à la bibliothèque de Lyon[449].

Littérature	Philosophie	Histoire	Géographie	Beaux-Arts	Sciences	Droit	Théâtre Roman	Références	Périodiques	Total
2142	304	7656 (sic) mais 7649	438	218	5620	312	15210	7106	8189 (sic) mais 8239	47638

Pour l'année 1908, le bibliothécaire constate l'amélioration de la qualité des lectures, les romans ne représentent pas plus de 30%, et les sciences, 12% dans une bibliothèque plus historique, ce qui montre la soif des lecteurs, dans ce domaine[450]. Pour avoir un ordre de grandeur du nombre de livres consultés par séance, en 1904, le chiffre moyen s'élève en 1904 à 183 (156 en 1903)[451]. À partir de 1913, la Grande bibliothèque et la bibliothèque du

[448] Lettre du Dr Saint-Lager à l'Inspecteur, en date du 31 décembre 1883, cité dans Bergé Françoise, *op. cit.*, p. 72.
[449] Lettre de Cantinelli, en date du 11 janvier 1809, dans laquelle il communique dans un tableau, résumé ici, par mois, le nombre et la qualité des ouvrages lus à la Grande Bibliothèque, pour l'année 1908, AML, 177 WP / 7 (Fonctionnement : courrier, 1907-1912).
[450] Rapport de Cantinelli pour l'année 1908, en date du 11 janvier 1909, AML, 177 WP / 7 (Fonctionnement : courrier, 1907-1912).
[451] Etat mensuel comparatif, 1903-1904, AML, 177 WP / 4 (Fonctionnement, 1904-1916 : copies de lettres).

Droits d'auteur réservés. OU BY-NC-ND

Palais-des-Arts ont été rassemblées, donc le nombre de consultations a considérablement augmenté (63 500)[452], mais comme on ne connaissait pas celui de la bibliothèque du Palais-des-Arts avant la réunion, on ne peut pas situer cet accroissement.

À Bordeaux, pour une périodicité légèrement décalée, la bibliothèque n'a pas beaucoup accru le nombre de ses consultations sur place et accuse elle aussi un recul de la progression avant de se redévelopper. La différence de croissance entre les villes peut être due au prêt de livres, accordé plus ou moins facilement, qui modifie beaucoup le taux de consultation sur place.

Taux de consultation par année, à la bibliothèque de Bordeaux.

Année	1863	1864	1892	1893	1897	1901	1904	1907
Nombre de livres	8276[453]	8656[454]	19103	19311[455]	24505[456]	18485[457]	20557 (le total de 3 trimes-tres seule-ment)[458]	20838[459]

Le nombre des ouvrages communiqués en 1893 a été plus important alors que le nombre de lecteurs avait diminué[460]. Et l'année 1904 a été excellente puisque les chiffres sont importants alors que le nombre de livres correspond au total de 3 trimestres seulement.

[452] Rapport de la bibliothèque de la ville de Lyon, pour l'année 1913, AML, 177 WP / 12 (Fonctionnement, 1912-1916).
[453] Nombre et nature des ouvrages consultés en 1864 / 1863, AMB, Bordeaux 1303 R 1 (Bibliothèque municipale, règlements et rapports, 1806-1950).
[454] Nombre et nature des ouvrages consultés en 1864 / 1863, AMB, Bordeaux 1303 R 1 (Bibliothèque municipale, règlements et rapports, 1806-1950).
[455] Rapport sur le service de la Bibliothèque pendant l'année 1893, en date du 5 juillet 1894, AMB, Bordeaux 1304 R 2 (Rapports annuels, 1877-1933).
[456] Rapport annuel sur le service de la Bibliothèque pour l'année 1897, AMB, Bordeaux 1304 R 2 (Rapports annuels, 1877-1933).
[457] Rapports trimestriels du 20 janvier 1902, du 15 octobre 1901, du 29 juillet 1901, du 19 avril 1901 pour l'année 1901, AMB, Bordeaux 1304 R 1 (Bibliothèque municipale : rapports d'activité, 1874-1933).
[458] Rapports trimestriels du 23 janvier 1905, du 22 juillet 1904, du 25 avril 1904, AMB, Bordeaux 1304 R 1 (Bibliothèque municipale : rapports d'activité, 1874-1933).
[459] Rapports trimestriels du 18 janvier 1908, d'octobre 1907, du 29 juillet 1907, du 27 avril 1907 pour l'année 1907, AMB, Bordeaux 1304 R 1 (Bibliothèque municipale : rapports d'activité, 1874-1933).
[460] Rapport sur le service de la Bibliothèque pendant l'année 1893, en date du 5 juillet 1894, AMB, Bordeaux 1304 R 2 (Rapports annuels, 1877-1933).

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

Nombre et nature des ouvrages consultés en 1863-1864 à la bibliothèque de Bordeaux[461].

Sujet	Belles-Lettres	Sciences et arts	Histoire	Jurisprudence	Théologie	Musique
1863	1683	2118	3584	506	179	206
1864	1774	2300	3597	539	222	224

Ce que les bibliothèques conservent n'a pas d'intérêt en soi, l'intérêt ne naît qu'à partir du moment où l'on sait que ces livres étaient consultés… De plus, les collections ont beau être très variées et toucher tous les sujets, si elles n'intéressent pas, elles ne servent à rien, d'autant plus qu'il n'y a pas encore de valorisation. Les collections de la bibliothèque de Lyon par exemple, étaient très complètes (historiens de tous les temps, philosophes anciens et modernes, littérature, jurisprudence, poésie, théologie[462]) mais elles ne répondaient pas vraiment aux attentes. Certaines informations sont glissées incidemment ici ou là dans des rapports. À Versailles, le bibliothécaire Huot, dans une demande listée d'acquisition de livres, présente aussi les livres les plus lus, principalement des ouvrages scientifiques ou de géographie, qui montre la soif du public pour la nouveauté et les découvertes, déjà visible dans un rapport précédent, et qui reflète aussi une tendance générale[463].

Finalement, être une bonne bibliothèque, c'est moins avoir beaucoup de livres très divers qu'être capable de s'adapter à son public et de pouvoir lui offrir ce qu'il demande. Les conditions de lecture restent toutefois étroites.

[461] Nombre et nature des ouvrages consultés en 1863-1864, AMB, Bordeaux 1303 R 1 (Bibliothèque municipale, règlements et rapports, 1806-1950).
[462] Boitel, *Lyon ancien et moderne*, p. 305, Monfalcon, *Annales de la ville de Lyon*, p. 81, cités par Bergé Françoise, *op. cit.*, p. 48.
[463] Archives de la BM de Versailles. Administration et fonctionnement. « Liste de livres à acheter pour la bibliothèque de Versailles sur un crédit qui s'élève à 850 francs. », citées dans Haegele Vincent, *op. cit.*, p. 48.

Droits d'auteur réservés. OU BY-NC-ND

III. Conditions de lecture en salle de lecture

A. Conditions d'accès aux livres

1. Le libre accès aux rayons

En effet il existe plusieurs statuts de livres, si l'on peut dire, ceux qui sont parfois totalement hors de la salle de lecture, ceux qui sont dans la salle de lecture donc tout autour des lecteurs, mais inaccessibles parce qu'ils n'ont pas le droit de se servir eux-mêmes directement et ceux (usuels, ouvrages de référence ou principales bibliographies[464]) qui, dans certaines bibliothèques, sont disposés dans des armoires spéciales, en libre accès près des tables de consultation ou sur des rayons adossés aux murs, que ce soit dans les salles de travail ou les salles de lecture. À Lyon par exemple, les ouvrages encyclopédiques et bibliographiques courants sont déposés dans la même armoire – à la disposition du public – que les catalogues[465]. Et à la BHVP, Marcel Poëte[466] a constitué une importante série d'usuels et outils de travail (dictionnaires, répertoires en tout genre et sur tous les sujets, revues et publications périodiques, et mémoires des sociétés savantes…), mis à la disposition des lecteurs dans les salles de travail et de lecture, notamment dans la salle Sauval[467], présentés dans un classement très similaire à celui de Brunet[468].

« Les FICHIERS et les PERIODIQUES, qui sont à sa disposition [du public] dans la salle des catalogues et dans celle des périodiques, peuvent être également consultés sans formalité[469] », ce qui simplifie et accélère considérablement l'accès aux documents.

Pour les autres livres, le lecteur ne peut se satisfaire lui-même, il n'a pas le droit de se servir lui-même sur les tablettes[470], le distributeur ou le bibliothécaire en est l'intermédiaire obligatoire. L'interdiction apparaît dans tous les règlements et le quotidien semble conforter la justesse de cette mesure[471].

---

[464] Lettre au Maire de Cantinelli, en date du 7 janvier 1904 pour la salle de travail, AML, 177 WP / 4 (Fonctionnement, 1904-1916 : copies de lettres).
[465] Bourgeois Emile, *op. cit.*, p. 4.
[466] Varry Dominique, *op. cit.*, p. 502.
[467] *L'hotel Carnavalet et la bibliothèque de la ville de Paris, op. cit.*, p. 15.
[468] Classement méthodique de la BHVP, AVP, 3574 W 4 (Marcel Poëte).
[469] Avis, s. d., AVP, 3574 W 44 (Fonctionnement du service. Notes de service (1898-1945). Gestion des présences et des absences (1898-1953)).
[470] Règlement pour la Bibliothèque publique de Lyon en date du 24 floréal an XI (14 mai 1803), art. 4, AML, 177 WP / 1 (Création et fonctionnement de la bibliothèque, 1792-1889).
[471] Lettre de Jules Cousin, en date du 27 juillet 1886, dans le *Rappel*, du 29 juillet 1886, AVP, 3574 W 1.

Droits d'auteur réservés. OU BY-NC-ND

Le libre accès total n'existe qu'à de très rares exceptions et encore seulement qu'à partir de la fin du XIX[e] siècle. Cela nécessite une grande organisation, une stricte discipline avec le respect du rangement des livres[472], mais offre également d'importants avantages aux lecteurs, comme l'ouverture à tous types de connaissance et à des livres auxquels les lecteurs n'auraient pas pensé ; cela change aussi notablement le rapport du lecteur au livre et planifie la situation des lecteurs entre eux, qui ont ainsi les mêmes droits face au livre, sauf en cas de non-respect des règles établies. Mais il demande de la part du personnel une surveillance accrue pour éviter les vols et les dégradations. À Nevers, le libre accès est effectif au plus tard dans les années 1880[473]. Les petites bibliothèques municipales faisaient peut-être aussi office de bibliothèques populaires. Mais dans la plupart des bibliothèques, le libre accès n'est ouvert que pour les livres de référence et parfois seulement dans les salles de travail, c'est-à-dire pour une certaine catégorie de lecteurs.

Or pour obtenir communication d'un ouvrage, il ne suffit pas de le demander, il faut encore que le bibliothécaire valide la demande.

2. Critères de communication et de refus

La communication est l'objet de grandes précautions. L'autorisation à demander des ouvrages n'est pas inconditionnelle. Il existe des critères d'âge et des critères pour consulter certains livres, ou encore des critères en fonction du lecteur, par exemple les livres assez précieux ne sont pas communiqués à n'importe qui.

Tout d'abord, le lecteur qui souhaite faire une demande de communication doit avoir au moins 16 ans (15 dans quelques bibliothèques, comme à Troyes[474]) et dans le cas contraire être accompagné d'un adulte qui en répond ou muni d'une autorisation spéciale[475]. Le jeune lecteur ne peut pas demander tous les ouvrages. Par exemple, les traductions des auteurs latins et grecs sont refusées aux élèves de peur qu'ils ne trichent[476] pour leurs devoirs. D'autres livres peuvent leur être interdits comme des ouvrages licencieux[477]. Très peu de

[472] Avis, s. d., AVP, 3574 W 44 (Fonctionnement du service. Notes de service (1898-1945). Gestion des présences et des absences (1898-1953)).
[473] Règlement pour la bibliothèque de la ville de Nevers, en date du 5 avril 1884, cité dans Thuillier Guy, *op. cit.*
[474] Varry Dominique, *op. cit.*, p. 210.
[475] Règlement de la bibliothèque de Bordeaux, en date du 1er juillet 1876, art. 6, AMB, Bordeaux 1303 R 1 (Bibliothèque municipale, règlements et rapports, 1806-1950).
[476] Lettre de Mulsant à la Mairie, en date du 27 janvier 1875, AML, 87 WP / 6 (Administration : personnel, gestion du personnel, règlement intérieur), cité dans Delavenne Magali, *op. cit.*, p. 118 et Règlement de la bibliothèque de Bordeaux, en date du 1er juillet 1876, art. 7, AMB, Bordeaux 1303 R 1 (Bibliothèque municipale, règlements et rapports, 1806-1950).
[477] *Règlement pour le service intérieur de la bibliothèque publique de Caen*, 1885. Sur la question du public enfantin, p. 531, cité dans Varry Dominique, *op. cit.*, p. 210.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

bibliothèques[478] considèrent les jeunes gens comme un public à traiter au même titre que les chercheurs… aussi elles possèdent rarement des ouvrages adaptés et ne dépensent rien pour acquérir des collections qui leur sont consacrées.

Les livres jugés immoraux comme les romans sont peu autorisés à la communication. Par exemple, à l'hiver 1906, Cantinelli essaie de suspendre la distribution des romans estimant que les lecteurs indésirables étaient attirés par cette littérature et la chaleur. Cantinelli mène une guerre sans répit contre le roman et n'hésite pas à tirer prétexte de toute situation pour l'interdire. Toutefois sa demande au Maire (heureusement qu'elle passe par le Maire) est rejetée, ce dernier n'y accède pas, jugeant cette manœuvre incontestablement discriminatoire, mais autorisant à refuser des livres, sans précision, aux lecteurs suspects, quand c'est indispensable[479].

De façon plus pragmatique et plus évidente, les manuscrits, les éditions princeps, les atlas, les ouvrages ornés d'estampes ou de planches colorées, les ouvrages rangés hors de la salle de lecture…en somme, les livres rares et précieux, pour être consultés sont soumis à l'autorisation spéciale du conservateur[480] qui détermine en fonction de l'âge et de la qualité de la personne, et quand ils sont trop précieux ou dans un état trop critique, ils ne peuvent pas être communiqués[481]. Les bibliothécaires tiennent donc un rôle d'arbitre et de moraliste, plus implicite à Lyon qu'à Bordeaux[482], en décidant ou non si tel lecteur peut consulter tel livre.

Le refus d'une communication peut aussi être due à une impossibilité matérielle : par exemple quand M. Joannès Martin demande l'*Économiste français* alors que les numéros ne sont pas réunis en volumes et reliés, il est tout à fait légitime que le distributeur le lui refuse, parce qu'il se conforme ainsi au règlement général des bibliothèques[483], si ce même lecteur avait pu justifier une communication exceptionnelle, il aurait été servi. Et lorsque M. Mugniéry confie ses doléances au Maire sur l'attitude des employés parce qu'ils ne lui communiquent pas ce qu'il désire, là encore, les employés ne sont pas dans leur tort : ils ne peuvent pas lui remettre un journal qu'ils n'ont pas ou qui n'est pas encore disponible à la

[478] *Extrait du Catalogue* de la bibliothèque de Vitry-le-François, 1878, cité dans Varry Dominique, *op. cit.*, p. 210.
[479] Lettre de Cantinelli au Maire de Lyon, en date du 12? décembre? 1906, et Lettre d'Edouard Herriot à Cantinelli, en date du 15? novembre? 1906, AML, 87 WP / 1 (Fonctionnement : 1808-1908), citées dans Delavenne Magali, *op. cit.* p. 116.
[480] Règlement pour la Bibliothèque publique de Lyon en date du 24 floréal an XI (14 mai 1803), art. 5, AML, 177 WP / 1 (Création et fonctionnement de la bibliothèque, 1792-1889), AML et du 10 Novembre 1814, art. 14, in *Notice sur la bibliothèque de la ville de Lyon,* Péricaud, *op. cit*.
[481] Règlement de la bibliothèque de Lyon, en date du 12 juin 1902, art. 11, AML, 87 WP / 6 (Administration : personnel, gestion du personnel, règlement intérieur).
[482] Règlement de la bibliothèque de Bordeaux, en date du 1er juillet 1876, art. 5, AMB, Bordeaux 1303 R 1 (Bibliothèque municipale, règlements et rapports, 1806-1950).
[483] Lettre au Maire du Président de la Commission au sujet de la plainte de M. Joannès Martin, en date du 27 mai 1902, AML, 87 WP / 1 (Fonctionnement : 1808-1908), AML, Règlement de la bibliothèque de Lyon, en date du 12 juin 1902, art. 11, AML, 87 WP / 6 (Administration : personnel, gestion du personnel, règlement intérieur).

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

consultation. En effet, l'*Économiste français* arrive de Paris le dimanche, jour chômé, aussi il est probable qu'il ne soit pas encore arrivé à la bibliothèque le lundi, le matin de surcroît – où il a l'habitude de le demander –, ou du moins ni enregistré ni estampillé[484].

D'autres fois les refus semblent plus arbitraires, ce qui provoque les plaintes de lecteurs. Un lecteur de la bibliothèque de Lyon explique au Maire toutes les péripéties qu'il a traversées en vain pour obtenir la communication d'un ouvrage, la *Statistique Générale*. Tantôt on lui donne le mauvais volume, tantôt on déclare le volume recherché introuvable, tantôt on prétextait qu'il était impossible de le lui donner à ce moment-là[485]. De même, à la Bibliothèque Historique de la ville de Paris, un lecteur venu faire une recherche sur des places et rues de Paris, après avoir remis à l'employé, le bulletin nécessaire à la communication, attendit un long moment sans qu'on ne lui communique son livre sous prétexte que son bulletin était mal renseigné. Ce bulletin fut ensuite transmis au bibliothécaire qui le déchira disant à ce lecteur qu'il n'avait pas l'autorisation de travailler à la bibliothèque et qu'il devait s'en aller. Plusieurs points alourdissent ce témoignage : ce n'était pas la première fois qu'on le renvoyait, il n'y avait cette fois-là que trois ou quatre lecteurs, le livre des réclamations lui a été refusé, il n'avait en aucune manière « bousculé » l'employé[486]… Or les employés sont payés par les contribuables pour servir le public et non le contraire : si un lecteur copie mal sa cote ou quelque autre information à remplir dans le bulletin, c'est à eux qu'il revient de la corriger (et éventuellement de le faire remarquer au lecteur mais sans pour autant le chasser de la salle).

La compétence de certains employés est également remise en question. À Lyon, quelques lecteurs se plaignent qu'on ne leur communique pas ce qu'ils demandent et attribuent cela à la paresse des employés qui refuseraient volontairement certains ouvrages pour ne pas se lever[487] ou « s'éviter une course que l'on juge trop pénible[488] ».

Il ne faut pas oublier que la plupart des témoignages sont des plaintes, donc négatifs, ce qui biaise notre regard ; ce n'est pas pour autant qu'ils sont inexorablement maltraités et que leurs demandes sont toutes rejetées.

---

[484] Lettre du conservateur au Maire, en réponse à la communication de la plainte de M. Mugniéry, en date du 31 mai 1891, AML, 87 WP / 6 (Administration : personnel, gestion du personnel, règlement intérieur).
[485] Lettre de M. Bumas à Richard Cantinelli, en date du 25 mars 1909, AML, 177 WP / 9 (Fonctionnement, 1909-1911), cité dans Delavenne Magali, *op. cit.* p. 167.
[486] Lettre de Monsieur Granvaux?, officier d'académie au conservateur, en date du jeudi 14 mai 1914, AVP, 3574 W 98, (Lecteurs, suivi. 1874-1960. Reproductions, gestion : demandes, autorisations, arrêtés préfectoraux, rapports, correspondance. 1875-1938).
[487] Lettre de M. Borne au Maire de Lyon, non datée, ADR 4T83, cité dans Delavenne Magali, *op. cit.* p. 166.
[488] Lettre de M. Lacroix à la Mairie, en date du 26 novembre 1888, AML, 87 WP / 1 (Fonctionnement : 1808-1908), cité dans Delavenne Magali, *op. cit.* p. 166.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

B. Demander et consulter en salle de lecture

Pour faire des demandes de livres, le lecteur doit se rendre sur place. Dans certains cas, comme à la bibliothèque de Bordeaux, les demandes ne sont recevables que durant les séances de la journée : si un lecteur veut consulter le soir, – le lecteur ne peut faire de demande le soir lors de la séance en cours – il doit en faire la demande dans la journée, ou s'il ne peut, le soir précédent, donc il doit penser à anticiper, règle contraignante pour celui qui travaille la journée et n'a pas beaucoup de temps, ni la possibilité de le faire[489]. Cela s'explique principalement par des difficultés très concrètes de lumière, comme l'absence d'éclairage tout simplement ou le risque de l'éclairage important dans les galeries, remplies de livres. En 1891, le journal *La France* fait écho à une réclamation des lecteurs à savoir qu'ils puissent réclamer le soir les livres dont ils ont besoin pour permettre à toutes les personnes que cette condition tenait éloignées de la bibliothèque, d'en profiter aussi[490]. Si les bibliothécaires prétendent élargir le public, ils doivent s'en donner les moyens.

Avant de recevoir le livre demandé, le lecteur doit franchir plusieurs étapes, à commencer par la consultation du catalogue pour y découvrir l'ouvrage désiré et ses références.

1. La recherche dans le catalogue

Comme le lecteur ne peut pas chercher directement dans les armoires les livres dont il a besoin, et pour sélectionner précisément ce qui l'intéresse, il est dépendant du catalogue. Les catalogues mis à la disposition des lecteurs sont généralement manuscrits comme celui de Bordeaux qui en 1887 était encore manuscrit et comptait plusieurs suppléments imprimés, relativement défectueux, qui entravaient les recherches[491]. Les comités d'inspection et d'achat ont théoriquement la responsabilité de la rédaction du catalogue mais dans les faits ils ne semblent pas s'y intéresser[492].

À Lyon, en 1889, le catalogue est encore sous forme de registre, ce qui représente un inconvénient majeur et contraignant vu l'importance de cette bibliothèque et de ses entrées : il faut attendre que le lecteur précédent ait fini sa recherche. Les nombreux volumes in-folio de

[489] Règlement de la bibliothèque de Bordeaux, en date du 1er juillet 1876, art. 10, AMB, Bordeaux 1303 R 1 (Bibliothèque municipale, règlements et rapports, 1806-1950).
[490] Brochure de journal, *La France* du 13 Août 1891, AMB, Bordeaux 1314 R 4 (Transfert dans l'ancien couvent des Dominicains de la rue Mably, 1885-1891).
[491] Rapport au Maire pour le Ministre de l'instruction publique, en date du 17 Mai 1887, AMB, Bordeaux 1304 R 2 (Rapports annuels, 1877-1933).
[492] Ordonnance royale du 22 février 1839, cité dans Varry Dominique, *op. cit.* p. 197.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

catalogues sont en fait impraticables et indigestes : au milieu des pages originales, sont intercalées des pages supplémentaires qui ne sont pas forcément placées au bon endroit, les espaces laissés vides à la rédaction sont remplis de façon très serrée qui rend le contenu illisible, sans oublier les titres qui sont reportés arbitrairement là où il y avait de la place, c'est-à-dire dans des catégories qui n'ont rien à voir[493]. Le lecteur s'y perd et y perd son temps, car toute sa recherche laborieuse peut être effectuée en pure perte. De fait, il arrive souvent que le lecteur ne puisse trouver ce qu'il cherche, ou que la cote donnée dans le catalogue ne corresponde plus au rangement actuel et que le distributeur se trouve donc dans l'incapacité de satisfaire l'usager. Ce tableau très noir est en fait assez réaliste et reflète bien la situation de la plupart des bibliothèques.

D'abord sur registre, les catalogues sont peu à peu rédigés sur fiches au début du XX^{e} siècle, format beaucoup plus pratique pour insérer les nouveautés. À la BHVP, le catalogue sur fiches est mis en place par Poëte au début du XX^{e} siècle[494], à Nevers, en 1912[495]. Au Palais-des-Arts, le premier catalogue, terminé en 1848, est déjà sur fiches (plus de 25000), sans doute parce que plus tardif[496]. Les catalogues sur registres peuvent être des copies de catalogues sur fiches avec lesquels les bibliothécaires travaillent et qu'ils mettent à jour facilement, mais qui ne sont pas forcément accessibles au public.

Les catalogues sont à priori à disposition des lecteurs soit dans des armoires prévues à cet effet et accessibles, soit sur les tables. Et certaines bibliothèques ont des salles dédiées spécifiquement aux catalogues comme à la bibliothèque de Chartres[497]. Il subsiste toujours quelques exceptions. Un lecteur de la bibliothèque de Nevers demande dans une lettre que le catalogue soit toujours mis à disposition sur une table de la salle de lecture[498]. De même à Valenciennes, le 11 septembre 1906, un journal local, le *Réveil*, s'associant aux récriminations des lecteurs, s'insurge contre une situation malheureuse, avec des mots particulièrement incisifs[499]. Le bibliothécaire, très souvent absent, ne consent que rarement à mettre à la disposition des lecteurs le catalogue, à telle enseigne qu'on s'interroge sur son existence. Pourtant ces réticences ne sauraient pas s'expliquer ni par la splendeur de « l'objet » ni par sa préciosité physique ou bibliothéconomique, tant il est d'un aspect tout à fait repoussant, crasseux à souhait, rebutant à voir et plus encore à toucher, peut-être justement pour écarter les lecteurs, mais inutile pour les lecteurs s'ils ne peuvent pas le consulter.

[493] Bourgeois Emile, *op. cit.*, p. 9.
[494] Varry Dominique, *op. cit.* p. 502.
[495] Thuillier Guy, *op. cit.*
[496] Charvet Léon, *op. cit*, p. 43.
[497] Varry Dominique, *op. cit.*, p. 272.
[498] Lettre de M. Barat à M. le Maire et à MM. les membres du Conseil municipal, en 1842?, cité dans Thuillier Guy, *op. cit.*
[499] Barbier Frédéric, *op. cit.*, p. 139, Varry Dominique, *op. cit.* p. 224.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

Les catalogues se déclinent sous plusieurs formes, comme nous venons de le voir, et différents types.

a) Le catalogue général

Il existe normalement dans toute bibliothèque un catalogue général des imprimés, parfois unique pour les imprimés et les manuscrits. Outil de travail indispensable pour tout lecteur, il exige d'être tenu à jour. C'est là que réside le problème : quand le catalogue est rédigé la première fois, on tient compte des acquisitions à venir en laissant de la place, mais ce n'est pas suffisant et les rajouts manuscrits interlinéaires se superposent, puis les feuilles insérées… à tel point que l'ensemble devient vite illisible. Faire une recherche devient dès lors très complexe, il ne faut pas être pressé pour pouvoir déchiffrer, et trouver ce qu'on cherche. Parfois le catalogue mélange imprimés et manuscrits, sans que le lecteur puisse savoir[500], donc ce dernier demande des documents qui ne correspondent pas à ce qu'il veut, et en même temps c'est dommage pour ceux qui travaillent sur les manuscrits parce qu'ils ignorent malgré eux des richesses non signalées. Le catalogue général des imprimés est souvent organisé en ordre alphabétique par auteur, ce qui n'est pas évident quand on ne sait pas qui est l'auteur de ce que l'on cherche. Aussi il est parfois complété par un catalogue matières, comme à Lyon où dès les années 1820, Péricaud réalise un catalogue classé par matières[501], et comme à la BHVP, où Cousin, bien plus tard, a ajouté le catalogue matières[502], mais cela n'avance guère plus si l'on ignore toujours soit l'auteur soit le titre de ce que l'on recherche. Le manque d'informations sur les ouvrages dans le catalogue (titre et auteur) réduit le lecteur à considérer tout ce qui touche de près ou de loin son sujet de recherche, il ne peut pas cibler un seul livre qui n'a peut-être rien à voir. De fait, parfois un titre semble correspondre à ce qu'il désire mais ce n'est qu'à la lecture qu'il se rend finalement compte que le document demandé ne porte pas du tout sur sa recherche. Avant d'avoir lu l'ouvrage, le lecteur ne peut pas savoir s'il est pertinent pour lui et « évaluer l'intérêt qu'il peut présenter pour une recherche précise[503] ».

[500] Barbier Frédéric, « La bibliothèque municipale de Valenciennes », *Revue française d'histoire du livre*, 1978, pp. 133-134, cité dans Varry Dominique, *op. cit.* p. 224.
[501] Delavenne Magali, *op. cit.*, p. 166.
[502] Varry Dominique, *op. cit.*, p. 502.
[503] Delavenne Magali, *op. cit.*, p. 166.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

Il existe aussi des catalogues plus précis, spécialisés.

b) Les catalogues spéciaux et spécialisés

- par sujet

Les plus fréquents de ces catalogues spécialisés sont des catalogues organisés par sujet, comme les catalogues de manuscrits. La Bibliothèque Historique de Paris est un excellent exemple sur ce point. Marcel Poëte a en effet réalisé plusieurs catalogues par sujet comme celui des manuscrits ou encore celui des plans[504].

- par public

Pour faciliter le travail des lecteurs, plusieurs catalogues sont mis à disposition en même temps, par exemple un en salle de lecture et un autre, plus détaillé, en salle de travail, comme à la Bibliothèque Historique[505]. Ou alors, la bibliothèque crée un catalogue propre à tel ou tel type de public à partir de ses collections. La bibliothèque de Rouen, sans doute pionnière en la matière, propose par exemple la rédaction de petits catalogues spéciaux de tous les livres à usage de la classe ouvrière pour lui faciliter le travail et le lui rendre plus fructueux et plus attrayant[506].

Une fois le livre identifié, le lecteur doit renseigner un bulletin.

2. Le renseignement du bulletin

Le lecteur pour obtenir communication d'un livre, puisqu'il ne peut pas se servir directement, doit passer par un employé, et remplir et signer un bulletin de demande d'ouvrage donné par le bibliothécaire – un bulletin par ouvrage – et doit le présenter à la fin[507]. Sur ce bulletin, – au fur et à mesure des règlements, les informations à renseigner se précisent – il doit indiquer le nom de l'auteur et le titre de l'ouvrage, la date de la demande et ses nom et domicile[508]. Quand il fait la demande, il reçoit parfois un numéro, utile quand le livre arrive au bureau de celui qui reçoit les commandes. Dans certains cas, comme à la bibliothèque du Collège de Lyon au début du XIX^{e} siècle, si l'ouvrage demandé se trouve dans une salle autre que la salle de lecture ou dans un endroit difficile d'accès, il doit inscrire

[504] Varry Dominique, *op. cit.*, p. 503.
[505] Rapport du 22 mars 1886 présenté par M. Chassaing, sur une pétition de M. Aulard pour demander le prêt qui cite M. Cousin, AVP, 3574 W 3 (Jules Cousin (1871-1898), Paul Le Vayer (1898), Jean de la Monneraye (1936-1941), Jean Dérens (1977-1988)).
[506] Note du conservateur André Pottier, cité dans Rose Marie-Françoise (dir.), *op. cit.*, p. 80.
[507] Règlement de la bibliothèque de Lyon, en date du 1er octobre 1885, art. 2, AML, 177 WP / 2 (Fonctionnement et règlement intérieur : 1838-1941), et règlement de la bibliothèque de Bordeaux, en date du 19 septembre 1891, art. 1, AMB, Bordeaux 1303 R 1 (Bibliothèque municipale : règlements et rapports, 1806-1950).
[508] Règlement de la bibliothèque de Bordeaux en date du 1er juillet 1876, art 3, du 30 avril 1892 et du 24 mai 1902, art 5, AMB, Bordeaux 1303 R1 (Bibliothèque municipale : règlements et rapports, 1806-1950).

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

le titre du livre en question sur un registre spécial, et sera servi à la séance suivante[509], et pour les manuscrits, qui ne sont communiqués que le samedi, il faut faire la demande au plus tard deux jours avant[510] et obtenir la permission du conservateur. Le système de bulletin est commun mais non généralisé puisque Charvet déplore son inutilisation au Palais-des-Arts, qu'il associe à une perte d'information sur l'historique des documents, et pour les statistiques de consultation (nombre, type…)[511]. Il arrive que les lecteurs se trompent et imposent aux distributeurs un voyage inutile.

Les lecteurs renseignent donc des données sur le livre en lui-même (cote, titre, auteur…) et sur eux-mêmes : leur nom et parfois leur adresse et profession. Le bulletin est ensuite transmis au distributeur qui va chercher le livre demandé.

3. La distribution-réception

Le temps d'attente entre la remise du bulletin au surveillant et la réception du volume demandé est plus ou moins long, selon la situation géographique du livre, rangé dans les armoires de la salle de lecture, dans la galerie ou dans les magasins, et évidemment selon le nombre de demandes en attente. Les distributeurs savent satisfaire leur lectorat comme le montre un rapport qui indique que les lecteurs de la bibliothèque de Bordeaux sont satisfaits de la rapidité avec laquelle ils ont été servis[512] et il faut rappeler que seulement deux ans avant ce rapport, la bibliothèque affirme qu'elle va prendre des mesures pour assurer la prompte distribution des ouvrages demandés[513]. Quand le livre est arrivé, l'employé appelle le lecteur par le nom indiqué sur le bulletin ou par le numéro qu'il a reçu avec la demande de livre. L'appel est assez bruyant.

À Lyon, le lecteur ne peut pas formuler plus de trois demandes en une seule séance au début du XIX^{e} siècle[514], et lors de la dernière demi-heure avant la clôture de la séance, aucun livre n'est délivré[515]. Mais ces deux dernières conditions évoluent avec le temps et varient un

[509] Règlement de la bibliothèque de Lyon en date du 10 Novembre 1814, in Péricaud, *Notice sur la bibliothèque de la ville de Lyon, op. cit*. art 10.
[510] Règlement de la bibliothèque de Lyon en date du 10 Novembre 1814, in Péricaud, *Notice sur la bibliothèque de la ville de Lyon, op. cit*. art 15.
[511] Charvet Léon, *op. cit.*, p. 32.
[512] Rapport sur le service de la Bibliothèque pendant l'année 1893, en date du 5 juillet 1894, AMB, Bordeaux 1304 R 2 (Rapports annuels, 1877-1933).
[513] *La France* du 13 août 1891, AMB, Bordeaux 1314 R 4 (Transfert dans l'ancien couvent des Dominicains de la rue Mably, 1885-1891).
[514] Règlement de la bibliothèque de Lyon en date du 10 Novembre 1814, in Péricaud, *Notice sur la bibliothèque de la ville de Lyon, op. cit*. art 9.
[515] Règlement de la bibliothèque de Lyon, en date du 1er octobre 1885, art. 4, AML, 177 WP / 2 (Fonctionnement et règlement intérieur : 1838-1941).

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

peu selon les bibliothèques. En effet, à Bordeaux, le lecteur ne peut plus recevoir de livres seulement un quart d'heure avant la fin[516].

D'après un rapport d'Émile Bourgeois, « il n'est pas rare [que les distributeurs] offrent aux lecteurs qui ont besoin de tel ouvrage déterminé un ouvrage similaire, à défaut de celui qu'on leur a demandé et qu'ils ne trouvent pas[517] ». Il arrive assez souvent aussi que le distributeur revienne les mains vides soit parce qu'il n'a pas su trouver le livre, mal rangé, ou déplacé sans que cela ait été indiqué sur le catalogue, soit parce qu'il n'est pas communicable (en réparation, à la reliure…), ou qu'il a disparu, ce ne sont pas les raisons qui manquent. Il peut également être déjà communiqué à un autre lecteur. Il ne paraît pas impossible que pour les livres très sollicités, les bibliothécaires aient donné un temps précis de consultation au terme duquel il faut rendre le livre.

4. La consultation

a) Conditions

Le lecteur est soumis à tout un ensemble de prescriptions pour consulter les ouvrages. Après avoir franchi les différentes étapes étudiées plus haut, il doit encore respecter les règles de consultation. Le lecteur ne peut évidemment pas garder avec lui d'affaires qui viennent de l'extérieur – papier et plume sont fournis par la bibliothèque[518], sauf dans le cas où elles sont absolument indispensables ; elles doivent alors être examinées à l'entrée et à la sortie[519], les serviettes ouvertes s'ils en ont et les lecteurs doivent présenter leur laisser-passer, à la BHVP[520].

À Lyon, il ne peut pas consulter plus de deux ouvrages en même temps[521] et un seul si l'ouvrage comprend deux volumes[522]. Mais avec le temps un peu de souplesse apparaît : si ses recherches l'exigent, il peut être autorisé à consulter plus de deux ouvrages en même temps,

---

[516] Règlement de la bibliothèque de Bordeaux en date du 1er juillet 1876, art. 13, AMB, Bordeaux 1303 R 1 (Bibliothèque municipale, règlements et rapports, 1806-1950).
[517] Bourgeois Emile, *op. cit.*, pp. 13-14.
[518] Règlement pour la Bibliothèque publique de Lyon en date du 24 floréal an XI, art. 4 et 6, AML, 177 WP / 1 (Création et fonctionnement de la bibliothèque, 1792-1889) et Règlement de la bibliothèque de Bordeaux en date du 1er juillet 1876, art. 12, AMB, Bordeaux 1303 R 1 (Bibliothèque municipale, règlements et rapports, 1806-1950).
[519] Règlement de la bibliothèque de Lyon, en date du 1er octobre 1885, art. 3, AML, 177 WP / 2 (Fonctionnement et règlement intérieur : 1838-1941).
[520] Avis, s. d., AVP, 3574 W 44 (Fonctionnement du service. Notes de service (1898-1945). Gestion des présences et des absences (1898-1953)).
[521] Règlement pour la Bibliothèque publique de Lyon en date du 24 floréal an XI, art. 4, AML, 177 WP / 1 (Création et fonctionnement de la bibliothèque, 1792-1889).
[522] Règlement du 10 Novembre 1814, in Péricaud, *Notice sur la bibliothèque de la ville de Lyon*, *op. cit.*, art. 7.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

après demande auprès du bibliothécaire[523]. Le nombre varie sans doute aussi en fonction de la bibliothèque parce qu'à Lyon, en 1907, Cantinelli confirme que le lecteur peut consulter jusqu'à trois livres en même temps et plus si besoin, et sous demande ; la seule restriction concerne les romans (éternel rebut de Cantinelli), distribués à raison de un à la fois[524].

Le lecteur doit prendre soin des ouvrages qu'on lui confie. La plupart des règles sur le sujet ne sont que des articles de bon sens : le lecteur ne consulte évidemment qu'avec les mains propres, il doit veiller à laisser le papier de ses notes et l'encrier éloignés du livre qu'il consulte, et à manipuler les livres avec soin et ne peut pas tenir le livre dans sa main ou sur ses genoux, mais posé fermement sur la table[525], propre bien sûr. Il peut demander un couteau pour découper les pages attachées[526]. Et s'il lui arrive de causer des dégâts, que ce soit lui ou quelqu'un dont il a la responsabilité, ou son chien[527], il doit payer la valeur de l'ouvrage abîmé et de tous les dommages causés. L'auteur d'une dégradation se trouve dans l'obligation de prendre à sa charge les frais de réparations, et la mutilation est considérée comme détournement. De plus, il est strictement interdit d'emporter des livres de la bibliothèque sans autorisation, et une personne qui le ferait s'exposerait à des poursuites pour détournement[528]. Le lecteur est soumis, dans la plupart des cas, à une surveillance étroite pour consulter les manuscrits et autres livres fragiles. Il peut copier une partie des documents mais non l'intégralité[529]. Enfin, le lecteur doit respecter autant que possible le silence, comme nous l'avons déjà vu.

Cet ensemble de règles paraît drastique mais il ne s'agit en fait que d'énoncer des principes de bon sens pour éviter les dégradations dommageables. Et elles ne sont peut-être pas si terribles que l'on voudrait le croire puisque le rapport d'Emile Bourgeois constate la disparition d'ouvrages de poésie, ou d'ouvrages rares ou encore le vol de cartes arrachées des manuels de géographie. Il souligne aussi le manque de considération des lecteurs pour les

---

[523] Règlement de la bibliothèque de Bordeaux en date du 1er juillet 1876, art. 4, AMB, Bordeaux 1303 R 1 (Bibliothèque municipale, règlements et rapports, 1806-1950).
[524] Lettre de Richard Cantinelli au Maire de Lyon, en date du 11 novembre 1907, AML, 177 WP / 6 (Fonctionnement, 1906-1907).
[525] Règlement pour la Bibliothèque publique de Lyon en date du 24 floréal an XI (14 mai 1803), art. 7 et règlement du 10 Novembre 1814, AML, 177 WP / 1 (Création et fonctionnement de la bibliothèque, 1792-1889) ; Niepce Léopold, Saint-Lager Jean, Vachez Antoine, *Comité des bibliothèques publiques et des archives…, op. cit.* art. 8 et règlement de la bibliothèque de Bordeaux en date du 1er juillet 1876, art. 9, Bordeaux AMB, 1303 R 1 (Bibliothèque municipale, règlements et rapports, 1806-1950).
[526] Règlement pour la Bibliothèque publique de Lyon en date du 24 floréal an XI (14 mai 1803), art. 6, AML, 177 WP / 1 (Création et fonctionnement de la bibliothèque, 1792-1889).
[527] Règlement de la bibliothèque de Lyon, en date du 10 Novembre 1814, in *Notice sur la bibliothèque de la ville de Lyon,* Péricaud, *op. cit*. art. 6.
[528] Règlement de la bibliothèque de Lyon, en date du 1er octobre 1885, art. 3, AML, 177 WP / 2 (Fonctionnement et règlement intérieur : 1838-1941).
[529] Règlement de la bibliothèque de Lyon en date du 10 Novembre 1814, in *Notice sur la bibliothèque de la ville de Lyon,* Péricaud, *op. cit*. art. 16.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

ouvrages mis à leur disposition et utilisés parfois comme buvards ou sous-mains[530]. Si jamais les lecteurs ne respectent pas le règlement, ils peuvent être sanctionnés : ils reçoivent d'abord un avertissement puis une interdiction de consultation voire d'entrée à la bibliothèque[531].

Pour la consultation, en fonction du document, il existe des espaces réservés comme les tables autour desquelles se placent les lecteurs (le règlement de la bibliothèque de Coutances enjoint fermement les lecteurs à s'y installer[532]) ou les salles spécifiques, dédiées à certains lecteurs ou certains types de lecture. Par exemple, à la Grande bibliothèque de Lyon, les élèves et artistes sont autorisés à reproduire des estampes ou des planches mais dans un local spécial, séparé de la salle de lecture, qui dispose de livres d'architecture, de sculpture, de peinture… ou au moins sur des tables prévues à cet effet[533]. Les estampes et les livres d'art nécessitent plus de place pour la consultation, parfois la place de trois lecteurs, ce qui contribue à diminuer le nombre de places disponibles et contraint les bibliothécaires à refuser aux lecteurs la consultation de livres d'art en soirée[534], où les places sont comptées.

À Bordeaux, le public admis dans la salle travail, – érudits, professeurs, chercheurs –, est vraiment privilégié, puisque cette salle comporte des conditions particulières d'accès aux livres : elle possède un système de casier avec le numéro d'admission du lecteur où les employés déposent les livres demandés et où les lecteurs les laissent tant qu'ils n'ont pas fini de les lire[535]. Ils peuvent accéder à cette salle en dehors des heures d'ouverture et ils déposent alors leurs demandes dans une boîte spéciale, prévue à cet effet[536]. Cela suppose l'existence d'un registre spécial avec le nom des livres présents dans le casier et le nom du travailleur[537]. En outre, les ouvrages les plus rares lui seront communiqués sans formalité[538]. Le lecteur n'a pas besoin de rendre son livre s'il ne l'a pas fini ou s'il quitte la salle avant la fin de la séance, et n'a pas besoin d'une carte de sortie ; il doit juste rendre la clé du casier en partant. Ce privilège est temporaire et est susceptible d'être retiré à tout moment si le lecteur ne respecte pas les conditions[539].

---

[530] Bourgeois Emile, *op. cit.*, p. 5, cité dans Delavenne Magali, *op. cit.*, p. 168.
[531] Règlement de la bibliothèque de Bordeaux en date du 1er juillet 1876, art. 15, AMB, Bordeaux 1303 R 1 (Bibliothèque municipale, règlements et rapports, 1806-1950).
[532] Règlement de la bibliothèque de Coutances de 1815, cité dans Varry Dominique, *op. cit.*, p. 189.
[533] Règlement pour la Bibliothèque publique de Lyon en date du 24 floréal an XI (14 mai 1803), art. 6, AML, 177 WP / 1 (Création et fonctionnement de la bibliothèque, 1792-1889).
[534] Charvet Léon, *op. cit.*, p. 50.
[535] Règlement de la salle de travail de la bibliothèque de Bordeaux en date du 30 avril 1892, art. 5, AMB, Bordeaux 1303 R 1 (Bibliothèque municipale, règlements et rapports, 1806-1950).
[536] Règlement de la salle de travail de la bibliothèque de Bordeaux en date du 30 avril 1892, art. 7, AMB, Bordeaux 1303 R 1 (Bibliothèque municipale, règlements et rapports, 1806-1950).
[537] Règlement de la salle de travail de la bibliothèque de Bordeaux en date du 30 avril 1892, art. 6, AMB, Bordeaux 1303 R 1 (Bibliothèque municipale, règlements et rapports, 1806-1950).
[538] *La France* du 13 août 1891, AMB, Bordeaux 1314 R 4 (Transfert dans l'ancien couvent des Dominicains de la rue Mably, 1885-1891).
[539] Règlement de la salle de travail de la bibliothèque de Bordeaux en date du 30 avril 1892, art. 8, AMB, Bordeaux 1303 R 1 (Bibliothèque municipale, règlements et rapports, 1806-1950).

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

À la fin de la séance, le lecteur doit rendre l'ouvrage – on lui remet parfois un certificat de remise. Il passe alors devant le gardien qui le récupère, ainsi que le numéro s'il en a reçu un lors de la demande de livre, pour s'assurer que le lecteur avait bien fait une demande et ne s'était pas servi librement. À Bordeaux, l'employé appelle les numéros par ordre d'inscription, récupère les livres prêtés, dont il vérifie la conformité et l'état, et délivre au fur et à mesure une carte de sortie que vérifie le concierge[540].

Le fonctionnement général de la salle de lecture n'est certes pas parfait : tantôt c'est le catalogue qui pose problème, tantôt c'est le temps d'attente qui est trop long, tantôt ce sont les employés qui refusent de communiquer un ouvrage, tantôt tous les désagréments sont réunis, mais même sans franche révolution au XIX^{e} siècle, les évolutions sont visibles.

Tout au long de ces étapes, le corps du lecteur est sollicité : les yeux pour chercher dans le catalogue, les mains pour renseigner le bulletin, les jambes pour aller déposer ce dernier sur le bureau concerné, les oreilles pour entendre l'appel à la réception ; et une fois le livre entre les mains, s'il s'abandonne à la lecture, son corps reste toujours le filtre par lequel la réalité lui parvient.

b) Posturologies et corporéité

Les chaises, nous l'avons vu, ne sont pas d'un confort excessif, elles permettent de rester concentré et en éveil. En salle de lecture au XIX^{e} siècle, le choix des positions n'est pas très varié. Le livre, objet sacré donc respectable, est posé sur la table, et le lecteur est assis : assis avachi, assis les jambes croisées, assis courbé sur son ouvrage parce que c'est écrit petit, de façon illisible ou que le lecteur n'y voit rien… mais toujours assis, sauf peut-être pour les cartes et plans et documents de même genre. C'est la place accordée au livre qui induit la posture physique du lecteur. Il doit lire sans bruit mais cela ne l'empêche pas de remuer les lèvres ou de suivre son texte du doigt. Les mauvaises conditions peuvent affecter le corps : une mauvaise position endolorit, le manque de lumière fatigue les yeux.

Il peut lire sans trahir aucune émotion, ou au contraire froncer les sourcils, sourire, se gratter en signe de réflexion ; prendre des notes ou laisser une distance entre le livre et lui. Le livre n'est pas seulement une réalité de papier. La lecture elle-même a des effets sur le lecteur, elle procure des sensations, des bouleversements non seulement intellectuels, mais aussi physiques, d'où l'interdiction du roman et de tout livre jugé corruptif. Beaucoup d'images ou de passages dans la littérature renvoient au caractère sensuel de la lecture comme le lecteur qui dévore son livre.

[540] Règlement de la bibliothèque de Bordeaux en date du 1er juillet 1876, art 13, AMB, Bordeaux 1303 R 1 (Bibliothèque municipale, règlements et rapports, 1806-1950).

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

Vis-à-vis du livre, le lecteur se trouve dans une posture physique mais aussi intellectuelle : il aime tel livre non seulement pour son édition, sa présentation, son aspect physique et mais aussi pour son contenu, et il lit en fonction de ses lectures précédentes, de sa culture. Son entourage le dispose plus ou moins bien à telle ou telle lecture. La lecture le conduit au-delà des limites de la salle de lecture, elle lui permet de s'évader du monde environnant et réel, elle possède un grand pouvoir, elle présente même une sorte de refuge, de fuite parfois. Leur corps devient comme inerte, la lecture les possède. Les lectures de chacun peuvent rapprocher ou au contraire éloigner les lecteurs les uns des autres. Une connivence naît par la lecture, sans connaître la personne, juste à cause de ce qu'elle lit, ou ne lit pas.

* *

*

La lecture en salle de lecture au XIX^e^ siècle est un ensemble très complexe : le prêt étant très peu pratiqué, les lecteurs sont contraints de lire en salle de lecture, mais selon leur catégorie, la consultation est plus ou moins restreinte et l'accès direct au livre inexistant. Les lecteurs doivent assimiler les codes fixés par la bibliothèque pour être considérés comme des lecteurs et non des intrus : consultation du catalogue, procédure de demande, de retrait, de retour… autant de rites qui font de la bibliothèque un lieu séparé du reste du monde. Même si le livre est fait pour être lu et non gardé et regardé avec envie derrière des armoires, tous les livres ne sont pas communiqués, soit pour des raisons pratiques ou physiques, soit pour des raisons supposées morales. Cela engendre deux situations, le refus attire encore davantage ou alors il décourage – renforcé par l'impressionnante masse de livres accumulée dans cette même salle – et le public disparaît. Eugène Morel qui prône le libre accès, souligne aussi l'allègement financier que cela représenterait avec le retrait des meubles grillagés, des fiches de demande et du personnel mobilisé pour aller chercher les livres[541]. Ce budget et ses effectifs pourraient être utilisés intelligemment pour d'autres sujets et préoccupations, avec un effet bénéfique pour le lecteur qui se sent plus libre, plus responsable aussi, – car plus les restrictions sont sévères, plus l'homme cherche à les contourner –. Il faudrait bien sûr maintenir des conditions strictes pour les livres rares et précieux, mais ces derniers ne sont en principe qu'une minorité.

[541] Morel Eugène, *La librairie publique*, cité dans Barnett, p. 246.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

La manière de lire n'est pas imposée, il y a plutôt des manières de ne pas lire. Les règlements ne traduisent pas des obligations mais plutôt des interdictions, et le lecteur dispose d'un champ de liberté, restreint mais réel, d'autant que le personnel ne peut pas tout surveiller.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

CHAPITRE V : LE PERSONNEL EN SALLE DE LECTURE

Une salle de lecture sans personnel pour accueillir, servir, – les bibliothécaires parlent bien de « service du public[542] » –, surveiller, est inconcevable. La salle de lecture est d'ailleurs autant fréquentée par les lecteurs que par le personnel, elle est aussi leur lieu de travail. Le personnel y côtoie toutes sortes de lecteurs, y remplit différentes fonctions. Ce chapitre vise à étudier le personnel uniquement sous le prisme de la salle de lecture et ses interactions avec le public.

I. LE PROFIL DU BIBLIOTHÉCAIRE

A. Description

1. Entre préjugés et vérités

Au XIX^e^ siècle, le monde des bibliothèques est très masculin, nous avons déjà pu le constater pour les lecteurs, mais c'est aussi valable pour le personnel. Aussi, les rares exemples de femmes sont marquants, et elles avaient d'ailleurs souvent de fortes personnalités, comme Marie Pellechet, figure emblématique, ancrée dans la première moitié du XX^e^ siècle. Le cliché de la fille d'âge respectable, portant lunettes et chignon, est donc né plus tard puisqu'il n'y avait que très peu de femmes au XIX^e^ siècle ; il date sans doute du début du XX^e^ siècle et reste très vivace aujourd'hui[543]. L'absence des femmes de ce milieu, n'est pas seulement due au fait qu'elles y sont mal acceptées, mais aussi à leur niveau d'éducation bien moindre, surtout dès qu'on sort des classes aisées. C'est sans doute cette dernière réalité qui convainc lecteurs comme bibliothécaires que les femmes n'auraient pas les capacités intellectuelles nécessaires pour assurer ce métier et ne sauraient être aussi

[542] Règlement intérieur de la bibliothèque du Lycée, en date du 25 jenvier 1890, art. 3, 4, 12, 13, 14, AML, 177 WP / 2 (Fonctionnement et règlement intérieur : 1838-1941) ; Rapport au Maire pour le Ministre de l'instruction publique, en date du 17 Mai 1887, AMB, Bordeaux 1304 R 2 (Rapports annuels, 1877-1933) ; Rapport à Monsieur le Préfet de la Seine sur le fonctionnement de la Bibliothèque Historique de la ville de Paris, s. d., AVP, 3574 W 52, (Hôtel Carnavalet. Travaux d'entretien : notes et arrêtés préfectoraux, rapports. Registre du mobilier. 1881-1882).

[543] Kneale Ruth, *You don't look like a librarian. Shattering stereotypes and creating positive new images in the internet age*, Medford, New Jersey, Information today, 2009, p. 1.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

savantes que les hommes. Le paradigme a bien changé aujourd'hui, puisque les hommes se font plus rares.

Le bibliothécaire apparaît dans les sources et témoignages comme un personnage remplié dans sa tour d'ivoire avec ses livres, mystérieux… presque intouchable. Il incarne le cliché de l'érudit qui passe son temps le nez dans ses livres. Cette vision caricaturale, s'il en est, tire néanmoins son origine de quelques réalités surprenantes et poussiéreuses. Mais plus on s'enfonce dans le XIX^{e} siècle, moins l'image n'est réaliste, plus la réalité déconstruit cette image qui apparaît dès lors comme une caricature, mais reste tenace dans les esprits, et encore aujourd'hui, de nombreuses personnes considèrent ce métier d'un œil méprisant, hautain…, parce qu'ils ignorent les pratiques. La caricature, c'est la vision globale, le discours qui ressort et l'image que l'on s'en fait, certainement répandue d'ailleurs plutôt chez ceux qui n'ont pas l'habitude de fréquenter des bibliothécaires. Mais chacun a un peu son avis sur ceux qu'ils connaissent. Ainsi un lecteur de la bibliothèque de Lyon, M. Borne, dans une lettre au Maire, estime que tous les bibliothécaires sont des incapables, « que les employés sont incompétents et paresseux, qu'ils refusent à dessein certains ouvrages parce qu'ils voudraient ne jamais se lever[544] ».

Quand on pense au bibliothécaire du XIX^{e} siècle, on pense livres, poussière, silence, isolement, solitude même, voire célibat, sans oublier le caractère souvent acariâtre dont il fait montre. Souvent, le bibliothécaire présente également les traits de l'être incompris voire méprisé. Il porte des lunettes mais aucun cheveu. Le lecteur ne le perçoit pas comme un usager, qui l'est pourtant autant sinon plus que lui, de la salle de lecture. Peut-être cette rivalité d'espace est-elle à l'origine des tensions entre lecteurs et bibliothécaires, chacun jugeant l'autre importun, incongru. Le bibliothécaire serait une sorte de pur esprit, le teint aussi pâle que le papier, ne vivant que pour ses livres et les lecteurs, qui aspirent toute son énergie, il serait presqu'un meuble enraciné avec les autres objets mobiliers. Le lecteur ne voit son corps que pour en critiquer l'âge, l'épaisseur ou la sévérité. Son confort leur est complètement indifférent. Cette perception qui transparaît dans les discours et les représentations s'est pourtant construite sur fond de vrai.

Au-delà de son aspect très caractéristique, il est identifiable par son costume.

[544] Lettre de M. Borne au Maire de Lyon, s. d., ADR 4 T 83, cité dans Delavenne Magali, *op. cit.*

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

2. *Le costume*

Le bibliothécaire, – en réalité il s'agit plutôt ici du personnel subalterne –, se distingue des lecteurs par un vêtement différent, un uniforme, sans doute parfois identique à celui des autres employés municipaux. Ce dernier n'a pas toujours été de mise. En 1880, à Lyon, un article de Chanliaux, s'y intéresse et demande que le costume des distributeurs, qui n'est pas *uniforme*, soit réformé[545]. À Lyon, cet uniforme, en drap, se compose d'un pantalon, d'un veston, d'un gilet et d'une casquette, avec armes brodées sur le veston et la casquette, comme le montre la lettre de demande de livraison du bibliothécaire pour le distributeur Pagès, qui dit n'en avoir jamais reçu[546]. Il est attribué aux distributeurs et au concierge ou garde[547]. Les blouses en étoffe noire ont peut-être été rajoutées plus tardivement[548]. Il est renouvelé sans doute chaque année puisque le bibliothécaire demande de nouveaux bons annuellement, vers septembre.

À la BHVP, le kit d'habillement complet et variable selon la saison, fourni également chaque année, comporte un habit ou redingote, un veston, un gilet ouvert, un gilet fermé, deux pantalons de drap, un pantalon de coutil, une casquette, deux paires de chaussures, une blouse ouverte, un tablier, une paire de gants blancs, et une capote fournie tous les quatre ans[549]. Le détail et la précision frappe : tout est prévu et pour toutes circonstances. La vente illicite de ce costume semble se pratiquer si l'on considère l'interdiction adressée au personnel concerné et la décision, pour contrer ce « trafic illicite de vêtements d'uniforme » de « procéder à des revues[550] ».

Ce costume permet tout simplement de reconnaître en un coup d'œil la personne à qui l'on a besoin de s'adresser, de poser une question, de donner un bulletin… et d'éviter « les *quiproquo* compromettants pour le public et les bibliothécaires[551] ». Outre l'aspect purement pratique, il aide aussi à renforcer l'autorité du personnel et à faciliter les mesures d'ordre, mais cela ne rajoute rien à leurs compétences plus ou moins prouvées.

---

[545] Article de Chanliaux, dans *La Gaule*, en date du 21 août 1880, n°35, https://numelyo.bm-lyon.fr/BML:BML_00GOO0100137001105144096#

[546] Lettre du bibliothécaire au Maire de Lyon, en date du 26 janvier 1904, AML, 177 WP / 4 (Fonctionnement, 1904-1916 : copies de lettres).

[547] Bon du Cantinelli pour la livraison de costumes, en date du 9 septembre 1909 et 13 septembre 1910, AML, 177 WP / 9 (Fonctionnement, 1909-1911).

[548] Lettre de Cantinelli pour demander la livraison de trois blouses pour les distributeurs, en date du 28 janvier 1909, AML, 177 WP / 7 (Fonctionnement : courrier, 1907-1912).

[549] Note adressée au Secrétaire Général, en date du 13 février 1894, AVP, 3574 W 71 (Correspondance, 1888-1900).

[550] Note de service du Préfet de la Seine, J. de Selves, en date du 27 juin 1905, AVP, 3574 W 44 (Fonctionnement du service. Notes de service (1898-1945). Gestion des présences et des absences (1898-1953)).

[551] Note préalable soumise à M[r] le Secrétaire Général et à M[r] le Chef du Personnel par M. Cousin, bibliothécaire, s. d., AVP, 3574 W 1, (Statuts et réglementation : rapports, correspondance, publication officielle. Commission de surveillance de la bibliothèque (1872-1889)).

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

B. Un monde entre érudits et absentéistes

1. Rapide retour sur les bibliothécaires

Ce sont souvent des professeurs ou des médecins dans les années 1890, voire parfois des politiques. Pour une bibliothèque, avoir un bon bibliothécaire, n'est un fait ni évident ni fréquent puisqu'il est signalé à la bibliothèque de Valognes par exemple, qui a pour elle d'être dirigée par un bibliothécaire « instruit et intelligent[552] ».

a) Des bibliothécaires érudits

Les bibliothécaires érudits sont en principe le type même du bibliothécaire, puisqu'avant la professionnalisation du métier et la codification du recrutement, l'érudition était un critère très apprécié et recherché. Quand ils sont retraités, ils peuvent totalement se consacrer à leurs fonctions dans la bibliothèque, quand ils sont encore en activité, la bibliothèque est un peu livrée à elle-même.

La bibliothèque de Lyon a connu une série d'éminents bibliophiles, grands érudits. Antoine-François Delandine, est une grande figure de la bibliothèque de Lyon, qui régna sur la bibliothèque pendant 17 ans. Membre de l'Académie de cette ville, correspondant de l'Institut, il a produit un travail considérable et remarquable pour l'élaboration des catalogues. Péricaud, un de ses proches successeurs, latiniste, amateur de belles-lettres et d'humanités, appartenait aussi à cette génération de bibliothécaires fin lettrés. Il écrivit une notice sur la bibliothèque de Lyon où il y vante ses mérites et ses charmes. Poète et typographe, Aimé Vingtrinier n'est pas en reste. Voici le portrait qu'en a dressé J. Vermorel :

« Il avait un visage dans le genre de ceux que dessinent les illustrateurs des vieilles bibles ; un masque hébraïque, bien qu'il ne fut pas israelite ; Sa barbe, ses paupières épaisses, sa houppelande, ses pantalons clairs quand venait l'été, ses gants en filoselle qu'une maladie de peau l'obligeait à porter constamment, ses cols larges ; tout donnait à la personne de A. Vingtrinier une physionomie qu'on n'oubliait pas quand on l'avait vue. […] Ce bon patriarche des livres dont le principal mérite fut d'être un brave et obligeant bibliothécaire[553]. »

[552] Varry Dominique, *op. cit.*, p. 588.
[553] J. Vermorel, Souvenirs, contes et nouvelles, p. 32, cité dans Bergé Françoise, *op. cit.*, p. 79.

Droits d'auteur réservés. OU BY-NC-ND

Son amour des livres n'avait d'égal que la tendresse qu'il avait pour ses lecteurs, quels qu'ils soient. Il a toutes les qualités du bibliothécaire modèle, le « visage souriant prêt à aider l'écrivain de ses conseils, le chercheur de ses connaissances[554] ».

L'érudition n'est pas le privilège des bibliothécaires en titre. J'en veux pour preuve les louanges qu'écrit le conservateur de la bibliothèque de Lyon, en 1904, au sujet d'un simple distributeur, M. Pagès, lettré, licencié et connaissant plusieurs langues, employé, d'après ses mots, « à des besognes indignes de lui ». Il voudrait lui confier la réfection du catalogue. Mais il estime aussi que sa psychologie et difficile à fixer[555], – et pour cause, puisque ce même Pagès semble avoir utilisé ses talents à mauvais escient : une enquête est ouverte à son encontre pour vol à la fin des années 1880[556].

Une autre qualité peut et devrait accompagner l'érudition : le zèle.

b) Des bibliothécaires zélés

Le terme de « zélé » revient souvent dans les sources pour parler d'un bibliothécaire qui n'a pas toujours les compétences, mais agit avec une bonne volonté impressionnante, et qui fournit un travail intense. Jules Cousin, certes très érudit et parfaitement compétent, est aussi sans conteste, un des bibliothécaires les plus zélés, il fait don de son immense bibliothèque à la ville dont il devient le bibliothécaire et ne cessa de l'accroître de façon très habile, non plus à titre personnel mais comme bibliothécaire en titre. Tout autant que l'érudition, le zèle est une qualité recommandée, avec le labeur[557].

Autant l'érudition est surtout l'apanage des bibliothécaires, autant le zèle peut être partagé par tous les employés. M. Chavannes, le surveillant de la bibliothèque du Lycée au début du XX^{e} siècle, connaît bien les rouages, il est dévoué et laborieux, il est de surcroît, « le seul qui puisse débrouiller le désordre parfois chaotique de la bibliothèque ». Le conservateur estime qu'il mérite d'être élevé d'un grade et les appointements avec[558]. À la même période, son collègue distributeur et homme de peine, M. Perret, est loué pour son dévouement et sa bonne volonté[559]. On a vu que le bibliothécaire peut demander une promotion pour un agent,

[554] Berlot-Francdouaire, *Une vie. Aimé Vingtrinier, notes et souvenirs*, p. 70, cité dans Bergé Françoise, *op. cit.*, p. 79.
[555] Rapport de Cantinelli au Maire de Lyon, en date du 8 février 1904, AML, 177 WP / 4 (Fonctionnement, 1904-1916 : copies de lettres).
[556] Le Commissaire Chef de la Sûreté à Monsieur le Maire de Lyon, en date du 25 mai 1909, AMl, 177 WP / 9 (Fonctionnement, 1909-1911).
[557] Constantin Léopold Auguste, *Bibliothéconomie, op. cit.*, p. 24.
[558] Rapport de Cantinelli au Maire de Lyon, en date du 8 février 1904, AML, 177 WP / 4 (Fonctionnement, 1904-1916 : copies de lettres).
[559] Rapport de Cantinelli au Maire de Lyon, en date du 8 février 1904, AML, 177 WP / 4 (Fonctionnement, 1904-1916 : copies de lettres).

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

l'employé peut le faire aussi, comme l'a d'ailleurs fait Perret quelques mois plus tard[560]. D'autres travaillent comme bénévoles, parfois plus efficaces que leurs collègues, tel Peigue à la bibliothèque de Nevers, non bibliothécaire de métier, qui travaille à partir de 1858 et fournit un travail considérable de catalogage et classement, sans aucune indemnité[561].

On ne peut pas en dire autant de ceux qui recherchent ou acceptent de telles promotions seulement pour les avantages.

c) Des bibliothécaires profiteurs, incompétents ou décriés

Les profiteurs ont existé, surtout au début du XIX^{e} siècle, mais nos trois bibliothèques ne semblent pas en avoir eu, sans doute sont-elles trop importantes pour être placées sous la responsabilité de quelqu'un qui ne cherche qu'une sinécure.

Ce qui frappe surtout, ce sont les bibliothécaires qui dédaignent totalement leur rôle auprès du public, ne se consacrent qu'à leur travaux personnels et accueillent sans humanité les lecteurs. Le conservateur de la bibliothèque de Nancy de 1824 à 1867, Hubert-Félix Soyer-Willemet, est dépeint comme un « gardien jaloux et [un] cerbère tatillon[562] ». Ceux également qui considèrent la bibliothèque comme un accessoire, un complément de salaire d'une autre fonction, ne peuvent se donner corps et âme à cette dite fonction ; le cumul – soit que la municipalité n'offre pas des émoluments assez importants pour le travail de bibliothécaire, soit qu'ils viennent chercher dans les appointements de ce dernier, un complément à une première fonction –, par profit ou par confort personnel, nuit à la bibliothèque et aux lecteurs.

Monfalcon, esprit scientifique mais persifleur, n'a jamais accepté les romans, quoiqu'il prétendît que la bibliothèque appartînt « à tous sans distinction de condition ou de rang[563] ». Il se désole de voir les tables si peu garnies et l'attribue aux faibles considérations de la ville pour l'institution[564]. En réalité, c'est aussi l'essor de nouvelles bibliothèques qui dérobe une partie de sa « clientèle » et si la ville a une part de responsabilité dans les mauvaises conditions offertes aux lecteurs, le bibliothécaire, à qui il appartient d'ailleurs de les minimiser, a aussi la sienne.

Au même titre que les autres éléments de la salle de lecture, le personnel a progressivement évolué.

---

[560] Lettre de Perret, en date du 22 octobre 1904, AML, 177 WP / 4 (Fonctionnement, 1904-1916 : copies de lettres).
[561] Thuillier Guy, *op. cit.*
[562] Lang Jack, Rossinot André, Nourissier François [et al.], *op. cit.*, p. 23.
[563] Monfalcon, *Souvenirs d'un bibliothécaire*, cité dans Bergé Françoise, *op. cit.*, p. 45.
[564] Niepce Léopold, Saint-Lager Jean, Vachez Antoine, *Comité des bibliothèques publiques et des archives…, op. cit.*, p. 59.

Droits d'auteur réservés. OU BY-NC-ND

2. *Vers la professionnalisation et la montée en compétence*

Les attendus et la formation des bibliothécaires évoluent avec l'essor général de l'acculturation. Lors de la constitution des dépôts révolutionnaires, il a pu arriver que des hommes, d'une incompétence crasse aient été choisis pour des raisons politiques, mais ils ont pénalisé la structuration des bibliothèques, incapables d'établir des catalogues. Les bons sentiments politiques peuvent être un critère recherché comme une forme de récompense pour des services rendus. Un peu plus tard, un bibliothécaire, Péricaud, a même été destitué, pour raisons politiques, au profit d'un autre, Monfalcon. Et même les érudits accusent de fortes lacunes ou s'appuient sur des connaissances flouées sur certains usages[565]. Les aptitudes naturelles et compétences intellectuelles comme l'amour des livres et des lettres, une excellente culture générale, indispensable pour guider efficacement son lecteur, des capacités de travail, de rigueur sont évidemment recherchées mais un bon relationnel, une bonne gestion et la compréhension des enjeux ne sont pas à dédaigner. Une écriture nette et lisible, à défaut d'être belle, est nécessaire et n'est nullement le signe d'un esprit inférieur[566]. Le bibliothécaire modèle est instruit, voir érudit, bibliophile, laborieux, méthodique, rigoureux, volontaire et capable, d'abord agréable. Ce n'est pas un métier ouvert au tout-venant :
« On ne s'improvise pas bibliothécaire[567]. »

Cette évolution du métier et du personnel commence notamment avec la création de l'École des Chartes en 1821, dont les nouveaux diplômés représentent le type parfait des nouveaux conservateurs. Toutefois, même s'ils semblent les plus formés pour cela, leur engagement représente un coût trop important pour nombre de villes qui se contentent de donner quand il lui plaît des indemnités aux bibliothécaires – on ne peut pas vraiment parler de salaire pour de telles sommes –, et il n'y a pas de législation qui impose le statut du bibliothécaire-conservateur. Bien plus tard, le décret du 1er juillet 1897 prévoit le classement de certaines bibliothèques à cause de leurs collections et oblige alors à choisir le personnel important parmi les diplômés de l'École des Chartes ou au moins avec l'examen d'aptitude, même si les contingences matérielles, notamment budgétaires, réduisent encore une fois la portée de ce décret[568]. Bordeaux et Lyon étant classées, leurs bibliothécaires doivent être

[565] Dehaisnes Chrétien, La bibliothèque de Douai « est éclairée par 24 fenêtres qui y laissent pénétrer la chaleur et la lumière nécessaire pour la conservation des livres », *Notice bibliothèque de Douai*, *op. cit.*, p. XXXIV.
[566] Constantin Léopold Auguste, *Bibliothéconomie, op. cit.*, p. 26.
[567] Bonnerot Jean, « Avant-propos», p. 7, *in* Cotton des Houssayes Jean-Baptiste, *Des devoirs et des qualités du bibliothécaire*, discours prononcé dans l'Assemblée générale de Sorbonne, le 23 décembre 1780, Paris, E. Baudelot Impr., MCMLI.
[568] Varry Dominique, *op. cit.*, p. 592.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

diplômés de l'École des Chartes ou au moins dotés d'un certificat d'aptitude spécial[569]. Si les maires ne s'y tiennent pas rigoureusement, ce décret indique au moins une ligne de conduite et il ne faut pas négliger non plus le fait que ces diplômés ne sont pas forcément compétents sur tout, en dehors de l'érudition littéraire et historique[570]. Mais de manière générale, il n'y a presque plus de bénévoles qui remplissent ces fonctions, et au sens propre, cela devient une profession, un métier à part entière, non une occupation de retraité ou un complément de salaire de professeur. Selon la taille de la bibliothèque, le décret précité incite à engager un sous-bibliothécaire dit aussi bibliothécaire adjoint pour épauler le bibliothécaire en chef ou conservateur. Le recrutement sur concours propre à chaque bibliothèque se généralise : Richard Cantinelli est le premier bibliothécaire recruté sur concours à Lyon en 1903. La ville de Paris définit lors d'une séance du Conseil les critères et étapes de recrutement à observer. Pour être admis dans le personnel technique, que ce soit conservateur ou sous-bibliothécaire, le candidat doit être « pourvu soit de la licence avec diplôme d'études supérieurs délivré par une faculté de lettres, soit du doctorat ès-lettres, soit du diplôme de l'École des Chartes, soit enfin de celui de l'École des Hautes Études, section des Sciences historiques et philosophiques ; n'être pas âgé de plus de 30 ans ; subir un concours devant une commission de 5 membres ». S'il est reçu, le candidat, n'est pas immédiatement bibliothécaire ; « l'entrée dans le personnel s'effectue par le grade de stagiaire », l'avancement est « subordonné à un minimum de bons services de deux ans dans la même classe », porté à quatre ans pour l'attribution de la classe de bibliothécaire[571].

Certains aspects du métier sont encore négligés. La notion de valorisation telle que nous la connaissons aujourd'hui demeure quasiment inexistante pour les bibliothécaires, mais ils ont quand même celle de l'attractivité, et même si leurs tentatives sont maladroites, elles visent à publiciser la salle de lecture, attirer les lecteurs. Ils prennent conscience qu'il faut d'abord signaler le lieu avec un insigne extérieur, avant de prétendre attirer les lecteurs. La BHVP a l'apparence d'une maison abandonnée. Le bibliothécaire alerte sur l'ignorance totale, même par les gens du quartier, du statut de l'établissement, qui malgré les nombreuses demandes, ne présente aucune inscription ou drapeau usités pour les établissements publics[572]. Ils profitent également de l'impact croissant de la presse pour y publier les nouveautés acquises et les dons reçus.

---

[569] Giraud-Mangin Marcel, « Les bibliothèques municipales devant l'opinion » *op. cit.*, p. 155.
[570] *Ibid.*, p. 163.
[571] Extrait du registre des Procès-verbaux des séances du Conseil Municipal de la ville de Paris, en date du 9 novembre 1906, AVP, 3574 W 73 (Correspondance, 1906-1910).
[572] Note de la bibliothèque de la ville de Paris et du Musée Carnavalet à Monsieur le Préfet de la Seine, en date de janvier 1879, AVP, 3574 W 1, (Statuts et réglementation : rapports, correspondance, publication officielle. Commission de surveillance de la bibliothèque (1872-1889).

Droits d'auteur réservés. OU BY-NC-ND

Si le fonctionnement de la salle de lecture repose principalement sur les bibliothécaires, n'oublions pas le reste du personnel, parfois désigné lui aussi abusivement sous ce même terme.

C. Amalgame entre les différentes fonctions au sein de la bibliothèque

Les missions et activités sont plus ou moins importantes et nombreuses selon la bibliothèque. Le terme de bibliothécaire, très confus surtout au début du XIX^{e} siècle, est presque un mot générique qui renvoie à l'instance intellectuelle de la salle de lecture et de la bibliothèque. Il renvoie à toutes les fonctions et activités accomplies en bibliothèque. En outre, plus la bibliothèque est petite, moins il y a, en principe, de personnel, plus il faut être multitâches et polyvalent, et il arrive bien souvent dans ces bibliothèques que le bibliothécaire, seul, gère tout. Toutefois, il désigne prioritairement le conservateur et peu à peu le terme se précise, évolution accompagnée de la professionnalisation qui fragmente les activités, et au début du XX^{e} siècle, le bibliothécaire, s'il était encore en salle de lecture, s'isole dans son bureau.

À Lyon, il y a en 1866, un bibliothécaire en chef, un sous-bibliothécaire, un employé, un homme de peine et un concierge[573]. En 1912, alors que les bibliothèques viennent de se réunir, le personnel a un peu augmenté : un conservateur, un sous-bibliothécaire, un préposé, quatre distributeurs, un concierge et un homme de peine[574]. La bibliothèque de Bordeaux, en 1890, s'occupe du public avec un bibliothécaire, un sous-bibliothécaire, un garçon de bureau et deux autres employés[575]. À la BHVP, le personnel semble beaucoup plus nombreux. Le personnel fixe se composerait « du bibliothécaire de la ville, chef du service, de deux sous-bibliothécaires, de deux garçons au moins, dont un resterait de planton dans la salle de lecture pour la surveillance[576] ». Un autre document, sans doute postérieur, confirme le prestige qui se dégage de cette bibliothèque rien qu'en voyant la liste des membres du personnel et la précision de leurs fonctions même si l'on ne saisit pas toujours la différence entre chacune d'elles : un conservateur, trois bibliothécaires, soit un de plus que

[573] Monfalcon Jean-Baptiste, *Histoire monumentale de Lyon*, t. IV, p. 90, cité dans Bergé Françoise, *op. cit.*, p. 53.
[574] Arrêté du Maire, en date du 5 décembre 1912, AML, 177 WP / 12 (Fonctionnement, 1912-1916).
[575] Liste de personnel établie en 1890, AMB, Bordeaux 1314 R 4 (Transfert dans l'ancien couvent des Dominicains de la rue Mably, 1885-1891).
[576] Noté préalable soumise à M^{r} le Secrétaire Général et à M^{r} le Chef du Personnel par M. Cousin, s. d., AVP, 3574 W 1, (Statuts et réglementation : rapports, correspondance, publication officielle. Commission de surveillance de la bibliothèque (1872-1889)).

Droits d'auteur réservés. OU BY-NC-ND

précédemment, un sous-bibliothécaire, deux attachés, un stagiaire, tous trois certainement non fixes, un garde des magasins, un appariteur, un brigadier-surveillant, un gardien-concierge, quatre gardiens-surveillants[577]. Les traitements sont aussi nettement supérieurs à ceux donnés en province, soit que la vie parisienne coûtait déjà plus cher soit qu'elle avait des moyens autrement plus importants. La bibliothèque semble encore plus institutionnalisée, plus hiérarchisée qu'ailleurs, elle a certes un rang à tenir en tant que bibliothèque de référence pour l'histoire surtout celle de Paris et de la Révolution.

La confusion entre les termes ou mots synonymes voire fonctions ne rend pas l'identification de chacun évidente, d'autant que chaque bibliothèque a son vocabulaire, ses spécificités et que les dénominations ne se valent pas toujours. Essayons quand même de dégager les grandes fonctions et de détailler le rôle de chacune d'elles, en fournissant les noms utiles au contexte.

1. Le bibliothécaire

Le bibliothécaire a une place ambigüe par rapport à la salle de lecture, personnage référence de la salle de lecture. Au début du XIX^{e} siècle, il n'a sans doute pas de bureau en propre et travaille donc en salle de lecture où il tient la place principale, mais dans la plupart des cas il possède quand même un espace de travail propre et n'intervient qu'en cas de besoin, s'il entend du tapage, si un employé vient le chercher parce qu'il rencontre une difficulté ou qu'un lecteur a besoin de son autorisation pour consulter un manuscrit ou tout autre document précieux et rare[578]. Le document en question, doit, à Lyon, être consulté dans le bureau du bibliothécaire ou dans la salle de lecture, sous les yeux du bibliothécaire[579]. Les employés se tournent aussi vers le bibliothécaire en cas de litige avec des lecteurs insoumis par exemple, cas étudiés plus bas. Le bibliothécaire se doit à son personnel et au lecteur. Pour ce dernier, il cherche à se tenir informé des dernières nouveautés et doit connaître les libraires parisiens. Péricaud, s'est constitué tout un réseau d'amitiés qu'il utilise pour se tenir au courant des parutions, des occasions d'achats et « entretenait une correspondance suivie avec les grands

[577] Bulletin municipal officiel, en date du vendredi 4 janvier 1897, AVP, 3574 W 1 (Statuts et réglementation : rapports, correspondance, publication officielle. Commission de surveillance de la bibliothèque (1872-1889)).
[578] Règlement de la Grande bibliothèque de la ville de Lyon en date du 10 novembre 1814, art. 14, AML, 177 WP / 1 (Création et fonctionnement de la bibliothèque, 1792-1889) ; règlement des bibliothèques de Lyon en date du 15 avril 1975, art. 10, AML 87 WP / 6 (Administration : personnel, gestion du personnel, règlement intérieur) ; règlement des bibliothèques de Lyon en date du 1er octobre 1885, art. 10, AML, 177 WP / 2 (Fonctionnement et règlement intérieur : 1838-1941).
[579] Règlement de la Grande bibliothèque de la ville de Lyon en date du 10 novembre 1814, art. 16, AML, 177 WP / 1.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

libraires et éditeurs du temps, Bossange, Techner, Panckoucke parmi bien d'autres[580] ». Il essaie aussi d'influencer les décisions de la Commission d'achat en faveur des lecteurs. La situation du bibliothécaire est difficile, en étau entre ses fonctions de conservation et de communication, ses employés et les lecteurs. Il doit conserver en dépit du lecteur et pour le lecteur. Quand et là où ce n'est pas lui qui préside en salle de lecture, c'est le surveillant qui en est chargé.

2. Le surveillant

Le surveillant, incontournable figure de la salle de lecture, préside, perché sur son estrade, derrière un bureau qui le sépare des lecteurs, mais qui sert aussi d'intermédiaire. Le surveillant est le médiateur entre les lecteurs et le distributeur : il reçoit les bulletins de demande et les transmet au distributeur qui va chercher les livres, puis entre le distributeur et le lecteur car il réceptionne les livres et les transmet au lecteur, quand il n'y a pas un bureau supplémentaire tenu par un garçon dédié à cet usage[581]. Son bureau devient à la fois guichet et comptoir. Être surveillant, ce n'est pas un titre en soi, la mission peut être remplie par le bibliothécaire assez présent au début du XIX^{e} siècle, par le sous-bibliothécaire le plus souvent, ou par un autre employé. Ce rôle demande de la résistance et de la prestance, souvent rempli par un officier à la retraite. Le surveillant, comme son nom l'indique, s'occupe bien sûr de la police de la salle de lecture, aidé pour cela par le garde-concierge, vérifie que les distributeurs fassent bien leur travail ; il répond également aux questions des lecteurs et les oriente[582]. Quand l'heure de la fermeture approche, il avertit les lecteurs de la fin prochaine de la séance[583].

3. Le distributeur

Le distributeur va et vient, à la demande, pour chercher les livres. Son poste est nécessaire pour que le surveillant puisse rester auprès des lecteurs, surtout quand les livres demandés sont en dehors de la salle de lecture. S'il est seul, le temps d'attente peut être long, surtout s'il doit se rendre dans des magasins extérieurs ou que le livre est mal rangé. Parfois

[580] *Mélanges d'histoire lyonnaise*, *op. cit.*, p. 120.
[581] Bourgeois Émile, *Rapport sur la situation de la bibliothèque de la ville de Lyon…, op. cit.*, p. 28.
[582] Enquête générale sur le personnel des services municipaux pour la Grande bibliothèque, en date du 31 octobre 1898, par Félix Desvernay, AML, 87 WP / 6 (Administration : personnel, gestion du personnel, règlement intérieur).
[583] Règlement de la bibliothèque de Bordeaux, en date du 1er juillet 1876, art. 13, AMB, Bordeaux 1303 R 1 (Bibliothèque municipale : règlements et rapports, 1806-1950).

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

« les distributeurs ont autant de difficultés à trouver les livres sur les rayons que les lecteurs au catalogue », comme l'atteste Émile Bourgeois dans son rapport[584]. Ils ne sont pas censés abandonner dès qu'ils se heurtent à une difficulté, et ils dérogeraient à leurs fonctions en apportant un autre document dans le cas où ils ne trouveraient pas le document demandé. Ils utilisent le même système qu'aujourd'hui, les fantômes, souvent des planchettes de bois, pour indiquer la place du livre demandé. À la fin de la séance ou en fin de semaine, ils remettent à leur place tous les livres qui ont été demandés[585]. Ce sont parfois eux aussi, aidés d'un homme de peine ou de garçons voire du garde-concierge, qui sont chargés du nettoyage de la salle de lecture avant l'arrivée des lecteurs et du chauffage[586]. Ils arrivent donc une heure avant l'ouverture de la séance pour le ménage et restent jusqu'à la fin de la séance, sans pouvoir s'absenter sans autorisation[587].

4. Le garde

Le garde ou gardien déambule au milieu des lecteurs, il est particulièrement indispensable dans les grandes salles où le surveillant ne peut pas tout voir. Ce rôle est parfois tenu par le concierge. Il « ne doit jamais être absent pendant les heures de lecture, doit constamment circuler dans la bibliothèque, surveiller les lecteurs et faire son rapport au conservateur-adjoint dans tous les cas suspects », d'après l'éternel rapport d'Émile Bourgeois[588]. Lors de la sortie des lecteurs, il vérifie que les bulletins portent bien la mention « rendu[589] ». Il peut participer au nettoyage de la salle de lecture, entretenir les poêles en hiver. Il est chargé de la feuille de présence et effectue aussi des rondes de nuit[590] – il est, semble-t-il, le seul employé à être logé sur place[591] – pour s'assurer que personne ne s'introduit dans la salle de lecture, les magasins s'il y en a ou les autres salles.

---

[584] Bourgeois Émile, *Rapport sur la situation de la bibliothèque de la ville de Lyon…, op. cit.*, p. 9.
[585] Règlement de la bibliothèque du Lycée, 1890, art. 17, AML, 177 WP / 2 (Fonctionnement et règlement intérieur : 1838-1941).
[586] Enquête générale sur le personnel des services municipaux pour la Grande bibliothèque, en date du 31 octobre 1898, par Félix Desvernay, AML, 87 WP / 6 (Administration : personnel, gestion du personnel, règlement intérieur).
[587] Règlement de la bibliothèque du Lycée, 1890, art. 17, AML, 177 WP / 2 (Fonctionnement et règlement intérieur : 1838-1941).
[588] Bourgeois Émile, *Rapport sur la situation de la bibliothèque de la ville de Lyon…, op. cit.*, p. 28.
[589] Règlement de la bibliothèque du Lycée, 1890, art. 15, AML, 177 WP / 2 (Fonctionnement et règlement intérieur : 1838-1941).
[590] Enquête générale sur le personnel des services municipaux pour la Grande bibliothèque, en date du 31 octobre 1898, par Félix Desvernay, AML, 87 WP / 6 (Administration : personnel, gestion du personnel, règlement intérieur).
[591] Le garde M. Reverd, Rapport de Cantinelli au Maire de Lyon, en date du 8 février 1904, AML, 177 WP / 4 (Fonctionnement, 1904-1916 : copies de lettres).

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

5. *Autres employés*

Les termes de « garçons », « aides », désignations très floues, peuvent s'appliquer à des tâches très variées comme la tenue du registre, l'aide à la distribution ou la vérification, à la fin de la séance, que les livres soient bien rendus. À Lyon, un garçon « fait les planchettes indicatrices, marque sur un registre les livres fournis au public, remet ces livres aux lecteurs et vérifie à la sortie des lecteurs si les livres fournis sont bien exactement rendus[592] ». Le terme d'« écrivain », à Bordeaux notamment, un employé subalterne certainement plus lettré que les autres, désigne un employé qui peut remplacer les surveillants pour la séance du jour ou du soir selon celle qu'assure le sous-bibliothécaire chargé de la surveillance[593].

Enfin, la salle de lecture voit passer aussi des salariés momentanés, des employés à la tâche, comme pour l'étiquetage et l'estampillage ou pendant les vagues de catalogage qui ont suivi de près l'institutionnalisation des bibliothèques. Ce personnel n'est pas forcément doté de compétences intellectuelles très poussées, d'autant qu'il s'agit souvent de copier ; le travail intellectuel effectué est réalisé plutôt par le conservateur et/ou le bibliothécaire adjoint. Mais ces tâches demeurent essentielles et indispensables pour le bon fonctionnement des séances de lecture et plus largement de la bibliothèque. Émile Bourgeois, en 1889, préconise la redéfinition des fonctions de chacun et l'engagement à long terme du personnel manquant[594]. À Lyon, les employés n'ont pas tous les mêmes horaires : les garçons arrivent une heure plus tôt pour nettoyer la salle[595]. Les écarts de salaire et de compétences sont très marqués[596]. Ces employés ne sont pas anonymes, leurs noms sont renseignés par exemple dans les feuilles de présence (pour la BHVP surtout), les états de congés, les tableaux comparatifs… mais il n'y aurait pas grand intérêt à les donner sauf quand un événement les concernant entre dans notre sujet.

L'étude des interactions entre personnel et lecteurs, d'une richesse foisonnante, conforte l'idée que la théorie est parfois en décalage avec la pratique, sans que ce soit nécessairement négatif.

---

[592] Bourgeois Émile, *Rapport sur la situation de la bibliothèque de la ville de Lyon…, op. cit.*, p. 28.
[593] Règlement de la bibliothèque de Bordeaux, art. 6, en date du 6 décembre 1856, AMB, Bordeaux 1303 R 1 (Bibliothèque municipale : règlements et rapports, 1806-1950).
[594] Bourgeois Émile, *Rapport sur la situation de la bibliothèque de la ville de Lyon…, op. cit.*, p. 18.
[595] Lettre au Maire de Félix Desvernay, en date du 15 novembre 1892, AML, 87 WP / 6 (Administration : personnel, gestion du personnel, règlement intérieur).
[596] Voir le tableau en annexe 6.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

II. Le personnel et le lecteur : devoirs et positions vis-à-vis du lecteur

A. Le bibliothécaire contre le lecteur

D'un point de vue intellectuel, le bibliothécaire, jaloux, peut craindre que le lecteur ne le dépouille de ses recherches. À en croire les récriminations du notaire Noël, « la bibliothèque [de Nancy] n'est jamais ouverte au public ; le curieux doit demander l'entrée et est toujours suivi d'un sous-bibliothécaire, ce qui est souvent gênant et toujours humiliant pour le visiteur[597]… »

Le rôle de gardien du bibliothécaire y est pris au sens propre. De même à Constantine, « le bibliothécaire considérait tout lecteur comme un intrus. Quand il fut félicité pour sa capacité à décourager les visites, il répondit : "Monsieur, croyez-vous que j'aurais accepté cette place s'il m'eût fallu me déranger à tout instant pour des imbéciles qui seraient venus lire ici des romans ou des vers[598] ?" » Ce genre de comportement est plutôt anecdotique et caractéristique des premiers bibliothécaires érudits qui, par leurs fonctions, pouvaient facilement s'adonner à leurs recherches et assouvir leur soif inextinguible de découverte intellectuelle.

Le plus souvent ce qui leur est reproché est bien plus concret et humain. Le personnel peut blesser ou désappointer le public par son attitude cassante, sa mauvaise humeur, intentionnellement ou non. Au-delà de l'effet désagréable que cela provoque chez les lecteurs, il dissuade et intimide. À Lyon, le lecteur Mugniéry impute le faible nombre de lecteurs à « l'ennui que l'on voit se dessiner sur la figure de certains employés quand ils voient arriver un lecteur à la bibliothèque du Lycée » tandis qu'au Palais-des-Arts, ils seraient servis avec amabilité[599]. Au Havre, le bibliothécaire, « un vieux loup-de-mer, qui n'était pas trop d'aplomb sur ses jambes et grognait d'un ton décourageant chaque fois qu'on lui demandait un livre », était peu engageant[600]. Eugène Morel désapprouve complètement ce comportement, dans son célèbre ouvrage où il décrit avec humour mais réalisme la réaction courante du bibliothécaire face au lecteur. Il « va là où il y a des livres, des livres qu'on ne lit plus, à

[597] Lang Jack, Rossinot André, Nourissier François [et al.], *op. cit.*, p. 23.
[598] Michel Henry, *op. cit.* p. 153, cité dans Martyn Lyon, p. 173.
[599] Réponse du Président de la Commission au Maire de Lyon, en date du 31 mai 1891, AML, 87 WP / 6 (Administration : personnel, gestion du personnel, règlement intérieur).
[600] Michel Henry, « Les bibliothèques municipales », dans *Association des Bibliothécaires Français : Bibliothèques, livres et libraires*, Paris, 1912, pp. 152-153.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

classer, à décrire. Et il fuit, là où il y aurait des lecteurs », comme si c'était le bibliothécaire qui avait peur des lecteurs et non plus le lecteur qui était intimidé[601].

Il dépasse parfois l'acceptable avec des injures, qui évidemment donnent lieu à des plaintes. Un autre lecteur écrit ainsi au Maire de Lyon pour signaler les injures dont il a été victime de la part des distributeurs. Le conservateur Cantinelli, qui essaie de satisfaire le lecteur mais ne veut pas désavouer son personnel sans certitude, enquête pour établir la responsabilité de chacun, – il n'est pas impossible que le lecteur exagère d'autant qu'il accuse plusieurs employés – et convoque pour ce le lecteur concerné[602].

Les employés semblent parfois portés à refuser de façon injustifiée un livre, ces décisions seraient arbitraires, le fruit du « bon plaisir » et non d'un règlement, comme l'affirme un lecteur[603]. Ainsi un lecteur de la BHVP, à l'aube de la guerre, écrit au conservateur pour exposer la manière grossière pour ne pas dire violente avec laquelle il a été reçu. Il voulait se consacrer à un travail tout à fait honorable, bien souvent garant de l'autorisation d'entrée et de consultation. Il remplit son bulletin pour un document qu'il voulait consulter et le remit à l'employé préposé qui le fit attendre et sous prétexte que le bulletin était mal établi, lui dit qu'il ne pouvait lui remettre l'ouvrage demandé. Passe encore. Mais l'un des bibliothécaires déchira son bulletin et lui « intima l'ordre de déguerpir », assertant qu'il n'avait pas l'autorisation nécessaire. Le lecteur fait remarquer à juste titre que si le problème vient du mauvais renseignement du bulletin, il revient aux employés de lui apprendre à le faire correctement. Le temps d'attente n'était pas justifié non plus puisqu'il n'y avait que trois ou quatre lecteurs[604]. Que reprocher à un lecteur qui vient faire une simple requête sans mauvaise intention aucune et que doit-il alléguer pour avoir l'autorisation d'entrer et de consulter ? Et s'il s'avérait que sa demande allait réellement contre le règlement, ce n'est pas une manière de traiter le public. Il peut cependant s'estimer heureux quand on voit les réponses misérables et futiles qui poussent parfois les employés à renvoyer les lecteurs. Le refus injustifié d'un livre peut donc parfois conduire à des altercations.

Les employés sont également attentifs à la tenue des lecteurs. À Lyon, au début du XX^{e} siècle, le bibliothécaire s'étant absenté quelques instants, un garçon de bureau, alerté par

---

[601] Morel Eugène, *Bibliothèques, essai sur le développement des bibliothèques publiques et de la librairie dans les deux mondes*, Livre I, Paris, Mercure de France, MCMIX, p. 139, cité dans *Architecture et lecture*, Hélène Carroux, *op. cit.*, p. 71.

[602] Lettre d'un lecteur au Maire de Lyon, en date du 14 février 1911, AML, 177 WP / 4 (Fonctionnement, 1904-1916 : copies de lettres).

[603] Réponse du Président de la Commission au Maire de Lyon, au sujet de la plainte de M. Mugniéry, en date du 31 mai 1891, AML, 87 WP / 6 (Administration : personnel, gestion du personnel, règlement intérieur).

[604] Lettre d'un lecteur, P. Granvaux?, au conservateur, en date du jeudi 14 mai 1914, AVP, 3574 W 98, (Lecteurs, suivi. 1874-1960. Reproductions, gestion : demandes, autorisations, arrêtés préfectoraux, rapports, correspondance. 1875-1938).

Droits d'auteur réservés. OU BY-NC-ND

du bruit en salle de lecture, s'y rend et les chasse. Il explique en ces mots son acte au bibliothécaire de retour :

« Je viens de les faire partir, il y en avait un qui était dans une tenue débraillée. »

Le bibliothécaire, qui n'est autre que Cantinelli, semonce son garçon de bureau qui ne devait pas les congédier mais simplement les rappeler à la bienséance[605]. Un témoignage relate la rencontre insolite entre prolétaires et gardiens du savoir à la bibliothèque de Lille, en 1866 :

« La bibliothèque communale ? C'est une manière de sanctuaire où les blouses et les sabots sont fort mal vus[606]. »

Quelques années plus tard, en 1898, Jules Ravaté pénètre en habit de travail dans la bibliothèque municipale de Roanne, demande le *Discours de la méthode*, et entend le bibliothécaire dire à son adjoint :

« Qu'est-ce qu'il va bien pouvoir y comprendre ? »

L'histoire est particulièrement cocasse vu que Jules Ravaté fondera l'université populaire de Roanne, et assurera la direction de la bibliothèque municipale en 1915[607].

Les employés deviennent habiles à inventer toutes sortes de prétexte pour les faire attendre, les ignorer. La ville demande aux bibliothécaires de ne pas rebuter les lecteurs par ces réponses attendues et décourageantes telles que : « ce livre est sorti, il est en lecture, ou chez le relieur », pour « s'éviter une course que l'on juge trop pénible ». Le public est là pour être servi, non desservi et est en droit d'attendre du personnel politesse, respect et dévouement[608]. Les lecteurs aimeraient sans doute pouvoir se passer des distributeurs, mais puisqu'ils n'ont pas le droit, il incombe au personnel de s'efforcer de rendre l'accueil plus agréable.

Le lecteur n'est pas toujours innocent non plus. Cantinelli, après une lettre d'un lecteur adressée au *Lyon Républicain*, se voit contraint de défendre ses distributeurs, surmenés par l'absence de l'un d'entre eux, et pourtant débordants de bonne volonté. Il ne peut croire qu'ils aient intentionnellement refusé d'apporter au public ce qu'il avait demandé, sous prétexte qu'ils ne voulaient pas aller les chercher. Lui-même est attaqué d'avoir gratifié des lecteurs « de questions et paroles inutiles », alors qu'il s'agit de conseils et recommandations[609]. Cette

[605] Lettre du bibliothécaire à l'Inspecteur, en date du 27 mai 1905, AML, 87 WP / 1 (Fonctionnement : 1809-1909).
[606] Richter Noé, *Introduction à la lecture publique*, *op. cit.*, p. 106.
[607] *Ibid.*, p. 106.
[608] Lettre de Lacroix au bibliothécaire adjoint?, en date du 26 novembre 1888, AML, 87 WP / 1 (Fonctionnement : 1809-1909).
[609] Lettre au Maire de Cantinelli, en date du 13 novembre 1907, AML, 177 WP / 6 (Administration : personnel, gestion du personnel, règlement intérieur).

Droits d'auteur réservés. OU BY-NC-ND

accusation, vue la réponse du bibliothécaire, semble née de la mauvaise foi d'un lecteur humilié d'avoir essuyé un refus, et le fruit de sa rancune, – il avait sans doute atteint le nombre d'ouvrages permis, ou demandé un livre jugé moralement inconvenable pour son âge. Il faut souligner que c'est parfois le lecteur qui estime que c'est injustifié parce qu'il ignore le règlement. Il se met à détester les employés qui ne sont pour rien dans sa colère. M. Joannès Martin, lecteur de la Grande bibliothèque de Lyon, se plaint ainsi au Maire de n'avoir pas obtenu communication d'un hebdomadaire mais le règlement général des bibliothèques recommande d'attendre que les livraisons soient reliées en volume pour les communiquer. Il aurait toutefois pu obtenir satisfaction, exceptionnellement, s'il avait argumenté sa demande[610]. Il en est de même pour Mugniéry qui demande à consulter un hebdomadaire qui n'arrive que le dimanche soir et qui n'est pas prêt à la consultation le lundi. Il est mécontent qu'on le lui ait refusé[611]. or les employés ne peuvent pas être plus rapides que la lumière, et d'ailleurs ses plaintes sont trop vagues pour être sérieuses et justifiées : il se plaint des agissements des employés surtout de M. Grosset sans préciser les raisons ; c'est le bibliothécaire qui déduit ses *desiderata* en fonction de ses requêtes habituelles.

Bien que ce ne soit pas grave en soi, il y va de l'intérêt du lecteur de mieux connaître la règle – nul n'est censé ignorer la loi, dit-on, – avant de clamer qu'il a été lésé. Ils ignorent souvent le fonctionnement de la bibliothèque, les aléas, dangers ou obligations auxquels elle est soumise et ils prétendent savoir mieux que les bibliothécaires ce qui est bon pour la salle de lecture voire les employés. L'attitude rigide, parfois factice pour l'application du règlement, des bibliothécaires n'est pas toujours condamnable. Ils essaient de faire au mieux avec leurs pauvres moyens d'action. Ils sont sous la coupe des comités, du Maire, du ministère.

Les lecteurs savent rendre la pareille aux employés, avec des critiques parfois très acerbes ou des comportements intolérables au point que leur exclusion est nécessaire pour le bien de tous, ce qui ne fait qu'envenimer cette rancœur. Un lecteur de la bibliothèque de Bordeaux, M. Messent, demande beaucoup plus d'ouvrages qu'il n'est toléré, se croit tout permis et a même l'audace de demander l'aménagement d'horaires similaires à ceux de la bibliothèque Sainte-Geneviève[612]. S'il s'était borné à faire ses réclamations deux ou trois fois, les employés l'auraient sûrement rabroué mais supporté, or il n'abandonne pas, se refuse à se conformer au règlement. Les employés, de guerre lasse, cèdent, et le renvoient au

[610] Réponse du Président de la Commission au Maire de Lyon, en date du 27 mai 1902, AML, 87 WP / 1 (Fonctionnement : 1809-1909).
[611] Réponse du bibliothécaire de Lyon au Maire, en date du 3& mai 1891, AML, 87 WP / 6 (Administration : personnel, gestion du personnel, règlement intérieur).
[612] Lettre de M. Messent au Maire de Bordeaux, en date du 2 décembre 1865, AMB, Bordeaux 1302 R 2 (Bibliothèque municipale, correspondance générale, 1860-1869).

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

bibliothécaire, qui croyait l'avoir convaincu mais en vain. À la fin, le bibliothécaire demande au Maire d'intervenir[613]. Si tous les lecteurs étaient comme lui, ce serait vite intolérable pour les employés et les autres bibliothécaires. Mais cet exemple permet aussi de relativiser : la plupart des lecteurs sont respectueux de l'ordre et du travail du personnel.

Le bibliothécaire peut retirer les livres au lecteur s'il juge que ce dernier le maltraite trop mais cela n'est pas forcément bien accepté[614]. Et s'il déplaît ici au lecteur, ce n'est pas de son fait, mais par application du règlement. Le personnel, doit certes essayer de satisfaire autant que faire se peut les exigences des lecteurs, mais il ne doit le faire ni au dépens des autres lecteurs, ni au dépens du règlement dont le respect est normalement profitable au plus grand nombre.

B. Le bibliothécaire avec le lecteur

« Un bibliothécaire digne de ce nom » doit se montrer poli, affable, empressé auprès de chacun, sans chercher à se dérober aux questions des lecteurs ou à un lecteur en particulier.[615] Quelques bibliothécaires prennent très à cœur leur rôle envers les lecteurs, comme Aimé Vingtrinier, défenseur de la lecture publique, et toujours bien disposé à l'égard de ses lecteurs. « Ardent travailleur, causeur spirituel », il a marqué les esprits.

« Les jeunes générations se souviendront du grand vieillard qui, de son pas ferme, traversait la bibliothèque, et dont la hautaine physionomie était toujours prête à s'éclairer du plus doux sourire[616]. »

Il plaît beaucoup aux lecteurs : il est souriant, tout dévoué, met le lecteur très à l'aise et ne cache pas que la bibliothèque appartient à tous, et que tous les lecteurs y sont les bienvenus. Il est érigé en modèle pour les bibliothécaires, dans une approche presque hagiographique. M. Messier, conservateur de la bibliothèque de Bordeaux, et ses auxiliaires, quant à eux, sont salués pour leur science et leur aménité[617]. Le directeur de la bibliothèque de Lyon Félix Desvernay, lui, considère « comme un devoir de [se] mettre à l'entière disposition des

[613] Lettre de Gergerès au Maire en date du 22 décembre 1865, AMB, Bordeaux 1302 R 2 (Bibliothèque municipale, correspondance générale, 1860-1869).
[614] Règlement de la bibliothèque de Bordeaux, en date du 20 novembre 1950, art. 7, AMB, Bordeaux 1303 R 1 (Bibliothèque municipale : règlements et rapports, 1806-1950).
[615] Cotton des Houssayes Jean-Baptiste, *Des devoirs et des qualités du bibliothécaire*, discours prononcé dans l'Assemblée générale de Sorbonne, le 23 décembre 1780, Paris, E. Baudelot Impr., MCMLI, p. 17.
[616] Sébastien Charléty (dir.), *Revue d'Histoire de Lyon. Etudes. Documents. Biographie*, Tome second – Année 1903, Lyon, A. Rey et Cie, 1903, p. 246., cité dans Séphora Debœuf, *Aimé Vingtrinier, un imprimeur Lyonnais au XIX*^{ème} *siècle*, mémoire de recherche, Culture de l'écrit et de l'image, Villeurbanne, Enssib, 2019, p. 21.
[617] *La Gironde* du 7 juillet 1876, Ensemble de coupure de journaux et de notes manuscrites, Ms 3497, Bibliothèque municipale de Bordeaux.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

lecteurs, de les faciliter dans leurs recherches et travailler ainsi avec eux à la diffusion de l'instruction publique[618] ». Sa réflexion montre que cette attitude n'est pas innée et s'il estime que cela fait partie de son devoir, il semble dire que les autres ne le considèrent pas comme tel et le devraient. Présenter une attitude positive et rassurante est primordial pour accueillir et conserver ses lecteurs. Les règlements rappellent souvent le rôle du personnel auprès du public : répondre à ses questions[619], les aider, conseiller et orienter dans leurs recherches[620].

Il serait également idiot de leur part de garder pour eux toute la science qu'ils possèdent ; de même qu'une joie partagée est double, de même la science partagée enrichit. Ils ne doivent pas hésiter à prodiguer, sans être avare, tous leurs conseils ; il ne s'agit pas ici de dispenser des recommandations moralisantes parfois nécessaires, mais des propositions scientifiques, d'indiquer aux chercheurs ou lecteurs des livres qu'ils ne connaîtraient pas et qui les aideraient dans leur recherche.

Les bibliothécaires en principe essaient d'offrir aux lecteurs les meilleures conditions de travail comme Céleste qui installa, à Bordeaux, une salle dédiée aux chercheurs. Mais là encore ils se retrouvent confrontés à de grandes difficultés, indépendantes de leur volonté, comme les récurrents problèmes de chauffage, par exemple, rencontrés un peu partout et vus plus haut, et ils compensent de leur personne pour ne pas ternir les relations qu'ils essaient d'établir avec leurs lecteurs.

Ce qui est sans doute le plus ardu, mais néanmoins capital, c'est d'abdiquer tout jugement à l'encontre de ses lecteurs, que ce soit sur leur tenue – on a déjà vu à plusieurs reprises les dissensions que peuvent créer le costume des lecteurs, entre eux ou avec le personnel –, sur leurs lectures, notamment les romans ou enfin sur leurs questions, et traiter chacune d'elles, qu'elles soient futiles et triviales ou savantes, avec la même prévenance et la même indulgence[621].

Le personnel travaille pour le bien du plus grand nombre, le règlement sert à cela, et même si un lecteur se trouve en conflit avec un membre du personnel, c'est parfois pour le bien commun. Le silence en est l'exemple parfait. Si un lecteur élève la voix alors que le règlement ordonne expressément d'observer le silence ou de parler à voix basse, qu'un employé le lui fait remarquer et que le lecteur réagit mal, l'employé ne peut rien se reprocher, il agit pour le bien de tous, et sa remarque n'a rien de personnel ou d'arbitraire. Le silence est

---

[618] Rapport sur la Grande bibliothèque, en date de décembre 1891, AML, 87 WP / 7 (Administration, 1877-1909).
[619] Rapport annuel de la bibliothèque de Bordeaux, en date du 1897, AMB, Bordeaux 1304 R 2 (Rapports annuels, 1877-1933).
[620] Rapport sur le service de la Bibliothèque pendant l'année 1893, en date du 5 juillet 1894, AMB, Bordeaux 1304 R 2 (Rapports annuels, 1877-1933).
[621] Constantin Léopold Auguste, *Bibliothéconomie, op. cit.*, p. 26.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

d'ailleurs un élément très intéressant : c'est une barrière mais c'est aussi un moyen de montrer que l'on est prêt à l'écoute, celle des livres pour les lecteurs, celle des lecteurs pour les employés.

Le personnel, appartient à tous les lecteurs ; le lecteur n'est pas seul au monde et il serait égoïste de sa part d'importuner sans arrêt un employé, quel que soit son grade d'ailleurs. M. Rabanis, qui est pourtant doyen de la faculté de lettres de Bordeaux, veut tout sans attendre, sans penser non plus que les autres lecteurs peuvent être aussi pressés que lui, et ne craint pas de demander au bibliothécaire de mener pour lui des recherches sur son temps, précieux s'il en est. Si le bibliothécaire se montre inflexible, il vexe le lecteur, M. Rabanis, n'a pas apprécié le refus du bibliothécaire mais ce dernier préfère faire son devoir plutôt que de plaire à un lecteur. Car, comme il s'en justifie au Maire, « c'est au public, et non pas à un seul homme, quel qu'il soit, qu['il doit ses] services les plus empressés[622] ».

Ce serait une grossière erreur et une grande injustice de penser que la plupart des bibliothécaires étaient réticents envers les lecteurs. Certains, leur sont tellement dévoués qu'ils renoncent à leur solde, quand la somme dédiée à leurs émoluments n'est pas séparée du crédit alloué aux acquisitions, par exemple, pour acheter des livres ou ferment les yeux sur le retard de leurs appointements[623], d'autant plus qu'ils remplissent souvent d'autres fonctions en parallèle. D'autres veulent démocratiser la lecture avec l'élargissement du public et du choix des livres, notamment Dezeimeris. D'autres encore essaient de se montrer attractifs avec l'instauration de nouveaux horaires, en soirée ou sur des plages plus longues, comme Jules Cousin qui ne ménage pas les demandes d'extension de budget pour offrir ce luxe aux lecteurs, ou avec le renouvellement et le rajeunissement des collections, ou encore la rédaction de catalogues qui permettent, entre autres, de voir la variété des ouvrages conservés.

L'attitude de certains bibliothécaires paraît toutefois presque contre-nature si l'on considère la plupart des témoignages. En effet, ils sont plutôt enclins à craindre pour leurs collections, comportement qui ressort très souvent, mais Giraud-Mangin, bibliothécaire à Nantes, pense que les livres sont faits pour être lus :

« Et s'ils sont détériorés par l'usage, tant mieux ! Serait-il préférable qu'ils fussent mangés par les vers ou moisis sur les rayons [624] ? »

[622] Réponse du conservateur à une lettre du Maire, s. d., AMB, Bordeaux 1302 R 1 (Bibliothèque municipale, correspondance générale, 1809-1859).
[623] Barnett Graham Keith, *op. cit.*, p. 68.
[624] Giraud-Mangin Marcel, « Les bibliothèques municipales devant l'opinion » *op. cit.*, cité dans Varry Dominique, *op. cit.*, p. 210.

Droits d'auteur réservés. OU BY-NC-ND

Le livre est un produit à consommer comme un autre. La pensée de Charles Sustrac va dans le même sens quand il affirme qu'on « devrait passer aussi facilement à la bibliothèque se renseigner qu'on va au marché acheter de la viande ou des légumes[625] ».

Les employés qui n'essaient pas au maximum de s'accommoder des lecteurs et de les mettre à l'aise ne sont pas en soi des mauvais bibliothécaires mais incomplets. Être brillant et cultivé ne suffit pas et ne devrait pas être un prétexte au mépris.

C. Le bibliothécaire au-dessus du lecteur

Le bibliothécaire a souvent l'air d'un personnage inaccessible, méprisant, emprunt d'un air supérieur. Il se croit investi d'un rôle de garant moral, d'un devoir d'éducation envers ses lecteurs, et cherche à imposer son autorité morale. De fait, au Palais-des-Arts, le conservateur garde la clef de l'armoire fermée où sont déposés les livres licencieux[626]. Il est intimidant, en impose au lecteur et peut involontairement (ou volontairement) l'écarter. Au début du XX^{e} siècle, le fils d'un cordonnier, Jean Guéhenno, pénètre dans la bibliothèque de la ville de Roanne. Il est frappé par l'aspect et le comportement du bibliothécaire, dont il brosse un portrait féroce dans son *Journal d'un homme de quarante ans*. « Petit homme sec et gris à barbiche », il n'aimait pas être dérangé par les lecteurs, mais surtout « il était grand diseur de patenôtres et surveillait [ses] lectures avec une pieuse sollicitude ». Il veillait pour la plus grande gloire de Dieu, à ce que les lecteurs ne fissent pas de mauvaises lectures et préparassent leur salut. Le lecteur était obligé de démontrer son droit à l'usage de la bibliothèque, pour être conduit jusqu'à une armoire profonde, près de son bureau pour en garder le contrôle, où il a rassemblé les livres qu'il juge les moins maléfiques et les moins inconvenants[627]. Si ce dernier ne met pas de limite à son intervention en tant qu'arbitre du bon et du mauvais livre et que garant de moralité, se pose la question de la limite du jugement du bibliothécaire sur la morale, sur les lectures de son public. Il a certes un avis mais a-t-il le droit de l'imposer comme une valeur ? À partir du moment où les livres ont été acquis et sont à bibliothèque, quelle censure peut-il exercer ? Monfalcon s'interroge en ces termes :

« Une bibliothèque publique est une immense exposition des produits de l'intelligence : jusqu'à quel point un bibliothécaire est-il autorisé à faire un triage parmi tant de compositions diverses ? Un grand intérêt social ne sera-t-il pas gravement compromis, si le

[625] Sustrac Charles, « De l'orientation des bibliothèques modernes », in *Bulletin de l'Association des bibliothécaires français,* 1907, n°5, p. 106, cité dans Varry Dominique, *op. cit.*, p. 208.
[626] Charvet Léon, *op. cit.*, p. 51.
[627] Richter Noé, *Introduction à la lecture publique*, *op. cit.*, p. 106.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

conservateur ne prête pas les livres dont il est le gardien que selon l'inspiration de ses sentiments politiques ou religieux ? Si un bibliothécaire doit professer une tolérance absolue quant aux matières philosophiques et scientifiques, s'il ne doit imposer ses opinions ni à ses lecteurs ni à ses livres, il est pleinement en droit de refuser à de jeunes hommes inconsidérés communication d'écrits de nature à corrompre leurs mœurs[628]. »

Le bibliothécaire n'abandonne donc pas tout rôle d'arbitre dans la communication puisqu'il décide toujours quel lecteur est sérieux ou non, mais il ne fait intervenir la question de la morale qu'en cas d'extrême nécessité. Le bibliothécaire, par son attitude et son rôle moralisateur, instaure une distance avec le lecteur qui n'ose pas l'aborder et peut le redouter. Le lecteur dépend toujours un peu de lui, et doit s'attendre à se voir refuser un ouvrage. Le bibliothécaire, de plus, représente une institution, incarne une image, et ne peut ni se permettre toutes les libertés ni déroger à ses devoirs. Au fond, ils sont assez sensibles aux problèmes de l'instruction et de la lecture publique, tel Léon Soulice à Pau qui crée une bibliothèque populaire en parallèle de celle qu'il dirige de 1865 à 1909[629].

Enfin même le mobilier contribue à instaurer cette frontière entre bibliothécaire et lecteur. L'estrade, au-delà de l'aspect purement pratique, visuel, embrasse un aspect symbolique : le bibliothécaire-surveillant domine les lecteurs, il se trouve dans la même position que le professeur vis-à-vis de ses élèves, position qui rejoint et renforce l'idée de l'éducation. L'estrade est quasi-systématique, Lyon, Bordeaux, Paris, Rouen[630] et bien d'autres en possèdent. Enfin, l'étymologie du mot surveiller comprend évidemment le terme « veiller » qui, au-delà de la notion de vigilance (veiller à), comporte aussi une dimension affective (veiller sur, prendre soin, protéger les lecteurs de leurs lectures). Le XX^{e} siècle, avec l'émergence et le renforcement de notions comme la tolérance, la liberté de pensée et d'expression, marque un véritable tournant dans la position et le rôle des bibliothécaires vis-à-vis du lecteur.

Le lecteur malgré une attitude parfois répréhensible, les comportements sévères et la physionomie impressionnante du personnel, éprouve une certaine estime pour son érudition, voire de l'admiration, de l'affection pour tel ou tel agent ; il a conscience que le temps que leur accorde les bibliothécaires est précieux, d'autant qu'ils sont très occupés en salle de lecture.

[628] Rapport de Monfalcon à Monsieur Terac, p. XXXVII, cité dans Bergé Françoise, *op. cit.*, pp. 50-51.
[629] Richter Noé, *Introduction à la lecture publique*, *op. cit.*, p. 108.
[630] Rose Marie-Françoise (dir.), *op. cit.*, p. 60.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

III. Les travaux du personnel en salle de lecture

A. La surveillance

Cette mission, remplie spécifiquement par le surveillant et le garde, paraît ingrate : le surveillant installé à un bout de la salle sur un bureau, la plupart du temps, élevé sur une estrade d'où il domine les lecteurs, est sans doute peu apprécié. Elle a toutefois son importance : prévenir les dégradations, lutter contre les vols. À vrai dire, surveiller n'est ni un but, ni une mission à proprement parler, l'objectif est d'éviter que les lecteurs n'endommagent les livres volontairement ou non, donc de veiller à ce qu'ils ne les annotent pas, ne les tachent ni ne les déchirent, ne s'en servent de sous-mains ou tout autre, ou de s'assurer qu'ils n'emportent avec eux un volume entier ou une partie. Pour le reste, le surveillant se moque bien de ce que peut lire le lecteur. Cette mission recouvre en fait celle de la conservation, très prégnante, plus que celle de la communication dans un premier temps. D'autres accessoires renforcent la surveillance et allègent la tâche du surveillant. Nous l'avons déjà vu, les livres sont fermés dans des armoires grillées parce que les lecteurs n'ont pas le droit d'y accéder.

L'insistance avec laquelle les bibliothécaires parlent de cette question montre l'importance qu'ils y attachent. À la fin du XIX^e^ siècle, Émile Bourgeois, impute les fraudes et disparitions de volumes de la Grande bibliothèque de Lyon, à l'impossibilité de surveiller. Les tables, trop serrées, entravent la circulation du gardien, et il donne des exemples de disparitions à l'appui :

« Un jour, ce sont les poésies de MM. Soulary, Louisa Siefert, Jules Janin qui ont été emportées, ou bien l'on constate que les cartes de la *Géographie universelle*, de Reclus, ont été arrachées ; des volumes rares, tels que le *Cabinet satyrique*, ont été dérobés[631]. »

Les employés doivent aussi s'organiser pour que l'un d'entre eux soit toujours présent en salle de lecture, y compris, et peut-être surtout, à l'heure du déjeuner. À la Grande bibliothèque de Lyon, les horaires du surveillant impliquent qu'il ne prenne pas de pause entre le début et la fin de son service, ce qui suppose un jeûne pendant six heures d'affilée. Mais le surveillant Thillet trouve cela trop long (et on le comprend), et il se permet de prendre une pause de une heure, or il est le seul employé en salle de lecture à ce moment, donc en son absence, les lecteurs sont livrés à eux-mêmes et peuvent aisément en profiter[632].

[631] Bourgeois Emile, *Rapport sur la situation de la bibliothèque de la ville de Lyon…, op. cit.*, p. 5.
[632] Lettre de Félix Desvernay au Maire de Lyon, en date du 22 octobre 1892, AML, 87 WP / 6 (Administration : personnel, gestion du personnel, règlement intérieur).

Droits d'auteur réservés. OU BY-NC-ND

Le manque de personnel participe aussi de la mauvaise surveillance. Au Palais-des-Arts, le personnel est insuffisant pour assurer une surveillance perpétuelle puisque le surveillant s'occupe aussi de chercher et distribuer les livres, il lui faudrait au moins un assistant, pour que l'un surveille le temps que l'autre aille chercher les livres[633].

B. La distribution

Elle est confiée à un distributeur ou un garçon qui reçoit les bulletins soit directement, soit par l'intermédiaire du surveillant. Il va chercher dans les galeries, les magasins et même les armoires de la salle de lecture, puisque les lecteurs n'ont pas le droit de se servir eux-mêmes, les livres demandés. La mission de distribution n'exige pas des compétences et qualités très élevées ; il est toutefois indispensable de connaître assez bien le rangement, pas toujours évident, si l'on veut être rapide et efficace. L'âge peut poser problème pour les échelles, galeries et problème du poids des livres.

Avec la modernisation, de nouvelles techniques accélèrent le processus de communication, entre la salle de lecture et les magasins, comme les cornets acoustiques, par exemple. À Bordeaux, le déménagement de la bibliothèque permet d'introduire de nouvelles techniques. Les magasins sont désormais hors de la salle de lecture. Il est proposé de placer plusieurs garçons, chacun dans une partie du bâtiment, ce qui leur éviterait de longs circuits pour aller chercher des livres éloignés, et les demandes leur seraient transmises par cornet acoustique ou par téléphone[634], système encore conservé dans quelques bibliothèques aujourd'hui.

Si les activités majeures et visibles se limitent à la surveillance et à la distribution, la salle de lecture accueille bien d'autres activités.

C. Les travaux relatifs à l'accueil et à la consultation du public

Dès huit heures du matin, et sept heures pour les garçons, qui arrivent pour faire le ménage, les employés de la Grande bibliothèque s'activent[635] : travaux quotidiens d'entretien, de nettoyage, de dépoussiérage, pour accueillir les lecteurs dans les meilleures conditions

[633] Charvet Léon, *op. cit.*, pp. 27-29.
[634] Rapport présenté par M. Couat, adjoint au Maire de Bordeaux, délégué pour l'Instruction publique, pour le déplacement de la bibliothèque cour Mably, 1886, AMB, Bordeaux 6501 M 5 (Transfert de la bibliothèque dans les anciens bâtiments de la Manutention et des Vivres de la Guerre, 1880-1890).
[635] Lettre de Félix Desvernay au Maire de Lyon, en date du 22 octobre 1892, AML, 87 WP / 6 (Administration : personnel, gestion du personnel, règlement intérieur).

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

possibles. Le soir après la séance, – les employés finissent, à Lyon encore, à six heures – la salle de lecture est encore en activité : rangement des livres empruntés pendant la journée, aération… À Bordeaux, la bibliothèque est fermée le samedi, jour réservé au rangement des livres consultés durant la semaine[636]. Les tâches de ménage, dépoussiérage et aération font partie de leurs prérogatives et missions, mais elles semblent bien souvent ignorées – les plaintes des lecteurs, notamment de la bibliothèque de Bordeaux[637], et même des bibliothécaires, en témoignent – pour impossibilité matérielle d'accès aux fenêtres qui accumulent la crasse, manque de personnel pour assurer le ménage en sus des autres activités, manque de temps[638]. L'aération est même préconisée durant les séances, toutes les heures, mais n'est pas respectée non plus, pour les mêmes raisons, ajoutées au danger de courant d'air que n'aiment pas les lecteurs. Il est recommandé toutefois de les fermer avant le coucher du soleil de peur que les papillons n'y déposent leurs œufs[639].

L'entretien touche non seulement à l'hygiène mais aussi à la conservation des documents qui, pour rester en état plus longtemps, ont besoin d'un espace sain, d'une température ni trop élevée ni trop basse, d'un air assez sec. La poussière les abîme aussi et surtout invite les rongeurs et insectes à établir domicile. À Lyon, Desvernay essaie de reprendre les choses en main et impose un programme strict pour maintenir un état de propreté pour les livres et les lecteurs avec « l'époussetage hebdomadaire des étagères et le nettoyage progressif des salles à raison d'une travée par jour[640] ».

Le travail du personnel en salle de lecture ne se borne pas aux heures de service public ou à des missions relatives aux lecteurs. Et comme ils n'ont pas, la plupart du temps, de bureau en propre, sauf le conservateur, la salle de lecture devient aussi leur espace de travail, surtout que leur journée de travail, comme nous l'avons vu, dépasse les heures de service, avec des journées de travail plus longues que les séances[641], ou des journées de travail certains jours où la bibliothèque est fermée au public, le samedi à Bordeaux, ou pendant les périodes de vacances, pour les récolements, inventaires, ou encore l'estampillage des documents sûrement effectués dans la salle de lecture qui présente malgré ses nombreux inconvénients un

[636] Rapport d'inspection du bibliothécaire à l'inspecteur, en date du 22 juin 1874, AMB, Bordeaux 1304 R 1 (Bibliothèque municipale : rapports d'activité, 1874-1933).
[637] Rapport sur le service de la Bibliothèque pendant l'année 1893, en date du 5 juillet 1894, et Lettre du Ministère de l'Instruction publique des beaux-arts et des cultes, au Maire de Bordeaux, en date du 24 Février 1894, AMB, Bordeaux 1304 R 2 (Rapports annuels, 1877-1933).
[638] « Il n'y a plus le temps de balayer les salles et de nettoyer les livres ; il faudra laisser les choses comme elles sont depuis vingt-cinq ans », lettre de Monfalcon au Maire de Lyon, en date du 21 janvier 1848, ADR. T. 287, cité dans Bergé Françoise, *op. cit.*, p. 53.
[639] Constantin Léopold Auguste, *Bibliothéconomie, op. cit.*, p. 67.
[640] Rapport au Maire sur la réorganisation de la bibliothèque en 1891, cité dans Delavenne Magali, *op. cit.*
[641] Lettre de Félix Desvernay au Maire, en date du 22 octobre 1892, AML, 87 WP / 6 (Administration : personnel, gestion du personnel, règlement intérieur).

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

grand espace de travail. Cette opération est primordiale pour prévenir les vols, même si ce n'est pas suffisant pour les empêcher – les preuves regorgent : livres découpés, amputés de quelques pages, illustrations – et marquer la propriété. La rédaction et copie des catalogues, sont sans doute aussi réalisés en salle de lecture. Cet espace, l'un des seuls réservés au public, ne lui appartient toutefois pas en exclusivité, ce qui ne facilite pas les conditions de travail aussi bien des lecteurs que du personnel.

D. Des conditions de travail difficiles

Tout au long du siècle et dans presque toutes les bibliothèques, les bibliothécaires se plaignent du manque de personnel. Le nombre de lecteurs ne justifie pas toujours un accroissement du personnel, mais dans certains cas, le personnel est réellement surmené en raison des faibles effectifs. D'ailleurs il arrive parfois, dans les petites villes et ce n'est pas le cas dans nos trois bibliothèques, qu'il n'y ait qu'une seule personne qui s'occupe de la bibliothèque. Quand elle est absente ou malade, elle se voit contrainte de fermer l'établissement au public comme à Coutances où la bibliothèque, en 1878, est « fermée pendant plus de six mois à la mort du bibliothécaire[642] » ; quand le seul pilier s'affaisse, la bibliothèque s'effondre. Après la mort du bibliothécaire de Nevers, en 1810, la bibliothèque est fermée dans un premier temps puis les fonctions sont confiées au secrétaire de Mairie qui a les clés ; en réalité la bibliothèque tombe à l'abandon[643].

De fait, le personnel est aux frais de la municipalité, qui n'a cure de la bibliothèque, pas en priorité du moins. À Lyon, le bibliothécaire du Lycée demande du personnel supplémentaire quand il est question d'ouvrir la salle de lecture le soir, sans quoi cela n'est pas possible ou imposerait au personnel de travailler pendant des journées de 10 heures[644], d'ailleurs Lyon est relativement en retard par rapport à la demande de Salvandy sur le sujet. Ce n'est qu'en 1867 que Lyon ouvre ses portes au public pour les séances du soir, au Palais-des-Arts, quand le préfet accorde finalement un bibliothécaire supplémentaire[645] spécialement chargé de la lecture du soir et élargit les horaires à cinq jours par semaine de 10 à 21 heures. À la BHVP aussi, le manque de personnel est récurrent pour les séances du soir,

[642] Daireaux Louis, *op. cit.* p. 29, cité dans Varry Dominique, *op. cit.*, p. 202.
[643] Thuillier Guy, *op. cit.*
[644] Lettre de Monfalcon au Maire de Lyon, en date du 21 janvier 1848, ADR. T. 287, citée dans Bergé Françoise, *op. cit.*, p. 53.
[645] Note sur les séances du soir à la bibliothèque, en date du 22 mars 1911, AML, 177 WP / 1 (Création et fonctionnement de la bibliothèque, 1792-1889).

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

et là encore l'ouverture est soumise à une augmentation du personnel, condition *sine qua non*[646].

Le public s'est accru peu à peu, – à Lyon les années 1904-1905 connaissent une considérable augmentation de la fréquentation[647] – mais le nombre d'employés est sensiblement le même depuis le début du siècle, ce qui ne suffit plus, et le fait est particulièrement marquant pendant les séances : les garçons de salle se démènent de tout côté, mais restent trop lents parce que trop peu nombreux[648]. La déconcentration progressive des documents avec les magasins et les salles spécialisées exige aussi un personnel plus nombreux pour surveiller.

Le manque de personnel devient particulièrement problématique, quand, pour pallier son absence, des bénévoles remplissent les fonctions du personnel auprès du public, qui n'ose pas leur demander davantage. À Chartres, par exemple, « le fait que les conservateurs fussent des notables non rémunérés dissuadait les gens socialement inférieurs d'utiliser les collections et d'exiger un meilleur service ». Les lecteurs disparaissent et la bibliothèque ressemble plutôt à un musée qu'à une bibliothèque[649]. Le manque de personnel, négatif à tout point de vue, reste pourtant un problème constant. Le personnel surmené, n'est pas à l'abri des erreurs, mais s'en dédouane volontiers auprès des villes qui ne leur donnent pas des conditions idéales – ce qu'on leur accorde volontiers mais n'excuse pas – ou accablent les lecteurs, soumis parfois à la *vindicte* du personnel. Il existe toutefois des exceptions bien sûr, comme à Montbéliard qui possède, au début du XX^{e} siècle, deux bibliothécaires alors qu'elle n'est ouverte au public qu'un jour par semaine[650].

Les difficultés ne se bornent pas à cela, ils sont soumis à bien d'autres aléas : leurs traitements ne sont pas très réguliers, et les bâtiments laissent souvent vraiment à désirer comme nous l'avons détaillé à maintes reprises. Ils aménagent au mieux, avec leurs moyens, mais ne choisissent pas les bâtiments, qui sont soit un héritage, soit des constructions nouvelles mais pour lesquelles ils n'ont pas leur mot à dire alors qu'ils sont les premiers concernés. La confusion qui règne chez le personnel au moment de chercher un livre ou de comprendre le fonctionnement de tel ou tel espace ou dossier est dû aussi à la réticence des bibliothécaires de communiquer, chacun garde sa connaissance pour lui, sans rien confier au

[646] Note confidentielle à Monsieur le Préfet de la Seine, M. Hérold?, en date de janvier 1879, AVP, 3574 W 1, (Statuts et réglementation : rapports, correspondance, publication officielle. Commission de surveillance de la bibliothèque (1872-1889).
[647] Lettre du bibliothécaire Cantinelli au Maire de la ville de Lyon, en date du 26 septembre 1905, AML, 87 WP / 6 (Administration : personnel, gestion du personnel, règlement intérieur).
[648] Lettre au Maire de Jourant? sur l'insuffisance des garçons de salle, en date du 1er février 1884, AML, 87 WP / 6 (Administration : personnel, gestion du personnel, règlement intérieur).
[649] Varry Dominique, *op. cit.*, p. 124.
[650] Giraud-Mangin Marcel, « Les bibliothèques municipales devant l'opinion » *op. cit.*, p. 154.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

papier, c'est une culture qui repose sur une personne, là en est toute la limite. Leur mission est aussi aride, incertaine, ingrate même, mais tellement utile.

E. Les dangers du métier

On risque sa vie quand on travaille en salle de lecture : les échelles, qui permettent d'accéder aux livres rangés en hauteur quand il n'y a pas de galeries, sont évidemment dangereuses. Un des employés de la bibliothèque de Lyon, M. Revers, concierge, pendant qu'il procédait « au nettoyage annuel de la bibliothèque, est tombé d'une échelle et s'est foulé le pied. Le médecin de la ville, aussitôt appelé, a constaté une entorse du pied gauche avec déchirure du ligament latéral externe nécessitant un repos d'un mois ». À son retour, il a fallu lui trouver un poste qui n'exigeait pas trop d'activité, il fut « chargé de distribuer les bulletins de demande et de recueillir les livres à la sortie ». Sa femme l'a remplacé pour les besognes de nettoyage[651]. La vieillesse devient vite un handicap. Ainsi M. Mahinc, distributeur, très affaibli, demande à quitter le service. Le bibliothécaire n'a aucune raison de refuser, – il ne ferait que ralentir le service – et souhaite qu'il soit remplacé par un homme plus jeune, « rigoureux et laborieux[652] ». À la même période, il demande que la bibliothèque se sépare de M. Baborier, qui vu son grand âge, n'est plus d'aucune utilité – il en parle presque comme d'un objet –, même pour du balayage[653].

Le personnel de la bibliothèque est violemment exposé à des maladies de poumons, l'une d'elles est appelée l'asthme des bibliothécaires – le terme est ici utilisé dans son sens général bien sûr, les conservateurs n'y sont pas plus en butte que les autres, au contraire – une sorte de bronchite chronique[654]. Ils ont les bronches très éprouvées par la poussière qu'ils respirent toute la journée. Ils sont tous plus ou moins affectés à un moment ou à un autre. Xavier Pelletier leur recommande de porter un chiffon humide sur la bouche quand ils vont être en contact prolongé avec poussière[655]. Ils peuvent aussi manipuler sans le savoir des matériaux dangereux qui servaient à la confection de certains livres, notamment la peinture ou la reliure, comme les toiles colorées avec un pigment connu sous le nom de vert de Paris, fabriqué au XIX^{e} siècle, composé d'arsenic, et inhaler quelques particules. Dans les cas

[651] Lettre de Cantinelli, en date du 3 octobre 1919, sur l'accident de M. Reverd, AML, 177 WP / 9 (Fonctionnement, 1909-1911).
[652] Lettres du conservateur au Maire de Lyon, en date du 17 janvier 1902?, AML, 177 WP / 4 (Fonctionnement, 1904-1916 : copies de lettres).
[653] Rapport de Cantinelli au Maire de Lyon, en date du 8 février 1904, AML, 177 WP / 4 (Fonctionnement, 1904-1916 : copies de lettres).
[654] Pelletier Xavier, « L'hygiène dans les bibliothèques », in *Bibliothèques, livres et libraires*, p. 171.
[655] Idem, p. 179.

Droits d'auteur réservés. OU BY-NC-ND

moindres, cela les étourdit et les rend apathiques et peut provoquer des problèmes de peau comme des irritations.

Outre les risques propres au métier, le mauvais état quasi général des bâtiments expose les bibliothécaires à d'importantes variations de température en hiver, par exemple, et l'oxyde de carbone des poêles asphyxie et alanguit. Le manque de lumière attaque leurs yeux. D'autres accidents sont plus inattendus, comme à Caen, où, en 1858-1859, le plancher de la salle de lecture, située à l'étage, menace de s'effondrer. Il représente évidemment un danger pour les gens qui sont en-dessous mais aussi pour les lecteurs et surtout les bibliothécaires qui, une fois la bibliothèque fermée au public, durent « extraire une partie des livres pour ne pas laisser démunis les lecteurs pendant le temps des travaux[656] ». À la BHVP, pendant des travaux de réfection de la toiture de l'hôtel Le Peletier Saint-Fargeau en 1904, des ouvriers jettent toutes sortes de débris du toit et un morceau de zinc a brisé une vitre dans la salle de travail ; « les quatre employés qui s'y trouvaient n'ont heureusement pas été atteints mais le sol de la bibliothèque était jonchée (*sic*) de débris qui avaient été projetés à plus de quatre mètres de la fenêtre[657]. »

Leur vie quotidienne n'est pas de tout repos, mais ils sont guettés aussi par un danger moral. Leur goût du beau peut émousser leur envie. Le bibliothécaire est censé être plus honnête qu'un autre, c'est pour cela que c'est d'autant plus choquant quand c'est lui et non un lecteur qui détourne des livres. Il peut arriver que ce soit involontaire, quand ils les apportent chez eux pour leur travaux personnels, mais quelques exemples montrent que cela arrive bel et bien. Pagès, un distributeur très lettré dont le bibliothécaire dit de lui au début du XX^{e} siècle qu'il est « employé à des besognes indignes de lui » mais estime aussi que sa « psychologie est difficile à fixer[658] », est convaincu de vols quelques années plus tard.[659] Un autre employé avait déjà été accusé, à tort se défend-il[660], mais cela confirme que des livres disparaissent sans raison. L'ennui peut également tourner vers la boisson. Un homme de peine de la Bibliothèque Historique compromet la dignité de la maison. « Ivrogne incorrigible, on le trouve endormi ou titubant dans tous les coins », il influence ses collègues, « scandalise et

[656] Lavalley Gaston, *Notice historique sur la bibliothèque de Caen*, *op. cit.*, pp. 73-74.
[657] Note du secrétaire général de la Préfecture de la Seine, pour Monsieur le Directeur des services d'architecture, en date de mai 1904, AVP, 3574 WP 73 (Correspondance, 1906-1910).
[658] Rapport de Cantinelli au Maire de Lyon, en date du 8 février 1904, AML, 177 WP / 4 (Fonctionnement, 1904-1916 : copies de lettres).
[659] Lettre du commissaire en chef de la Sûreté au Maire de Lyon, sur les détournements de Pagès, en date du 25 mai 1909, AML, 177 WP / 9 (Fonctionnement, 1909-1911).
[660] Lettre de Ritton? au bibliothécaire Vingtrinier, en date du 30 novembre 1886, AML, 87 WP / 1 (Fonctionnement : 1809-1909).

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

fatigue les visiteurs par sa tenue » et ses insolences envers ses camarades et supérieurs. Un jour, il a été littéralement « ramassé par des agents de service[661] ».

Enfin, la routine peut amener à commettre des maladresses comme endommager des livres, si ce n'est de graves erreurs. Le personnel se méfie beaucoup des lecteurs mais pas assez de lui-même, des dangers de la routine…

* *

*

S'il est vrai que quelques rares bibliothécaires n'avaient pas du tout les capacités requises, ni le désir de faire avancer les choses, ou comptaient profiter de leur charge comme d'une sinécure, la plupart se sont distingués par leur zèle, leur dévouement sans faille, jusqu'à leur mort en fonction pour quelques-uns (Céleste en 1912), dévouement plus porté vers la culture et les livres, ou parfois les lecteurs, que pour la ville en elle-même. La masse de travail qui les attend partout est abyssale. Au-delà du désordre révolutionnaire, qui a provoqué les premiers grands chantiers de classement, rangement, catalogage et autres tâches intellectuelles plus invisibilisées mais tout aussi voire plus nécessaires pour rendre les collections consultables, ce qui reste quand même l'une des prérogatives majeures de ces bibliothèques avec la conservation, quelques-uns ont su s'armer de finesse, de clairvoyance et de qualités humaines d'autant plus remarquables qu'ils exerçaient dans des conditions rarement confortables. Personnages très controversés, dont l'érudition est à la hauteur de la crainte qu'ils inspirent, ils ne font rarement l'unanimité. Leur métier exige des solides connaissances en toute science qui se pratique et en même temps des compétences très variées, dans la gestion du personnel et des lecteurs, la gestion matérielle, bref, un métier complexe, polyvalent, injustement et excessivement méprisé.

[661] Note du conservateur à Monsieur le Secrétaire Général pour une demande de remplacement d'un surveillant-auxiliaire, en date du 22 mars 1884, AVP, 3574 W 43 (Agents du service, gestion).

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

CONCLUSION

Charles Monselet, dans sa pièce *La Bibliothèque*, nous propose un condensé de tous les clichés en vogue sur les livres, lecteurs et bibliothécaires. Il fait intervenir les livres, fatigués, qui se plaignent des coups que leur infligent les lecteurs mais qui se montrent aussi émus des réactions de certains lecteurs, et heureux des soupirs qu'ils ont provoqués. Il brosse un tableau complet de tous les types de lecteurs et de leurs activités et attitudes respectives. Ses lecteurs, naïfs pour la plupart, font des demandes pittoresques, ont des comportements et des remarques parfois inénarrables. Il peint l'ennui voire le courroux que les bibliothécaires arborent à l'approche des lecteurs, leurs manies de ne jamais donner au lecteur ce qu'il demande, non par incompétence mais selon leur gré. Il forge même ici l'axiome : « tout bibliothécaire est ennemi du lecteur ». Il rend absurde le règlement : il y souligne les incongruités ou le tourne en dérision. Et après lui Morel renchérit :

« Une bibliothèque qui ne prête pas de livres, qui ouvre à des heures où personne ne peut venir, où les bibliothécaires grinchent, dorment ou prennent de grands airs, est une bibliothèque savante. »

J'ai essayé de déconstruire tous ces préjugés parfois hâtifs qu'il a consignés et qui ont terni l'image des salles de lecture au XIX^{e} siècle.

L'histoire des salles de lecture des bibliothèques municipales au XIX^{e} siècle relève de plusieurs sujets et soulève finalement de nombreuses histoires : celle des livres, leur typologie, leurs conditions de conservation et de consultation, leur rapport au lecteur ; celle des usagers, lecteurs, non-lecteurs, personnel, leurs occupations respectives en salle de lecture, le sentiment de chacun sur l'espace, le rapport à « l'autre », objet ou personne, histoires qui relèvent toutes de l'accueil, car rappelons que d'après son étymologie, ce mot est extrêmement riche de sens. Il désigne tout aussi bien l'abri, la retraite, et les lecteurs se servent volontiers de la salle de lecture comme d'un refuge ; mais encore l'élan, l'effort, que l'on peut ici assimiler au motif qui pousse ces différents lecteurs à entrer en salle de lecture, chacun y cherche quelque chose de précis ; enfin, il signifie aussi le désir, l'envie transposable ici, dans la soif de s'instruire, d'étudier, mais aussi dans l'acceptation ou le refus du mélange, de l'effacement à la volonté personnelle au profit d'un collectif. Le lien étymologique qui noue les mots accueil et lecture, de même racine, est d'ailleurs très fort. Étudier l'histoire des salles de lecture suppose donc l'étude de chacun de ces éléments, il n'y a donc pas vraiment *une* histoire des salles de lecture mais *des* histoires, chaque élément apportant des variations. Si un élément est passé sous silence ou invisibilisé, méprisé, l'histoire est tronquée. Une salle

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

de lecture sans livres ce n'est pas une salle de lecture, une salle de lecture sans lecteurs ou sans bibliothécaires, ce n'est pas non plus une salle de lecture. Pour prétendre à une histoire complète et à la généralisation, il a donc fallu explorer le plus de sources possible, sous toutes leurs formes, mais en se concentrant principalement sur trois bibliothèques municipales, celle de Lyon, celle de Bordeaux et la Bibliothèque Historique de la ville de Paris, et tout en gardant un regard critique vis-à-vis de ces sources. On ne peut s'en passer, mais il ne faut pas tout prendre pour argent comptant : certains lecteurs se plaignent pour des vétilles. À travers leurs archives respectives et les différentes notices dont elles ont fait l'objet, il a été relativement aisé d'aborder chacun de ces sous-sujets. Les notices qui relatent l'histoire d'autres bibliothèques n'ont pas été négligées, quand il a été possible de les trouver, pour étoffer certains éléments lacunaires. Certaines sources, je pense notamment aux rares rapports d'inspection tardifs dans le siècle, ou à des récits de visite et de voyage, n'ont pas encore pu être étudiées, mais le mériteraient amplement et pourraient sans doute apporter d'autres regards et éclairer quelques aspects du sujet sous un autre jour. Qu'importe finalement le choix de telle ou telle bibliothèque plutôt que telle autre (les lecteurs, les bibliothécaires et les livres, sont plus ou moins les mêmes partout), ce qui compte, c'est ce que les sources ont apportées, confrontées au prisme du sujet.

J'ai choisi d'y répondre avec le lecteur du XIX^e^ siècle, qui nous a indirectement livré ses impressions, ses colères, ses satisfactions dans les sources. Le lecteur (ou plutôt dois-je dire les lecteurs) son confort et ses envies semblent, au premier abord, avoir été amplement méprisés au XIX^e^ siècle. J'ai ici essayé de le mettre à l'honneur en étudiant sa place en salle de lecture, son évolution comportementale et sensuelle, physique, intellectuelle, psychique, ses sentiments et positions envers les livres, les autres lecteurs, le personnel. Le lecteur est l'ombilic de la salle de lecture, et c'est plus ou moins à travers son regard que l'on a décliné et étudié chacun des éléments de son environnement en salle de lecture. L'approche descriptive est accompagnée et soutenue par une approche du sensible, une démarche par le sensible du corps, de la perception, le sensible de la susceptibilité, tout cela inscrit dans un espace. Le corps du lecteur ne se borne pas à sa matérialité purement physique, il indique un comportement qui trahit et traduit des pensées, des sensations… Une étude des salles de lecture et *a fortiori* avec ce biais-là n'existe pas pour le XIX^e^ siècle, me semble-t-il.

Au XIX^e^ siècle, une salle de lecture, comme lieu de conservation, est une preuve de la culture des siècles passées. Par respect de ces illustres ancêtres, elle est vouée à l'étude et au silence. On essaie d'y étouffer la dimension sensible au profit de l'intellectuelle, avec l'interdiction de boire, manger, parler… mais dans un même temps, on essaie de lui accorder

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

les honneurs dûs à la richesse de ces collections avec un faste architectural et décoratif tantôt sobre tantôt exubérant. La salle de lecture est également le lieu de consultation par excellence, le prêt étant la cible de nombreuses réticences. Après la présentation des sources dans un chapitre dédié, j'ai consacré un deuxième chapitre à replacer le lecteur avec ses sens dans cet espace dans une démarche innovante et immersive. Je me suis ensuite attachée, dans un nouveau chapitre, à présenter chaque type de public, ses occupations en salle de lecture et les conditions de lecture réservées à chaque type : les horaires plus ou moins adaptés, les salles de travail… Un quatrième chapitre plus global et lié de façon indissoluble aux deux précédentes s'est intéressé aux livres, ceux conservés en salle de lecture ainsi que ceux qui y sont consultés, avec toutes les modalités d'accès, et sans omettre les rapports qu'entretiennent livres, objets inertes mais vivants, et usagers. Enfin dans un dernier chapitre, j'ai cherché à découvrir le rôle de chaque membre du personnel et à percer les relations ambivalentes de mépris et d'admiration cachée établies entre public et personnel. Dans chacune d'elles, j'ai essayé de maintenir cette dimension du sensible, que ce soit celle des sens ou celle de la sensibilité intérieure, qui peut provoquer des réactions inattendues face à certaines situations.

La notion d'accueil semble inexistante au premier abord au XIX^{e} siècle, tout simplement parce qu'elle n'apparaît pas dans les sources. Mais en étudiant un par un chaque élément visuel, sonore, olfactif, physique ou moral qui compose la notion d'accueil, on remarque que les bibliothécaires y veillaient plus qu'on ne pourrait le penser et qu'ils ont dépensé beaucoup d'énergie à obtenir de meilleures conditions de lecture et d'accueil pour leur public en modifiant les règlements, en instaurant diverses salles adaptées à chacun – car même si l'apparition de salles spécialisées divise les lecteurs, elles demeurent ce qu'il y a de plus approprié –, en élargissant les horaires et en instaurant les séances du soir, en demandant des réparations (fenêtres, toitures…). Il faut ici rappeler que les salles de lecture sont parfois abritées dans des bâtiments en mauvais état, situation complètement indépendante de la volonté des bibliothécaires, situation dont ils pâtissent au même titre que les lecteurs mais qu'ils doivent tenter de résoudre. Les salles de lecture ont évolué au cours de la période et que la situation matérielle n'est pas uniforme tout au long de la période, ni d'une bibliothèque à l'autre. La situation de chaos originel et de stagnation générale, qui vient très vite après, occulte les efforts, certes quelquefois isolés, qui ont visé à donner de l'éclat à cet espace hors du temps où se tisse un lien très fort entre morts et vivants, sanctuaire du savoir. Dès le début du XIX^{e} siècle, malgré des résultats hésitants ou étouffés, la volonté de nouveau bouleverse les idées. De nombreux théoriciens, qu'ils soient architectes, bibliothécaires plus rarement, ou bibliophiles se sont attachés à proposer des solutions et à fournir des préconisations

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

raisonnées pour garantir une plus grande efficacité et un meilleur accueil en salle de lecture. L'un d'eux, le comte de Laborde, dans sa huitième lettre écrite en avril 1845, expose clairement l'objectif de son travail et résume l'attente générale de chaque protagoniste vis-à-vis de la bibliothèque, vaste programme contenu en quelques mots :

« Une bibliothèque publique a son caractère et sa mission, elle a aussi ses exigences : au dépôt, il faut la sûreté ; aux recherches, la rapidité ; aux études, le calme[662] », programme auquel, sans le savoir, ont tendu les bibliothécaires. La salle de lecture n'est pas non plus un monde coupé du monde, un cocon replié sur soi, comme on a pu le dire, elles sont parfois touchées par les fluctuations politiques ou les guerres et les bibliothécaires cherchent à se tenir au courant des dernières actualités et à les proposer aux lecteurs, notamment avec les périodiques scientifiques. Ils ont également essayé de publiciser la salle de lecture, en recevant de notables visiteurs par exemple.

Le désintérêt porté à la constitution et à l'histoire des salles de lecture du XIX^e^ siècle provient donc sans doute de l'image très sombre qui ressort des sources, surtout si on les regarde rapidement. Pourtant, il serait utopique d'exiger la perfection d'un espace aussi polyvalent qui endosse la lourde charge de satisfaire tout le monde, d'un espace multifonction où se croisent livres, lecteurs et bibliothécaires. Toutefois quelques anecdotes amusantes ont rompu la sobriété du comportement des lecteurs en redingote noire et ont démenti le caractère rébarbatif de l'histoire des salles de lecture, notamment quand j'ai croisé un lecteur violent qu'il ne vaut mieux pas tarabuster sous peine de recevoir un pupitre au visage, ou encore le surveillant qui ne tenait plus debout d'ivresse.

J'ai été frappée par l'actualité de mon sujet. Sous ses airs obscurs, poussiéreux et démodés, ce sujet est extrêmement riche et finalement les problématiques d'aujourd'hui sont très proches de celles du XIX^e^ siècle. La notion de confort est sans doute plus étudiée et est un point de vigilance plus significatif, notamment avec l'introduction des couleurs, et les livres, grand changement, ont migré vers les magasins prévus à cet effet, mais le mobilier reste sobre et les bâtiments imparfaits. Le retour à la multifonctionnalité du bâtiment qui accueille de plus en plus des musées, des librairies… montre l'échec de l'indépendance des bibliothèques. Les lecteurs, entre eux, gardent toujours une attitude distante et disparate, notamment entre les chercheurs et les autres. Les bibliothécaires ont changé mais l'image qu'en a le public n'a guère évolué. Que ce soit au XIX^e^ siècle ou aujourd'hui, entrer dans une bibliothèque, c'est une expérience. La situation des bibliothèques municipales au XIX^e^ siècle a été abondamment critiquée et cette période fut effectivement difficile pour les bibliothèques, après la grande

[662] Bleton Jean, « Les magasins à livres dans les bibliothèques françaises du début du XIX^e^ siècle à nos jours », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1956, n° 3, pp. 183-206.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

débâcle des saisies révolutionnaires jusqu'à la guerre de 1914, qui engendre une nouvelle grande désorganisation. Mais si certains établissements sont adonnés à l'abandon par les mortels, et pénétrés d'un silence glacial, généraliser serait trop osé, et d'ailleurs il existe nombre de bibliothèques où la salle de lecture est plus enjouée, plus vivante. Les trois bibliothèques étudiées, sans être des lieux d'exubérance, parce que ce n'est pas leur vocation, recevaient quand même un public assez nombreux, multiculturel et qui couvre une importante mixité sociale, même si encore une fois, la catégorisation entre « bons » et « mauvais » lecteurs demeure, et les bibliothécaires sont loin d'être toujours hostiles aux lecteurs.

Les salles de lecture des bibliothèques municipales du XIX^{e} siècle ont été livrées aux tourments de la désuétude, de l'abandon, et de l'inintérêt…, elles ont été malmenées par les récriminations des usagers, mais elles sont le terreau des bibliothèques d'aujourd'hui.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

SOURCES

Sources

Livres d'histoire des bibliothèques

- Lyon

CHARVET Léon, *La bibliothèque du Palais des Arts de Lyon*, Études historiques, Rapport du Comité d'Inspection à Monsieur le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts, Lyon, Imprimerie Mougin-Rusand, 1878.

COCHARD Nicolas-François, *Le guide du voyageur ou de l'amateur Guide du voyageur et de l'amateur à Lyon ou Description historique des monuments, curiosités et établissements publics et particuliers que renferme cette ville*, Lyon, 1826.

NIEPCE Léopold, *Les bibliothèques anciennes et modernes de Lyon*, Lyon, Henri Georg éditeur, 1876.

- Bordeaux

CÉLESTE Raymond, *Histoire de la bibliothèque de la ville de Bordeaux*, Bordeaux, Gounouilhou impr./édit., 1892.

FOUCAUD Jean-François, *Contribution à l'histoire de la Bibliothèque municipale de Bordeaux au XIX^e siècle : Le registre de la salle de lecture en 1847*, Bordeaux, 1974.

GERGERÈS Jean-Baptiste, *Histoire et description de la bibliothèque publique de la ville de Bordeaux et aperçu des principaux ouvrages, soit imprimés, soit manuscrits qu'elle renferme*, Bordeaux, 1868.

Notices et états, rapports

- Aix

ROUARD Étienne-Antoine, *Notice sur la bibliothèque d'Aix, précédée d'un essai sur l'histoire littéraire de cette ville, sur ses anciennes bibliothèques publiques, sur ses monuments, etc.,* Aix, Pontier Impr., 1831.

- Blois

DUPRÉ Alexandre, *Notice sur la bibliothèque de Blois*, Blois, Impr. Dézairs, 1852.

- BHVP

L'hotel Carnavalet et la bibliothèque de la ville de Paris. Notice descriptive des sculptures qui décorent l'édifice et des objets exposés dans les salles de la Bibliothèque, Souvenir offert aux visiteurs à l'occasion de l'exposition universelle de 1878, Paris, 1878.
https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1418811/f1.item

- Bordeaux

BERNADAU Pierre, *Notice historique sur La Fondation et les Accroissements successifs de la Bibliothèque de Bordeaux*, Bordeaux, 1836.

- Caen

LAVALLEY Gaston, *Notice historique sur la bibliothèque de Caen*, Paris, s. d. (postérieur à 1883).

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

- Dijon

OURSEL Charles., *La Bibliothèque publique et les Archives municipales de Dijon. Notice.* Dijon, Impr. Eugène Jacquot, 1911.

- Douai

DEHAISNES Chrétien, *Notice sur la bibliothèque publique de Douai*, Douai, Impr. Dechristé, 1868.

- Laval

CAHOUR Joseph, *Notice historique sur la bibliothèque de Laval*, deuxième édition, Laval, Impr-Librairie Goupil, s. d.

- Lyon

DELANDINE Antoine, *État de la Bibliothèque pendant le cours de l'an 1806*, Lyon, Ballanche Impr., 1807.
DELANDINE Antoine, *État de la Bibliothèque pendant le cours de l'année 1815*, Lyon, Bibliothèque publique, 1815.
DELANDINE Antoine, *État de la Bibliothèque pendant le cours de l'année 1816*, Lyon, Bibliothèque publique, 1816.

PÉRICAUD Antoine, *Notice sur la bibliothèque de la ville de Lyon, extraite des archives historiques et statistiques du département du Rhône*, nouvelle édition revue et corrigée, Lyon, Barret Impr., avril 1828.

FRAISSE Charles, *Notice sur la bibliothèque du Palais-des-Arts de Lyon,* extraite de son discours de réception prononcé à l'académie de Lyon, le 18 mars 1851, Léon Boitel Impr.

NIEPCE Léopold, SAINT-LAGER Jean, VACHEZ Antoine, *Comité des bibliothèques publiques et des archives : Rapport à M. le Ministre de l'Instruction publique des cultes et des beaux-arts*, Lyon, Impr. Mougin-Rusand, 1878.

BOURGEOIS Émile, *Rapport sur la situation de la bibliothèque de la ville de Lyon et sur les remèdes qui doivent y être apportés*, Lyon, Impr. Léon Delaroche, 1889.

MONFALCON Jean-Baptiste, *Catalogue par ordre alphabétique des bibliothèques du Palais des Arts à Lyon*, Perrin, 1844.

- Montpellier

LÉOTARD Saturnin, *Notice sur la bibliothèque de la ville de Montpellier*, Montpellier, Impr. typographique de Gras, 1867.

- Nîmes

JEANNIN Victor, *Notice sur la bibliothèque*, Nîmes, 1906.
POUSSIGUE A., *La bibliothèque publique de Nimes*, Nîmes, Imprimerie Coopérative « La Laborieuse », 1912, Extrait de Nîmes et le Gard.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

- Bibliothèques en général

BAILLY Jean Louis Armand, *Notices historiques sur les bibliothèques anciennes et modernes*, Paris, Rousselon libraire, 1828.
ROBERT Ulysse, *Recueil de lois, décrets, ordonnances, arrêtés, circulaires, etc. concernant les bibliothèques publiques, communales, universitaires, scolaires et populaires*, Paris, 1883.
VERGÉ Charles, *Du rôle des bibliothèques et de l'extension qu'elles pourraient prendre*, Extrait du compte rendu de l'Académie des sciences morales et politiques, de Charles Vergé, Paris, Picard, 1890.

- Presse

Article de Chanliaux, dans *La Gaule : journal de l'agriculture, de la navigation, du commerce, des arts et de l'archéologie*, N° 35 (3e année), en date du 21 août 1880, p. 1, https://numelyo.bm-lyon.fr/BML:BML_00GOO0100137001105144096#

Archives

- Archives municipales de Bordeaux
  - Bordeaux 6501 M5 : Transfert de la bibliothèque dans les anciens bâtiments de la Manutention des Vivres de la Guerre (1880-1890).
  - Bordeaux 6501 M 18 : Mobilier (1891).
  - Bordeaux 6501 M 19 : Plans et notes (XIXe siècle).
  - Bordeaux 6502 M 5 : Plans, ancienne bibliothèque Jean-Jacques Bel et académie(s).
  - Bordeaux 1300 R 1 : Bibliothèque de la Ville, Pièces constitutives, 1806-1846.
  - Bordeaux 1302 R 1 : Bibliothèque municipale, correspondance générale, 1809-1859.
  - Bordeaux 1302 R 2 : Bibliothèque municipale, correspondance générale, 1860-1869.
  - Bordeaux 1302 R 3 : Bibliothèque municipale, correspondance générale, 1870-1874.
  - Bordeaux 1302 R 4 : Bibliothèque municipale, correspondance générale, 1884-1909.
  - Bordeaux 1303 R 1 : Bibliothèque municipale, règlements et rapports, 1806-1950.
  - Bordeaux 1304 R 1 : Bibliothèque municipale, rapports d'activité, visites des inspecteurs généraux, 1874-1933.
  - Bordeaux 1304 R 2 : Rapports annuels, 1877-1933.
  - Bordeaux 1314 R 1 : Inventaires : mobilier, 1862-1864.
  - Bordeaux 1314 R 2 : Transfert, projets anciens, 1842-1877.
  - Bordeaux 1314 R 3 : Projet de construction sur la place Saint-André, 1877.
  - Bordeaux 1314 R 4 : Transfert dans l'ancien couvent des Dominicains de la rue Mably, 1885-1891.
  - Bordeaux 1314 R 5 : Ancienne bibliothèque municipale : projet d'aliénation, 1890-1892.
  - Bordeaux Fi XX F 2 : Cartes postales (la bibliothèque, place du Châtelet).

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

- Bordeaux Fi XX F 13-14-15-16-17-18-19 : Bibliothèque de la Ville, Vues extérieures et intérieures, XIX^{e} siècle, photographies in F° de Artigue (salle de lecture, magasins ; bibliothèque Mably).

- Archives municipales de Lyon
  - 177 WP / 1 : Création et fonctionnement de la bibliothèque, 1792-1889.
  - 177 WP / 2 : Fonctionnement et règlement intérieur : 1838-1941.
  - 177 WP / 3 : Fonctionnement, 1891-1904.
  - 177 WP / 4 : Fonctionnement, 1904-1916 : copies de lettres.
  - 177 WP / 5 : Fonctionnement, 1905-1906.
  - 177 WP / 6 : Fonctionnement, 1906-1907.
  - 177 WP / 7 : Fonctionnement : courrier, 1907-1912.
  - 177 WP / 9 : Fonctionnement, 1909-1911.
  - 177 WP / 10 : Fonctionnement, 1910-1911.
  - 177 WP / 11 : Fonctionnement, 1911-1912.
  - 177 WP / 12 : Fonctionnement, 1912-1916.
  - 177 WP / 13 : Fonctionnement, courrier, 1916-1919.
  - 87 WP / 1 : Fonctionnement : 1809-1909.
  - 87 WP / 6 : Administration : personnel, gestion du personnel, réglementation.
  - 87 WP / 7 : Administration, 1877-1909.

- Archives de Paris
  - 3574 W 1 : Statuts et réglementation : rapports, correspondance, publication officielle. Commission de surveillance de la bibliothèque (1872-1889).
  - 3574 W 3 : Jules Cousin (1871-1898), Paul Le Vayer (1898), Jean de la Monneraye (1936-1941), Jean Dérens (1977-1988).
  - 3574 W 4 : Marcel Poëte.
  - 3574 W 5 : Conservateurs et inspecteurs : Lazare Maurice Tisserand (1871-1886), Adolphe Alphand (1875-1879), Hélène Verlet (1967-1974).
  - 3574 W 43 : Agents du service, gestion : états des effectifs, statuts, arrêtés préfectoraux, demandes de recrutement et d'avancement, rapports, publication officielle, correspondance.
  - 3574 W 44 : Fonctionnement du service. Notes de service (1898-1945). Gestion des présences et des absences (1898-1953) : liste d'émargement, états des congés, avis, rapport, correspondance, dont celles relatives à la mobilisation militaire (notes préfectorales, rapports, états des effectifs, correspondance).
  - 3574 W 52 : Hôtel Carnavalet. Travaux d'entretien : notes et arrêtés préfectoraux, rapports. Registre du mobilier (1881-1882).
  - 3574 W 53 : Entretien, travaux et contrôles : notes de service, arrêtés de travaux, états de dépenses, devis, coupures de presse, relevés hygrométriques. 1897-1930.
  - 3574 W 56 : Mobilier et fournitures, gestion : inventaires, plan, notes de service, rapports, brochures de vente, bons de commande, factures.
  - 3574 W 70 : Correspondance, 1870-1887.
  - 3574 W 71 : Correspondance, 1888-1900.
  - 3574 W 72 : Correspondance, 1901-1905.
  - 3574 W 73 : Correspondance, 1906-1910.
  - 3574 W 74 : Correspondance, 1911-1915.
  - 3574 W 75 : Correspondance, 1916-1920.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

- 3574 W 98 : Lecteurs, suivi. Demandes d'inscription, cartes de lecteur, registre de séance de travail, rapports, correspondance. 1874-1960. Reproductions, gestion : demandes, autorisations, arrêtés préfectoraux, rapports, correspondance. 1875-1938.
- 3574 W 157 : Réglementation et modèles (1882-1942).
- VM 82 2 / VM 82 3 : Construction et entretien des bâtiments publics. Hôtel Le Peletier de Saint-Fargeau, Bibliothèque Historique de la ville de Paris, 1896-1916.

- Bibliothèque municipale de Lyon
  - Album de photographies : salle de lecture…, Bibliothèque de la ville de Lyon, 27 rue Gentil, Lyon, 1911, 30339, BML.

- Bibliothèque municipale de Bordeaux
  - Notes manuscrites et coupures de presse concernant la Bibliothèque de Bordeaux, reliées à la suite de *Histoire et description de la Bibliothèque publique de la ville de Bordeaux* de J.-B. Gergerès, rassemblé par Jean-Hector Messier, Cote Ms 3497.
  - FOUCAUD Jean-François, *Contribution à l'histoire municipale de la bibliothèque de Bordeaux au XIX^e^ siècle : le registre de la salle de lecture en 1847*, Bordeaux, 1974, Cote Banque FAP.

Manuels de bibliothéconomie

CONSTANTIN Léopold Auguste, *Bibliothéconomie ou Nouveau manuel complet pour l'arrangement, la conservation et l'administration des bibliothèques*, Paris, À la librairie encyclopédique de Roret, 1841.

COUSIN Jules, *De l'organisation et de l'administration des bibliothèques publiques et privées, Manuel théorique et pratique du bibliothécaire*, Paris, A. Durand et Pedone-Lauriel éditeurs, 1882.

MAIRE Albert, *Manuel pratique du bibliothécaire. Bibliothèques publiques, bibliothèques universitaires, bibliothèques privées*, Paris, Alphonse Picard et fils Éd., 1896.

Littérature

MONSELET Charles, *La bibliothèque*, 1859, Théâtre classique, Texte établi par Paul FIEVRE, février 2018 en ligne, https://www.theatre-classique.fr/pages/pdf/MONSELET_BIBLIOTHEQUE.pdf, consulté le 1er juin 2025.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

BIBLIOGRAPHIE

Histoire des bibliothèques

ALIX Yves, BERTRAND Anne-Marie, *Les bibliothèques*, Paris, Editions La Découverte, 2015.

BARBIER Frédéric, *Histoire des bibliothèques. D'Alexandrie aux bibliothèques virtuelles*, Paris, Editions Armand Colin, 2013.

BRETON Jacques, *Les Bibliothèques françaises : définition, histoire, fonctions*, Massy, Impr. de la Bibliothèque publique, 1983.

COMTE Henri, *Les bibliothèques publiques en France*, Lyon, Presses de l'École nationale supérieure des bibliothèques, 1977.

GESLOT Jean-Charles, SANDRAS Agnès, « Les débuts de la bibliothèque populaire de Versailles : lecture et politique au temps de la libéralisation de l'Empire », *Romantisme,* Paris, Armand Colin, 2017, 3, N° 177, pp. 31-41.

GIRAUD-MANGIN Marcel, « Les Bibliothèques municipales devant l'opinion » *in Bibliothèques, livres et librairies*, Association des Bibliothécaires Français, Paris, Marcel Rivière et C^{ie}, 1913.

KEITH BARNETT Graham, *Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939*, Paris, Editions de Cercle de la Librairie, 1987. Traduit de l'anglais par LEFEVRE Thierry, SARDAT Yves.

MOREL Eugène, *Bibliothèques, Essai sur le développement des bibliothèques publiques et de la librairie dans les deux mondes*, Paris, Mercure de France, 1909.

MOREL Eugène, *La Librairie publique*, Paris, Armand Colin, 1910.

QUACH Cécile, *Histoire des bibliothèques municipales de 1880 à 1910 : vers une modernisation ?*, mémoire d'étude de conservateur, en bibliothéconomie, dirigé par Raphaële Mouren, Villeurbanne, Enssib, 2013.

RICHTER Noë, *La lecture et ses institutions,* vol. 1 *La lecture populaire : 1700-1918*, Bassac, Éditions Plein chant, Le Mans, Bibliothèque de l'université du Maine, 1987.

VARRY Dominique, *Histoire des bibliothèques françaises [T. III], Les bibliothèques de la Révolution et du XIX^{e} siècle, 1789-1914*, Paris, Editions de cercle de la Librairie, 1991.

VIAL Charles-Éloi, *Napoléon et les bibliothèques*, *Livre et pouvoir sous le premier Empire*, Paris, CNRS Editions Perrin, 2021.

Histoire des mentalités, des sensibilités et des sens

CORBIN Alain, MAZUREL Hervé, *Histoire des sensibilités*, Paris, Puf, 2022.

CORBIN Alain, *Histoire du silence. De la Renaissance à nos jours*, Paris, Albin Michel, 2016

CORBIN Alain, *Le miasme et la jonquille. L'odorat et l'imaginaire social : XVIII-XIX^{e} siècles*, Paris, Aubier-Montaigne, 1982.

Histoires locales

- Histoire de Lyon

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

SAUNIER, Pierre-Yves, *Lyon au XIX^e siècle : les espaces d'une cité*, thèse d'histoire dirigée par Yves Lequin, Lyon, 1992.
Mélanges d'histoire lyonnaise (coll.), Ouvrage publié sous le patronage et avec le concours de la société archéologique, historique et littéraire de Lyon, de la société des bibliophiles lyonnais, de la société des amis du musée de Gadagne, Editions lyonnaises d'art d'histoire, 1990, pp. 115-134.

- Histoire de Bordeaux

COUSTET Robert, SABOYA Marc, *Bordeaux, le temps de l'histoire, Architecture et urbanisme au XIX^e siècle (1800-1914)*, Mollat, 1999.

Monographies de bibliothèques et études de cas :

- Bordeaux

DESGRAVES Louis, « La Bibliothèque municipale de Bordeaux : deux siècles et demi d'une prestigieuse histoire », in *15 écrivains pour une bibliothèque*, Bibliothèque de Bordeaux : William Blake & Co, 1991.

- BHVP

SURIREY de SAINT-RÉMY Henry de, *La Bibliothèque historique de la ville de Paris*, Paris, Bibliothèque Historique de la ville de Paris, 1969.

- Compiègne

LENOIR Juliette (dir.), *Une bibliothèque en France : histoire de la bibliothèque municipale de Compiègne. 1806-2007*, Compiègne, Société historique de Compiègne, 2007.

- Lyon,

BERGÉ, Françoise, *Bibliothèques traditionnelles et lecture publique à lyon au XIX^e siècle : 1815-1914*, mémoire d'histoire, dirigé par André Fugier, Lyon, 1962.
DELAVENNE Magali, *Les lecteurs de la bibliothèque municipale de Lyon : 1830-1912*, Lyon, 2001.
GRANJON Léa, *Histoire de la bibliothèque municipale de Lyon, entre singularités locales et évolutions nationales, 1789-1912*, mémoire de master en sciences de l'information et des bibliothèques, dirigé par Fabienne Henryot, Villeurbanne, Enssib, 2021.
LUTZ Jean-François, *Dons et legs à la bibliothèque municipale de Lyon, 1850-1950*, mémoire d'étude de conservateur, dirigé par Dominique Varry, Villeurbanne, Enssib, 2003.

- Nancy

LANG Jack, NOURISSIER François, ROSSINOT André, [et al.], *La bibliothèque municipale de Nancy, 1750-2000*, Nancy, Bialec S.A., 2000.

- Nevers

THUILLIER Guy, *L'Histoire d'une bibliothèque : la bibliothèque municipale de Nevers de 1790 à 1940*, Nevers, Bibliothèque municipale, 1983.

- Niort

GRASSIN Geoffroy, *Une histoire de la bibliothèque de Niort, 250 ans*, La Crèche, La Geste, 2023.

- Roanne

LAUXEROIS Pauline-Laure, *Histoire des bibliothèques municipales à Roanne au XIX^e siècle*, mémoire de master, Culture de l'écrit et de l'image, dirigé par Raphaële Mouren, Villeurbanne, Enssib, 2010.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

- Rouen,

ROSE Marie-Françoise (dir.), *La bibliothèque municipale de Rouen : 200 ans d'histoire*, Mont-Saint-Aignan, Presses universitaire de Rouen et du Havre, 2021.

- Strasbourg

BARBIER Frédéric (dir.), *Bibliothèques Strasbourg, origines-XXI^e siècle*, Paris, Éditions des Cendres, 2015. Préface de POIROT Albert.

- Toulouse

FAUR Jean-Claude, « La bibliothèque municipale de Toulouse au XIX^e siècle », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1975, n° 12, p. 551-557. [En ligne] : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1975-12-0551-001 ISSN 1292-8399. Consulté le 28 mars 2024.

- Versailles

HAEGELE Vincent, *Histoire de la bibliothèque municipale classée de Versailles : inventaire et analyse des archives*, mémoire d'étude de conservateur, en bibliothéconomie, dirigé par Dominique Varry, Villeurbanne, Enssib, 2008.

Lecture et lecteur

GASPARI Fabienne (dir.), Introduction *in Le corps du lecteur et ses représentations littéraires*, Paris, L'Harmattan, 2018.

FRANÇOIS Brigitte, *Le fonctionnement des salles de lecture et des services de référence dans les bibliothèques de la Ville de Paris*, Mémoire de master en sciences des bibliothèques, Villeurbanne, ENSB, 1984.

LECLAIRE Céline, *Posture, geste, mouvement. L'usager dans la bibliothèque publique : du corps raisonné au corps inspiré*, mémoire d'étude de conservateur, en bibliothéconomie, dirigé par Cristina Ion, Villeurbanne, Enssib, 2009.

LE POTTIER Nicole, « Lectures et lecteurs au XIX, la bibliothèque des Amis de l'Instruction : actes du colloque tenu le 11 novembre 1984 », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1986, n° 4, p. 397-402. [En ligne] : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1986-04-0397-004 ISSN 1292-8399. Consulté le 28 mars 2024.

LUGNÉ Jean-Marc, *Pour que la lecture ait lieu : aménager les dispositifs qui influencent le temps de la lecture en bibliothèque*, mémoire de formation aux métiers des bibliothèques-médiathèques, Université Bordeaux III, 1999.

LYONS Martyn, « Les bibliothèques et leurs lecteurs », *in Le Triomphe du livre, Une histoire sociologique de la lecture dans la France du XIX^e siècle*, sous la direction de LYONS Martyn. Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 1987, pp. 169-192. Traduit de l'anglais.

MANGUEL Alberto, « Une histoire de la lecture : essai », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1998, n° 5, p. 116-117. [En ligne] : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1998-05-0116-010 ISSN 1292-8399. Consulté le 28 mars 2024.

MILON Alain et PERELMAN Marc (dir.), *Le livre au corps*, Nanterre, Presses universitaires de Paris-Ouest, 2012.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

Aménagement

- Architecture et décor

BACHA Myriam, HOTTIN Christian (dir.), *Les bibliothèques parisiennes, Architecture et décor*, Paris, Action artistique de la Ville de Paris, 2002.

BÉLIER Corinne, BERGDOLL Barry, LE CŒUR Marc (dir), *Labrouste : la structure mise en lumière*, Paris, Cité de l'architecture et du patrimoine, 2012.

CANTIÉ Philippe, LEBERTOIS François, LUPONE LUC, RÖTHLIN Cécile, *La lumière dans l'architecture des bibliothèques*, mémoire de recherche de conservateur, en bibliothéconomie, dirigé par Michel Melot, Villeurbanne, Enssib, 2004.

CAROUX, Hélène, *Architecture et lecture : les bibliothèques municipales françaises, 1945-2002*, Paris, Picard, 2008.

LE SAUX Annie, « Henri Labrouste et la bibliothèque Sainte-Geneviève : histoire et actualité », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2002, n° 2, p. 106-107. [En ligne] : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2002-02-0106-004 ISSN 1292-8399. Consulté en février 2024.

LE SAUX Annie, « Des bibliothèques à vivre : usages, espaces, architectures, 55e Congrès de l'ABF », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2009, n° 6, p. 88-89. [En ligne] : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-06-0088-003 ISSN 1292-8399. Consulté le 28 mars 2024.

MASSON André, *Le décor des bibliothèques du Moyen Âge à la Révolution*, Genève, Paris, Droz, 1972.

MASSON André, « Les thèmes de décoration des bibliothèques du XVIe au XVIIIe siècle », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1961, n° 2, p. 45-57. [En ligne] : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1961-02-0045-001 ISSN 1292-8399. Consulté le 28 mars 2024.

PETIT Christelle (dir.), *Architecture et bibliothèques, 20 ans de construction : 1992-2012*, Villeurbanne, Presses de l'Enssib, 2017.

RICHTER Brigitte, « Espaces de la lecture, nouvelles stratégies de la communication », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1988, n° 6, p. 444-449. [En ligne] : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1988-06-0444-002 ISSN 1292-8399. Consulté le 28 mars 2024.

VALOTTEAU, Hélène, *Couleurs en bibliothèque : architecture, signalétique, esthétique*, mémoire d'étude de conservateur, en bibliothéconomie, dirigé par Christophe Catanèse, Villeurbanne, Enssib, 2011.

- Mobilier

BLETON Jean, « Les magasins à livres dans les bibliothèques françaises du début du XIX^e^ siècle à nos jours », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1956, n° 3, p. 183-206. [En ligne] : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1956-03-0183-003 ISSN 1292-8399. Consulté le 13 juin 2024.

CARLIER Gaétan, *Les boiseries dans les bibliothèques municipales françaises*, mémoire d'étude de conservateur, bâtiments historiques, dirigé par Fabienne Henryot, Villeurbanne, Enssib, 2023.

Droits d'auteur réservés. OU BY-NC-ND

VEGESACK Alexander (von), *Thonet, classic furniture in bent wood and tabular steel*, New York, Rizzoli, 1997.

- Confort

CANTIÉ Philippe, LEBERTOIS François, LUPONE Luc, RÖTHLIN Cécile, « La lumière dans les bibliothèques », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2007, n° 1, p. 42-50. [En ligne] : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-01-0042-007 ISSN 1292-8399. Consulté le 29 mars 2024.
JANDOT Olivier, *Les délices du feu, L'homme, le chaud et le froid à l'époque moderne*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2017.
MIRIBEL, Marielle de (dir.), *Veiller au confort des lecteurs, Du bon usage des cinq sens en bibliothèque*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 2015, [En ligne] : https://doi.org/10.3917/elec.mirib.2015.01. Consulté en novembre 2023.
PELLETIER Xavier, « L'hygiène dans les Bibliothèques », *in Bibliothèques, livres et librairies*, Association des Bibliothécaires Français, Paris, Marcel Rivière et C^{ie}, 1913.

Histoire de(s) bibliothécaires

BERLOT-FRANCDOUAIRE, Eugène (Pierre VIRÈS), *Une vie. Aimé Vingtrinier, notes et souvenirs*, Lyon, A. Rey & C^{ie}, Imprimeurs-Éditeurs, 1903, p. 59, en ligne, http://numelyo.bm-lyon.fr/f_view/BML:BML_00GOO0100137001104313486. Consulté le 6 décembre 2024.
COTTON des HOUSSAYES Jean-Baptiste, *Des devoirs et des qualités du bibliothécaire*, discours prononcé dans l'Assemblée générale de Sorbonne, le 23 décembre 1780, Paris, E. Baudelot Impr., MCMLI.
DEBŒUF Sephora, *Aimé Vingtrinier, un imprimeur lyonnais du XIX^{e} siècle*, mémoire de master Culture de l'écrit et de l'image, dirigé par Dominique Varry, Villeurbanne, Enssib, 2019.
KNEALE Ruth, *You don't look like a librarian. Shattering stereotypes and creating positive new images in the internet age*, Medford, New Jersey, Information today, 2009.
RICHÉ Delphine, *La conception du métier de bibliothécaire dans les manuels de formation des années 1880-1890 à travers trois exemples : Jules Cousin, Léopold Delisle et Albert Maire*, mémoire d'étude de conservateur, en bibliothéconomie, dirigé par Raphaële Mouren, Villeurbanne, Enssib, 2010.
WAETCHER Sarah, *Portrait d'un bibliothécaire méconnu. Antoine-François Delandine (1756-1820)*, mémoire de master Culture de l'écrit et de l'image, dirigé par Dominique Varry, Villeurbanne, Enssib, 2009.

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

Table des annexes

ANNEXE 1 : PLANS DES BIBLIOTHÈQUE

ANNEXE 2 : BÂTIMENTS

ANNEXE 3 : L'IMAGE DU BIBLIOTHÉCAIRE

ANNEXE 4 : TABLEAU DE FRÉQUENTATION DE LA SALLE DE LECTURE DE BORDEAUX EN 1864

ANNEXE 5 : TABLEAU DES CONSERVATEURS

ANNEXE 6 : TABLEAU DES SALAIRES

ANNEXE 7 : EXEMPLE DE RÈGLEMENT

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

ANNEXE 1 : PLANS DES BIBLIOTHÈQUES

- ***Plan de la bibliothèque du Collège de la Trinité Lyon***

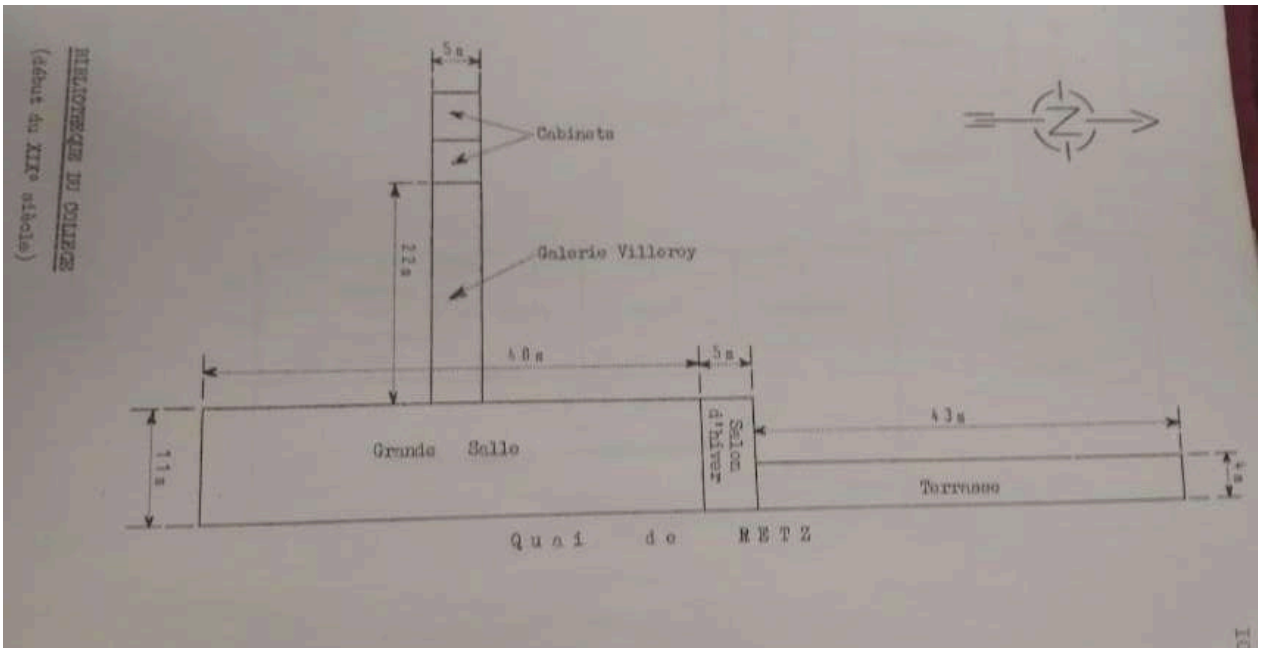

Bergé Françoise, *op. cit.*, p. 101

- ***Plan de la bibliothèque du Palais-des-Arts***

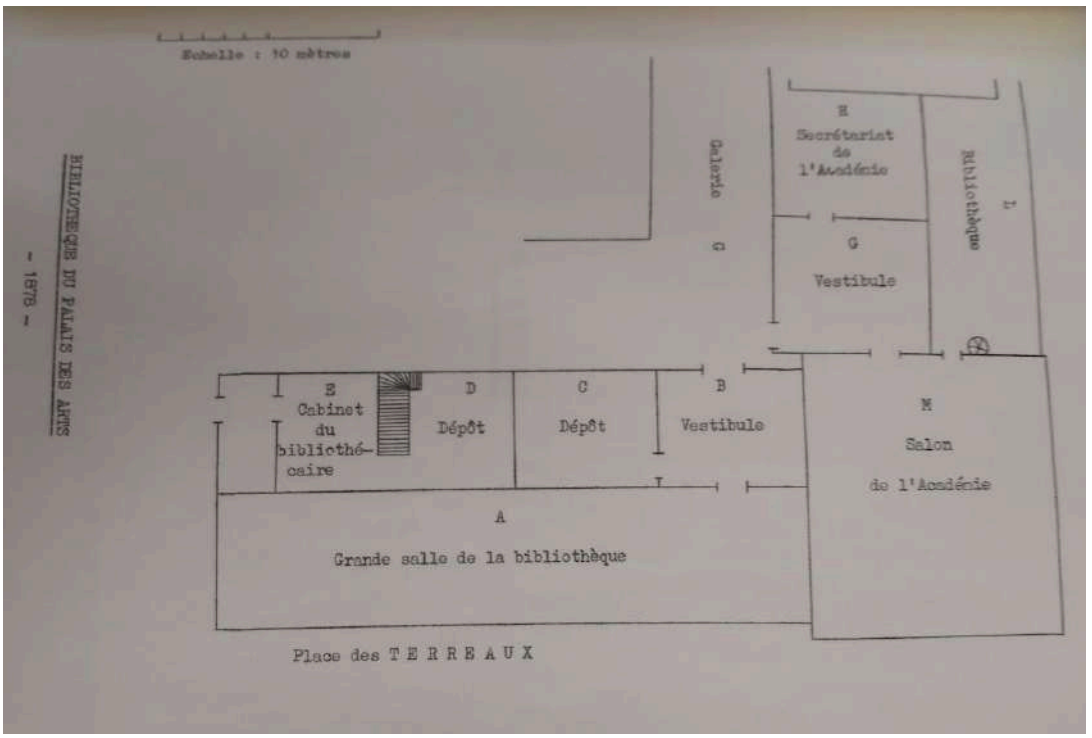

Droits d'auteur réservés. OU BY-NC-ND

Bergé Françoise, *op. cit.*, p. 102

- ***Plan de la bibliothèque Jean-Jacques Bel***

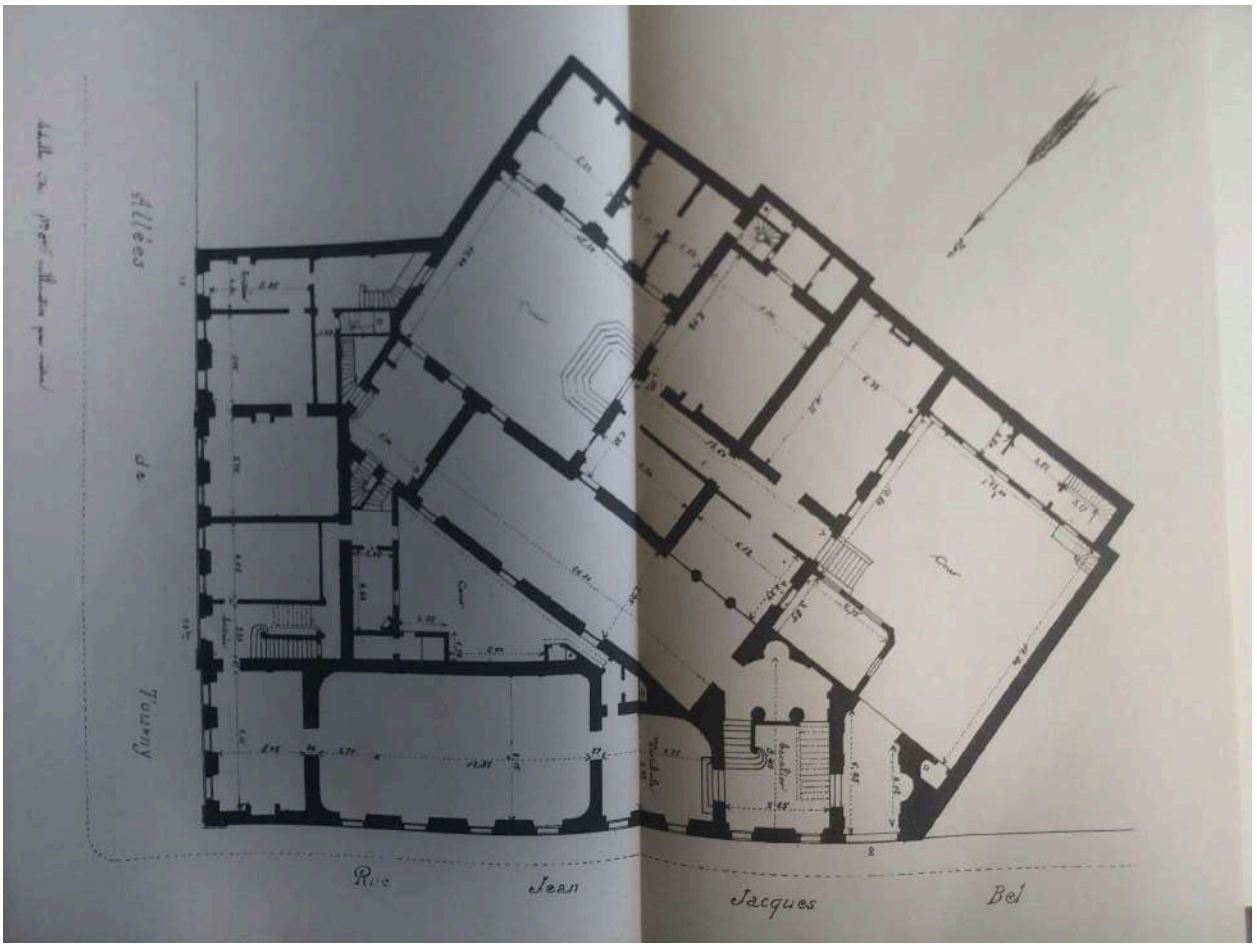

Bordeaux 1314 R 5 (AMB)

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

- ***Plan de la BHVP à l'hôtel Le Peletier de Saint-Fargeau***

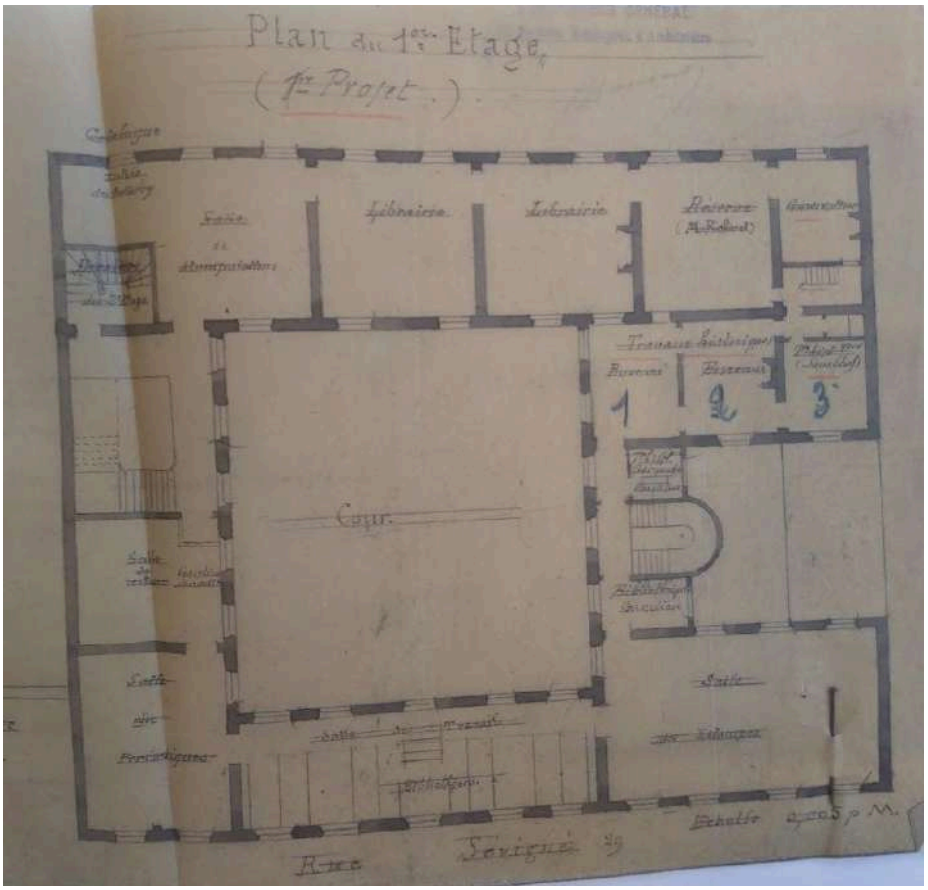

3574 W 52 (BHVP)

Droits d'auteur réservés. OU BY-NC-ND

ANNEXE 2 : BÂTIMENTS

- ***Bibliothèque Jean-Jacques Bel, allées de Tourny***

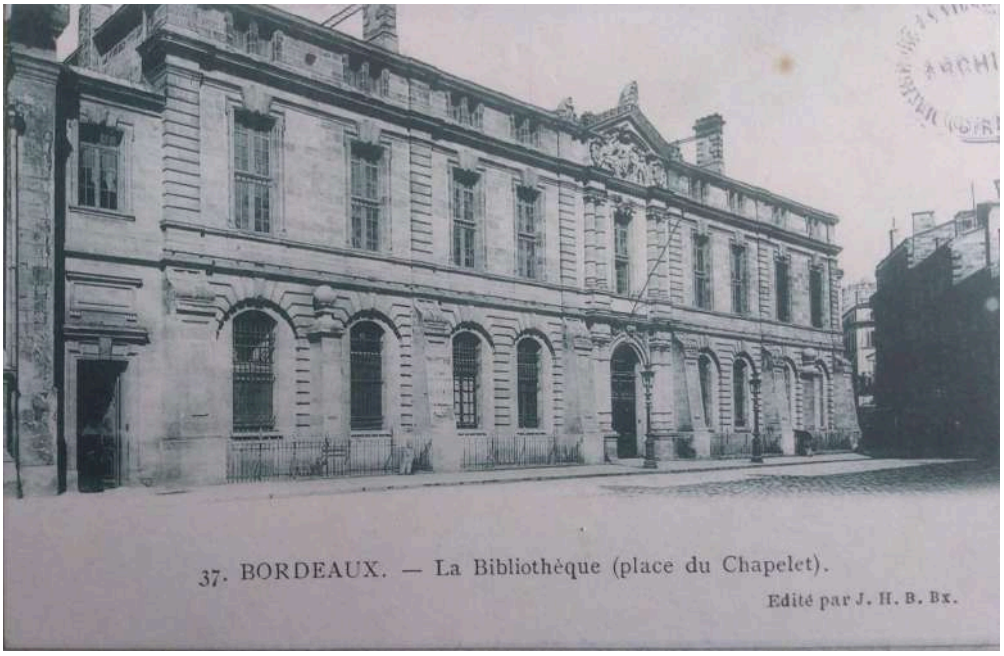

Carte postale. Bordeaux Fi XX F 2 (AMB)

- ***Bibliothèque Mably, sise dans l'ancienne Manutention***

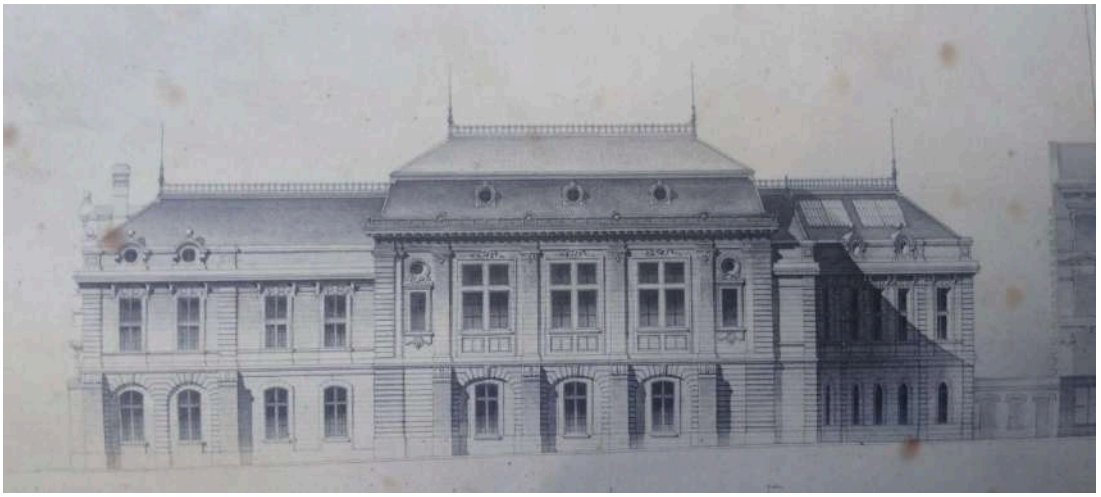

Façade sur la salle de lecture. Bordeaux 6501 M 19 (AMB)

Droits d'auteur réservés. OU BY-NC-ND

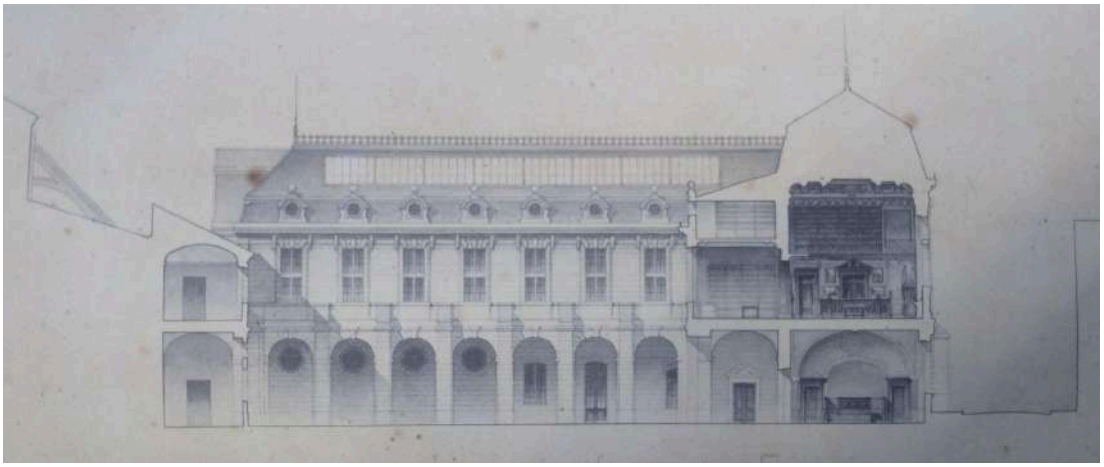

Coupe sur la salle de lecture. Bordeaux 6501 M 19 (AMB)

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

ANNEXE 3 : L'IMAGE DU BIBLIOTHÉCAIRE

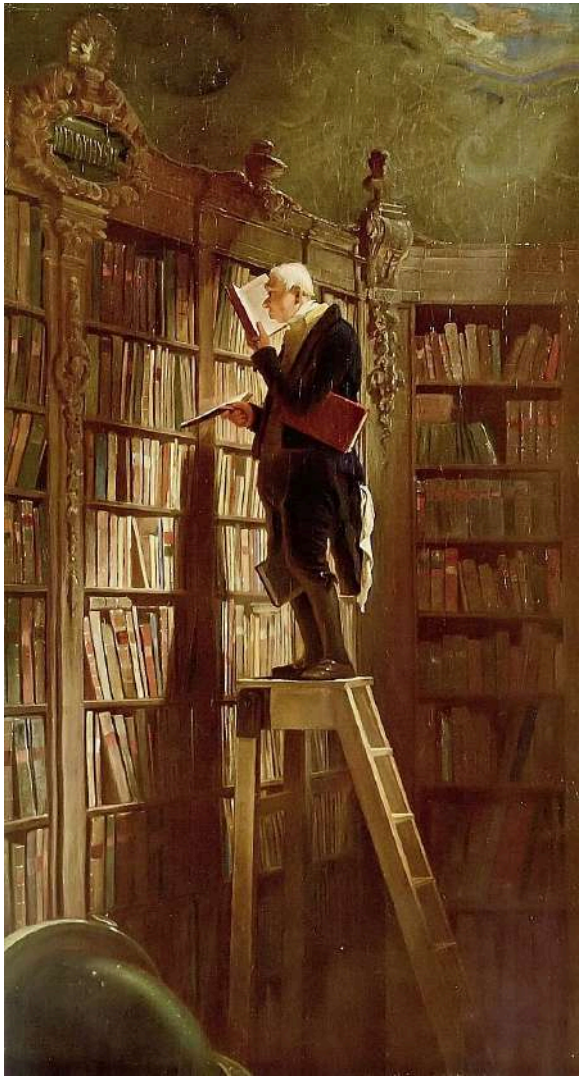

Le rat de bibliothèque de Carl Spitzweig, 1850 (image tirée de wikipedia)

Le bibliothécaire de Giuseppe Arcimboldo, vers 1570, (image tirée de wikipedia)

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

Les assis, de Rimbaud

Noirs de loupes, grêlés, les yeux cerclés de bagues
Vertes, leurs doigts boulus crispés à leurs fémurs,
Le sinciput plaqué de hargnosités vagues
Comme les floraisons lépreuses des vieux murs,

Ils ont greffé dans des amours épileptiques
Leur fantasque ossature aux grands squelettes noirs
De leurs chaises ; leurs pieds aux barreaux rachitiques
S'entrelacent pour les matins et pour les soirs.

Ces vieillards ont toujours fait tresse avec leurs sièges,
Sentant les soleils vifs percaliser leurs peaux,
Ou, les yeux à la vitre où se fanent les neiges,
Tremblant du tremblement douloureux des crapauds.

Et les Sièges leur ont des bontés ; culottée
De brun, la paille cède aux angles de leurs reins.
L'âme des vieux soleils s'allume, emmaillotée
Dans ces tresses d'épis où fermentaient les grains.

Et les Assis, genoux aux dents, verts pianistes,
Les dix doigts sous leur siège aux rumeurs de tambour,
S'écoutent clapoter des barcarolles tristes
Et leurs caboches vont dans des roulis d'amour.

Oh ! ne les faites pas lever ! C'est le naufrage.
Ils surgissent, grondant comme des chats gifflés,
Ouvrant lentement leurs omoplates, ô rage !
Tout leur pantalon bouffe à leurs reins boursouflés.

Et vous les écoutez, cognant leurs têtes chauves
Aux murs sombres, plaquant et plaquant leurs pieds tors
Et leurs boutons d'habit sont des prunelles fauves
Qui vous accrochent l'œil du fond des corridors !

Puis ils ont une main invisible qui tue ;
Au retour, leur regard filtre ce venin noir
Qui charge l'œil souffrant de la chienne battue,
Et vous suez, pris dans un atroce entonnoir.

Rassis, les poings noyés dans des manchettes sales,
Ils songent à ceux-là qui les ont fait lever,
Et de l'aurore au soir des grappes d'amygdales
Sous leurs mentons chétifs s'agitent à crever.

Quand l'austère sommeil a baissé leurs visières
Ils rêvent sur leur bras de sièges fécondés,
De vrais petits amours de chaises en lisières
Par lesquelles de fiers bureaux seront bordés.

Des fleurs d'encre crachant des pollens en virgules,
Les bercent le long des calices accroupis,
Tels qu'au fil des glaïeuls le vol des libellules,
— Et leur membre s'agace à des barbes d'épis !

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

Annexe 4 : Tableau de la fréquentation de la salle de lecture de Bordeaux en 1864

Mois	Jour	Soirée	Total
Janvier	401	239	640
Février	381	233	614
Mars	292	213	505
Avril	444	200	644
Mai	393	184	577
Juin	452		452
Juillet	436		436
Août	428		428
Septembre	53		53
Octobre	63		63
Novembre	463	289	752
Décembre	486	407	893
Total des lecteurs sur l'année	4292 (4344 en 1863)	1765 (1910 en 1863)	6057 (6254 en 1863)

Année 1864, Bordeaux 1303 R 1 (AMB)

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

Annexe 5 : Tableau des conservateurs

Bibliothèque du Collège	Bibliothèque du Palais-des-Arts	Bibliothèque de Bordeaux	BHVP
Delandine, Antoine-François (1803-1820)	Dr Jean-Marie Pichard (1831-✝1836)	Dr Jean-Baptiste-Henri Monbalon (1796-1830)	Jules Cousin (1870-1893)
Delandine, ? (1820-1825)	Dr Ambroise-Marie Comarmond (1837-1840)	François Chalu (1830) François Jouannet (1830-1845)	Lucien Faucon (1893-✝1894)
Poupard (1825-✝1827)	Dr Jean-Baptiste Monfalcon (1841-1847)	Jean-Isidore Delas (1845-1855)	Paul Le Vayer (1894-1903)
Antoine Péricaud (1827-1847)	Dr Charles Fraisse (1847-✝1870)	Pierre-Calixte Dupont (1855-1859)	Marcel Poëte (1906-193?)
Dr Jean-Baptiste Monfalcon (1847-✝1874)	Joséphin Soulary (1870-1889?)	Jean-Baptiste Gergerès (1859-1869)	
Étienne Mulsant (1874-✝1880)	Jean-Baptiste Saint-Lager (1889?-1906)	Jean-Hector Messier (1869-1885)	
Aimé Vingtrinier (1880/1882-✝1903)	Richard Cantinelli (1906-1923)	Dezeimeris (1885-1896)	
Richard Cantinelli (1903-1923)		Céleste (1890?-✝1912)	
Desvernay (1891-1903)		François Gébelin (1912-1914)	

Droits d'auteur réservés. OU BY-NC-ND

Annexe 6 : Tableau des salaires

Surveillant général	1950 fr.
Distributeur	1800 fr.
Garde	1500 fr.
Homme de peine et distributeur	1420 fr.

Les émoluments à Lyon, en 1904, d'après un rapport du Maire (177 WP / 4)

À peu près à la même époque, à Paris, d'après le bulletin municipal officiel du 4 janvier 1897(?), (3574 W 1)

3 bibliothécaires	de 3500 à 4500 fr.
Un sous-bibliothécaire	2500 fr.
2 attachés	2100 fr.
Un appariteur	2400 fr.
Un brigadier-surveillant	2300 fr.
Un gardien-concierge	2200 fr.
4 gardiens-surveillants	de 1800 à 2200 fr.

Du simple au double entre le plus haut et le plus bas à la BHVP

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

Annexe 7 : Exemple de règlement

Règlement de la bibliothèque de Palais-des-Arts de Lyon
https://numelyo.bm-lyon.fr//BML:BML_02AFF01000AffP0322

VILLE DE LYON

BIBLIOTHÈQUE DU PALAIS DES ARTS

Place des Terreaux

RÈGLEMENT

Le MAIRE de Lyon,

Vu l'arrêté ministériel du 23 août 1879 ;
Vu la loi du 5 avril 1884,

ARRÊTE :

Le service intérieur de la Bibliothèque du Palais des Arts est déterminé ainsi qu'il suit :

ARTICLE PREMIER

La Bibliothèque du Palais des Arts est ouverte tous les jours : 1° depuis 10 heures du matin jusqu'à 5 heures du soir sans interruption, excepté les dimanches et jours de fête, et du 21 août au 9 septembre.

ART. 2.

Les lecteurs inscrivent et signent leur demande d'ouvrage sur un bulletin qui leur est donné à l'entrée. Ils ne peuvent jamais prendre eux-mêmes l'ouvrage demandé sur les tablettes. Il leur est interdit de pénétrer dans les salles réservées. A la sortie, ils représentent le bulletin avec les livres qui y sont inscrits.

ART. 3.

Les livres, cartons ou portefeuilles apportés à la Bibliothèque sont déposés à l'entrée ou examinés à la sortie.

Toute personne emportant, sans autorisation, un livre de la Bibliothèque, sera poursuivie pour détournement.

Toute mutilation d'un livre est considérée comme détournement, et toute dégradation sera réparée aux frais de celui qui l'aura causée.

ART. 4.

Il ne sera donné que trois volumes à la fois à chaque lecteur à moins d'une autorisation spéciale du Bibliothécaire. On ne délivrera plus de livres une demi-heure avant la clôture des séances.

ART. 5.

Les enfants au-dessous de 15 ans ne peuvent obtenir des livres à moins qu'ils ne soient accompagnés de leurs parents ou professeurs.

ART. 6.

Il est défendu d'annoter les livres, de tenir les papiers sur lesquels on écrit appliqués sur les livres ouverts, de s'y accouder, de calquer les gravures et dessins. Les volumes in-folio seront soutenus par un pupitre. Pendant l'hiver, il est défendu de lire à une distance trop rapprochée des poêles-phares.

ART. 7.

Il est interdit de fumer dans les salles, d'y amener des chiens, de parler à haute voix, et de troubler d'une manière quelconque les lecteurs.

ART. 8.

Toute personne qui demande un livre n'existant pas dans la Bibliothèque, pourra en inscrire le titre et le nom de l'auteur sur un registre.

ART. 9.

Aucun livre de la Bibliothèque ne pourra être prêté par le Bibliothécaire, si ce n'est à des personnes ayant une autorisation écrite de M. le Maire de Lyon. Les livres prêtés seront inscrits sur un bulletin et sur un registre spécial dans lequel seront notés la date du prêt, le titre de l'ouvrage et son numéro d'ordre, le nombre de volumes, le domicile et l'adresse de l'emprunteur. Celui-ci donnera un récépissé signé.

La durée du prêt est de quinze jours au maximum. Elle sera moins longue pour les ouvrages souvent demandés. Lorsque le délai fixé sera expiré, les livres devront être rapportés.

Le prêt pourra être renouvelé suivant l'appréciation du Bibliothécaire.

ART. 10.

Les manuscrits, les éditions princeps, les livres rares et précieux seront consultés sous la surveillance de l'un des Bibliothécaires et ne pourront sortir de la Bibliothèque qu'après autorisation spéciale de M. le Maire de Lyon.

Nul ne pourra, sans autorisation expresse de M. le Maire de Lyon, copier, faire imprimer ni publier aucun des manuscrits de la Bibliothèque.

ART. 11.

Sont exceptés du prêt : 1° les ouvrages demandés fréquemment ; 2° les périodiques en fascicules et les ouvrages en livraisons détachées ; 3° les ouvrages de grand prix ; 4° les dictionnaires et les collections ; 5° les romans proprement dits ; 6° les estampes, cartes, et plans.

Les ouvrages par livraisons ne sont communiqués au public que lorsque ces livraisons ont pu être réunies en volumes et reliées.

ART. 12.

Sont et demeurent abrogés tous les autres règlements relatifs à la Bibliothèque du Palais des Arts.

Lyon, le 15 mai 1903.

Le Maire de Lyon,
Victor AUGAGNEUR.

Droits d'auteur réservés. OU BY-NC-ND

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION....10
CHAPITRE I. PRÉSENTATION DE L'HISTORIOGRAPHIE ET DES SOURCES....22
I. L'état de l'art....22
A. Historiographie générale....22
B. Les trois bibliothèques....23
C. Les salles de lecture....23
1. L'architecture....24
2. Le confort....24
3. L'accueil....24
II. Les sources....25
A. Les archives....25
1. Les archives municipales....26
a) de Lyon....26
b) de Bordeaux....26
c) de Paris....27
2. Les archives départementales....27
3. Autres sources....27
B. Les livres d'époque....28
CHAPITRE II. LES LECTEURS ET LEUR ENVIRONNEMENT EN SALLE DE LECTURE : LA PLACE DES SENS....29
I. La vue....29
A. L'architecture....29
1. Emplacement et spaciosité de la salle....29
2. Les galeries....33
3. L'ornementation intérieure....36
B. Le mobilier et l'ameublement....39
1. Les livres et leur mobilier....39
2. Les lecteurs et leur mobilier....42
3. La décoration et l'aménagement....45
a) Les bustes....46
b) Les portraits et tableaux....47
c) Les globes....49
C. La question de la lumière et de l'éclairage....50
1. L'éclairage naturel....51
2. L'éclairage artificiel....52
3. Une attention portée aux yeux des lecteurs ?....53
4. Une lumière sur le monde....54
II. L'ouïe....55
A. Le bruit ou le silence des lecteurs....55
B. L'isolement....56
1. Par rapport à l'extérieur....56
2. À l'intérieur....57

Droits d'auteur réservés. OU BY-NC-ND

C. Le bruit des employés....58
III. L'odorat....59
A. L'odeur des lecteurs....59
B. L'odeur des livres....59
C. L'odeur de la salle de lecture....60
1. Odeurs naturelles....60
2. La fumée, ses dangers et conséquences....61
D. Le goût....63
IV. Le toucher....63
A. Le confort matériel....63
1. Le confort de l'air....63
a) La température....63
b) L'humidité....66
2. Le confort du mobilier....67
3. La promiscuité physique avec autrui....70
B. Le contact avec les livres....71
1. L'aspect physique du livre....71
a) Le papier....71
b) La reliure....71
2. Les marques de passage....71
V. Un sixième sens ? Un sens intellectuel ?....72
CHAPITRE III. DU PUBLIC EN SALLE DE LECTURE....74
I. Qui vient en salle de lecture ?....74
A. Typologie et inspection des lecteurs....74
1. Les lecteurs considérés comme sérieux....75
2. Les oisifs....77
3. La classe active de la population....78
a) Travailleurs de professions « dignes »....78
b) Les ouvriers et les classes populaires....78
4. Les adolescents et les femmes....81
B. Les visiteurs....83
1. Les étrangers et les curieux....83
2. Les profiteurs....85
C. Entre acceptation et discrimination....87
1. Par les bibliothécaires....87
2. Par les autres lecteurs....89
II. Conditions de lecture en salle de lecture....90
A. Où ?....90
1. La salle de lecture....91
2. La salle de travail et les salles spécialisées....92
B. Quand ?....94
1. La journée....95
2. Le soir et le dimanche....100
C. Combien ?....102

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

D. Comment ? ... 105
CHAPITRE IV : DES LIVRES ET DE LEURS USAGES ... 108
I. Conditions de conservation ... 108
A. Organisation et rangement des livres ... 109
B. Mobilier ... 110
C. Les mesures de protection ... 113
II. Quels livres en salle de lecture ? ... 114
A. Bref retour sur les moyens d'acquisition ... 114
1. Les saisies révolutionnaires ... 114
2. Les dons, legs et envois ministériels : un accroissement à titre gratuit ... 115
3. Les achats ... 116
B. Donc des collections globalement peu adaptées et/ou incomplètes ... 117
1. Le mécontentement des lecteurs ... 119
2. L'éloignement du public des bibliothèques municipales ... 120
3. Un discours ambigu et contradictoire ... 121
4. Politique de spécialisation ... 121
C. Des efforts pour satisfaire les lecteurs ... 122
D. Les livres demandés par les lecteurs en salle de lecture ... 125
III. Conditions de lecture en salle de lecture ... 129
A. Conditions d'accès aux livres ... 129
1. Le libre accès aux rayons ... 129
2. Critères de communication et de refus ... 130
B. Demander et consulter en salle de lecture ... 133
1. La recherche dans le catalogue ... 133
a) Le catalogue général ... 135
b) Les catalogues spéciaux et spécialisés ... 136
2. Le renseignement du bulletin ... 136
3. La distribution-réception ... 137
4. La consultation ... 138
a) Conditions ... 138
b) Posturologies et corporéité ... 141
CHAPITRE V : LE PERSONNEL EN SALLE DE LECTURE ... 144
I. Le profil du bibliothécaire ... 144
A. Description ... 144
1. Entre préjugés et vérités ... 144
2. Le costume ... 146
B. Un monde entre érudits et absentéistes ... 147
1. Rapide retour sur les bibliothécaires ... 147
a) Des bibliothécaires érudits ... 147
b) Des bibliothécaires zélés ... 148
c) Des bibliothécaires profiteurs, incompétents ou décriés ... 149
2. Vers la professionnalisation et la montée en compétence ... 150
C. Amalgame entre les différentes fonctions au sein de la bibliothèque ... 152
1. Le bibliothécaire ... 153

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND

2. Le surveillant....154
3. Le distributeur....154
4. Le garde....155
5. Autres employés....156
II. Le personnel et le lecteur : devoirs et positions vis-à-vis du lecteur....157
A. Le bibliothécaire contre le lecteur....157
B. Le bibliothécaire avec le lecteur....161
C. Le bibliothécaire au-dessus du lecteur....164
III. Les travaux du personnel en salle de lecture....166
A. La surveillance....166
B. La distribution....167
C. Les travaux relatifs à l'accueil et à la consultation du public....167
D. Des conditions de travail difficiles....169
E. Les dangers du métier....171
CONCLUSION....174
SOURCES....179
BIBLIOGRAPHIE....184
ANNEXES....189
Annexe 1 : Plans des bibliothèques....190
● Plan de la bibliothèque du Collège de la Trinité Lyon....190
● Plan de la bibliothèque du Palais-des-Arts....190
● Plan de la bibliothèque Jean-Jacques Bel....191
● Plan de la BHVP à l'hôtel Le Peletier de Saint-Fargeau....192
Annexe 2 : Bâtiments....193
● Bibliothèque Jean-Jacques Bel, allées de Tourny....193
● Bibliothèque Mably, sise dans l'ancienne Manutention....193
Annexe 3 : L'image du bibliothécaire....195
Annexe 4 : Tableau de la fréquentation de la salle de lecture de Bordeaux en 1864....197
Annexe 5 : Tableau des conservateurs....198
Annexe 6 : Tableau des salaires....199
Annexe 7 : Exemple de règlement....200
TABLE DES MATIÈRES....201

Droits d'auteur réservés. OU (cc) BY-NC-ND